

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

PRATIQUES SOCIO-TERRITORIALES DES PERSONNES ITINÉRANTES AU
CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN GÉOGRAPHIE

PAR

ELSA LAVIGNE

FÉVRIER 2014

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je tiens à remercier toutes les personnes itinérantes ou anciennement itinérantes qui ont répondu à mes questions et qui ont rendu la réalisation de ce mémoire de maîtrise possible. Je tiens aussi à remercier particulièrement les intervenants qui ont accepté de collaborer : madame Isabelle Leduc, directrice de Chambreclerc, Monique Turcot de l'organisme le Chaînon, ainsi que messieurs Denis Leboeuf et Yvon Berthelot, intervenants de la Mission Bon Accueil.

Je tiens également à remercier mes parents qui, par leur soutien moral et financier, m'ont encouragée tout au long de cette aventure. Aussi, Marie-Pier et Yannic, qui ont supporté mes humeurs durant la rédaction de ce mémoire et m'ont accompagnée lors de mes premières entrevues, m'apportant un soutien plus qu'apprécié.

La réalisation de ce mémoire doit aussi beaucoup à la communauté Ubuntu et à la communauté des logiciels libres qui, par leur soutien technique essentiel, m'ont permis de réaliser entièrement ce mémoire sur un système d'exploitation et des logiciels libres et gratuits.

Enfin, ce mémoire doit énormément à Catherine Trudelle, ma directrice de recherche, qui a su m'orienter, me conseiller, et parfois me rassurer tout au long de cette expérience, et en particulier lors des dernières semaines de rédaction, en m'accordant beaucoup de temps.

Je dédie enfin ce mémoire à toutes les personnes qui, pendant un bref moment ou pendant de longues années, ont subi et subissent l'itinérance, à leur courage, et pour qui nous devons agir collectivement afin de les aider à sortir de l'itinérance et à limiter autant que possible que d'autres vivent cette expérience.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-------------|
| <u>TABLE DES MATIÈRES.....</u> | <u>iii</u> |
| <u>INDEX DES FIGURES.....</u> | <u>vii</u> |
| <u>LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES.....</u> | <u>viii</u> |
| <u>RÉSUMÉ.....</u> | <u>ix</u> |
| <u>INTRODUCTION</u> | <u>1</u> |
| <u>CHAPITRE I</u> | |
| <u>L'ITINÉRANCE, UN PROBLÈME SOCIAL ET TERRITORIAL.....</u> | <u>5</u> |
| <u>1.1 L'itinérance, un problème de société majeur.....</u> | <u>5</u> |
| <u>1.1.1. Une explication principalement économique.....</u> | <u>7</u> |
| <u>1.1.2. Le déclin de l'État-providence.....</u> | <u>8</u> |
| <u>1.1.3. Des mutations sociales majeures.....</u> | <u>10</u> |
| <u>1.2. L'itinérance, un problème territorial.....</u> | <u>13</u> |
| <u>1.2.1. L'absence de domicile fixe : caractéristique principale de l'itinérant.....</u> | <u>13</u> |
| <u>1.2.2. Des pratiques socio-territoriales étroitement liées à la condition itinérante.</u> | <u>15</u> |
| <u>1.2.3. Pratiques des territoires et conflits d'usage.....</u> | <u>16</u> |
| <u>1.2.4. Des pratiques socio-territoriales influencées par des contraintes et des choix</u> <u>.....</u> | <u>19</u> |
| <u>1.3. L'itinérance sous le prisme de l'exclusion.....</u> | <u>21</u> |
| <u>1.3.1. Une exclusion économique et sociale.....</u> | <u>21</u> |
| <u>1.3.2. L'exclusion comme processus.....</u> | <u>22</u> |
| <u>1.3.3. Une exclusion territoriale.....</u> | <u>23</u> |
| <u>1.4. Mesures publiques et programmes gouvernementaux pour combattre l'itinérance</u> <u>.....</u> | <u>27</u> |
| <u>1.5. L'itinérance à Montréal.....</u> | <u>31</u> |

CHAPITRE II

| | |
|---|-----------|
| <u>PROBLÉMATIQUE ET CADRE CONCEPTUEL.....</u> | <u>37</u> |
| <u>2.1. Questions, objectifs et hypothèses.....</u> | <u>37</u> |
| <u>2.2. Pertinence géographique et sociale.....</u> | <u>39</u> |
| <u>2.3. Cadre conceptuel.....</u> | <u>41</u> |
| <u>2.3.1. Itinérance.....</u> | <u>41</u> |
| <u>2.3.2. Territoire.....</u> | <u>47</u> |
| <u>2.3.3. Logement / Domicile.....</u> | <u>52</u> |

CHAPITRE III

| | |
|--|-----------|
| <u>DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE ET CADRE OPÉRATOIRE.....</u> | <u>60</u> |
| <u>3.1. Type de recherche.....</u> | <u>60</u> |
| <u>3.2. Cadre spatio-temporel.....</u> | <u>61</u> |
| <u>3.3. Variables et indicateurs.....</u> | <u>65</u> |
| <u>3.4. Perspective, analyse documentaire et collecte des données.....</u> | <u>73</u> |
| <u>3.4.1. Analyse documentaire.....</u> | <u>74</u> |
| <u>3.4.2. Entrevues et mode d'échantillonnage.....</u> | <u>75</u> |
| <u>3.4.3. Limites et biais.....</u> | <u>79</u> |
| <u>3.5. Techniques de traitement et d'analyse des données.....</u> | <u>81</u> |

CHAPITRE IV

| | |
|--|-----------|
| <u>PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS.....</u> | <u>83</u> |
| <u>4.1. Situation d'itinérance des participants.....</u> | <u>83</u> |
| <u>4.1.1. Situation par rapport au logement.....</u> | <u>84</u> |
| <u>4.1.2. Situation économique.....</u> | <u>85</u> |
| <u>4.1.3. Situation sociale.....</u> | <u>89</u> |
| <u>4.1.4. État de santé / dépendances</u> | <u>92</u> |
| <u>4.2. Territoire des participants : Un espace vécu confiné aux quartiers centraux de Montréal.....</u> | <u>96</u> |

| | |
|--|-----|
| 4.2.1. Principales contraintes pesant sur les pratiques socio-territoriales des personnes itinérantes..... | 97 |
| 4.2.2. Lieux et territoires fréquentés par les participants..... | 112 |
| 4.2.3. Lieux et territoires appropriés par les participants : sources d'éventuels conflits, potentiellement supports du chez-soi et de l'intimité..... | 118 |
| 4.3. Rapport au logement des participants..... | 128 |
| 4.3.1. Origine géographique et expérience montréalaise des participants..... | 128 |
| 4.3.2. Types de logements les plus fréquents expérimentés par les participants. . | 130 |
| 4.3.3. Expérience du logement..... | 140 |
| 4.3.4. Souhaits et attentes vis-à-vis du logement..... | 151 |
| 4.4 Retour sur les questions de recherche..... | 160 |
| 4.4.1. Des contacts sociaux qui incitent ou découragent la fréquentation de certains lieux et territoires..... | 160 |
| 4.4.2. L'influence limitée de l'intégration d'un logement sur les pratiques socio-territoriales..... | 162 |
| 4.4.3. Des contraintes qui dictent les pratiques socio-territoriales des individus. | 163 |
| <u>CHAPITRE V</u> | |
| <u>PISTES DE RÉFLEXION</u> | 165 |
| 5.1. L'itinérance : une catégorie sociale?..... | 165 |
| 5.2 Catégories d'espaces utilisés et exclusion spatiale..... | 167 |
| 5.3 Économie informelle, drogues, prostitution et conflits territoriaux : une judiciarisation de la précarité..... | 172 |
| 5.4 L'intervention et le logement..... | 181 |
| <u>CONCLUSION</u> | 190 |
| <u>ANNEXE A</u> | |
| <u>TABLEAU DES ORGANISMES MEMBRES DU RAPSIM CARTOGRAPHIÉS</u> | 195 |

| | |
|---|------------|
| <u>ANNEXE B</u> | |
| <u>DESCRIPTION DES ORGANISMES COLLABORATEURS.....</u> | <u>201</u> |
| <u>ANNEXE C</u> | |
| <u>TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENTREVUES.....</u> | <u>203</u> |
| <u>ANNEXE D</u> | |
| <u>GUIDE D'ENTREVUE.....</u> | <u>204</u> |
| <u>ANNEXE E</u> | |
| <u>RÉSUMÉ DES PARCOURS DE VIE AYANT MENÉ LES PARTICIPANTS À</u> | |
| <u>L'ITINÉRANCE</u> | <u>205</u> |
| <u>BIBLIOGRAPHIE.....</u> | <u>217</u> |

INDEX DES FIGURES

| | |
|--|----|
| Carte 1 : Nombre d'organismes membres du RAPSIM par arrondissement..... | 34 |
| Carte 2 : Île de Montréal, arrondissements et municipalités..... | 63 |
| Carte 3 : Centre-ville de Montréal et organismes collaborateurs..... | 64 |
| Figure 4 : Cadre opératoire : concepts, variables, indicateurs..... | 71 |
| Figure 5 : Situation des 21 participants par rapport au logement..... | 77 |
| Figure 6 : Source des revenus des participants..... | 86 |
| Figure 7 : Montant des revenus des participants..... | 87 |
| Figure 8 : Répartition du revenu annuel de 18 participants par rapport au seuil de faible revenu..... | 88 |
| Figure 9 : Cause de la perte de logement des participants..... | 88 |
| Figure 10 : Historique relationnel et parental des participants..... | 89 |
| Figure 11 : Type de relations avec les parents et les collatéraux des participants..... | 90 |
| Figure 12 : Relations amicales des participants..... | 90 |
| Figure 13 : Rapport des participants à la consommation..... | 95 |

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

| | |
|--------|---|
| CSST | Commission de la santé et de la sécurité du travail |
| CLSC | Centre local de services communautaires |
| CSSS | Centre de santé et de services sociaux |
| EMRII | Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance |
| FOHM | Fédération des OSBL d'habitation de Montréal |
| IPAC | Initiative de partenariats en action communautaire |
| IPLI | Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance |
| MBA | Mission Bon Accueil |
| MSSS | Ministère de la Santé et des Services sociaux |
| OBM | Old Brewery Mission |
| OSBL | Organisme sans but lucratif |
| RAPC | Régime d'assistance publique du Canada |
| RAPSIM | Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal |
| RÉSO | Réseau souterrain de Montréal |
| RMR | Région métropolitaine de recensement |
| SCHL | Société canadienne d'hypothèque et de logement |
| SDF | Sans domicile fixe |
| SHQ | Société d'habitation du Québec |
| SPLI | Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance |
| SPVM | Service de police de la Ville de Montréal |
| STM | Société de transport de Montréal |
| TPL | Trouble de la personnalité limite |
| UQAM | Université du Québec à Montréal |

RÉSUMÉ

Ce mémoire s'intéresse aux personnes itinérantes et à leur rapport au territoire dans les quartiers centraux de Montréal, dans un contexte où les mutations de l'économie participent à l'exclusion sociale de nombreux citoyens que le modèle d'État-providence peine à soutenir, parce que son filet social s'amenuise.

L'itinérance constituant à la fois un problème social et un problème territorial caractéristique de certaines mutations des sociétés occidentales contemporaines, étudier le rapport au territoire de ceux qui la vivent peut ainsi permettre de comprendre les contraintes qui pèsent sur leur mode de vie.

Nous essayons donc de voir dans quelle mesure les contraintes qui pèsent sur les personnes itinérantes influencent leurs pratiques socio-territoriales. Nous mettons en lumière quels sont les lieux et territoires qu'elles fréquentent et ce qui influence leurs pratiques socio-territoriales, que ce soit leurs rapports sociaux, leurs rapports avec les autorités policières ou l'intégration d'un logement.

Pour y parvenir, nous basons notre réflexion sur les concepts d'itinérance, de territoire et de logement/domicile, et nous avons effectué des entrevues avec 21 personnes itinérantes au sein de trois organismes montréalais : la Mission Bon Accueil, Chambrecler et le Chaînon.

Nous observons que les contraintes économiques, spatiales et temporelles pesant sur les personnes itinérantes sont grandes et qu'elles ont un impact très important sur la façon dont ils utilisent les lieux et les territoires de la ville de Montréal, ainsi que sur les rapports sociaux qu'ils y entretiennent. Parmi ces contraintes, certaines ont un impact majeur sur les pratiques socio-territoriales des participants, mentionnons la précarité économique, les contraintes horaires imposées par les ressources destinées aux personnes itinérantes, et les conflits entre les différents usagers des espaces publics.

Enfin, nous proposons quelques pistes de réflexion afin de mieux cerner les problèmes associés à l'itinérance et certaines des actions qui pourraient avoir un impact positif sur la gestion sociale de l'itinérance.

Mots-clefs : itinérance, pratiques socio-territoriales, logement, conflits, Montréal.

INTRODUCTION

La déclaration universelle des droits de l'homme, de nombreux instruments internationaux ainsi que les Nations Unies considèrent que « le droit à un logement convenable figure parmi les composantes du droit fondamental à un niveau de vie convenable » (Centre des Nations Unies pour les établissements humains, 2001 : 33). On imagine que dans certains pays en voie de développement, soumis à un important exode rural et n'ayant pas de mécanismes efficaces de redistribution de la richesse, le problème du logement soit très important, mais on a parfois du mal à croire qu'au Canada ou au Québec de nombreuses personnes vivent sans logement, ou dans des conditions de logement parfaitement inadéquates. Cependant c'est le cas, qu'on les nomme sans-abris, sans domicile fixe ou itinérants et, selon Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance ils seraient entre 150 000 et 300 000 à en faire l'expérience chaque année au Canada (Gaetz *et al.*, 2013).

Dans un contexte marqué par des mutations économiques et sociales majeures (Campeau, 2000 ; Scott, 2005) l'itinérance est la situation de personnes exclues territorialement, économiquement et socialement, subissant de lourdes privations, ayant des problèmes individuels et expérimentant un mode de vie basé sur l'urgence. Si les causes de l'itinérance sont multiples, et tant collectives qu'individuelles (Gouvernement du Québec, 2008), les situations vécues par ces personnes le sont également. Ceci explique en partie les difficultés de la recherche à trouver des

solutions à ce problème, puisqu'il se présente sous de nombreux visages, et de nombreuses questions sont soulevées par le traitement social que l'on réserve à ces individus.

L'itinérance est, dans sa définition la plus simple, la condition objective de personnes n'ayant pas de domicile. Cependant, l'itinérance n'est pas simplement caractérisée par l'absence absolue de logement, c'est aussi la pauvreté, le logement précaire, insalubre, la faiblesse du lien social, l'alcoolisme, la toxicomanie et la maladie mentale (Roy, 1995). Elle met ainsi en lumière certains dysfonctionnements de notre société vis-à-vis de son soutien aux populations précaires, de son engagement dans les programmes de logements sociaux, de sa capacité à entretenir des relations saines entre ses membres, de sa gestion des substances psychotropes et de la prise en charge des consommateurs, ainsi que de sa gestion des services publics en santé mentale. C'est ce qui explique que de nombreux domaines d'études s'intéressent à l'itinérance et aux problèmes qui y sont associés.

Au niveau territorial, l'itinérance pose certaines questions et constitue parfois un problème. N'ayant pas de domicile à disposition, les personnes itinérantes sont souvent reléguées dans les espaces publics, ou privés ouverts au public, pour un nombre important de leurs pratiques, et pour des périodes prolongées. Ils utilisent donc l'espace urbain différemment des personnes logées. Mais ces espaces publics urbains et les différentes catégories d'espaces privés ouverts au publics sont régis par des règles strictes, contrairement à l'espace privé du logement. Certaines pratiques considérées comme intimes, ou acceptables en privé (pratiques d'hygiène, relations sexuelles, consommation, etc.), se déroulent alors hors des murs du logement, non sans poser de problèmes. Les personnes itinérantes ont en conséquent des pratiques socio-territoriales différentes des personnes logées, motivées par des critères et des contraintes propres au mode de vie itinérant.

En effet, de nombreuses contraintes associées à la vie itinérante, contraintes économiques, spatiales et temporelles, en s'ajoutant à cette absence de logement, influencent particulièrement les pratiques socio-territoriales des personnes itinérantes. Ceci fait en sorte qu'on observe une présence itinérante plus importante dans certains lieux et territoires urbains, alors qu'ils sont presque invisibles ailleurs. Ceci engendre également des conflits dans les espaces publics, notamment liés à la particularité de l'utilisation qui en est faite par les itinérants, et à la compétition qui s'installe entre les différents usagers de ces espaces.

Dans le cadre de notre travail, nous avons choisi d'interroger le rapport au territoire des personnes itinérantes au centre-ville de Montréal, en nous intéressant spécifiquement aux pratiques socio-territoriales de ces derniers. Notre objectif est de comprendre quelles sont précisément les contraintes associées au mode de vie itinérant qui influencent ces pratiques, et comment elles opèrent. Nous essayons, pour cela, de voir si les pratiques socio-territoriales des personnes itinérantes sont influencées par leurs contacts sociaux et par leur rapport aux autorités policières, et si elles sont réellement influencées par la réintégration d'un logement. Afin de répondre à ces questions, nous avons effectué un travail de terrain au centre-ville de Montréal, où nous avons interrogé 21 personnes dans trois organismes. Ces entrevues nous ont permis de recueillir de nombreuses informations au sujet de la situation concrète et des causes de l'itinérance des répondants, de leurs caractéristiques socio-démographiques, de leurs expériences de la vie itinérante et de leurs rapports sociaux. De plus, nous avons pu déterminer les raisons, la situation et le type de lieux et de territoires fréquentés, occupés et appropriés par les participants, ainsi que les éventuels conflits qui s'y ancrent. Enfin, ces entrevues nous ont permis de comprendre la relation des individus au sujet du logement, tant du point de vue de leurs expériences que de leur attentes.

Ce mémoire de maîtrise est divisé en cinq chapitre. Nous présentons tout d'abord, dans le premier chapitre, le contexte dans lequel s'inscrit l'itinérance au Québec, ses causes, les problèmes qui y sont associés, les dynamiques d'exclusion qui y sont rattachées, ainsi que les moyens qui sont mis en place pour en réduire l'ampleur. Le deuxième chapitre est consacré à notre problématique et au cadre conceptuel que nous avons retenu. Le troisième chapitre présente la méthodologie et le cadre opératoire que nous avons utilisés pour réaliser ce mémoire. Le chapitre IV s'attarde à la présentation et à l'analyse des résultats que nous avons obtenus. Enfin, le chapitre V propose quelques pistes de réflexions pour les recherches futures.

CHAPITRE I

L'ITINÉRANCE, UN PROBLÈME SOCIAL ET TERRITORIAL

Ce premier chapitre présente le contexte propre à l'objet du mémoire qui porte sur les pratiques socio-territoriales des personnes itinérantes à Montréal. On s'intéresse tout d'abord à l'itinérance comme problème de société, puis comme problème territorial. Ensuite, nous présentons l'itinérance sous le prisme de la notion d'exclusion, puis nous nous attardons sur les principales mesures publiques et programmes gouvernementaux qui visent à combattre l'itinérance, pour enfin dresser le portrait de l'itinérance à Montréal.

1.1 L'itinérance¹, un problème de société majeur

L'itinérance, et sa croissance importante (Campeau, 2000 ; Laberge et Roy, 2001), et souvent considérée comme un problème social majeur, puisqu'elle questionne le bon fonctionnement de nos sociétés. Ce phénomène concerne des individus aux conditions de vie précaires, que ce soit du point de vue économique ou social et, parce qu'il correspond à une combinaison de nombreux

¹ L'itinérance est un terme regroupant de nombreuses situations et problématiques. Dans le cadre de ce mémoire, et attendu que nous y reviendrons plus loin, nous y référons pour désigner toute personne ne disposant pas d'un logement. De ce fait, tout au long de ce mémoire, les termes itinérant, personne itinérante, personne en situation d'itinérance, sans-abri, sans domicile sont entendus comme des synonymes, et utilisés comme tels pour éviter les redondances.

facteurs (économiques, sociaux, individuels et politiques) et qu'il associe la pauvreté à l'exclusion sociale et territoriale, il met en lumière un certain nombre de dysfonctionnements dans nos sociétés contemporaines. Pour comprendre ce phénomène, il est nécessaire de s'intéresser à ses causes, qui sont multiples, ce tant structurelles qu'individuelles. Il faut aussi garder à l'esprit que certaines problématiques associées à l'itinérance (santé mentale, consommation, etc.) peuvent être à l'origine de la situation d'itinérance, ou être des conséquences de la situation d'itinérance elle-même. Par exemple, un problème de santé mentale peut conduire à la rue un individu dans une situation socio-économique précaire, en raison du manque de soutien social structurel dû, entre autres, à la désinstitutionnalisation (Hébert, 1999). Ce problème de santé mentale peut également être la conséquence d'une vie d'itinérance (Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, 2009), en raison du stress que ce mode de vie implique et des substances, drogues ou alcool, qui sont consommées par les personnes itinérantes². Ainsi, 30 à 50% des personnes itinérantes auraient des problèmes de santé mentale (Gouvernement du Québec, 2008) et 21% des personnes itinérantes, sans diagnostic psychiatrique apparent à leur entrée dans l'itinérance, feraient face à une hospitalisation psychiatrique après cinq ans de ce mode de vie (Poirier, 2007). Il faut donc aussi prendre en compte les vulnérabilités individuelles (alcoolisme, toxicomanie, jeu compulsif, maladie mentale, etc.) car elles jouent un grand rôle dans la production de l'itinérance (Campeau, 2000 ; Brousse, Firdion et Marpsat, 2008).

² 46% des itinérants auraient un problème de consommation d'alcool ou de drogues (Gouvernement du Québec, 2008).

1.1.1. Une explication principalement économique

Dans un premier temps, il apparaît qu'une des principales causes de l'itinérance soit économique. De nombreux chercheurs pointent en effet du doigt les mutations de la structure économique capitaliste depuis les dernières décennies, et en particulier depuis le début des années 1980 (Hébert, 1999 ; Campeau, 2000),

profonde mutation de la structure économique principalement caractérisée par la répétition accélérée et l'approfondissement des récessions, l'augmentation significative du chômage chronique et de longue durée, la rupture du lien entre la croissance économique et la création d'emplois, la compression du volume de l'emploi disponible, la multiplication des emplois précaires, ainsi que la segmentation toujours plus prononcée du marché du travail (Deniger, 1996 : 73).

Les mutations qu'a ainsi connues le marché du travail correspondent au glissement d'une société industrielle vers une société post-industrielle axée sur les services et l'économie du savoir, valorisant les emplois qualifiés, ce qui s'accompagne en parallèle d'une augmentation des emplois précaires ou à temps partiel occupés par les populations les moins qualifiées (Scott, 2005 ; Brousse, Firdion et Marpsat, 2008).

Qu'il s'agisse de certaines catégories de jeunes peu scolarisés, de femmes, de familles monoparentales, d'immigrants et de minorités visibles, ces travailleurs se retrouvent dans des formes d'emplois caractérisées par la faiblesse de la rémunération, le temps partiel imposé, les horaires variables, l'alternance chômage-emploi et les conditions de travail pénibles, bref par une ou plusieurs formes de précarité (Ulysse *et al.*, 2009 : 123).

De plus en plus de personnes touchées par ces mutations et cette précarisation des conditions de vie ont de la difficulté à payer pour un logement décent. Cependant, si son filet de sécurité sociale est suffisamment efficace et adapté, une société donnée doit être en mesure de soutenir ceux qui sont en difficulté. En effet, « [l]es systèmes d'assistance sociale, pour leur part, devaient couvrir la situation des personnes ne pouvant assurer leur vie par l'entremise du marché du travail et offrir un "dernier filet" de protection sociale » (Dufour et Jenson, 2003 : 4). Or,

les droits sociaux sont désormais subordonnés à l'accomplissement des obligations individuelles des citoyens, de sorte que la citoyenneté sociale se morcelle et que le filet de sécurité qu'elle soutenait a des mailles de plus en plus grosses, qui laissent échapper des segments de la population, vulnérables, non seulement dans leurs conditions de vie, mais dans leurs relations avec la protection sociale (Boismenu et Jenson, 1996 : 52).

1.1.2. Le déclin de l'État-providence

Il semble donc qu'il y ait des lacunes au sujet de la performance du filet social, même si les mesures de soutien aux populations précaires sont particulièrement plus performantes au Canada qu'aux États-Unis, par exemple, car les transferts sociaux ont grandement compensé les inégalités de revenus sur le marché du travail (Myles et Pierson, 1999), et que la situation du Québec y reste particulièrement enviable, notamment en ce qui concerne les régimes de retraite (Lesemann, 2006) et le système de santé (Barua, 2013).

La mondialisation et la libéralisation croissante de l'économie qui s'ensuit s'accompagnent, dans la plupart des pays occidentaux, d'un processus de décentralisation de l'État ainsi que d'un certain désengagement de celui-ci quant aux

services et aux ressources que ce dernier offre à ses populations depuis la révolution industrielle ; c'est le déclin de l'État-providence (Groulx, 2009).

Désormais, le soutien que l'État offre aux populations précaires, s'il ne disparaît pas, s'oriente vers de nouvelles logiques de responsabilités et de mérite :

S'introduit une hiérarchie entre trois types de population et de besoins : 1) personnes en situation de besoin, jugées responsables de leur situation et jugées non méritantes (pauvreté institutionnalisée ou trappes à inactivité); 2) personnes en situation de besoin, jugées non responsables de leur situation et jugées non méritantes (les enfants des familles pauvres); et 3) personnes en situation de besoin, jugées non responsables de leur situation et jugées méritantes (les travailleurs pauvres). [...] En réalité, l'État-providence, en restructurant les politiques sociales, ne change pas de forme, mais réactive plutôt, pourrait-on dire, la philosophie sociale à la base de tout régime libéral de protection sociale, soit une dualisation de son système de protection en fonction d'une logique du mérite et de la responsabilité (Groulx, 2009 : 45).

En conséquent, la baisse d'investissements de l'État dans le secteur des services sociaux et dans la prise en charge des populations les plus fragiles, la désinstitutionnalisation des individus ayant des problèmes de santé mentale de même que la réduction des aides sociales, notamment de l'assurance-emploi et du bien-être social, ont contribué à la précarisation croissante de personnes déjà vulnérables (Laberge et Roy, 2001). Pour Campeau (2000 : 57) : « L'itinérance est symptomatique de changements structurels profonds de nos sociétés, une conséquence du désinvestissement systématique auprès des travailleurs et des pauvres ». Cependant, l'amenuisement du soutien de l'État envers les populations les plus vulnérables et les plus démunies ne peut à lui seul expliquer la croissance du phénomène de l'itinérance.

1.1.3. Des mutations sociales majeures

Au niveau mondial donc, particulièrement en occident et en Amérique du Nord, la structure économique se transforme et les États se désengagent. Ces changements sont accompagnés, notamment au Canada, de mutations sociales importantes. Scott (2005) souligne ces mutations sociales qui accentuent les changements structurels de la société canadienne. Parmi celles-ci, la transformation des ménages canadiens, qui se matérialise par une proportion de plus en plus grande de divorces (4 couples sur 10), et de familles monoparentales contribue grandement à l'augmentation de la précarité socio-économique (Scott, 2005). En effet :

En 2006, 16 % des familles canadiennes étaient des familles monoparentales, et 18 % des enfants de moins de 15 ans vivaient avec un parent seul. Entre 2001 et 2006, le nombre de familles monoparentales a augmenté de 8 % au Canada, [...]. Le taux de faible revenu est toujours plus élevé pour les familles monoparentales que pour les autres types de famille. En 2007, ce taux était de 21,3 %, soit plus de quatre fois le taux observé dans les familles biparentales (5,1 %) (Colin et Jensen, 2009 : 10).

L'augmentation du nombre de familles monoparentales et leur sur-représentation dans les familles à faible revenu a pour conséquence la précarisation d'un grand nombre d'enfants canadiens. Remarquons aussi que 80% des familles monoparentales sont dirigées par des femmes en 2006, et qu'elles sont plus susceptibles d'avoir un faible revenu que celles dirigées par des hommes (respectivement 28,2% contre 10,8% en 2006) (Colin et Jensen, 2009). De ce fait, « l'instabilité des relations est en voie de créer des ménages plus complexes et rend les enfants et les femmes plus vulnérables à la pauvreté » (Scott, 2005 : 4), ce qui met

à mal le rôle des solidarités familiales dans la régulation de la pauvreté individuelle (Ulysse *et al.*, 2009).

De plus, l'augmentation de l'immigration et les problèmes liés à la reconnaissance des diplômes étrangers contribue également à fragiliser les populations immigrantes en compliquant leur insertion sur le marché de l'emploi (Jenson, 2004).

Le tout dernier recensement montre que le taux de faible revenu chez les immigrants arrivés dans les cinq années précédentes et faisant partie d'une famille économique était de 32,6 % en 2005, et qu'il était de 58,3 % chez les personnes seules. À titre de comparaison, les taux de faible revenu respectifs dans les groupes non immigrants équivalents étaient de 6,9 % et 26,3 % (Colin et Jensen, 2009 : 23).

Également, le vieillissement de la population, accompagné par les difficultés d'adapter les régimes de retraites aux nouvelles réalités démographiques, fragilise un grand nombre de personnes âgées. La tendance à mettre à l'écart du marché du travail les travailleurs âgés, si elle s'inverse depuis une dizaine d'années, a fait quelques dégâts en particulier chez les hommes : « les données révèlent en effet que le taux d'emploi des hommes de 55 à 64 ans, au Canada, qui était de 72,9% en 1976, a connu une baisse régulière jusqu'en 1995, avec un plancher à 53,7%, suivi d'une reprise qui l'a porté à 62,0% en 2004. » (Lesemann, 2006 : 5). Les personnes touchées par ces restructurations du marché de l'emploi sont souvent celles n'étant pas syndiquées, n'ayant pas accès au régimes de retraite agréées, ou n'ayant pas les moyens de cotiser volontairement pour des REER. Si on ne note donc pas d'appauvrissement général de la population âgée, et qu'on observe même le contraire statistiquement, les écarts de revenus de ce groupe se creusent largement, et les plus touchés par le désengagement

de l'état dans les régimes de retraite sont souvent les personnes vivant seules, et en particulier les femmes.

En 2007, seules 1,1 % des personnes âgées vivant dans des familles économiques avaient un faible revenu, contre 13,9 % des personnes seules du même âge. [...] Avec un taux de 14,3 %, les femmes seules âgées risquaient le plus d'avoir un faible revenu. Ce taux était de 13 % pour les hommes (Colin et Jensen, 2009 : 17).

Plus les travailleurs jouissent d'un haut revenu, plus ils bénéficient d'une couverture d'entreprise. En outre, l'évolution vers des régimes à cotisations définies plutôt qu'à prestations définies ne fait qu'accentuer ces inégalités structurelles. Ces inégalités ne sont pas seulement fonction des inégalités de revenu, mais également de genre : les femmes occupant des emplois à temps partiel où elles sont souvent surreprésentées sont de fait exclues de ces régimes (Lesemann, 2006 : 10).

Enfin, la modification des structures familiales comme on l'a vu avec l'augmentation des familles monoparentales, mais surtout la présence croissante des femmes sur le marché du travail a un impact important.

En 2007, 69 % des femmes de 15 à 64 ans occupent un emploi, contre 41 % en 1976 et 62 % en 2001. L'écart entre les taux d'emploi féminin et masculin est passé de 35 points de pourcentage en 1976 à cinq points de pourcentage en 2007 (Gouvernement du Québec, 2009a : 8) .

Ces évolutions rendent difficile la prise en charge par la communauté des aînés, des handicapés, mais aussi des personnes ayant subi la désinstitutionnalisation des services de santé psychiatrique (Scott, 2005 ; Jenson, 2004 ; Dandurand et Ouellette, 1995).

En résumé, il semble que la production et l'augmentation de l'itinérance soit étroitement liées à des mutations structurelles dues aux transformations que subit la sphère de l'économie, au désengagement de l'État, et donc du politique, en regard de l'offre (et du maintien) de services sociaux ; transformations économiques et politiques ayant pour corollaire des mutations sociales profondes. Les groupes sociaux les plus menacés par cette précarité économique sont alors les femmes, les enfants, les immigrants, les personnes souffrant de handicaps (mentaux et physiques) et les aînés. Cependant, pour Einsenberg (1993 : 244), la crise du logement fait aussi partie des principales causes de l'itinérance : « Societal causes of homelessness include unemployment, shortage of low-cost housing, depopulation of state mental hospitals, and inadequate public assistance programs. ». Voyons plus précisément en quoi la disponibilité et l'accès au logement constituent un enjeu majeur dans la (re)production de l'itinérance et comment ils ont un impact important sur les pratiques socio-territoriales des personnes qui vivent l'itinérance en les renvoyant dans des espaces non privés.

1.2. L'itinérance, un problème territorial

1.2.1. L'absence de domicile fixe : caractéristique principale de l'itinérant

L'accessibilité au logement est un facteur jouant un rôle important dans le phénomène de l'itinérance puisque l'absence d'un logement stable et salubre à long terme est ce qui caractérise principalement la situation d'une personne dite itinérante (Roy et Hurtubise, 2007 ; Brousse, Firdion et Marpsat, 2008 ; Campeau, 2000).

L'accès à un logement constitue un problème majeur pour de nombreux citoyens, notamment en ce qui concerne le logement abordable³. Cette crise est essentiellement liée à la baisse des subventions allouées par le gouvernement fédéral et la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour la construction de logements (les logements sociaux en particulier) depuis les années 1980, et à la destruction massive des maisons de chambre et autres logements abordables au Québec (Campeau, 2000). Pour le centre-ville de Montréal, par exemple, le Comité des sans-abri a relevé la destruction de 40% des maisons de chambre entre 1979 et 1981 et la division par trois du nombre de chambres pour personnes seules à faible revenu entre 1977 et 1987 (Campeau, 2000). Ceci est problématique car la baisse de l'investissement de l'État dans les services sociaux destinés aux populations précaires a grandement accru le nombre de personnes demandeuses de logements abordables (Laberge et Roy, 2001), en même temps que ces logements devenaient de plus en plus rares, engendrant un écart non négligeable entre la disponibilité et la demande (Campeau, 2000).

Il semble pourtant qu'aujourd'hui, s'il y a toujours une grande demande en ce qui concerne le logement abordable, c'est la transformation des ménages et l'augmentation des disparités sociales, qui se traduit par un nombre grandissant d'individus et de familles précaires, qui rendraient l'accès au logement de plus en plus difficile pour un nombre croissant de personnes (Campeau, 2000). De ce fait, la crise du logement, et en particulier, du logement abordable (notamment en raison de l'augmentation substantielle des personnes qui en ont besoin), participe à la (re)production de l'itinérance et renvoie vers les espaces publics un grand nombre de

3 Il est difficile de définir précisément ce qu'est un logement abordable. Cependant, certaines administrations comme la Ville de Montréal considèrent qu'« un logement est considéré abordable lorsque son loyer ou son hypothèque mensuels (incluant les taxes foncières et les frais de chauffage) ne dépasse pas la capacité de payer d'un ménage donné, soit 30 % de son revenu mensuel brut » (Ville de Montréal, 2005 : 2), et la SCHL considère qu'à partir de ce même pourcentage, les ménages éprouvent des besoins urgents de logement (Campeau, 2000).

personnes qui doivent ainsi adapter leurs pratiques socio-territoriales à l'absence de logement.

1.2.2. Des pratiques socio-territoriales étroitement liées à la condition itinérante

Les pratiques sociales et territoriales des individus sont influencées par des relations et des représentations sociales et territoriales, puisque le territoire est un « espace social » et un « espace vécu », que « l'espace social qualifie des lieux de la biosphère reliés entre eux par l'entrelacs des rapports sociaux et spatiaux caractéristiques des groupes humains qui les occupent, les produisent ou simplement les convoitent. » et que « le concept d'espace vécu exprime au contraire la relation existentielle, forcément subjective, que l'individu socialisé, seul ou collectivement, établit avec la terre et avec ses lieux. » (Di Méo, 1999 : 76). Ainsi nous utilisons le terme de socio-territorial pour définir les pratiques des individus puisque nous faisons référence aux pratiques qu'ils ont par rapport au territoire et à la société, cette dernière étant entendue comme l'ensemble des individus qui la composent.

On s'entend pour dire que, en particulier pour les géographes, les rapports sociaux sont ancrés dans des lieux et territoires particuliers et ces lieux et territoires influencent la nature des rapports sociaux qui s'y ancrent (Di Méo, 1985). Ainsi, pour la géographie sociale, le social et le territorial sont consubstantiels car : « la géographie sociale est l'étude de la fonction sociale de l'espace et de la condition spatiale de l'homme » (R. Rochefort, citée par R. Hérin, 1983, p. 18, dans Veschambre, 2004 : np). Si les caractéristiques physiques d'un lieu conditionnent en partie les rapports sociaux qui s'y ancrent et s'y reproduisent, ces rapports sociaux contribuent également tant à la définition du lieu où elles prennent place qu'à celle de ses caractéristiques, qu'elles soient physiques ou symboliques.

De plus, le territoire est une dimension importante de la construction des identités puisqu'il influence cette construction qui, en retour, participent à la construction de celui-ci. Di Méo l'exprime ainsi :

Au total, toute théorie géographique doit relever le défi d'une dialectique société/espace intégrant l'optique du sujet en tant que conscience autonome, mais aussi en tant qu'individu (entité biologique distinguée), que personne (qualifiée par des prédicats sociaux qu'elle intègre de manière réflexive dans sa propre lecture de soi), qu'acteur agissant sur la société et sur l'espace... De plus, toutes ces formes d'intégration sociale et spatiale progressive du sujet ne se dissocient pas de sa "médiance", c'est-à-dire du rapport identitaire à un milieu qu'il contribue à créer et qu'il incorpore à son être. Ce milieu constitue une "combinaison sociale de systèmes écologiques, techniques et symboliques" (Di Méo, 2004 : 243).

En ne disposant pas d'un logement, les itinérants sont restreints à utiliser les espaces publics, communautaires, institutionnels, ou privés ouverts au public⁴ pour effectuer la majorité de leurs activités. L'itinérance influence donc les pratiques socio-territoriales des personnes qui la vivent (Ouellet, 2007), « l'espace n'est pas neutre pour les personnes vivant dans la rue ; il est l'objet d'investissement, lieu de rencontre, de socialisation, de détente, etc. Il est aussi objet de confrontations et de conflits » (Laberge, 2000 : 5). De nombreux enjeux liés à l'itinérance se situent donc au niveau de l'occupation et de l'utilisation que font les itinérants des espaces publics.

1.2.3. Pratiques des territoires et conflits d'usage

Certaines pratiques qu'ont les itinérants dans les espaces publics dérangent les autres usagers car elles contreviennent souvent aux règles explicites et aux normes

⁴ Ces lieux privés ouverts au public sont, par exemple, les centres commerciaux, restaurants, cafés, etc.

implicites régissant ces lieux, ce que Laberge et Landreville (2000) définissent comme des situations de « transgression passive ». En effet, « Certains comportements posent problème ou sont illégaux lorsqu'ils surviennent en public » (Laberge et Landreville, 2000 : 125). En ayant des pratiques inappropriées aux lieux qu'elles fréquentent, voire illégales – uriner dans les espaces publics, ne pas respecter les heures de fermeture des parcs, se reposer dans des halls d'immeubles et de banques, etc. –, les personnes itinérantes se mettent dans une position de vulnérabilité face aux autorités (Ouellet, 2005). La plupart d'entre-elles accumulent alors des contraventions qu'elles ne sont pas toujours en mesure de payer, ce qui peut les entraîner dans un long et coûteux processus de judiciarisation (Bernier *et al.*, 2011). De plus, elles sont souvent incarcérées pour des délits mineurs (Laberge *et al.*, 1998).

En outre, en l'absence d'espace privé à investir, les itinérants font une appropriation des espaces publics qui peut-être jugée excessive par les autres usagers de ces lieux et par les autorités, puisque les espaces publics n'ont pas pour vocation d'être proprement appropriés par des individus. Il s'ensuit que les autres usagers peuvent se sentir exclus de ces lieux dont l'utilisation ne devrait pas être individualisée, dans le respect des règles communément admises de coexistence sociale, parce que l'appropriation que font les itinérants de certains lieux, comme les parcs ou les bancs publics, « en adoptant une posture intimiste, [en] reposant [leurs] effets personnels, etc. » (Rouay-Lambert, 2001 : 168) peut être perçue comme privative et ne respecte alors pas la règle.

Ces conflits d'usage sont également liés à l'intimité, car certaines pratiques ou postures devraient normalement rester dans la sphère privée. En effet, les individus possèdent une sorte d'espace intime autour de leur corps, « that portable bubble of corporeality which surrounds each individual » (Porteous, 1976 : 383), qui est généralement contrôlé dans les espaces publics afin de respecter les autres individus, mais qui peut s'étendre à tout leur espace privé quand les individus disposent d'un

logement. N'ayant pas d'espace privé, les itinérants en viennent à contrôler de moins en moins leur espace intime et imposent ainsi certains comportements privés aux autres usagers : « l'individu sans abri ne régule plus son espace intime en fonction d'autrui, il se laisse déborder » (Rouay-Lambert, 2001 : 167). Ce débordement peut être perçu comme une agression par les autres utilisateurs de ces lieux, ou comme une intrusion dans leur propre espace intime. Les itinérants étant identifiables très rapidement, les autres usagers peuvent alors décider de s'auto-exclure des lieux et des territoires qu'ils fréquentent. Cette auto-exclusion est essentiellement provoquée par les préjugés et par la peur, qui incitent ainsi les usagers à éviter ou contourner les personnes itinérantes qu'ils croisent, ou les lieux que les personnes itinérantes fréquentent (Guibert-lassalle, 2006).

Ces comportements publics « délinquants », directement liés à l'absence d'espace privé, amènent des auteurs à dire que « le domicile dans le sens le plus complet du terme constitue la condition nécessaire pour accéder de plain-pied à l'espace public » (Laberge et Roy, 2001 : 128). L'accessibilité à l'espace public serait ainsi réservée aux personnes logées, puisque ce serait les seules qui pourraient faire un usage approprié de cet espace public. Ceci soulève tout de même une question fondamentale quant au caractère soi-disant public de ces espaces.

Ainsi, les pratiques socio-territoriales des personnes itinérantes sont parfois inadaptées aux lieux et territoires dans lesquelles elles s'inscrivent, provoquant dans certains cas des conflits. Cette inadaptation est en grande partie liée aux contraintes qui influencent les pratiques socio-territoriales des personnes itinérantes, mais aussi à leurs choix.

1.2.4. Des pratiques socio-territoriales influencées par des contraintes et des choix

Les pratiques socio-territoriales des itinérants sont conditionnées en grande partie par des contraintes de différents ordres, particulièrement lourdes pour ce groupe de population. « La ville, devenue l'objet d'un autoritarisme diffus, est de moins en moins accessible aux plus pauvres et la contrainte s'inscrivant sur eux est manifestement renforcée. » (Terrolle, 2004 : 150).

Tout d'abord, il y a les contraintes physiques liées à la nature des lieux disponibles : il faut que les lieux choisis par les itinérants soient adaptés à leurs pratiques et aux usages qu'ils veulent en faire. L'aménagement urbain contraint alors en grande partie le choix des lieux utilisés, notamment pour certaines des pratiques reliées à l'intimité, que ce soit pour le repos ou le sommeil (Terrolle, 2004). Cette contrainte est d'autant plus présente que « le temps des transformations urbaines s'accélère et la ville offre de moins en moins, tant en nombre qu'en durée, les espaces résiduels de ses rides qui étaient autant d'abris provisoires pour les sans-logis » (Terrolle, 2004 : 145).

La réglementation qui régit lieux publics constitue aussi une grande contrainte pour les itinérants car elle conditionne les usages qu'il est possible de faire de ces lieux. Certaines pratiques des itinérants sont considérées illégales dans la majorité des lieux publics, ce qui peut les encourager à négocier le territoire différemment des autres usagers, mais ceci entraîne surtout de nombreuses contraventions pour les personnes itinérantes (Bellot *et al.*, 2005).

Les contraintes pesant sur les itinérants sont également sociales et temporelles. Le regard des autres usagers et la stigmatisation qu'il entraîne (Bellot, 2000) peut lui aussi jouer un rôle sur le choix des lieux occupés ou pratiqués par les itinérants. Enfin, la contrainte temporelle, essentiellement liée à la difficulté de se

déplacer sur de longues distances, conditionne tout autant le choix des lieux investis par les itinérants en fonction, entre autres, de la localisation des services spécialisés qu'ils utilisent, en particulier les services d'hébergement et d'alimentation.

Ces règles obligent les personnes itinérantes à circonscrire leur périmètre de circulation, à ajuster les déplacements en tenant compte des moyens de locomotion limités (souvent la marche), mais aussi de l'emplacement et des horaires des ressources (Roy *et al.*, 2006 : 52).

Ces contraintes auxquelles sont confrontées les itinérants ne sont pas les seuls éléments à prendre en compte pour comprendre ce qui influence leurs pratiques socio-territoriales. Même si ces contraintes sont particulièrement lourdes pour les itinérants, elles ne conditionnent pas strictement leurs pratiques car il leur reste toujours une part de choix individuel, par exemple dans la sélection des lieux qu'ils investissent. Le choix des lieux fréquentés par les itinérants est alors soumis à un certain nombre de critères autres correspondant à l'intimité, à la sécurité, ou encore à des critères de sélection utilitaires et symboliques (Laberge et Roy, 2001 ; Dambuyan-Wargny, 2004 ; Rouay-Lambert, 2004).

L'itinérance constitue donc un problème social et territorial, et les personnes qui la vivent sont reléguées à la marge de la société, autant d'un point de vue économique que social ou territorial. Cette mise à l'écart de la société est souvent appréhendée à travers la notion d'exclusion, qui apporte de nombreuses clefs de compréhension quant au phénomène de l'itinérance.

1.3. L'itinérance sous le prisme de l'exclusion

L'exclusion est une notion assez largement utilisée dans de nombreux domaines, notamment en sciences humaines mais, très souvent, le terme est employé de façon assez large pour désigner des individus et des groupes ayant peu de caractéristiques communes (Castel, 1995).

Aussi, tout en faisant état d'une situation définie par le manque, sans le caractériser (Castel, 1995), l'exclusion se comprend comme l'inverse de l'inclusion, « or, il s'agit là d'un envers qui n'existe pas, ou que l'on retrouve de moins en moins dans la société actuelle » (Roy, 1995 : 73-74). L'exclusion fait référence à une situation en effet techniquement impossible parce que, dans tous les cas, il est impossible de s'extraire ou d'extraire quelqu'un de la société (Châtel et Soulet, 2001 ; Castel, 1995). Même en ce qui concerne la sphère économique, il n'est pas possible d'être exclu des dynamiques productives (Ben Aziza, 2006). L'exclusion au sens strict ne semble pouvoir réellement exister dans la pratique ; elle ferait plutôt référence à des individus en marge de la société plutôt qu'en dehors de celle-ci (Zeneidi-Henry, 2002).

1.3.1. Une exclusion économique et sociale

Plusieurs auteurs (Paugam, 1996 ; Gauthier, 1995 ; Dubar, 1996 ; Ben Aziza, 2006, etc.) s'accordent pour dire qu'une des conditions majeures de l'exclusion est la mise à l'écart de la sphère économique (définie par la consommation) et productive (définie par le travail). L'exclusion se caractérise alors par « la mise hors des processus normaux de participation à la vie de la société » (Gauthier, 1995 : 153) en raison de la difficulté, voire de l'impossibilité d'insertion dans le monde du travail qu'elle implique.

Un autre point commun qui se retrouve dans la plupart des travaux concernant l'exclusion, et qui peut faciliter la définition du terme, porte sur les liens sociaux. Ainsi, les exclus sont des individus souffrant de problèmes de sociabilisation ou ayant subi, pour des raisons diverses, une rupture de leurs liens sociaux. Cependant cette question des liens sociaux est souvent éludée au profit de l'explication économique du phénomène (Dubar, 1996 ; Dubois et Kérisit, 2005). De façon peut-être plus ponctuelle, mais d'autant plus intéressante pour nous dans le cadre de notre recherche, certains auteurs, dont Bresson (1997), associent aussi l'exclusion au non-respect de la « norme logement ». Ainsi, « Pour ne pas être exclus il faut respecter les normes Travail et Logement, c'est-à-dire avoir un emploi ou un statut reconnu par rapport à l'emploi, et avoir un logement » (Bresson, 1997 : 208). L'exclusion a donc une forte dimension sociale en plus d'être économique.

1.3.2. L'exclusion comme processus

Comme le soulignent Paugam (1996) et Castel (1995), l'exclusion gagne à être comprise comme un processus puisque les situations qu'elle est censée décrire sont l'aboutissement de trajectoires diverses :

parler d'exclusion conduit à autonomiser des situations limites qui ne prennent sens que si on les replace dans un processus. L'exclusion se donne en effet pour l'état de tous ceux qui se trouvent placés en dehors des circuits vivants des échanges sociaux. [...] ces "états" n'ont pas leur sens en eux-mêmes. Ils sont l'aboutissement de trajectoires différentes dont ils portent la trace. En effet, on ne naît pas exclu, on n'a pas toujours été exclu, ou alors il s'agit d'un cas de figure bien particulier (Castel, 1995 : 14).

Castel (1995) souligne l'intérêt de s'intéresser aux causes du processus d'exclusion, qui se situent au niveau des conjonctures économiques et sociales, en précarisant l'emploi et en fragilisant le lien social, alors que Dubar (1996) nous rappelle de ne pas éluder les causes biographiques du processus au profit de son explication structurelle.

D'autre part, si l'exclusion peut se mesurer objectivement comme l'aboutissement d'un processus de décrochage économique et social progressif, il est également très important de prendre en considération le côté symbolique du phénomène car l'exclusion n'est pas un état en soi. À ce titre, certains auteurs soulignent la dimension normative de l'exclusion, comme Bellot (2000) qui estime que l'on est exclu aussi parce que l'autre nous désigne comme tel, ce que confirme Guibert-Lassalle (2006) en précisant que c'est notre regard qui crée l'exclusion. Jérôme (2002 : 102) nous indique de cette façon, en se basant sur les travaux de Bourdieu (1979) et de Grignon et Passeron (1985), qu'« être marginalisé ou exclu suppose une distanciation du social dans le sens d'une détérioration plus ou moins complète des conditions de vie au regard des normes et des valeurs dictées par la société dominante. »

1.3.3. Une exclusion territoriale

L'exclusion peut aussi être appréhendée d'un point de vue territorial. En effet, des dynamiques urbaines tendent à provoquer l'exclusion des populations précaires et marginalisées de certains quartiers urbains, et ceci se produit notamment dans les centres-villes. Des questions sont soulevées par l'attitude des autorités et des décideurs publics locaux (villes, arrondissements, etc.) face à la présence des personnes itinérantes dans les espaces publics. La présence des itinérants dans les espaces publics posant quelques problèmes aux autorités, elles mettent en place des

stratégies d'exclusion et d'écartement afin d'éviter que les personnes itinérantes fréquentent ces lieux (Laberge et Roy, 2001).

Une des stratégies d'écartement bien documentée est celle de « l'invisibilisation »⁵ de la population itinérante. Les forces de police, en suivant les directives des autorités locales, adoptent des stratégies de nettoyage et « d'invisibilisation » des itinérants et ce, tant pour soigner l'image de la ville que dans un but de sécurisation des espaces publics. Cette attitude s'observe d'autant plus lors de grands événements sportifs et artistiques organisés par les villes et qui attirent beaucoup de touristes.

À Montréal, la tenue des Jeux olympiques, du Festival de jazz, des expositions ou d'autres événements fortement médiatisés donnent lieu à une diversité de stratégies d'invisibilisation des personnes : arrestations, renvois à l'extérieur, mises en accusation, relocalisation dans des endroits éloignés des grands centres. [...] Sur le plan symbolique, il s'agit d'un travail de "dépollution" de l'espace urbain (Laberge et Roy, 2001 : 126).

Ce traitement répressif de l'itinérance a un fort impact sur la population itinérante. D'abord, la répression systématique des itinérants dans les espaces publics contribue à lier dans l'imaginaire collectif itinérance et insécurité, alimentant la stigmatisation de ce groupe de population. Mais surtout, cette répression force la mobilité des itinérants leur ajoutant, par là même, un facteur d'instabilité. En ce qui concerne l'incarcération, elle contribue aussi à l'instabilité de ces individus car elle constitue un décrochage supplémentaire du système qui peut corrompre les éventuelles tentatives de réinsertion des itinérants et constituer une rupture importante

5 « Invisibilisation » désigne les stratégies ponctuelles ou permanentes des autorités visant à rendre invisibles certaines populations dans certains lieux, en les déplaçant systématiquement ou en exerçant une pression légale sur celles-ci (arrestations, mise en place de règlements municipaux etc.). Ceci a comme conséquence de décourager, voire d'empêcher, la présence de ces populations dans les lieux ciblés.

dans leur mode de vie, rupture d'avec leur réseau social naturel, les obligeant souvent à recommencer à zéro à leur sortie du pénitencier, et « cette prise en charge par le système pénal précipitera la personne, de façon plus ou moins définitive, dans l'itinérance » (Landreville, Laberge et Morin, 1998 : 71). Comme les itinérants sont plus susceptibles de contrevenir à la loi, par leur usage des espaces publics, ils accumulent ainsi souvent les contraventions impayées. Souvent incapables de fournir des garanties aux forces de l'ordre ou aux magistrats, telles que des justificatifs d'identité, des garanties de stabilité sociale (logement, emploi, mariage, qualifications, etc.), ils subissent plus souvent l'incarcération pour des délits mineurs (Laberge *et al.*, 1998).

À cette « invisibilisation » souvent ponctuelle mais volontaire de la part des autorités, on peut ajouter des actions sur une plus longue durée – la plupart du temps entreprises par les administrations municipales ou par les autorités compétentes en termes d'aménagement local – visant à déplacer certaines populations, ou tout du moins, à limiter leur présence en certains endroits. De plus en plus, l'aménagement urbain et le mobilier qui y est associé sont pensés dans un but de contrôle, limitant volontairement certains usages, dont tout spécialement les pratiques que font les personnes itinérantes du territoire urbain (Terrolle, 2004). Les bancs sont ainsi supprimés ou rendus inconfortables, les lieux urbains traditionnellement inutilisés (dessous de ponts, recoins architecturaux, etc.) sont aménagés pour les rendre inutilisables (insertion de galets dans le béton, aménagements en pente, etc.), les jardins et parcs publics sont sur-arrosés en fin de journée pendant les beaux jours de façon à éviter que les personnes itinérantes ne s'installent sur les pelouses, et les immeubles désaffectés sont volontairement saccagés par leurs propriétaires pour en éviter le squattage, etc. (Terrolle, 2004).

Il existe d'autre part une autre forme d'exclusion territoriale peut-être moins évidente, car elle s'observe sur le plus long terme et ne découle pas forcément de

décisions de planification urbaine, mais elle est néanmoins réelle. Diverses dynamiques urbaines ont comme conséquence l'exclusion de certaines populations, notamment précaires et marginalisées, de quelques quartiers centraux car elles modifient les caractéristiques de ces quartiers, entraînant l'arrivée de populations plus aisées, une modification des services commerciaux et surtout, une augmentation importante du coût des loyers. C'est le cas de la gentrification et de la revitalisation urbaine (Campeau, 2000). La gentrification c'est le :

réinvestissement des quartiers anciens autrefois populaires par les nouvelles couches moyennes. [...] cette dynamique est souvent favorisée ou stimulée par les politiques publiques ainsi que par les acteurs du secteur immobilier (Rose, 2006 : 39).

Le processus de revitalisation urbaine consiste lui à :

améliorer les conditions de vie d'un milieu donné. La transformation d'un territoire met en scène des acteurs institutionnels, privés et communautaires qui veulent orienter le développement en fonction des intérêts qu'ils défendent. La revitalisation urbaine se matérialise dans bien des cas par une intervention physique, de reconversion de bâtiments, de redéveloppement de terrains, ou d'amélioration de l'espace public (Gravel, 2012 : 4).

Cette redéfinition des fonctions urbaines de certains quartiers, par la modification de la configuration des espaces physiques et par la modification de leurs caractéristiques démographiques, a notamment pour conséquence l'éviction des populations qui n'ont plus les moyens d'accéder aux logements et aux services localisés dans ces quartiers.

L'exclusion est ici comprise comme l'aboutissement d'un processus alimenté par différentes dynamiques, et deux auteurs retiennent notre attention quant à sa définition. Gauthier (1995 : 152) définit l'exclusion comme l'« aboutissement extrême d'un processus de marginalisation » et Roy (1995 : 74) écrit :

l'exclusion ne doit pas être conçue comme un état (Castel, 1991 ; Rosanvallon, 1995), mais qu'elle ne doit pas non plus être assimilée au processus de mise à la marge sociale ; je propose donc de réserver l'utilisation du terme exclusion à l'étape ultime du dit processus et d'en restreindre ainsi l'extension.

Nous considérons donc, à l'instar de ces auteurs, que l'exclusion est l'étape ultime d'un processus de mise à la marge sociale, alimenté par des dimensions structurelles au niveau économique, social et politique, mais aussi par des dimensions biographiques qui sont non négligeables.

En étant un des aboutissements du processus d'exclusion, l'itinérance constitue un problème social majeur, mais aussi un problème territorial, notamment dans les villes, et en particulier dans les grandes métropoles. Cela a nécessairement éveillé la conscience des décideurs publics qui tentent aujourd'hui, tant bien que mal, d'y apporter une réponse.

1.4. Mesures publiques et programmes gouvernementaux pour combattre l'itinérance

L'itinérance étant devenue un enjeu de société majeur, les autorités publiques tentent d'y apporter une réponse adéquate, notamment en raison de la pression

exercée par certains organismes communautaires et certaines institutions. Depuis 1999, le gouvernement fédéral a mis en place différentes stratégies et a pris des initiatives visant à coordonner les actions des acteurs œuvrant dans le milieu de l'itinérance au niveau provincial, et à soutenir leurs actions via des transferts aux provinces (RAPSIM, 2012). En 1999, une stratégie nationale de prise en charge des sans-abri a été mise en place et a notamment instauré l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC), permettant entre autres la création de nombreuses ressources et services pour personnes itinérantes ainsi que l'amélioration des ressources déjà disponibles, par exemple par la création de 721 nouveaux lits au Québec (Gouvernement du Québec, 2008). Il est à noter que la mise en place de cette stratégie de lutte nationale coïncide avec « l'abolition [...] du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) et de son remplacement dans une enveloppe globale des transferts aux provinces » (RAPSIM, 2012 : 20-22). L'IPAC a tout de même été renouvelée deux fois en 2003 et en 2006, puis « la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) et un nouveau programme, l'Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance (l'IPLI) » (RAPSIM, 2012 : 25), sont venus la remplacer en 2007 et la SPLI a été prolongée pour cinq ans. En 2009, le gouvernement fédéral a entamé une consultation sur l'avenir de ces programmes en matière de logement et d'itinérance.

Au Québec, certaines actions ont également été mises en place pour lutter contre l'itinérance, notamment grâce aux transferts fédéraux. Tout d'abord, en 1992, l'itinérance a été inscrite comme problème social important dans la politique de la santé et du bien-être du gouvernement provincial (Gouvernement du Québec, 2008). En 1997, le programme AccèsLogis Québec a tenté de compenser le déficit en logement sociaux et communautaires, en permettant

à des coopératives, à des offices d'habitation, des organismes et des sociétés acheteuses à but non lucratif de réaliser, avec une contribution minimale du milieu, des logements sociaux et communautaires destinés à des ménages à revenu faible ou modeste ainsi qu'à des personnes ayant des besoins particuliers de logement (SHQ, 2003 : iv).

En 2006, un comité a été mis en place pour travailler à l'élaboration d'un cadre de référence en itinérance ayant pour objectif la reconnaissance de l'enjeu de l'itinérance dans les programmes gouvernementaux (RAPSIM, 2012). Ces travaux ont débouché, en 2008, sur la publication de « L'itinérance au Québec : cadre de référence » par le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), document qui fait état du phénomène, qui soulève les principaux enjeux de l'itinérance au Québec, et qui présente les principaux objectifs à suivre dans la lutte contre l'itinérance.

Le cadre de référence vise d'ailleurs à faire ressortir l'importance d'une mobilisation des différents acteurs et à dégager une vision partagée du phénomène de même que des objectifs qui doivent être visés pour prévenir et contrer l'itinérance, et ce, dans le respect des particularités et des priorités de chacune des régions du Québec (Gouvernement du Québec, 2008 : 10).

Suite à la création de ce cadre de référence, la Commission des affaires sociales a mis en place une commission parlementaire sur l'itinérance en 2009 et, appuyée notamment par le Barreau du Québec, la Commission des droits de la personne, la ville de Montréal et le Centre de Santé et de Services sociaux (CSSS) Jeanne-Mance, a demandé que le gouvernement se dote d'une politique globale en itinérance en établissant très rapidement un « plan d'action interministériel en itinérance », lancé en décembre 2009 par le Gouvernement libéral pour la période 2010-2013 (RAPSIM, 2012).

Le présent Plan d'action vise à apporter des solutions durables pour améliorer les conditions de vie des personnes itinérantes ou à risque de le devenir. Il poursuit également un objectif d'inclusion sociale. Pour ce faire, il mise non seulement sur la volonté de concertation des différents partenaires concernés, mais aussi sur la capacité des personnes itinérantes à se redonner un projet de vie (Gouvernement du Québec, 2009b : 13).

Enfin, à Montréal, un Plan d'action intersectoriel en itinérance a été mis en place pour la période 2007-2012, en collaboration avec l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal et le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM). Aussi, « depuis février 2009, la Cour municipale de la Ville de Montréal mène un projet pilote visant à réduire au minimum les mesures d'emprisonnement des personnes itinérantes » (Gouvernement du Québec, 2009b : 40). En 2009, toujours, un Plan d'action ciblé en itinérance, intitulé « Agir résolument pour contrer l'itinérance », a été lancé et couvre la période 2010-2013 (Ville de Montréal, s.d.⁶). Une équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance, l'équipe EMRII, a été constituée en partenariat avec le CSSS Jeanne-Mance, et a la particularité d'être composée de policiers et d'intervenants sociaux dont la mission est de :

réaliser du travail de proximité pour rejoindre des personnes itinérantes ou à risque de le devenir, qui sont régulièrement l'objet d'interventions policières, et voir à les référer à des services appropriés en fonction de leurs besoins afin d'améliorer leurs conditions de vie et de favoriser leur réinsertion (Billette et Gravel, 2011 : 18).

Cette recension des programmes et des politiques mises en place par les différents paliers gouvernementaux n'est pas exhaustive, mais elle permet de

6 s.d. : sans date. La lettre c fait référence à la hiérarchisation des références bibliographiques issues de la même source et publiées la même année ou, comme ici, n'ayant pas de date.

comprendre que, depuis quelques années, le problème de l'itinérance est pris au sérieux par les décideurs publics, qui ont, semble-t-il, la volonté d'en atténuer l'ampleur.

Le fait que de nombreuses initiatives gouvernementales aient pour objet Montréal ou que certaines recommandations visent tout particulièrement cette agglomération est intéressant. Cela laisse notamment entendre que l'ampleur du phénomène puisse y être plus importante qu'ailleurs, que ce soit par le nombre d'individus concernées ou en termes de conséquences sur la qualité de vie dans certains lieux et territoires. Nous présentons dans la section qui suit un bref portrait de l'itinérance à Montréal afin de mieux appréhender le phénomène à l'étude.

1.5. L'itinérance à Montréal

Comme dans la plupart des grandes villes, et c'est particulièrement le cas des métropoles, Montréal observe une croissance de sa population itinérante (Campeau, 2000) qui peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Métropole du Québec, Montréal, en tant qu'agglomération, regroupe une grande partie de la population de la province. De fait, la Région Métropolitaine de Recensement (RMR) de Montréal concentre ainsi 3 824 221 personnes (Statistiques Canada, 2012a) pour 7 903 001 Québécois (Statistiques Canada, 2012b), soit un peu plus de 48% de la population québécoise. Or, même si les études démographiques de la population itinérante sont rares, peu actualisées et relativement approximatives (en raison des difficultés méthodologiques liées au recensement d'une population sans domicile fixe), 72% des itinérants du Québec ne fréquentait que Montréal et ses environs (Simard, 1990 dans Fournier et Mercier, 1996). Ceci représentait une population de 10 à 15 000 personnes, composée de 13 à 29% de femmes (Fournier et Mercier, 1996). Notons tout de même que la

plupart des publications récentes laissent penser que la population itinérante est en augmentation depuis la parution de ces recherches (Campeau, 2000 ; Gouvernement du Québec, 2008 ; RAPSIM, 2008 ; Gouvernement du Québec, 2009b), et selon le CSSS Jeanne-Mance (2008) on observe une hausse importante de signalements du nombre de personnes vivant dans la rue depuis 2004. Il semble d'ailleurs que le gouvernement fédéral ait évalué à 30 000 le nombre d'itinérants à Montréal en 2005 (RAPSIM, 2008b ; OBM, 2009). Cependant, comme nous n'avons pas été en mesure de trouver la source de cette information, et que ce nombre est souvent rapporté sans mention de son origine, il faut le considérer avec précaution.

La majorité des itinérants du Québec se trouvent donc à Montréal, en particulier dans les quartiers centraux de la métropole (Fournier et Mercier, 1996). Il est alors légitime de se demander quelles sont les raisons qui expliquent cette forte présence itinérante dans la métropole. Quelques pistes de réponse semblent intéressantes.

Tout d'abord, les itinérants, malgré le nom qui leur est donné et pour des raisons économiquement évidentes, sont des personnes assez peu mobiles, utilisant pour se déplacer des moyens de transports tels que la marche, les transports en commun ou le vélo. Dans ce sens, on constate que les zones les mieux desservies par les transports en commun et les plus adaptées aux déplacements piétons sont les centres-villes des aires urbaines.

Les centres-villes sont aussi les zones concentrant le plus de services en tous genres, des commerces de proximité aux organisations dispensant des services sociaux, que ces organisations soient gouvernementales ou non. En plus des services destinés au grand public, les centres-villes concentrent également de nombreux services offerts spécifiquement aux itinérants (Carte 1⁷), que ces services concernent

⁷ Voir annexe A pour le tableau des organismes membres du RAPSIM cartographiés.

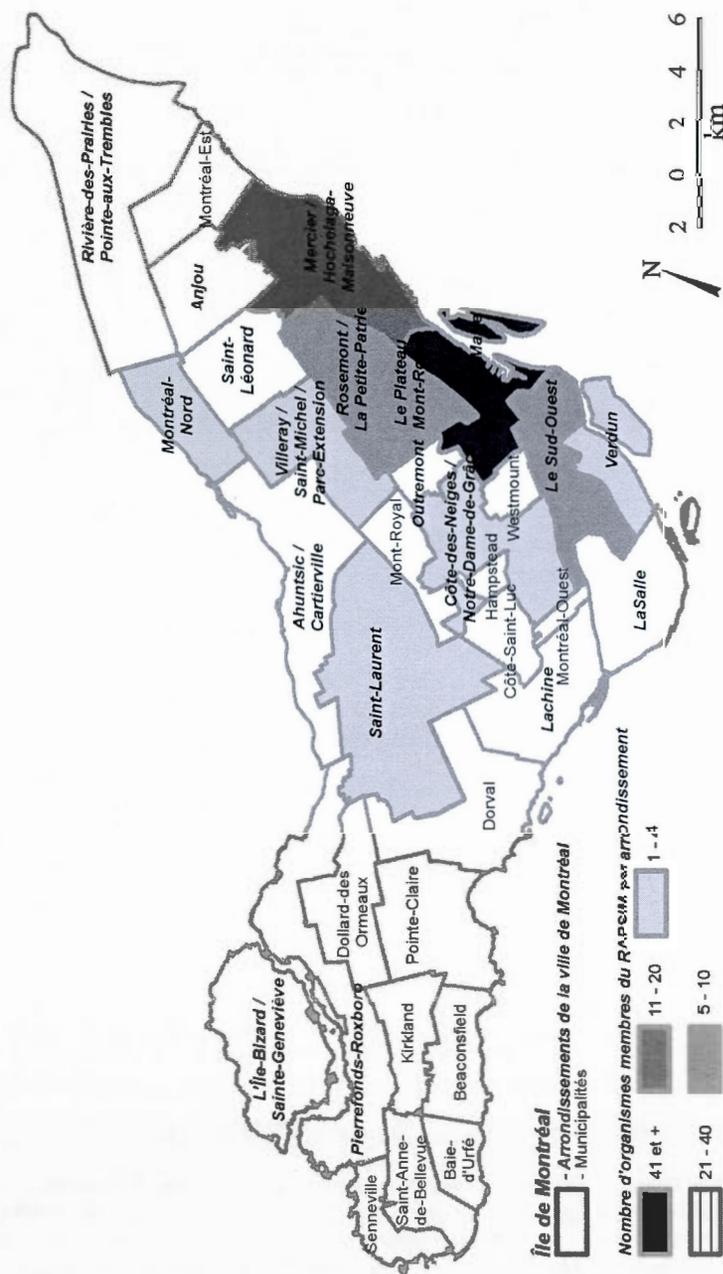
l'hébergement, l'alimentation, la santé, la réinsertion sociale, la toxicomanie, etc. Cependant, si cette concentration de services destinés à aider la population itinérante dans les centres-villes est, a priori, une conséquence de leur présence dans ces quartiers, a posteriori, elle devient un facteur d'attraction : « La métropole, et particulièrement le territoire couvert par le CSSS Jeanne-Mance, accueille un nombre important de personnes en situation d'itinérance provenant de régions où les ressources sont inexistantes » (CSSS Jeanne-Mance, 2008 : 9).

Ces éléments expliquent en partie la présence des itinérants dans les centres-villes, mais d'autres éléments, tels qu'une accessibilité limitée au logement et l'important coût du logement, sont aussi à prendre en considération pour expliquer la forte présence de personnes itinérantes à Montréal.

En effet, sauf dans certains cas particuliers, le coût d'un logement dans les agglomérations métropolitaines est généralement supérieur au coût d'un logement dans les agglomérations des petites et moyennes villes. Par exemple, selon les données de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le coût d'un studio dans la RMR de Montréal en avril 2012 était de 542\$, comparativement à 385\$ pour la RMR de Sherbrooke ou 372\$ pour la RMR de Saguenay (SCHL, 2012).

Toutefois, le coût du logement n'est pas le seul frein à son accessibilité pour les personnes itinérantes. En effet, le manque de logement abordable ou social en est un autre. Selon le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Jeanne Mance (2008), 63,4% des ménages locataires de l'arrondissement Ville-Marie consacraient plus de 50% de leurs revenus au paiement du loyer, dans un arrondissement dont « les taux de défavorisation de certains quartiers [...] sont parmi les plus élevés au Canada » (CSSS Jeanne-Mance, 2008 : 26). De ce fait, les personnes dans une situation économique précaire, si elles sont attirées par certains avantages qu'offrent les quartiers centraux des grandes villes, ont souvent des difficultés à s'y loger.

Carte 1 : Nombre d'organismes membres du RAPSIM par arrondissement.



Sources : Ville de Montréal (s.d.b)
Cartographie : E. Lavigne (2013)

En bref, on constate que l'itinérance au Québec est concentrée à Montréal, particulièrement dans les quartiers centraux, pour plusieurs raisons. Montréal est un pôle d'attraction économique, et une agglomération offrant de nombreux services non disponibles ailleurs au Québec. Pour ces raisons, la ville attire un grand nombre d'individus à la recherche de différentes opportunités économiques et sociales. Or, les loyers y sont plus chers qu'ailleurs donc les personnes doivent consacrer une part plus importante de leurs revenus pour se loger, ce qui explique que certaines vulnérabilités ou accidents aient tendance à précipiter les personnes plus rapidement dans l'itinérance qu'elles ne l'auraient été ailleurs. De plus, l'agglomération de Montréal, et en particulier les quartiers centraux de la ville, en offrant de nombreux services destinés à la population itinérante, attire aussi une partie des personnes itinérantes du reste du Québec. La grande ville semble donc produire plus d'itinérants que le reste du Québec, et elle attire aussi des personnes itinérantes d'ailleurs, ce qui explique cette concentration de l'itinérance à Montréal.

Cette mise en contexte nous permet de comprendre quels sont les principaux enjeux liés à l'itinérance. L'itinérance est le fruit de changements économiques majeurs, de mutations sociales importantes, de l'inadéquation du soutien social de plus en plus limité de l'État-providence ainsi que du difficile accès au logement. Mais l'itinérance concerne surtout des personnes démunies à plusieurs niveaux – exclues, pauvres, aux prises avec des problèmes de santé mentale, de consommation, et sans réseau social – que la société ne parvient pas à soutenir ponctuellement et dans la durée, et qui se retrouvent alors dans des conditions extrêmement précaires. L'itinérance est ainsi un problème social majeur. Cependant, l'itinérance est également un problème territorial, puisque les personnes itinérantes sont reléguées dans les espaces publics pour une grande partie de leurs pratiques, leurs pratiques intimes notamment, ce qui engendre des problèmes liés à la vocation des espaces publics,

entre autres, mais aussi des conflits. En nous intéressant au rapport à au territoire des personnes itinérantes, et aux enjeux qui y sont reliés, nous avons élaboré une problématique de recherche et un cadre conceptuel adapté à ce que nous souhaitons étudier, que nous présentons dans les sections qui suivent.

CHAPITRE II

PROBLÉMATIQUE ET CADRE CONCEPTUEL

Ce second chapitre présente la problématique et le cadre conceptuel de cette recherche. Nous y présentons les questions, objectifs et hypothèses de recherche ainsi que la pertinence géographique de notre objet d'étude. Nous présentons également les concepts qui sous-tendent notre raisonnement : itinérance, territoire, logement/domicile.

2.1. Questions, objectifs et hypothèses

Au regard des écrits consultés et des questions soulevées dans la précédente recension des écrits, nous avons formulé comme question de recherche principale :

QP : Dans quelle mesure les contraintes pesant sur les personnes itinérantes influencent-elles les pratiques socio-territoriales de ces individus ?

L'hypothèse à cette question principale postule qu'en raison des contraintes (économiques, physiques, légales, sociales, temporelles) qui pèsent sur les itinérants et leur mode de vie, certains lieux spécifiques supportent plus que d'autres les pratiques socio-territoriales des itinérants. Ces derniers font une utilisation particulière de ces lieux, les détournant leurs fonctions originelles par exemple, ou en y ayant des pratiques inappropriées.

Nous voulons comprendre de quelle façon les contraintes pesant sur les pratiques socio-territoriales des itinérants influencent leur occupation du territoire du centre-ville de Montréal et les lieux qu'ils visitent et fréquentent. Cela permet de voir dans quelle mesure ce groupe de population souffre d'exclusion, au niveau territorial à tout le moins.

Les questions secondaires (QS) qui permettront de vérifier cette hypothèse principale sont les suivantes :

QS1 : Dans quelle mesure les pratiques socio-territoriales des personnes itinérantes sont-elles influencées par leurs rapports sociaux⁸ et, en particulier, par leurs rapports avec les autorités policières ?

Nous avançons que les pratiques socio-territoriales des personnes itinérantes sont fortement influencées par leurs rapports sociaux et en particulier par leurs rapports avec les autorités policières qui, par la répression importante qu'elles opèrent de l'itinérance dans certains lieux et territoires, influencent les lieux et territoires que les itinérants peuvent investir, participant ainsi à leur exclusion socio-territoriale.

Par cette question, nous tentons de voir si les pratiques socio-territoriales des itinérants sont influencées par leurs rapports sociaux, que ces rapports se déploient au

⁸ Rapports sociaux : « rapports entre eux des hommes vivant à un moment donné en un lieu déterminé ; rapports du groupe qu'ils constituent avec d'autres groupes » (Hérin, 1986 : 109).

sein même de la population itinérante, qu'ils impliquent des personnes logées, ou encore, des autorités policières.

Mais ajoutée à l'influence des contraintes liées à leurs rapports sociaux sur leurs pratiques socio-territoriale, l'intégration d'un logement, en marquant une rupture dans un mode de vie, peut également avoir une certaine influence sur les pratiques socio-territoriales des personnes itinérantes. Pour cette raison nous nous posons la question qui suit.

QS2 : Dans quelle mesure l'intégration d'un logement joue-t-elle réellement un rôle dans la modification des pratiques socio-territoriales des itinérants ?

Nous posons comme hypothèse que le logement peut avoir un effet sur la modification des pratiques socio-territoriales des itinérants mais qu'il n'est pas le seul élément qui doit être pris en compte. Nous pensons également que les effets de l'intégration d'un logement varient en fonction de la durée de l'itinérance des personnes itinérantes.

Par cette question, nous essayons de comprendre si le logement joue un rôle important dans la modification des pratiques socio-territoriales des itinérants, et quelles sont les modalités qui seraient à l'origine de cette modification. De cette façon, nous pouvons observer si l'intégration d'un logement participe à l'atténuation ou à la disparition de l'exclusion socio-territoriale de ce groupe de population.

2.2. Pertinence géographique et sociale

Un des principaux objets de la géographie étant l'espace des sociétés (Lévy et Lussault, 2003), et l'une des vocations de la géographie étant d'analyser les relations entre les êtres humains et leurs territoires, et ce, dans une logique de consubstantialité

du social et du territorial, l'objet d'étude de ce mémoire est éminemment géographique. En effet, étant donné que nous analysons la relation qu'entretiennent les personnes itinérantes au territoire, dans le but d'observer quelles sont les pratiques socio-territoriales de ce groupe d'individus, pour mieux les comprendre et pour comprendre ce qui les influence, notre recherche a dès lors une pertinence géographique avérée.

De plus, le terme même « itinérant » implique un rapport particulier au territoire et confirme dès lors l'intérêt que la géographie peut avoir pour ce groupe de population et pour les enjeux géographiques qui sont liés au rapport au territoire des personnes itinérantes : pratiques socio-territoriales, mobilité, appropriation, séparation de l'espace public et privé, etc. La recherche nous amène d'ailleurs à nous pencher sur la notion d'exclusion qui, si elle a une dimension sociale, a également une dimension éminemment territoriale, d'où l'utilisation du terme exclusion socio-territoriale par les géographes ; sur le concept d'itinérance qui, par essence réfère à une mobilité dans l'espace ; sur le concept de territoire qui est l'un des objets de la géographie ; et enfin, sur le concept de logement ou de domicile⁹, qui est un des concepts clefs permettant de délimiter espace privé et espace public et dont l'absence caractérise principalement la condition itinérante. Ainsi, en utilisant les concepts précédemment cités, nous traitons le sujet des pratiques socio-territoriales des personnes itinérantes, et regardons ce qui les influence, de façon géographique.

En effet, c'est le rapport des personnes itinérantes au territoire qui nous intéresse, et par là même le rapport aux lieux qu'elles fréquentent, qu'elles pratiquent, qu'elles s'approprient et dans lesquels elles se projettent. C'est alors les pratiques

⁹ Dans le cadre de cette recherche, les distinctions qui pourraient être faites entre logement et domicile ne sont pas prises en compte (le domicile étant constitué par le rapport légal qu'a un individu au logement en tant qu'espace physique), et nous utilisons les deux termes comme synonymes, car c'est d'abord la composante physique du logement qui nous intéresse, avant sa composante légale.

socio-territoriales que nous étudions, c'est-à-dire les pratiques qu'ils ont de et dans l'espace, en lien avec les relations sociales qui s'y ancrent et s'y créent.

Mais cette étude a aussi une pertinence sociale, puisqu'elle se questionne sur le traitement politique, institutionnel, urbanistique, social et communautaire de la population itinérante. En effet, notamment en évaluant les contraintes qui pèsent sur le mode de vie itinérant, nous mettons en lumière certains dysfonctionnements des sociétés contemporaines et nous interrogeons le processus d'exclusion, qui participe à la mise à la marge de la société d'une part de plus en plus grande de la population. Nous questionnons également le traitement policier de l'itinérance et son impact sur la qualité de vie des individus. Nous nous intéressons aussi aux modes d'intervention adaptés quant à la réussite de la réinsertion des personnes itinérantes, en nous questionnant en particulier sur l'enjeu du logement. Ainsi, en nous penchant sur certains enjeux liés au problème de l'itinérance nous tentons d'approfondir les connaissances du phénomène afin de contribuer à la recherche d'une solution, dans une optique de cohésion sociale.

2.3. Cadre conceptuel

2.3.1. Itinérance

L'hypothèse principale sur laquelle se base cette étude postule qu'en raison des contraintes qui pèsent sur les itinérants et leur mode de vie, certains lieux spécifiques supportent plus que d'autres les pratiques socio-spatiales des itinérants, et que ces derniers font une utilisation particulière de ces lieux en les détournant de leurs fonctions originelles, par exemple, ou en y ayant des pratiques inappropriées. Afin de

répondre à cette hypothèse il est nécessaire de se pencher sur la définition de l'itinérance, pour comprendre de qui l'on parle quand on parle de personnes itinérantes, pour comprendre l'impact que ce mode de vie peut avoir sur les individus, et surtout pour saisir en quoi l'itinérance implique un certain nombre de contraintes pour les personnes qui la vivent.

Définir l'itinérance comporte certaines difficultés car la population itinérante est très hétérogène (Damon et Firdion, 1996). Il existe ainsi de nombreuses définitions possibles de l'itinérance, elles prennent en compte des critères plus ou moins nombreux et regroupent des situations plus ou moins diverses. On relève quand même l'existence de deux définitions principales, une définition large, et une définition plus fine. Ainsi, Fontan (2001 : 198) explique que :

la définition absolue repose sur un état de situation d'une personne ou d'une famille très démunie, sans travail, sans domicile fixe et utilisant la rue comme espace de vie. La définition relative élargit cette situation à celle des personnes ou des familles ne disposant pas de domicile fixe, avec ou sans travail rémunéré et utilisant des centres d'hébergement pour se loger.

Certaines définitions considèrent même comme « sans-abris » les personnes qui ne disposent pas d'un logement adéquat :

la définition des Nations Unies reconnaît donc que l'absence ou la très grande précarité d'un abri pose un certain nombre de problèmes qui contribuent grandement à la détérioration des conditions de vie. [...] Selon la définition des Nations Unies, il importe donc de considérer comme « sans-abri » les personnes qui, parce qu'elles habitent des logements inadéquats, risquent grandement de basculer dans l'itinérance de rue (Casavant, 1999 : np).

Il existe donc un très large éventail de situations entre les personnes itinérantes qui vivent directement dans l'espace public, et les personnes disposant d'un abris précaire ou inadéquat. Car l'itinérance n'est pas forcément synonyme d'absence d'abri et de relégation automatique dans les espaces publics, et fait référence à de nombreuses situations : « further, even the term homeless may signal a wide variety of circumstances, from long-term street life to short-term shelter residence to doubling up with a friend or relative. » (Kawash, 1998 : 324). En effet, entre habiter un domicile privé et la rue, il y a des situations intermédiaires. Pour cette raison certains auteurs estiment que :

un tel procédé [définir le SDF ou le sans-logis] aboutit inévitablement à une définition bancale, qui retiendra tel ou tel "groupe" en fonction de critères non scientifiques. Il s'agit le plus souvent de la construction plus ou moins arbitraire d'un regroupement qui amalgame des personnes en situations extrêmement variées et dont, chose curieuse, l'élément commun n'est pas nécessairement d'être "sans logis" (Gaboriau, 2004 : 114).

Cependant, on remarque que certaines difficultés rencontrées par les personnes considérées comme itinérantes sont tout de même prédominantes dans la majorité des définitions.

Si on reprend succinctement la littérature concernant cette question, disons que ce terme [l'itinérance] renvoie à un espace du social associé à l'extrême pauvreté (Hetzberg, 1992 ; Poirier et Gagné, 1988), à l'instabilité de logement (Causus des maires, 1991), à la vie solitaire, à des difficultés de fonctionnement, à l'absence d'un réseau relationnel stable (Bassuk et Rosenberg, 1988) ; cela implique, en tout ou en partie, des problèmes liés à l'alcool (Mercier, Fournier et Racine, 1994), à la drogue (Koegel et al., 1988), à la maladie mentale (Shlay et Rossi, 1992 ;

Fournier, 1991). L'itinérance renvoie globalement à ceux qui vivent dans la grande misère (Roy, 1995 : 76).

De ces différentes définitions possibles, des critères qu'elles retiennent et des difficultés rencontrées par les personnes qu'elles décrivent, on peut alors déduire une certaine classification des catégories d'itinérance. On peut ainsi définir trois principaux types d'itinérance.

- Il y a l'itinérance dite chronique (Gouvernement du Québec, 2009b ; Casavant, 1999). C'est la plus visible et elle caractérise les personnes dans une situation absolue d'itinérance, très souvent depuis une longue durée et qui utilisent l'espace public comme espace de vie.
- Il y a l'itinérance dite cyclique (Gouvernement du Québec, 2009b ; Casavant, 1999), qui caractérise les personnes qui enchaînent des expériences d'itinérances intercalées de retours ponctuels en logement.
- Il y a aussi l'itinérance dite situationnelle (Gouvernement du Québec, 2009b) ou temporaire (Casavant, 1999), aussi appelée itinérance cachée. Elle caractérise les personnes dans une situation d'itinérance partielle, accidentelle ou tout du moins ponctuelle. C'est le type d'itinérance le moins visible et pourtant, ce serait le plus répandu. Ce type d'itinérance concerne autant les personnes logées de façon inadéquate, disposant d'un abris précaire ou utilisant les ressources d'hébergement mais de façon très ponctuelle.

Cette classification¹⁰ des types d'itinérance fait surtout référence à la durée de l'itinérance des individus. Les individus peuvent passer d'une catégorie à l'autre, mais le cheminement d'une personne de l'itinérance situationnelle vers l'itinérance cyclique, puis chronique est marqué par une période de crise (moins d'un an) une période d'apprentissage (1 à 3 ans), puis une période d'adaptation et d'enracinement (4 à 10 ans) (Simard, 1990) ou de sédentarisation (Damon, 1996) dans un mode de vie, qui peut parfois être irréversible : « passé ce moment, on peut considérer, à quelques exceptions près, que le clochard a franchi le cap de l'irréversible » (Simard, 1990 : 98).

Ce glissement vers l'itinérance chronique s'accompagne d'une sorte de désorganisation sociale qui voudrait que « les problèmes sociaux apparaissent à partir de situations dans lesquelles les individus sont tellement en rupture avec leur culture qu'ils sont incapables de comprendre suffisamment autrui pour entrer en relation avec lui. » (Dorvil, 1990 : 53). En d'autres termes, la désorganisation sociale « est une quelconque condition qui empêche la structure sociale de fonctionner aussi bien qu'elle le devrait pour rencontrer les valeurs et les buts collectifs. » (Mayer et Laforest, 1990 : 27). La désorganisation sociale serait donc la conséquence d'un éloignement des valeurs et des buts collectifs qui pourrait être notamment liée à des « changements [...] économiques ou sociaux rapides » (Jones *et al.*, 2004 : np).

Il est donc assez difficile de définir l'itinérance, d'autant plus que « la situation des sans-abri correspond moins à un état qu'à un moment dans un processus et à une situation souvent transitoire dans une carrière » (Damon et Firdion, 1996 : 381) et il est primordial de s'intéresser aux dynamiques qui alimentent ce processus pour comprendre l'itinérance.

10 Il existe certes d'autres types de catégorisation des personnes itinérantes en fonction des types d'hébergement ou d'abris utilisés (Clanché, 1998 ; Clanché, 2000), mais ces définitions extrêmement pointues n'offrent que très peu d'intérêt dans le cadre de notre recherche, puisque c'est d'abord l'absence de logement au sens strict qui motive notre questionnement.

L'itinérance résulte de dynamiques autant structurelles (économie, précarité des emplois, crise du logement, désinstitutionnalisation des hôpitaux psychiatriques, etc.) qu'individuelles (alcoolisme, toxicomanie, jeu pathologique, instabilité familiale, etc.). L'itinérance est donc le « produit d'une interaction dynamique entre des conditions structurelles et des vulnérabilités individuelles » (Campeau, 2000 : 50), et est en quelque sorte l'aboutissement extrême du processus d'exclusion puisque « Ces individus [les itinérants] sont au point maximal d'éloignement du pôle de l'insertion » (Roy, 1995 : 77). Il est important de noter qu'en plus de cette exclusion « concrète » (qu'elle soit économique, spatiale ou sociale), la situation d'itinérance, comme elle ne permet pas aux individus de respecter tous les codes sociaux habituels en ce qui concerne l'utilisation des espaces publics, par exemple, contribue à alimenter une mise à l'écart volontaire, plus symbolique par la société :

le SDF [*ndlr sans domicile fixe*], repoussant et fascinant à la fois, présente une image dérangeante de nous-mêmes. Semblable à nous et pourtant si différent, il nous interroge brutalement sur notre nature commune. Sa misère et son dénuement provoquent en nous un sentiment de responsabilité. Sa marginalité et son traitement des codes sociaux nous empêchent d'évacuer cette culpabilité par des échanges ordinaires. Nous sommes alors tentés par différents modes de mise à distance (Guibert-Lassalle, 2006 : 48).

L'itinérance peut ainsi être observée par le prisme de l'exclusion, être définie par cinq principaux critères, et définir trois principaux groupes de personnes. Mais pour un géographe, l'itinérance est avant tout une position par rapport à la domiciliation. En effet, le terme itinérant signifie surtout l'absence du point d'ancrage géographique que constitue le logement, et implique une mobilité (à l'échelle souvent locale) très marquée pour cette population. Ceci engendre notamment des problèmes d'accessibilité aux services publics à la population (services sociaux, services de

santé, etc.) liés, entre autres, à l'absence d'adresse civique. Ceci engendre aussi des pratiques différentes de celles des personnes logées, notamment dans les espaces publics.

Néanmoins, il faut nous arrêter sur une définition pour notre recherche. La définition qui paraît être la plus intéressante pour englober la multiplicité des situations que recouvre le phénomène de l'itinérance est celle élaborée par le Comité des sans-abri de la Ville de Montréal en 1987 :

La personne qui n'a pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire et salubre pour les 60 jours à venir, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services, avec des problèmes de santé mentale, d'alcoolisme, de toxicomanie ou de désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable (Comité des sans-abri de la Ville de Montréal, 1987 dans Casavant, 1999 : np).

Cette définition de l'itinérance paraît la plus intéressante car elle permet d'appréhender le phénomène dans toute sa complexité, en intégrant les cinq critères principaux que nous avons relevés pour la définition de l'itinérance. De plus, cette définition nous intéresse aussi particulièrement puisqu'elle englobe toutes les situations d'hébergement possible, c'est-à-dire qu'elle considère autant comme itinérant quelqu'un qui ne dispose d'aucun abris, que quelqu'un qui dispose d'un abris ne correspondant pas à la définition que l'on peut faire d'un logement, comme on le verra plus tard.

2.3.2. Territoire

Une des hypothèses secondaires sur laquelle se base cette étude postule que les pratiques socio-territoriales des personnes itinérantes sont fortement influencées

par leurs rapports sociaux et en particulier par les rapports avec les autorités policières qui, par la répression importante qu'elles opèrent de l'itinérance dans certains lieux et territoires, influencent les lieux et territoires que les itinérants peuvent investir, participant ainsi à leur exclusion socio-territoriale. Afin d'éprouver à cette hypothèse il est nécessaire de se pencher sur la définition du territoire pour comprendre quel impact il peut avoir sur le mode de vie des personnes itinérantes, en quoi il joue un rôle dans la définition de leurs pratiques socio-territoriales, comment et pourquoi les personnes l'utilisent et dans quelles conditions il permet l'intimité ou est à l'origine de certains conflits.

Un espace délimité et contrôlé

Le territoire est l'un des principaux objets d'étude de la géographie. Il correspond à un espace délimité par l'homme en fonction de certains critères, dont le principal est politique (Lamizet, 1997). Dans ce sens, le territoire est le support physique d'une société qui l'occupe, qui l'a délimité et qui le contrôle politiquement. Il est « œuvre humaine, (...) la base géographique de l'existence sociale. Toute société a du territoire, produit du territoire. » (Brunet (1990, b) dans Tizon, 2005 : 22-23). Le territoire n'est donc pas statique, il est modelé et structuré en fonction des sociétés qui y vivent, l'aménagent, le parcourent, le façonnent et l'utilisent. C'est « une construction, produit de l'histoire que reconstitue et déforme, au fil de ses pratiques et de ses représentations, chaque acteur social » (Di Méo, 1991 dans Tizon, 2005 : 23).

Avec le temps, une relation significative se crée entre les sociétés et leur territoire car il est le support de leur existence et, par conséquent, de leurs activités, de leurs pratiques, etc. Ces activités et ces pratiques, par leur répétition, participent à l'appropriation du territoire par les individus ou les groupes qui dès lors s'y identifient. Le territoire est donc « une forme objectivée et consciente de l'espace (...) on parle du territoire en fonction du sentiment d'appropriation d'un espace : il vous

appartient et vous lui appartenez. » (Brunet, 1990a dans Tizon, 2005 : 22). Cette relation entre les sociétés et leur territoire s'effectue aussi à plusieurs niveaux, de l'individu à la société dans son ensemble, en passant par les groupes qui la composent (groupes sociaux, groupes ethniques, population des différents découpages administratifs, etc.). De cette façon, le territoire, en tant qu'espace vécu et approprié – tel que définit plus loin –, constitue aussi un moyen de différenciation des groupes, dans la mesure où chacun d'eux est associé, et s'associe, à un territoire en particulier, ce que Di Méo explique de cette façon : « deux rapports très étroitement mêlés forment le territoire : un rapport personnel et socialisé entre l'individu et l'espace (la "géographicit  ") et un "nous spatial" qui démarque chaque groupe sur une base g  ographique » (Di M  o 1991 dans Tizon, 2005 : 23).

Le territoire est une entit   g  ographique d  coup  e et administr  e par les soci  t  s qui l'occupent, qui se l'approprient, et qu'elles contribuent    forger au fil du temps, il constitue ainsi une mani  re de diff  rencier les soci  t  s ou les groupes. Le territoire est alors souvent l'objet de conflits. Son occupation, tout comme son am  nagement, mettent en lumi  re les rapports de force entre les diff  rents acteurs qui s'y trouvent.

Un espace v  cu et appropri  

Si le territoire est g  n  ralement d  limit   de fa  on politique, il peut aussi   tre entendu comme un territoire appropri   par une collectivit  , sans que ses fronti  res ne soient d  limit  es administrativement (Belhedi, 2006). Le sentiment d'appartenance, fortement li      l'appropriation, est alors un   l  ment primordial    consid  rer dans la d  finition du territoire. Ainsi, « l'id  e de territoire [...] implique l'expression d'une volont   d'appropriation plus ou moins exclusive, soit par un groupe social ethnique ou religieux, soit m  me par une famille ou un individu ("c'est mon territoire") » (Lacoste, 2004 : 380) et cette appropriation s'accompagne souvent d'un marquage

territorial : « le marquage symbolique de l'espace est destiné à signaler une appropriation » (Brunet *et al.*, 1993, p. 193, dans Veschambre, 2004 : 73). Le territoire est aussi une des conditions de l'intimité et c'est en grande partie son contrôle qui rend celle-ci possible.

Le territoire est un espace, un lieu clos occupé par une personne ou un groupe et qui en devient la propriété. Le territoire est un espace limité physiquement ou subjectivement selon les individus. Sa fonction est de préserver une certaine intimité ; ses frontières le défendent contre toute intrusion. Marquer son territoire, c'est émettre des symboles qui permettent de définir un rapport entre soi et autrui (Meder-Klein, 2005 : 9).

Le territoire est de la même façon, selon Porteous (1976), une condition nécessaire au développement de trois bénéfices substantiels pour ses occupants : l'identité, la sécurité et la stimulation, et ce, à toutes les échelles, « from body space to national loyalties » (Porteous, 1976 : 383). Bien entendu, ces bénéfices substantiels sont les plus forts au niveau du territoire personnel ou familial que constitue le domicile, car c'est celui qui permet le contrôle le plus exclusif ; nous développerons là dessus un peu plus loin.

Au niveau individuel donc, le territoire délimité physiquement par des frontières pourrait être assimilé à celui de l'espace privé, de l'espace du logement. Cependant, en ce qui concerne les itinérants, dans la mesure où ils n'ont pas accès à ce type d'espace privé, certains estiment que le seul territoire qu'il leur reste serait leur corps (Van Doorn, 2004), et : « dans la vie quotidienne, l'absence d'un logement est un manque de territoire "à soi" où l'on peut se tenir en sécurité » (Brousse, Firdion et Marpast, 2008 : 90).

Or, pour reprendre Frémont, le territoire peut aussi être entendu comme un espace vécu, c'est-à-dire comme « l'ensemble des lieux fréquentés — par l'individu — mais aussi des interrelations sociales qui s'y nouent et les valeurs psychologiques qui y sont projetées et perçues » (Frémont, 1976 : 219), donc comme territoire approprié. Cet espace vécu s'opposerait à ce que Lefebvre nomme « l'espace conçu », un espace pensé par ceux qui « imposent à ceux qui le pratiquent un ordre et par là des connaissances, des signes, des codes » (Lefebvre, 1974 dans Audas, 2011 : 40), déterminant ainsi des fonctions propres aux lieux.

À l'inverse l'espace dominé est celui des représentations qu'en ont les habitants et/ou usagers qui essaient par le biais de leurs adaptations de se l'approprier, de le mettre en cohérence avec leurs désirs faisant travailler leurs imaginations. L'espace vécu ainsi envisagé recouvre la réalité physique de l'espace en lui adjoignant la symbolique liée aux pratiques de la vie quotidienne (Lefebvre, 1974 dans Audas, 2011 : 40).

L'adaptation des fonctions des lieux rendrait compte d'une certaine appropriation de la part des individus, d'une projection de leur identité et de leurs valeurs sur le territoire, et ferait état d'un rapport de force entre ceux qui pensent le territoire et ceux qui le pratiquent.

Dans le cadre de cette recherche, c'est cette dimension qui s'appuie grandement sur les pratiques, les perceptions, les représentations, les valeurs et l'identification au territoire des individus, qui nous intéresse particulièrement. Dans ce sens, le contrôle exclusif d'un territoire ne serait pas forcément nécessaire pour qu'il soit considéré comme sien par l'individu, mais l'identification au territoire et le sentiment de chez-soi seraient parfois suffisants pour qu'un individu, et en particulier un individu itinérant, considère un territoire comme le sien.

Ainsi défini, le territoire multidimensionnel participe de trois ordres distincts. Il s'inscrit en premier lieu dans l'ordre de la matérialité, de la réalité concrète de cette terre d'où le terme tire son origine. [...] Il relève en deuxième lieu de la psyché individuelle. Sur ce plan, la territorialité s'identifie pour partie à un rapport a priori, émotionnel et présocial de l'homme à la terre. Il participe en troisième lieu de l'ordre des représentations collectives, sociales et culturelles. Elles lui confèrent tout son sens et se régénèrent, en retour, au contact de l'univers symbolique dont il fournit l'assise référentielle (Di Méo, 1999 : 77).

2.3.3. Logement / Domicile

La deuxième hypothèse secondaire sur laquelle se base notre étude postule que le logement peut avoir un effet sur la modification des pratiques socio-territoriales des itinérants mais qu'il n'est pas le seul élément qui doit être pris en compte. Nous postulons également que les effets de l'intégration d'un logement varient en fonction de la durée de l'itinérance des personnes itinérantes. Afin de répondre à cette hypothèse, il nous faut tout d'abord définir le concept de logement ou de domicile puisque nous cherchons à évaluer quel impact son accession peut avoir sur les individus itinérants, mais aussi quels sont les conséquences de son absence pour les individus.

Le logement ou le domicile au sens le plus strict du terme correspond à l'« unité d'habitation d'un ménage. » (Georges et Verger, 2000 : 274), et plus précisément à « une "résidence légale et habituelle" » (Clanché, 1998 : 185). Cependant, cette définition stricte du logement ou du domicile ne suffit pas à saisir l'importance physique et symbolique de ce territoire pour ses occupants.

Un territoire essentiel pour les individus

Au-delà de la sphère d'appropriation personnelle s'impose *l'appartement* qui mérite au plus haut point le nom de coquille individuelle, inviolable, « ouverte » par une clé, la tanière, le refuge où l'être n'est entouré que par des êtres et des objets familiers et sur lesquels il exerce son empire de maître et possesseur.

La paroi est ici épaisse et dure : la domination s'exerce à l'intérieur des murs résistants et s'arrête à l'extérieur. La vie privée est circonscrite par les murs : se promener nu est une action d'appartement, elle est en transgression sur le palier (Moles et Rohmer, 1998 : 90).

Cette citation de Moles et Rohmer exprime très bien ce que le logement représente pour l'individu. Le logement étant, entre autres, le territoire suprême du contrôle de l'espace physique (Porteous, 1976 ; Moles et Rohmer, 1998), il confère à ses habitants les trois satisfactions territoriales précédemment évoquées : l'identité, la sécurité, et la stimulation. Ceci est en grande partie rendu possible parce le logement permet, grâce à ses ouvertures, le filtrage des individus et des informations qui y entrent ou en sortent. Moles et Rohmer (1998 : 61) nous indiquent d'ailleurs :

l'idée de *privatisation* est intrinsèquement liée à la notion de clôture, elle caractérise des comportements laissés au libre arbitre de l'homme et dans lesquels il fixe la participation des autres à sa convenance ; le droit à la privatisation est inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme.

Au sens physique, le logement est un territoire clos qui permet aux individus d'accomplir l'essentiel des fonctions corporelles de base (dormir, se laver, s'alimenter, etc.), à l'abri des regards extérieurs, mais surtout en sécurité. « Le domicile dans le sens le plus complet du terme constitue la condition nécessaire pour accéder de plain-

pied à l'espace public » (Laberge et Roy, 2001 : 128). En n'en disposant pas, les itinérants se retrouvent dans des situations de transgression passive dans les espaces publics en plus d'être vulnérables aux intempéries et aux agressions.

Mais aussi, le logement permet d'entreposer ses biens personnels, d'entretenir des relations sociales et d'exprimer son individualité, ce qui rend possible l'exercice d'une certaine autonomie (Eisenberg, 1993).

Toujours au niveau physique le logement permet le contrôle de la stimulation¹¹ car, si elle est essentielle à l'individu, le territoire clos du domicile lui permet de la limiter et de la choisir en filtrant les informations, les personnes, etc, qu'il accepte de laisser entrer dans son intimité, et les informations qu'il veut laisser sortir ou non. Ce filtrage ou contrôle est rendu possible par les ouvertures que constituent les portes et les fenêtres du logement (Porteous, 1976). En n'en disposant pas, les itinérants souffrent en permanence de la multitude de stimuli auxquels ils ne peuvent échapper, que ce soit directement dans les espaces publics ou même dans les refuges où ils dorment dans des dortoirs abritant plusieurs dizaines de personnes, ce qui entraîne une grande fatigue physique et psychique (Van Doorn : 2004). Et l'absence de logement impliquant aussi l'absence d'un endroit où se reposer, cela entraîne également très souvent une grande fatigue physique pour les individus.

Enfin, et pour ce qui est de l'identité, il apparaît que le logement, en tant que territoire suprême du contrôle, est le lieu le plus appropriable et le plus approprié. L'habitant d'un logement, n'ayant aucune limite à son appropriation domiciliaire puisque ce territoire lui appartient, au moins symboliquement, peut le personnaliser comme il l'entend. La personnalisation du domicile, qu'elle se situe à l'intérieur ou à l'extérieur de celui-ci, est perçue par plusieurs auteurs (Staszak, 2001; Porteous,

11 Porteous (1976) parle de stimulation sensorielle « achieved by making, modifying and defending the home » (p. 385), qui s'exprime d'autant plus quand la compétition entre voisins rend possible une stimulation mutuelle, par exemple.

1976) comme une projection de l'identité de l'individu sur son lieu de vie, et comme un lieu qui lui permet de véhiculer et protéger son identité à travers les manipulations qu'il peut en faire (Larceneux, 2011).

La maison ou le domicile devient alors un symbole du soi et refléterait la façon dont l'individu se voit ou souhaite être perçu par les autres (Porteous, 1976). Aussi et surtout, dans la mesure où le domicile permet d'être à l'écart des autres, il devient le territoire privilégié pour l'affirmation de son identité.

Le chez-soi s'apparente à un espace où il est possible de devenir ou de redevenir soi. Loin des rôles publics ou sociaux que nous assumons dans notre vie professionnelle. Il fait figure d'un abri, d'un refuge au sein duquel plus qu'ailleurs il nous est donné l'occasion de goûter à ce sentiment de liberté, d'être à l'aise, pleinement soi-même (Vassart, 2006 : 14-15).

Mais c'est aussi parce qu'il permet un ancrage dans le temps que le domicile constitue un support identitaire (Vassart, 2006). Il constitue également un lieu stratégique pour les individus, lieu autour duquel s'organise une grande partie de leur vie, et Selon Porteous (1976), la maison ou le domicile peut être considéré comme centre élémentaire (*basic focus*) de la territorialité en raison de son importance centrale dans la mobilité des individus et de leurs activités, puisque la majorité de leurs déplacements a pour origine ou pour destination le domicile. Les individus seraient « domicentrés » (Porteous, 1976).

Au-delà de son importance identitaire et symbolique et des satisfactions qu'elle engendre, la jouissance d'un domicile assure la sécurité et l'intimité essentielles aux besoins corporels de base (Bresson, 1997). L'adresse permet aussi d'offrir « une inscription spatiale et territoriale dans la société [...] » (Blanc et

Clément, 2004 : 17). Sans elle les itinérants n'ont pas réellement le droit de « demeurer » dans la société (Bresson, 1997).

Le domicile constitue également « l'un des pôles autour desquels s'organisent les sociabilités » (Grafmeyer, 1998 : 347) car c'est dans ce lieu ou à partir de celui-ci que « se construisent et s'entretiennent les relations interpersonnelles » (Bouillon, Girard et Musso, 2007 : np), que ce soit par le courrier, le téléphone ou les médias sociaux, mais aussi parce qu'il constitue un lieu dans lequel il est possible d'inviter des personnes préalablement sélectionnées.

L'espace domestique est celui du *territoire fondamental*. Il n'est pas forcément l'espace où on vit le plus : il peut arriver que l'on passe plus de temps sur son lieu de travail ou en voyage. *Home sweet home*, il est l'espace le plus approprié, le plus chargé, celui qui porte le plus d'émotions et d'affects, de souvenirs et d'espoirs (Staszak, 2001 : 346).

Cela dit, si le logement procure une identité, la sécurité et la stimulation, mais aussi l'intimité, une inscription sociale et territoriale dans la société, un support pour les sociabilités, un ancrage temporel, peut-on soutenir que les itinérants n'ont pas de « chez-soi » ?

Le « Chez-soi »

Moles et Rohmer (1998 : 71-72) nous indiquent que l'appropriation peut s'effectuer en dehors des frontières établies (murs du logement par exemple) :

Mur ou partitions constituent l'un des modes fondamentaux d'accès à l'appropriation de l'espace et, [...] la première idée que l'architecte a pour approprier l'espace, c'est de construire des murs [...] mais elle n'est ni nécessaire (on peut s'approprier l'espace en dehors de tout mur ou de toute

frontière) ni suffisante (l'existence d'un mur n'établit l'appropriation que si celui-ci se clôt et constitue une forme fermée [...]).

En suivant cette idée, et comme l'indique Vassart (2006 : 14), le chez-soi n'est pas strictement limité au domicile :

Le chez-soi désigne un espace privilégié à forte résonance émotionnelle et sociale, et qui se démarque comme lieu de vie propre à une personne. En plus de cet espace physique, il intègre un ensemble de relations, de liens que l'individu tisse avec cet environnement (Fisher, 1997). [...] Signalons ici que, du point de vue de la localisation, l'espace du chez-soi ne correspond pas nécessairement avec l'espace que stricto sensu nous appelons une maison.

De la même façon, Porteous (1976) estime que le chez-soi (*Home*) est bien plus que le domicile, qu'il est empreint d'émotion et que ses qualités objectives sont bien moins importantes que le sentiment d'appartenance qu'il procure. Moore (2007) ajoute que le chez-soi peut être perçu comme un espace vécu (*experienced space*), qui existe à la fois symboliquement (*in the mind*) et comme support d'activités significatives, chargées de sens. « The advantage of this is that the concept of home is not a fixed product, but a dynamic place (Giuliani, *et al.*, 1988 ; May, 2000), a living process or construction (Tognoli and Horwitz, 1982), or a journey (Case, 1996). » (Moore, 2007 : 145). Selon Moore (2007), il est dès lors possible d'être itinérant et d'avoir un chez-soi car celui-ci est plutôt caractérisé par un état d'esprit et un engagement émotionnel que matériel et associé à un lieu précis. L'absence d'un domicile ne signifie donc pas que les individus n'ont pas de territoire personnel et, puisque « Être "chez-soi" c'est s'approprier un espace, le transformer en son bien » (Bernard, 1998 : 374), il est possible d'entendre le « chez-soi » comme un territoire à résonance symbolique, symboliquement approprié, même si son appropriation est non

matérielle et plutôt liée à l'usufruit, et qui ne correspond pas forcément à l'espace physique du logement. Eisenberg (1993 : 246) montre que, dans le cas des itinérants, le chez-soi est caractérisé par un territoire qui supporte un certain nombre d'activités de base :

Although the homeless lack a "traditional home," they often have a "home base." This home base is "one geographical locale, where one performs the usual functions of sleeping, eating and living in accordance with one's lifestyle, and a place to which one, 'wherever temporarily located' always intends to return.

Le choix de ces lieux de vie pour les itinérants est soumis à un certain nombre de critères. Dans un premier temps, le « chez-soi » étant le lieu des activités intimes, il doit assurer l'invisibilité et la protection. Certaines catégories de lieux, qui ne sont pas directement destinés aux activités humaines, plus précisément les « non-lieux » – terrains vagues, dessous de ponts, recoins de la ville, etc. – qui sont généralement invisibles, difficilement accessibles et peu fréquentés, sont alors privilégiés par les itinérants qui se les approprient puisqu'ils assurent en partie cette invisibilité et cette protection (Laberge et Roy, 2001). Le choix de ces lieux de vie est également lié à des critères utilitaires – proximité de services destinés aux itinérants, de commerces, etc. – mais aussi symboliques – ancien quartier de vie, présence de contacts, relations humaines et sociales, etc. (Dambuyant-Wargny, 2004 ; Rouay-Lambert, 2004).

En bref, s'ils n'ont pas d'espace privé à proprement parler, les itinérants tentent de recréer, dans les espaces publics, des simulacres d'espaces domestiques se substituant au « chez-soi » traditionnel qui leur permettent de pallier en partie les carences liées à l'absence de domicile ce qui, selon Zeneidi-Henry (2002), joue un rôle important pour leur équilibre psychique. En effet, l'effort des itinérants pour recréer un territoire plus ou moins privatif dans les espaces publics est

compréhensible quand on prend conscience de l'importance psychique que peut jouer l'environnement pour les individus :

Halbwachs s'inspire de Auguste Comte pour dire que la stabilité de l'environnement physique est nécessaire à l'équilibre mental, les changements de contexte impliquent donc un effort personnel pour se repositionner vis-à-vis des choses, pour intégrer son nouvel environnement (Rouay-Lambert : 2001).

Nous avons maintenant établi notre problématique, qui vise à interroger spécifiquement le rapport à l'espace des personnes itinérantes, par l'entremise de leurs pratiques socio-territoriales, de leurs rapports sociaux et de leurs rapports avec les autorités policières, ainsi que de leurs expériences et attentes vis-à-vis du logement. Pour y répondre nous avons déterminé un cadre conceptuel qui repose sur les concepts d'itinérance, de territoire et de logement/domicile. Aux fin de notre analyse, nous devons maintenant nous attarder sur la méthodologie qui sera employée et sur le cadre opératoire choisi.

CHAPITRE III

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE ET CADRE OPÉRATOIRE

Ce troisième chapitre présente la démarche méthodologique et le cadre opératoire de notre recherche. Nous y définissons le type de recherche, le cadre spatio-temporel qui correspond à notre terrain d'étude, les variables et indicateurs utilisés pour opérationnaliser chacun des concepts présentés, la démarche méthodologique que nous avons adoptée ainsi que les techniques de traitement et d'analyse des données que nous avons utilisées.

3.1. Type de recherche

Cette recherche est de type fondamental dans la mesure où elle ne vise aucune application immédiate, quand bien même des recommandations pourraient être faites. Nous voulons apporter une contribution au corpus de connaissances constitué sur le phénomène de l'itinérance, et plus particulièrement, sur les pratiques socio-territoriales de ce groupe de population, ainsi que sur l'influence du logement et des rapports sociaux sur ces pratiques socio-territoriales. Nous n'avons toutefois

effectué aucune modification du terrain d'étude lors de notre collecte de données et notre enquête n'a pas d'application immédiate sur notre terrain. Cette recherche est aussi hypothético-déductive. En effet, des hypothèses ont été formulées et nous avons tenté de les vérifier avec nos observations effectuées sur le terrain.

3.2. Cadre spatio-temporel

L'inscription territoriale de notre travail (Carte 2) correspond dans un premier temps à l'agglomération de Montréal, puisque c'est là qu'on trouve le plus grand nombre de personnes itinérantes au Québec. Comme nous l'avons mentionné, une des dernières études d'envergure sur le sujet démontrait que 72% des itinérants du Québec ne fréquentait que Montréal et ses environs (Simard, 1990 dans Fournier et Mercier, 1996). De plus, la majorité des travaux consultés ayant pour objet d'étude l'itinérance se concentrent sur l'agglomération montréalaise. Enfin, les documents et programmes gouvernementaux traitant de l'itinérance ou ayant comme objectifs la lutte contre l'itinérance, au niveau provincial, visent la région de Montréal en particulier. Le phénomène y a donc plus d'ampleur qu'ailleurs, il concerne un grand nombre de personnes, et a le plus d'impacts au niveau socio-territorial.

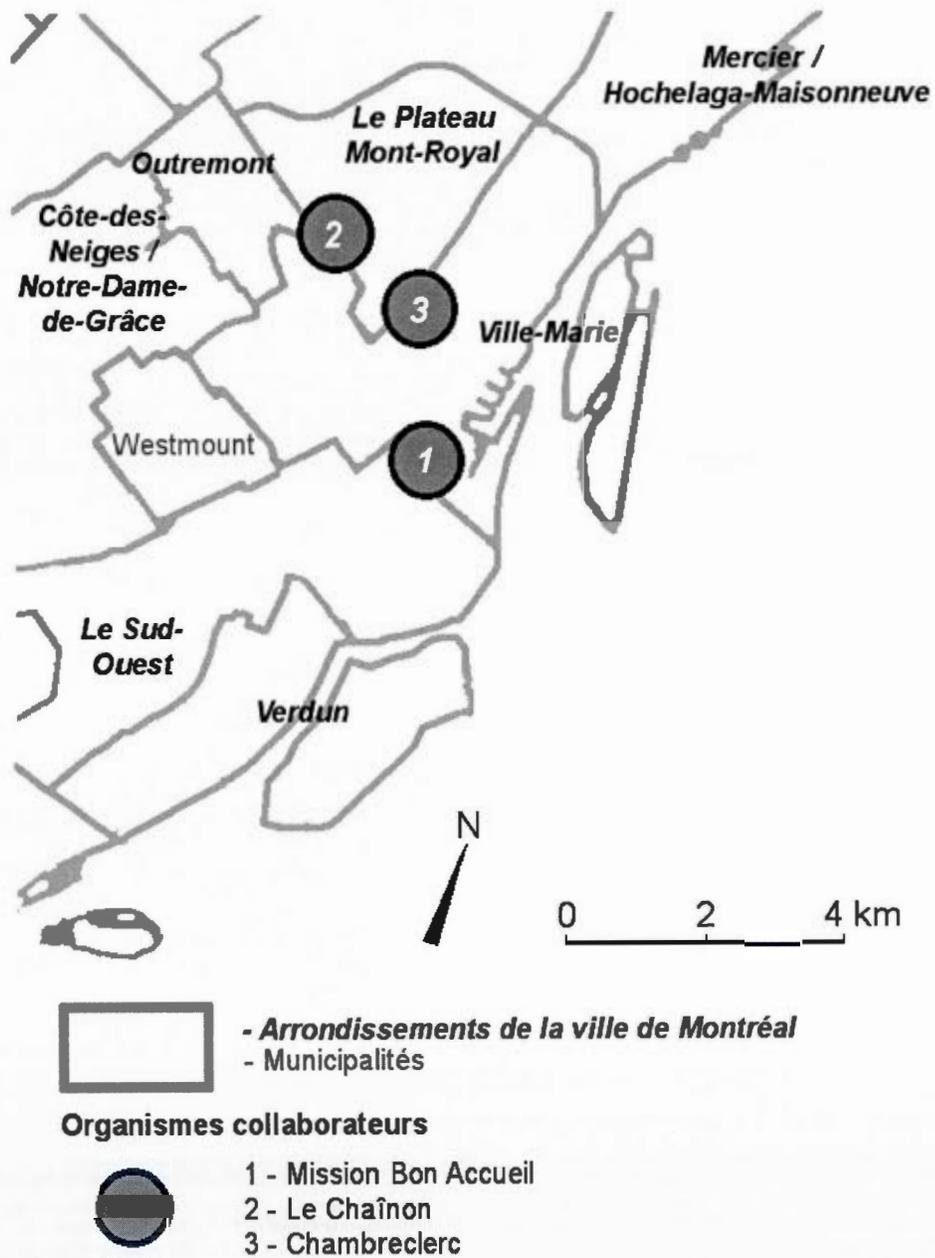
Dans un second temps, notre étude s'intéresse en particulier aux quartiers centraux de la ville de Montréal. L'itinérance étant un enjeu principalement urbain, particulièrement visible et concentrée dans les centres-villes, nous nous pencherons donc sur les quartiers centraux de Montréal dans le cadre de notre étude puisque ce sont ceux qui sont les plus touchés par le phénomène de l'itinérance au sein de l'agglomération montréalaise.

Cependant, l'inscription territoriale de notre travail dépend surtout des organismes qui ont accepté de travailler avec nous et à partir desquels nous avons construit notre échantillon. Ainsi, la situation géographique de ces organismes a fortement déterminé notre terrain d'étude et les lieux spécifiques formant le cadre territorial de notre recherche.

Les organismes qui ont accepté de collaborer à notre enquête (Carte 3) sont (1) la Mission Bon Accueil (1490 Saint Antoine Ouest), (2) Le Chaînon (4373 de l'Esplanade) et (3) Chambreclerc (2060 Clark), ce qui signifie que notre terrain d'étude se concentre en particulier autour de ces structures d'accueil. Notons que ces organismes sont représentatifs des différents types de services offerts à la population itinérante en termes d'hébergement : (1) centre d'hébergement d'urgence de première ligne offrant aussi des services d'hébergement de transition ; (2) maison d'hébergement pour femmes seules offrant de l'hébergement d'urgence et de transition ; et (3) maison de chambre avec soutien communautaire et approche de réduction des méfaits. Cependant, ils ne rejoignent qu'une partie de la population itinérante, soit les personnes qui ont recours à ce type de structures.

Enfin, les entrevues ayant été effectuées entre le 20 février 2012 et le 25 mai 2012, c'est cette période qui définit le cadre temporel de l'étude. Cependant, les informations récoltées lors des entrevues ayant trait à différentes périodes de la vie des participants, et remontant parfois jusqu'à leur enfance, le cadre temporel de l'étude est aussi constitué par l'agrégation des histoires de vie des participants.

Carte 3 : Centre-ville de Montréal et organismes collaborateurs.



Sources : Ville de Montréal (s.d.b)
Cartographie : E.Lavigne (2013)

3.3. Variables et indicateurs

Comme mentionné à la section 2.3, notre cadre conceptuel repose sur trois concepts-clefs : itinérance, territoire et logement/domicile. Ces concepts-clefs sont directement reliés à l'exclusion car (1) l'itinérance est un des aboutissements extrêmes du processus d'exclusion, (2) l'exclusion socio-territoriale se matérialise sur le territoire, puis ce dernier nous donne donc à voir l'exclusion et (3) le logement, ou plutôt l'absence de logement, est une des principales caractéristiques de cette forme d'exclusion qu'est l'itinérance (Figure 4).

Itinérance

La situation d'itinérance des individus sera analysée par quatre variables : 1. *situation par rapport au logement*, 2. *situation économique*, 3. *situation sociale* et 4. *état de santé*. Ces variables font toutes écho aux problèmes associés à l'itinérance et soulevés dans la définition du terme (voir section 2.3.1.).

L'utilisation de la variable *situation par rapport au logement* nous permettra de préciser la situation des participants en termes de domiciliation. Ainsi, l'indicateur *type* nous permettra de déterminer le type de logement des participants, s'il y a lieu, et l'indicateur *durée*, la durée de la jouissance ou de l'absence de logement. Cette variable et ses indicateurs nous permettront d'évaluer concrètement la situation par rapport au logement des répondants, donc de préciser leur situation d'itinérance

La variable *situation économique*, à travers les indicateurs *source des revenus* et *montant des revenus*, nous permettra de saisir l'importance et l'impact de la précarité économique des répondants, leur situation vis-à-vis de l'emploi, leur éventuelle dépendance à certains programmes d'aide financière publics ou les stratégies qu'ils utilisent pour se procurer de l'argent. Cette variable nous permettra

donc d'évaluer la situation économique des répondants en lien avec les stratégies qu'ils mettent en place, au niveau socio-territorial pour se procurer un revenu.

La variable *situation sociale*, quant à elle, nous permettra de comprendre les relations sociales des individus interrogés par les indicateurs *contacts familiaux*, *contacts amicaux*, *contacts avec les pairs* et *contacts avec les intervenants*. Ceci nous permettra d'évaluer leur niveau de désorganisation sociale, le type de ressources sociales qu'ils sont capables de mobiliser, et l'impact de leurs relations sociales sur leurs pratiques socio-territoriales.

Enfin, la variable *état de santé* permettra, par le biais des indicateurs *maladies*, *dépendances* et *traitements*, de cerner les problèmes de santé ou de dépendance qui touchent les répondants. Nous pourrions ainsi saisir dans quelle mesure ces indicateurs jouent un rôle dans leur situation d'itinérance.

Ces quatre variables associées au concept d'itinérance nous permettront autant d'évaluer concrètement la situation d'itinérance de chaque participant, leur niveau de décrochage ou d'installation dans le mode de vie itinérant, que les causes qui les ont menées à l'itinérance. Ceci établi, nous pourrions observer et analyser leurs pratiques socio-territoriales, en prenant en compte l'impact que peut avoir leur situation d'itinérance sur celles-ci.

Territoire

Les pratiques socio-territoriales des répondants seront analysées à travers le concept de territoire et à l'aide de quatre variables : 1. *l'espace vécu*, 2. *l'accessibilité*, 3. *l'appropriation* et 4. *les conflits*. Ceci nous permettra d'évaluer quelles sont les pratiques socio-territoriales des itinérants et de voir quels sont les facteurs qui les influencent.

La variable *espace vécu* nous permettra de circonscrire le territoire pratiqué et approprié symboliquement par chaque répondant. Les indicateurs *localisation, durée, usages, choix/contraintes* et *stabilité/évolution*, permettront de définir les lieux et territoires précis composant l'espace vécu de chaque participant, d'évaluer les modalités de leur occupation, c'est-à-dire la durée de l'occupation et le type d'usages qu'ils en font, l'influence des contraintes et des choix sur les lieux et territoires occupés ou pratiqués, ainsi que la stabilité ou l'évolution dans l'investissement de ces mêmes lieux et territoires qui constituent leur espace vécu.

La variable *accessibilité* permettra de saisir comment l'accessibilité influence l'espace vécu des participants et, à travers les indicateurs : *souhaitée, réelle* et *physique/symbolique*, de comparer la réalité à leurs attentes, ainsi que les conditions physiques et symboliques qui conditionnent leur occupation du territoire. Ainsi nous serons en mesure d'évaluer quelles sont les contraintes qui influencent l'accessibilité à certains lieux et territoires pour les personnes itinérantes.

La variable *appropriation*, tout comme la précédente, nous permettra de comprendre l'espace vécu des participants, par les lieux et territoires précis qui le composent, et avec lesquels les participants ont une relation particulière. Ainsi les indicateurs suivants : *matérielle, symbolique, pratiques, marquage, identification* et *choix/contraintes* nous permettront de mesurer l'éventuelle appropriation de lieux ou de territoires par les participants, la nature de cette appropriation, les pratiques qui participent à celle-ci, si un marquage territorial (physique ou symbolique) y est associé, et dans quelle mesure les répondants s'identifient à ces lieux et territoires appropriés. De cette façon nous pourrions évaluer comment et pourquoi s'effectue l'appropriation de certains lieux et territoires par les participants, afin de mieux comprendre ce qui influence leurs pratiques socio-territoriales.

Enfin, la variable *conflits* nous permettra d'observer dans quelle conditions les répondants peuvent vivre des conflits. Les indicateurs : *usages, population, autorités, gentrification* et *projet d'aménagement*, nous permettront donc d'évaluer si ils sont confrontés à des conflits d'usage, et dans quelles conditions, avec quel type de personnes ils peuvent avoir des conflits, s'ils ont des conflits avec les autorités policières, et si ces conflits se situent dans des territoires sujets à la gentrification ou a des projets d'aménagements importants. Ainsi nous serons en mesure d'évaluer si le fait d'avoir des conflits, avec qui, où et pourquoi, influence leurs pratiques socio-territoriale de quelque sorte.

Ces quatre variables nous permettront de comprendre comment les personnes interrogées occupent et pratiquent le territoire, quelles sont les contraintes qui entrent en jeu dans la sélection des lieux et territoires qu'elles pratiquent et s'approprient, et si elles y ont des conflits, avec qui et pourquoi. Ceci établi, nous pourrons évaluer dans quelle mesure l'accession à un logement joue un rôle dans la modification des pratiques socio-territoriales des participants.

Logement ou domicile

En dernier lieu, le rapport au logement des participants sera analysé par quatre variables : 1. *l'historique*, 2. *le chez-soi*, 3. *l'intimité* et 4. *l'intervention*. Ces variables nous permettront de comprendre quel rôle le logement joue sur les pratiques socio-territoriales des itinérants, ainsi que de déterminer dans quelle mesure l'intégration ou la perte d'un logement influencerait directement ces pratiques socio-territoriales.

Ainsi, la variable *historique* nous permettra de comprendre la trajectoire domiciliaire des individus interrogés, avec les indicateurs : *nombre, type, localisation, durée*. Nous pourrons ainsi évaluer le parcours domiciliaire de chaque répondant, en nous intéressant notamment au nombre et aux types de logements qu'ils ont occupés,

à la durée de l'occupation de leurs logements, mais aussi à leur localisation. Ces précisions sur l'historique domiciliaire des participants permettront de mieux saisir l'expérience que chaque participant a vis-à-vis du logement, son origine géographique, sa mobilité résidentielle ses attentes et ses besoins au sujet d'une éventuelle accession au logement, tout en jetant un éclairage sur les raisons qui les ont amenées à l'itinérance.

La variable *chez-soi* nous permettra de comprendre la relation de chaque participant a avec un lieu en particulier, s'il y a lieu. Les indicateurs : *localisation*, *type* et *usages*, nous permettront ainsi de comprendre dans quelles conditions et à quels endroits les participants peuvent se sentir chez-soi, quels sont les types de lieu concernés par ce sentiment de chez-soi, et quels usages ou pratiques participent au développement de ce sentiment. Ceci nous permettra de mieux saisir quelles contraintes pèsent sur la nécessité d'avoir un « espace à soi » pour les personnes itinérantes, dans quelle mesure cette quête a une influence sur les pratiques socio-territoriales des répondants et si elle influence leur perception du logement.

La variable *intimité*, quant à elle, nous permettra de comprendre les conditions nécessaires à sa jouissance et les perceptions qu'en ont les personnes interrogées. Les indicateurs : *réelle*, *souhaitée*, *localisation*, *sécurité*, *identité* et *stimulation*, permettront de saisir dans quelle mesure et dans quelles conditions les répondants jouissent d'une certaine intimité, dans quels lieux et territoire cela est possible pour chaque répondant, et si ces lieux et territoires leur fournissent des conditions de sécurité, leurs permettent de projeter leur identité et rendent possible le contrôle et le filtrage des stimulations extérieures. Ainsi nous pourrons comparer les attentes des participants aux conditions d'intimité qu'ils trouvent dans l'itinérance, voir si les conditions dans lesquelles ils en trouvent sont suffisantes pour qu'ils en jouissent pleinement, évaluer l'impact de cette quête sur leurs pratiques socio-territoriales, et leurs motivations à accéder à un logement.

Enfin, la variable *intervention* nous permettra d'évaluer le type d'intervention auxquels les répondants ont accès et si celle-ci est adaptée à leurs besoins et attentes. Les indicateurs : *fréquentation des services, attentes, perceptions, contraintes et conflits*, permettront d'évaluer le rapport des participants aux ressources qu'ils utilisent, notamment les ressources d'hébergement, les services particuliers qu'ils utilisent, les attentes et les perceptions qu'ils ont vis-à-vis de ces services et des intervenants qui y travaillent, tout comme les contraintes qui peuvent peser sur leur accessibilité à ces ressources et les conflits auxquels ils y sont confrontés. Ainsi, nous pourrons comprendre comment ils y évoluent et à quel point ces services influencent leur rapport au logement, mais aussi leur rapport au territoire.

Figure 4 : Cadre opératoire : concepts, variables, indicateurs.

| CONCEPTS | VARIABLES | INDICATEURS |
|------------|-----------------------------------|--|
| ITINÉRANCE | Situation par rapport au logement | Type de logement Durée |
| | Situation économique | Montant des revenus Source des revenus |
| | Situation sociale | Contacts familiaux Contacts amicaux Contacts pairs Contacts intervenants |
| | État de santé | Maladies Consommation Traitements |
| TERRITOIRE | Espace vécu | Localisation Durée Usages Choix / contraintes Stabilité / évolution |
| | Accessibilité | Souhaitée Réelle Physique / symbolique |
| | Appropriation | Matérielle Symbolique Pratiques Marquage Identification Choix / contraintes |
| | Conflits | Usages Population Autorités Gentrification Projets d'aménagement |

| CONCEPTS | VARIABLES | INDICATEURS |
|------------------------|--------------|--|
| LOGEMENT / DOMICILE | Historique | Nombre Type Localisation Durée |
| | Chez-soi | Localisation Type Usages |
| | Intimité | Réelle Souhaitée Localisation Sécurité Identité Stimulation |
| | Intervention | Fréquentation des services Attentes Perceptions Contraintes Conflits |

3.4. Perspective, analyse documentaire et collecte des données

La perspective que nous adoptons est interdisciplinaire dans la mesure où l'itinérance, dans toutes ses dimensions, intéresse et interroge tant les sciences humaines que les sciences de la santé. En effet, les multiples problèmes associés à l'itinérance questionnent de nombreux chercheurs, que ces problèmes soient d'ordre médical (maladies mentales, toxicomanie, alcoolisme, problèmes de santé liés aux conditions de vie, etc.), d'ordre sociologique, ethnologique ou anthropologique (position de la société par rapport à ces individus, existence d'une « culture » propre à ce mode de vie, liens entre les individus itinérants, identité potentielle de ces derniers, questions du partage des espaces publics, du droit à la ville, etc.), d'ordre criminologique (taux d'incarcération de cette population, mode de vie rythmé par les contraventions, etc.), ou qu'ils soient du domaine du travail social (recherche des meilleures stratégies d'intervention, des services les plus adaptés, etc.).

Mais l'itinérance a aussi une dimension éminemment géographique dans la mesure où elle pose la question de la relation au territoire de ces individus itinérants. L'inscription territoriale des individus, mais surtout des groupes, constitue en partie une manière d'appréhender leur identité sociale (Cailly, 2004 ; Debarbieux, 2006) et donc, une façon de les différencier. De ce fait, comme il est difficile de constater l'inscription territoriale des personnes itinérantes, notamment en raison de leur absence effective d'espace privé, l'identité sociale des itinérants pose problème au reste de la société. En effet, ne disposant pas d'espaces privés, ils sont définis en fonction de cela et par opposition au reste de la société « logée ». Mais ayant un espace vécu concentré souvent autour des espaces publics, et posant des problèmes quant à l'usage ou l'appropriation de certains lieux, ils sont aussi définis par leurs pratiques considérées comme « marginales » ou ne correspondant pas aux pratiques admises des lieux et territoires. D'une certaine façon, même si d'autres critères entrent

en compte dans les définitions du phénomène de l'itinérance, la précarité en est un exemple, les itinérants sont avant tout définis par leur relation au territoire, d'ailleurs contenue dans le terme même d'*itinérant*.

3.4.1. Analyse documentaire

Une part importante du travail repose sur une analyse documentaire des écrits scientifiques (ouvrages et articles) et institutionnels (rapports, documents de référence, plans d'action, etc.) portant sur le sujet de l'itinérance et les problématiques qui y sont associées pour préciser les questions de recherche, les hypothèses, et le choix des concepts, variables et indicateurs. Cette consultation des écrits s'est poursuivie tout au long de la recherche afin d'effectuer le travail de terrain en connaissance de cause, mais aussi afin d'établir précisément une stratégie d'observation et de collecte des données et, enfin, pour interpréter les observations effectuées sur le terrain. Nous avons aussi eu recours aux publications émanant des organismes communautaires et des différents intervenants offrant des services aux itinérants afin de cerner leur fonctionnement, leurs objectifs et leurs interventions.

En outre, vu la spécificité de notre sujet et l'importance des dimensions structurelles qui l'alimentent, nous nous sommes principalement concentrée sur les sources documentaires québécoises, que nous avons privilégiées, dans un premier temps, puis canadiennes et enfin, états-uniennes pour certains aspects du phénomène. Nous avons fait ce choix parce que, si le phénomène de l'itinérance a des caractéristiques communes peu importe où il s'observe, son inscription géographique – en étant inséparable des structures politiques, économiques et sociales dans lesquelles il se situe – est très importante à prendre en compte dans la compréhension des facteurs à l'origine de l'itinérance des individus, dans la façon dont l'itinérance est prise en charge par la société, et sur les conséquences territoriales de l'itinérance.

3.4.2. Entrevues et mode d'échantillonnage

Entrevues

Pour recueillir les informations, nous avons réalisé des entrevues semi-dirigées auprès d'itinérants. Nous avons fait ce choix puisque, ayant besoin d'informations spécifiques, des entretiens non-directifs ou des récits de vie ne nous auraient pas permis de récolter les données nécessaires, et que des entretiens directs auraient non seulement pu mettre mal à l'aise les répondants mais auraient aussi grandement limité la quantité de détails que nous avons été en mesure de recueillir grâce à des entrevues semi-dirigées. Nous avons donc pu constituer un échantillon de 21 individus de plus de 25 ans¹², comportant quatre femmes (19%), donc une proportion de femmes représentative de la population itinérante, soit 13 à 29% de femmes (Fournier et Mercier, 1996).

Les données recueillies au moyen d'entretiens semi-directifs relèvent pour beaucoup des perceptions, des systèmes de valeurs, des codes ou des attitudes. Notre guide d'entrevue a été conçu de façon à récupérer des informations sur différentes périodes de la vie des répondants, sur leurs périodes d'itinérance et sur leurs expériences en logement (Voir Annexe D pour le guide d'entrevue).

Les répondants ont été, à quelques exceptions près, très réceptifs à nos questions mais, dans la mesure où ils correspondent à un groupe particulier de population, il nous a parfois été difficile d'obtenir des réponses très claires à chaque question et, dans plusieurs cas, il nous a été difficile de recentrer le répondant sur les questions posées car la plupart des participants étaient très prolixes. Cependant, en

¹² Nous avons fait le choix d'écartier les itinérants de moins de 25 ans car ils peuvent, pour la plupart d'entre-eux, correspondre à un sous-groupe de la population itinérante. Ce groupe identifié comme « jeunes de la rue », aurait des caractéristiques particulières, notamment en ce qui concerne les causes menant à l'itinérance, mais aussi « un fort sentiment d'appartenance au "milieu de la rue", entendu comme l'ensemble des lieux associés aux activités "souterraines" ou *underground*, contre-culturelles et illicites de la société » (Parazelli, 2002 : 47).

reposant les questions plusieurs fois et en restant attentive au discours des répondants – lors de leurs digressions –, nous avons réussi à saisir certaines opportunités dans leurs récits et à recentrer les discussions afin d'approfondir les sujets relatifs aux questions que nous avons établies. Ainsi, nous sommes parvenue à récolter les informations nécessaires dans la majorité des cas, et seulement un nombre relativement limité de participants n'a pas apporté de réponses précises à certaines questions.

Concrètement, les entrevues réalisées se sont déroulées au sein des structures qui ont collaboré à la recherche, elles ont duré en moyenne une heure et ont été enregistrées sur bande numérique (Voir Annexe C pour le tableau récapitulatif des entrevues).

Organismes collaborateurs

Nous avons contacté plusieurs organismes qui offrent différents services d'hébergement ou de logement aux personnes itinérantes, dans le but de recruter des répondants pour les entrevues, et afin de former un échantillon d'individus susceptible d'utiliser les différentes possibilités d'hébergement ou de logement offertes aux itinérants.

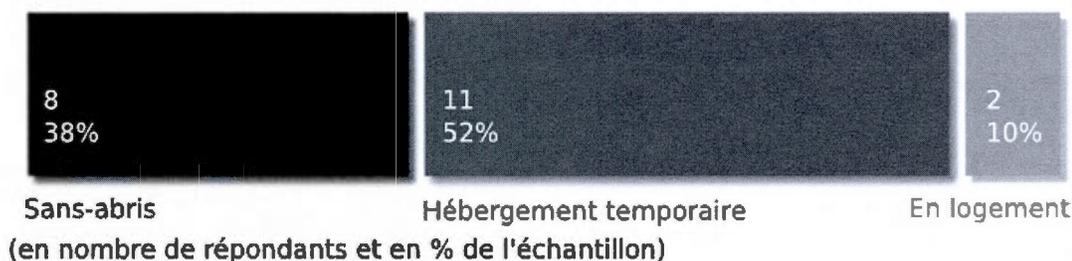
Nous avons ainsi constitué un échantillon de 21 répondants au total (N=21) en effectuant des entrevues au sein de trois organismes (voir Annexe B pour une description plus complète des organismes collaborateurs) :

- La Mission Bon Accueil (MBA) – 16 entrevues,
- Le Chaînon – quatre entrevues,
- Chambreclerc – une entrevue.

Au sujet de la situation par rapport au logement des répondants (Figure 5), notre échantillon est constituée de :

- huit personnes concrètement sans-abri (38%),
- 11 personnes ayant accès à une solution d'hébergement temporaire à moyen terme (52%), dont huit bénévoles¹³ à la MBA, un résident¹⁴ à la MBA, et deux personnes en unité de transition¹⁵ au Chaînon,
- deux personnes ayant un logement permanent (10%) dont une en logement privé traditionnel, et une en chambre à Chambreclerc.

Figure 5 : Situation des 21 participants par rapport au logement.



¹³ Les bénévoles ont le droit de rester trois mois à la MBA en échange de 20 heures de bénévolat par semaine et ont accès aux locaux de la MBA durant la journée. Ils dorment dans un dortoir séparé des dortoirs destinés à l'accueil d'urgence.

¹⁴ Les résidents paient 70\$ par semaine pour habiter à la MBA durant une période limitée à trois mois. Ils sont également dans un dortoir à l'écart de ceux destinés à l'accueil d'urgence. Ils ont accès au locaux de la MBA durant la journée et ont le droit de conserver leur place de résident trois mois.

¹⁵ Unité offrant des chambres individuelles à des résidentes pour des durées de trois mois à un an, moyennant une contribution financière proportionnelle aux revenus de la personne.

Recrutement des participants

Chambreclerc est le premier organisme qui nous ait répondu. Après avoir communiqué avec madame Isabelle Leduc, directrice de l'organisme, des intervenants de l'organisme ont proposé à différents locataires de participer à l'enquête et nous nous sommes rendue sur les lieux où nous avons finalement effectué une seule entrevue, par manque de volontaires.

Nous avons aussi contacté madame Monique Turcot de l'organisme le Chaînon, destiné uniquement aux femmes. Les intervenants de l'organisme ont proposé aux femmes de participer à notre enquête, et nous avons fixé des rendez-vous avec les volontaires afin d'effectuer les entrevues sur place. Nous y avons effectué des entrevues avec quatre femmes.

Enfin, nous avons contacté monsieur Denis Leboeuf, intervenant de la Mission Bon Accueil, qui nous a invitée à nous présenter directement sur place à l'heure où seules les personnes bénévoles et résidentes ont accès à la structure. Il nous a brièvement présenté la vocation de la mission, puis a proposé à certains bénévoles et résidents de répondre à nos questions. Nous y avons interrogé un homme dans un premier temps, puis Denis Leboeuf nous a invité à nous présenter à la Mission pour y effectuer des entrevues autant de fois que nécessaire. Par la suite, en raison des horaires auxquels nous nous présentions (à partir de 15h), nous avons collaboré avec monsieur Yvon Berthelot, un intervenant œuvrant en soirée. Nous avons ainsi réalisé 17 entrevues avec des hommes (Voir Annexe C pour le tableau récapitulatif des entrevues).

En résumé, les répondants ont tous été recrutés sur une base volontaire, directement dans les organismes ciblés. Ils ont été sélectionnés par les intervenants œuvrant dans ces organismes à partir de deux critères : l'âge et la langue, qui devait

être le français. Néanmoins, certains biais ont été introduits lors du recrutement des participants ; nous développerons sur ce point dans la section suivante.

Nous avons interrogé 22 personnes au total, dont quatre femmes. Cependant, nous n'avons retenu que 21 entrevues puisque l'un des répondants interrogés à la MBA n'a pas été en mesure de répondre correctement aux questions en raison de problèmes sévères de santé mentale et comme il montrait une certaine agressivité verbale, nous avons été obligée d'écourter l'entrevue. Notre échantillon est alors composé de 21 répondants. D'autre part, un des répondants ne correspondait pas à la limite d'âge établi, il avait 21 ans au moment de l'entrevue, mais en raison de la taille réduite de l'échantillon, nous avons décidé de le garder. Cependant, dans l'analyse, nous tenons compte du fait qu'il ne correspond pas totalement au profil de répondant recherché au départ.

3.4.3. Limites et biais

Un premier biais a été introduit lorsque les intervenants ont sélectionné des participants pour les entrevues. Ils travaillent avec eux sur une base quotidienne ou plus ponctuelle, souvent depuis longtemps, et ils les connaissent bien. De fait, les intervenants ont nécessairement sélectionné des personnes qu'ils considéraient comme de « bons » répondants, selon des critères qui leurs sont propres, mais surtout selon leur capacité à répondre à des questions précises correspondant à une étude scientifique. De ce fait, si notre échantillon reste hétérogène, il évacue une bonne partie de la population itinérante qui, souvent en raisons de problèmes de santé mentale, n'aurait pas été en mesure de participer à la recherche.

De plus, il y a un autre biais dans l'échantillonnage, induit par les lieux où nous avons recruté les participants. En ayant ciblé des organismes pour effectuer les entrevues, nous avons consciemment créé un biais en évacuant la possibilité de

rencontrer des itinérants qui ne fréquentent pas les structures d'accueil. Pour rencontrer cette partie de la population itinérante, nous aurions dû procéder à des entrevues dans les espaces publics, mais cette option n'a pas été possible. Nous avons rejeté d'entrée de jeu l'idée d'aller à la rencontre de personnes itinérantes dans les espaces publics sans l'assistance de travailleurs de rue et ce, pour éviter de nous retrouver dans des situations potentiellement menaçantes. De plus, nous n'avons pas réussi à collaborer avec des organismes ayant des équipes de travailleurs de rue, notamment pour des questions administratives et éthiques qui auraient retardé de façon importante la réalisation de notre étude.

Aussi, le fait d'effectuer nos entrevues dans des ressources d'hébergement d'urgence a induit un biais quant à l'âge des participants. En effet, le fait que 76% des participants soient âgés de 40 à 60 ans est directement lié aux lieux de recrutement, car les plus jeunes ont tendance à ne pas utiliser les ressources d'hébergement et ont recours à d'autres stratégies pour se loger.

Enfin, si l'itinérance a de nombreux visages à Montréal, et concerne de nombreuses personnes autochtones, tous nos répondants sont caucasiens, à l'exception d'un répondant originaire d'Haïti mais ayant grandi au Québec. Ceci est aussi probablement lié aux ressources dans lesquelles nous avons effectué notre recrutement, car les personnes itinérantes autochtones en utilisent d'autres. Mais ce biais est surtout lié à la contrainte linguistique puisque les autochtones, si quelques-uns utilisent le français comme langue seconde, sont majoritairement anglophones, ou ne peuvent s'exprimer qu'en langue autochtone. Ainsi, n'étant pas complètement à l'aise pour traiter des données qui auraient été recueillies en anglais, nous avons choisi de ne pas effectuer d'entrevues dans cette langue, évacuant par là même une part non négligeable de la population itinérante.

Ces différents biais, en éliminant de l'échantillon de nombreuses personnes itinérantes, constituent un frein important à nos constats en termes de généralisation. Cependant, cela n'amointrit aucunement la pertinence de notre étude, même si sa portée n'est pas aussi grande que nous l'aurions souhaité.

3.5. Techniques de traitement et d'analyse des données

Pour chacune des entrevues, nous avons rédigé un verbatim qui nous a servi de support de base pour le traitement et l'analyse des données.

Nous avons utilisé un traitement quantitatif pour certaines données socio-économiques, afin de cerner la composition de notre échantillon et de la comparer aux données disponibles dans les écrits scientifiques. Nous avons également utilisé un traitement quantitatif pour certaines données géographiques liées à des lieux précis (nombre de répondants fréquentant tel lieu, nombre de répondants ayant habité dans tel quartier, etc.), ce qui nous a permis de hiérarchiser l'importance de certains lieux ou territoires concernés les pratiques socio-territoriales des répondants. Pour toutes les autres données, en relation avec les perceptions ou la symbolique, nous avons utilisé un traitement qualitatif, notamment en analysant les discours, en faisant des recherches par mots-clefs dans les verbatims et en colligeant et croisant les réponses des répondants en fonction des questions spécifiques.

Aussi, dans la mesure où la problématique de l'itinérance peut être très différente en fonction du genre, tant en ce qui concerne les processus qui amènent à la rue que les stratégies de survie mises en place quotidiennement, nous avons pris en compte le genre dans l'analyse des données quand cela était nécessaire.

Dans un premier temps, les verbatims ont été utilisés pour hiérarchiser de façon quantitative les informations recueillies. Ensuite, nous avons analysé le contenu de chacune des entrevues à l'aide de nos variables et indicateurs, ce qui nous a permis d'expliquer de façon qualitative, par l'analyse des discours, des perceptions, des représentations de la symbolique des lieux, etc., les pratiques socio-territoriales des participants. Nous avons ainsi créé plusieurs grilles d'analyses, relatives à chaque variable et indicateur que nous souhaitions étudier. Nous avons colligé les réponses de tous les répondants par rapport à chaque indicateur ou à chaque mot-clef déterminé, ce qui nous a permis de dégager des quantités chiffrées. Puis, en croisant ces données entre-elles, nous sommes parvenus à lier ces constats entre-eux pour les analyser de façon pertinente.

Notre méthodologie et notre cadre opératoire étant désormais présentés, nous allons, dans les sections suivantes, présenter et analyser les résultats recueillis lors de nos entrevues, ce qui nous permettra d'en dégager les principaux constats.

CHAPITRE IV

PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS

Ce quatrième chapitre présente l'analyse des données que nous avons recueillies lors de notre étude. Nous y comparons les résultats obtenus à ceux présentés dans la littérature, et nous y répondons aux questions et aux hypothèses de recherche que nous nous étions posées. Ce chapitre est divisé en quatre parties : la première traite des caractéristiques socio-économiques des participants et identifie les principales causes de la perte de logement. La seconde partie s'attarde à l'analyse de l'espace vécu des participants, tout d'abord pour le circonscrire, mais aussi pour comprendre ce qui l'influence et le conditionne. La troisième partie se penche sur le rapport au logement des participants. Elle nous permet de comprendre en quoi l'absence de logement influence les pratiques socio-territoriales des personnes qui vivent l'itinérance. Enfin, nous effectuerons, dans la dernière partie, un retour sur nos questions de recherche afin d'en tirer les conclusions et les constats qui s'imposent.

4.1. Situation d'itinérance des participants

En analysant la situation de chaque participant à l'aide des quatre variables par lesquelles nous appréhendons l'itinérance, nous avons dressé un portrait des individus

composant notre échantillon et ainsi, nous avons été en mesure d'observer si les répondants présentent les caractéristiques générales qui leurs sont associées dans les écrits. De plus, nous avons identifié les raisons à l'origine de la perte de leur logement.

4.1.1. Situation par rapport au logement

Il est possible de définir trois positions des répondants par rapport au logement : l'absence totale de logement, l'accessibilité à un hébergement temporaire à court et moyen terme au sein d'un organisme et la présence d'un logement au sens strict. De cette façon nous pouvons distribuer les répondants en trois sous-groupes (figure 5).

1. Les répondants n'ayant pas de logement, les *sans-abri*. Ce sous-groupe est formé de huit répondants issus de « la ligne » / accueil d'urgence¹⁶ interrogés à la Mission Bon Accueil et de la répondante ayant accédé au même type de service au chaînon (voir Annexe C pour le tableau récapitulatif des entrevues et le statut de chaque répondant vis-à-vis du logement).
2. Les répondants disposant d'un *hébergement temporaire* à court et moyen terme au sein d'un organisme. Ce sont les répondants bénévoles et résidents interrogés à la Mission Bon Accueil, ainsi que les résidentes interrogées au Chaînon. Ce sous-groupe est formé de 11 répondants.
3. Enfin, les deux répondants ayant un *logement* forment un sous-groupe composé d'une répondante interrogée au Chaînon et d'un répondant interrogé à Chambreclerc.

¹⁶ Individus qui se présentent ponctuellement à une heure définie pour avoir accès à un lit pour une seule nuit.

Fait à noter, 19 participants (90%) sont sans logement au moment de l'entrevue. Les deux autres, s'ils ont un logement, ont connu des périodes d'itinérance quelques mois ou quelques années avant le déroulement des entrevues.

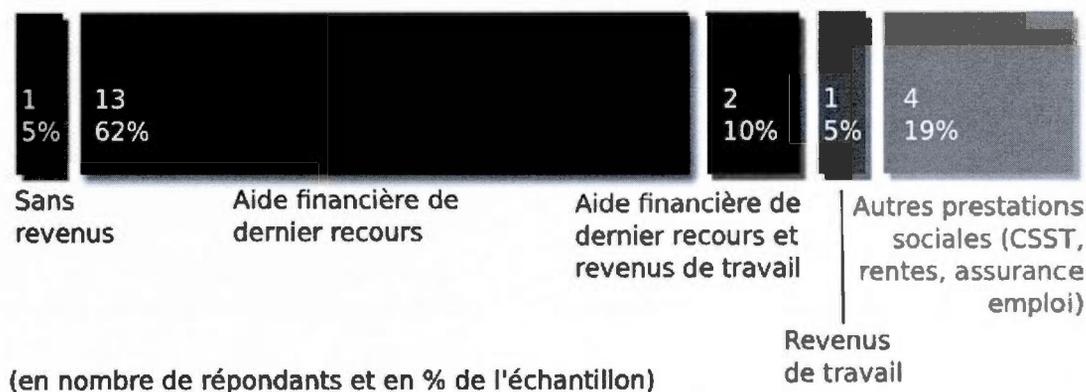
4.1.2. Situation économique

Au sujet des revenus des répondants, si nous n'avons pas toujours été en mesure de relever précisément leur montant lors de nos entrevues, nous avons obtenu des informations assez précises au sujet de leur source. Ainsi, nous avons relevé quatre sources principales de revenus (Figure 6).

1. La première source est constituée de revenus issus des programmes *d'aide financière de dernier recours*, et 15 répondants en bénéficient.
2. La seconde source de revenus correspond aux *autres prestations sociales* offertes par les gouvernements provinciaux et fédéraux, excluant l'aide financière de dernier recours. Elle correspond à des revenus issus d'indemnités de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), aux revenus du régime des rentes du Québec et du régime de pension du Canada, ainsi qu'aux revenus provenant de l'assurance-emploi (fédéral). Quatre répondants ont des revenus qui proviennent de ces sources.
3. La troisième source de revenus correspond à des *revenus issus du travail*, qu'ils soient déclarés ou non, et correspond à trois répondants. Notons que, comme nous considérons également les revenus non déclarés, certains des répondants de ce groupe appartiennent également au groupe des bénéficiaires de l'aide financière de dernier recours, le montant de leur revenu est alors plus important.

4. Enfin, le quatrième groupe est constitué d'un répondant n'ayant *aucun revenu* au moment de l'entrevue.

Figure 6 : Source des revenus des participants.



En ce qui concerne le montant des revenus, si nous n'avons pas relevé d'informations de façon systématique, puisque cela aurait pu mettre mal à l'aise les répondants, nous avons néanmoins obtenu des informations à ce sujet de la plupart des répondants, ce qui nous a permis de déterminer quatre principales tranches de revenu (Figure 7) :

1. un répondant n'ayant *aucun revenu*,
2. les répondants qui bénéficient uniquement de la prestation de base de l'aide financière de dernier recours gagnent *moins de 590\$ par mois*, ils sont 11,
3. les répondants bénéficiant de l'aide financière de dernier recours avec contrainte sévère à l'emploi ainsi que la répondante qui touche une pension de retraite et un répondant ayant des revenus de travail gagnent *moins de 1000\$ par mois*, ils sont six,

4. enfin, nous avons calculé que les revenus des trois autres répondants se situaient dans une tranche de revenu allant de 1000 à 1500\$,

Figure 7 : Montant des revenus des participants.

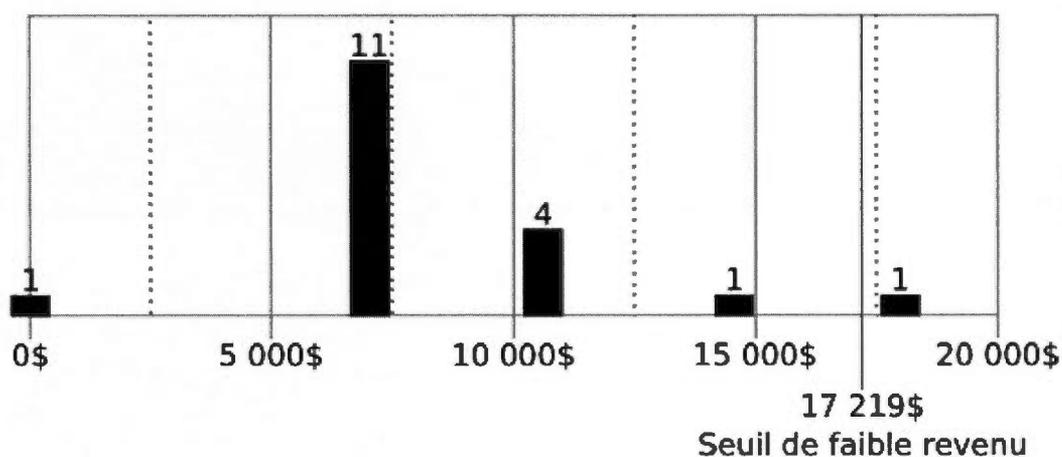


Au vu des informations recueillies, il ne fait aucun doute que les répondants accusent une forte précarité économique. En effet, le gouvernement du Canada considère que le seuil de faible revenu pour une personne seule résidant dans une agglomération de plus de 500 000 personnes est de 17 219\$ par année après impôts (Statistique Canada, 2005). Or, on observe que la majorité des répondants (plus de 90 % de notre échantillon) vit en dessous du seuil de faible revenu défini par le gouvernement du Canada. De plus, 52 % des répondants vivent avec moins de la moitié des revenus formant le seuil de faible revenu.

La figure 8 représente la répartition des revenus des participants par rapport au seuil de faible revenu, sans prendre en compte les revenus des trois personnes pour lesquelles nous n'avons pas de montant précis. On y remarque que la situation économique des participants est souvent en lien avec la perte de leur logement. En effet, la perte d'emploi, généralement accompagnée d'une baisse significative de revenus, est une cause importante de la perte de logement, qu'elle soit liée ou non à

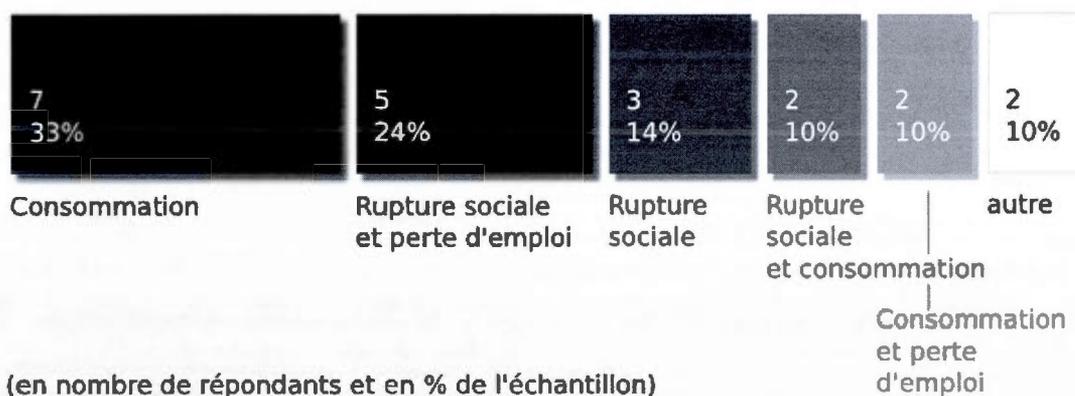
un accident du travail, ou à du surmenage¹⁷. Au moins sept participants (33%) ont perdu leur logement suite à la perte de leur emploi et ce, peu importe la raison pour laquelle ils ont perdu leur emploi (Figure 9).

Figure 8 : Répartition du revenu annuel de 18 participants par rapport au seuil de faible revenu.



(en nombre de répondants)

Figure 9 : Cause de la perte de logement des participants.



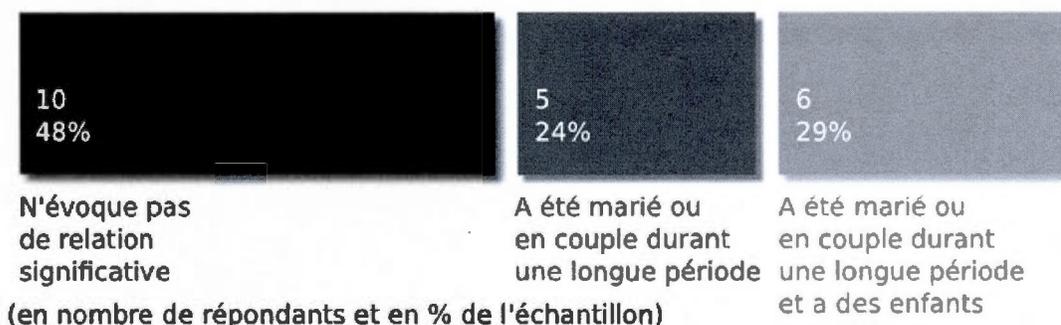
(en nombre de répondants et en % de l'échantillon)

¹⁷ Certains des participants ont indiqué avoir quitté leur emploi suite à un « burn-out » ou à un surmenage professionnel. Ils n'ont cependant pas évoqué de diagnostic clinique de dépression.

4.1.3. Situation sociale

En ce qui concerne la situation familiale (Figure 10), on note que plus de la moitié des participants (11/21) ont été soit mariés, soit en couple pendant une longue période. Notons que toutes les femmes de l'échantillon (quatre) font partie de ce groupe. Notons également que les six participants ayant déclaré avoir des enfants se situent tous dans ce groupe et que la moitié (trois) sont des femmes.

Figure 10 : Historique relationnel et parental des participants.

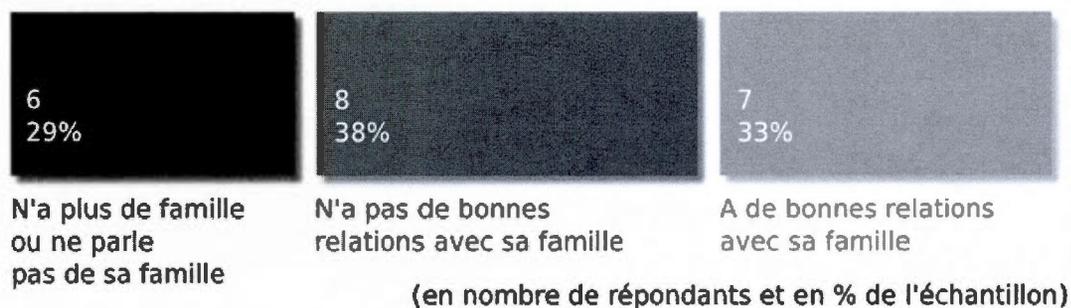


Toujours au niveau de la situation familiale (Figure 11), on constate que les participants déclarant avoir de bonnes relations avec leur famille (entendue ici comme parents et collatéraux) sont quasiment aussi nombreux (7/21) que ceux qui déclarent le contraire (8/21). Aussi, six répondants déclarent ne plus avoir de famille ou ne parlent pas du tout de leur famille.

La situation familiale d'un des répondants reste difficile à définir dans le sens où il déclare que son père est décédé et que sa mère vit en foyer d'accueil, mais il n'apporte pas de précision quant à la qualité de leur relation. Dans la mesure où il n'évoque pas s'ils sont en contact ou non et qu'il y fait très peu référence, nous considérons qu'il fait partie de la catégorie de répondants qui ne parle pas de sa famille.

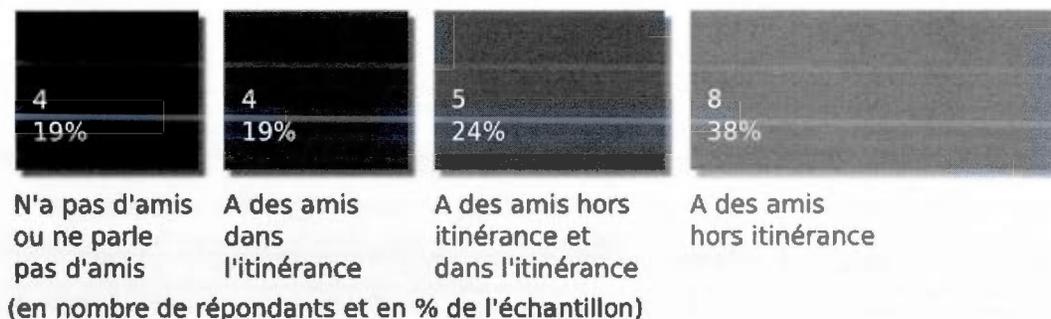
Ainsi, les répondants n'ayant pas de famille, n'en parlant pas ou ayant des contacts difficiles avec leur famille sont deux fois plus nombreux que ceux qui ont de bons contacts avec leur famille (14 contre 7).

Figure 11 : Type de relations avec les parents et les collatéraux des participants.



En ce qui concerne les relations amicales des participants (Figure 12), 13 d'entre eux évoquent avoir des amis hors du monde de l'itinérance, neuf évoquent avoir des amis dans le monde de l'itinérance et quatre répondants disent ne pas avoir d'amis ou ne parlent pas d'amis.

Figure 12 : Relations amicales des participants.



Au regard des informations précédemment présentées, on remarque que 38 % des répondants n'ont pas de bons contacts avec leur famille et n'ont jamais eu de

relation amoureuse à long terme. Ceci peut potentiellement évoquer une certaine désorganisation sociale chez les participants ou, dans tous les cas, une grande faiblesse de leurs liens sociaux, d'autant plus qu'au moment de nos entrevues, un seul des répondants a mentionné être engagé dans une relation amoureuse.

Sans tirer de conclusions hâtives à ce sujet, dans la mesure où nous n'avons pas assez d'informations pour caractériser la désorganisation sociale des participants, nous pouvons tout de même observer qu'en ce qui concerne les liens familiaux à proprement parler, une grande partie des participants en sont dépourvus, ce qui peut aider, en partie, à comprendre que le manque de soutien social au niveau familial peut encourager le glissement vers une situation d'itinérance, ou que la situation d'itinérance contribue à la rupture de ces liens sociaux. De plus, on remarque que les ruptures sociales sont à l'origine de la perte de logement pour au moins 10 participants (48%) (Figure 9). Grimard (2011 : 57-58) nous indique d'ailleurs que, dans une perspective psycho-sociale, certains chercheurs estiment que « le non recours au soutien social s'expliquerait par le développement d'une dépendance aux services destinés aux personnes itinérantes, laquelle, à son tour, ferait se rétrécir le réseau de soutien personnel et la capacité de s'aider soi-même ».

D'autre part, si l'on considère que la désorganisation sociale peut être caractérisée par un éloignement des valeurs et des buts collectifs, le fait d'avoir eu des problèmes avec la justice paraît important à prendre en compte dans la biographie des participants. En effet, l'emprisonnement peut être la conséquence d'un non-respect des valeurs collectives, car il est liée au non-respect des lois établies par la société dans le but d'une organisation juste et universelle de la vie en groupe. Le fait de contrevenir aux lois au point d'en arriver à un emprisonnement peut donc mettre en lumière une distanciation des valeurs collectives de la part des individus contrevenants. À ce sujet, on observe que sept (33%) participants ont un historique carcéral, ce qui est assez important. Cependant, il faut apporter des nuances à ces chiffres sachant que, dans la

mesure où ils ont des difficultés à fournir des assurances sociales (logement, travail, famille, etc.) qui pourraient éviter leur incarcération (Laberge *et al.*, 1998), les itinérants sont plus soumis à l'incarcération pour des infractions mineures que les autres membres de la société (Bellot *et al.*, 2005).

4.1.4. État de santé / dépendances

Nous notons que seulement deux des participants (10%) souffrent d'un trouble mental diagnostiqué (trouble de la personnalité limite (TPL) et schizophrénie) et avoué au moment de l'entrevue. Cependant, selon certaines études, 30 à 50% des personnes itinérantes auraient des problèmes de santé mentale (Gouvernement du Québec, 2008). Si nous avions gardé le répondant exclu de l'échantillon car son trouble de santé mentale a rendu l'entrevue impossible, nous aurions eu trois personnes atteintes de troubles de santé mentale sur 22 (13,6 %). Dans un cas comme dans l'autre, nous sommes loin du 30 à 50 % des personnes itinérantes qui auraient un problème de santé mentale.

L'écart entre les données trouvées dans la littérature scientifique et les données recueillies peut être expliqué de trois manières principales. D'une part, l'explication la plus plausible réside dans la sélection des participants par les intervenants. En effet, comme nous devions réaliser des entrevues avec des questions assez précises sur les pratiques socio-territoriales des participants, les intervenants ont nécessairement sélectionné des volontaires dont ils évaluaient positivement les capacités à répondre à nos questions. De ce fait, il est évident que les personnes ayant des problèmes de santé mentale non traités ou trop sévères n'ont pas été retenues par les intervenants, dans un but de bon déroulement des entrevues. Ceci explique en partie l'écart observé par rapport aux données trouvées dans d'autres recherches portant sur le sujet. D'autre part, il ne faut pas négliger la sélection des informations fournies par les participants.

En effet, il est très probable que certains participants n'aient pas fait part de leur diagnostic de santé mentale lors des entrevues. Enfin, dans la mesure où les personnes itinérantes ont souvent du mal à avoir accès aux services de santé, en raison de leur situation d'urgence permanente qui place la survie en première position dans leurs priorités, on peut aisément comprendre que de potentiels troubles de santé mentale puissent être plus longs à diagnostiquer par les services de santé et les intervenants.

On observe que les personnes itinérantes feraient soit un usage tardif, un « mauvais » usage ou encore qu'elles adopteraient une stratégie de non-usage des services (Fournier, 2001; Haley et al., 1999). L'organisation dans la survie, qui inscrit les actions des personnes itinérantes dans l'immédiateté et l'urgence, suppose l'établissement de priorités qui ne permet pas de planifier ni de prévenir. La recherche quotidienne de réponses à leurs besoins essentiels (trouver chaque jour un lit, des repas, des vêtements, etc.) dans un contexte où leurs moyens sont extrêmement réduits (déplacements à pied, recherche de téléphone gratuit, etc.) demande beaucoup plus de temps et d'énergie qu'on ne pourrait l'imaginer (Wenzel et al., 2001). Cet aspect de la vie itinérante est peu compatible avec les temps d'attente en clinique par exemple (Roy et al., 2006 : 22).

Cette accessibilité aux services de santé est aussi limitée par le fait que les personnes itinérantes ont souvent de nombreux problèmes de papiers dus à des pertes des vols ou des non-renouvellements volontaires. Ils fréquentent donc moins les services de santé car ce n'est pas dans leurs priorités immédiates, et quand ils veulent avoir accès à ces services, des problèmes administratifs ralentissent souvent leurs démarches.

Les preuves d'identité sont conditionnelles à l'obtention de certains types de services. Le cas le plus connu est sans conteste le réseau public des services de santé et de services sociaux pour lequel il faut présenter une

carte d'assurance-maladie (CAM) afin de bénéficier des services. Dans l'expérience de la rue, il n'est pas rare de perdre ses effets personnels ou de se les faire voler. Plusieurs travaux ont démontré combien l'absence de carte pouvait représenter une barrière d'accès aux services de santé (Fournier, 2001; Thibaudeau, 2000; Haley et al., 1999) (Roy *et al.*, 2006 : 50).

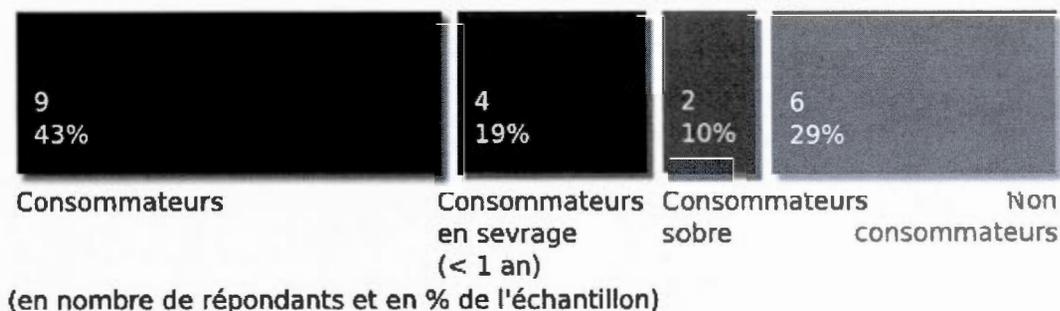
Ces raisons peuvent expliquer pourquoi notre échantillon comporte moins de répondants sujets à des problèmes de santé mentale que ce qui est mentionné dans les écrits sur le sujet. Ceci constitue une limite à la généralisation des observations faites dans le cadre de notre recherche.

Ce qui est le plus significatif dans les données recueillies est la prévalence de problèmes de consommation¹⁸ (Figure 13). Seul six répondants n'ont pas et n'ont jamais eu de problèmes de consommation. Les autres répondants ayant ou ayant eu des problèmes de consommation peuvent être répartis en trois groupes. Neuf participants sont actuellement consommateurs. Les autres sont sobres et forment les deux autres groupes. Quatre d'entre eux sont actuellement sobres mais depuis une durée inférieure à un an, nous les considérerons donc comme étant en sevrage¹⁹. Enfin, deux participants sont sobres depuis plus d'un an.

18 Nous avons choisi de ne pas faire la distinction entre les problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie ou de polytoxicomanies dans la mesure où nous considérons, dans le cadre de ce mémoire, que ce sont des problèmes de consommation qui peuvent avoir le même impact sur la vie des individus, qu'ils soient seuls ou combinés. De plus, la totalité des répondants ayant eu ou ayant des problèmes de consommation a ou a eu des problèmes avec plusieurs substances, qu'elles aient été prises seules ou combinées.

19 Nous considérons ces répondants en sevrage car ils ont évoqué demeurer fragiles vis-à-vis de leur(s) dépendance(s) et ont mentionné le besoin de solidifier leur sobriété. L'emploi du terme sevrage ne correspond donc pas à la terminologie médicale.

Figure 13 : Rapport des participants à la consommation.



En ce qui concerne la consommation d'alcool ou de drogues, les données sont beaucoup plus proches de ce que nous trouvons dans les écrits. En effet, 46% des itinérants auraient un problème de consommation d'alcool ou de drogues (Gouvernement du Québec, 2008). Si nous prenons en compte tous les participants ayant eu un problème de consommation (72%) on constate clairement que l'itinérance est intimement liée à des problèmes de consommation, que ceux-ci précèdent ou succèdent la situation d'itinérance des participants. Les problèmes de consommation sont d'ailleurs à l'origine de la perte de logement chez 11 participants (52%) (Figure 9) et cinq participants (24%) affirment avoir commencé à consommer à un très jeune âge, soit entre 11 et 15 ans.

Ces données recueillies au sujet de l'itinérance des participants peuvent ainsi nous permettre d'affirmer, toutes proportions gardées et avec les nuances qui s'imposent, que nos répondants correspondent bien aux principaux critères établis en ce qui concerne la définition de l'itinérance. Ce sont des personnes sans logement, à très faibles revenus, ayant des problèmes de santé mentale, sinon d'alcoolisme, de toxicomanie ou de désorganisation sociale. Ces problèmes sont également largement

associés aux raisons ayant causé la perte de leur logement et cela confirme que l'itinérance ne peut être appréhendée comme un phénomène monolithique et que les situations qu'elle regroupe sont aussi nombreuses que les individus qu'elle définit. Nous pensons qu'il est également intéressant de s'intéresser aux situations individuelles des participants afin de comprendre ce que l'itinérance implique pour ceux qui la vivent. Cependant, les limites de temps et de moyens que comporte notre travail ne nous permettent pas de le faire ici, nous proposons alors, en annexe, un résumé des parcours de vie des participants, permettant de comprendre ce qui les a amené à l'itinérance (Annexe E).

Maintenant que nous nous sommes intéressés dans le détail à la situation d'itinérance des participants, nous allons interroger la façon dont ils utilisent le territoire pour comprendre comment leur situation d'itinérance peut influencer leurs pratiques socio-territoriales.

4.2. Territoire des participants : Un espace vécu confiné aux quartiers centraux de Montréal

Lors de l'analyse des informations recueillies dans nos entrevues, le centre-ville de Montréal²⁰ est apparu comme le territoire le plus cité par les répondants lorsque nous leur demandions simplement quels lieux ils fréquentaient sur une base régulière. En effet, sur 21 participants, 11 ont répondu qu'ils fréquentaient principalement le centre-ville lors de leurs périodes d'itinérance. Tous les autres, s'ils n'ont pas cité directement le centre-ville comme un territoire fréquenté

²⁰ Dans le cadre de notre mémoire nous considérons, à des fins de simplifications nécessaires à l'analyse, que le centre-ville de Montréal correspond à l'arrondissement Ville-Marie. En effet, à de rares exceptions près, quand les participants faisaient référence au centre-ville, les lieux cités étaient inclus dans la délimitation de l'arrondissement Ville-Marie (voir carte 2).

principalement, ont cité un de ses quartiers ou un lieu précis en son sein. Ainsi, 100% des participants à notre étude fréquentent ou ont fréquenté le centre-ville durant leurs périodes d'itinérance, ce qui indique à quel point ce territoire est important dans les pratiques socio-territoriales des personnes itinérantes que nous avons interrogées. Cependant, nous avons effectué nos entrevues principalement dans un organisme situé au centre-ville, la Mission Bon Accueil, et dans deux organismes situés dans un arrondissement limitrophe de l'arrondissement Ville-Marie, soit le plateau Mont-Royal. Il est donc fort probable que les pratiques territoriales des personnes itinérantes que nous avons interrogées aient été influencées par le fait d'être hébergées dans l'arrondissement Ville-Marie ou à sa proximité immédiate. À l'inverse, la fréquentation de l'arrondissement Ville-Marie par les participants peut avoir influencé le choix des organismes avec lesquels nous avons collaborés pour leur hébergement. Cependant, ces biais n'enlèvent en rien à la pertinence de considérer le centre-ville ou l'arrondissement Ville-Marie comme un territoire concentrant l'itinérance, nous le verrons plus loin dans le détail.

4.2.1. Principales contraintes pesant sur les pratiques socio-territoriales des personnes itinérantes

Le fait que les participants fréquentent principalement le centre-ville de Montréal est en grande partie lié à leur mobilité qui est limitée par certaines contraintes et qui leur pose des problèmes d'accessibilité, aux conditions que leur procure l'aménagement urbain pour trouver de l'intimité et recréer potentiellement un chez-soi dans l'espace public, ainsi qu'aux contraintes qui pèsent sur leur accessibilité à certains lieux et territoires, notamment celles liées à la répression policière de l'itinérance dans certains quartiers centraux, mais aussi aux conflits que les itinérants peuvent avoir avec les autres usagers des espaces publics.

4.2.1.1. Une mobilité et une accessibilité limitées

Comme déjà précisé, le terme itinérant suggère une mobilité accrue de ce groupe de population. Cependant, si cette mobilité existe concrètement, elle est limitée et liée à des contraintes de différentes nature.

Moyens de transport des participants

À prime abord, ce sont les moyens de transports des participants qui limitent en grande partie leur mobilité. En effet, le moyen de transport le plus répandu chez les participants est la marche. Ils sont 15 à l'avoir clairement indiqué. De plus, si l'on compte les répondants n'ayant pas nié se déplacer à pied, mais ayant indiqué qu'ils utilisaient aussi les transports en commun, on constate que 17 participants se déplacent à pied. Une seule répondante a indiqué ne pas vraiment marcher, pour des raisons de santé, et nous n'avons pas été capable d'évaluer si les trois derniers répondants interrogés se déplaçaient à pied, même s'il est raisonnable de penser qu'ils le font. On constate donc que la marche est le moyen de transport privilégié des participants. D'autre part, le second moyen de transport utilisé par les participants est le transport en commun, 14 répondants ont indiqué l'utiliser. Enfin, les autres moyens de transports utilisés par les participants sont très limités. Trois répondants ont indiqué se déplacer à vélo l'été, une répondante indique qu'elle a eu une voiture qu'on lui avait donnée il y a quelques temps, et une répondante utilise les services de taxis ponctuellement, en raison d'incapacités physiques.

Nous observons que la nature des moyens de transports utilisés limite la mobilité, en particulier en ce qui concerne l'échelle de mobilité. En effet, si certains utilisent le transport en commun, les autres moyens de transports qu'ils utilisent ne leur permettent pas de s'éloigner beaucoup de Montréal, et en particulier de ses quartiers centraux, notamment pour ceux qui se déplacent essentiellement à pied. De

ce fait, leur mobilité limitée est un frein à leur accessibilité à certains lieux et territoires : ceux qui sont les plus éloignés du centre-ville, ceux qui sont les moins bien desservis par les transports en commun, ou ceux qui ne sont pas desservis par les transports en commun.

Localisation et horaires des ressources spécialisées : une contrainte importante à la mobilité des participants

Outre les moyens de transport utilisés par les participants, la localisation des ressources qu'ils utilisent est un autre frein important à leur mobilité. En effet, les ressources étant essentiellement situées dans les quartiers centraux de Montréal, et les personnes itinérantes ayant des moyens de locomotion limités, elles ne peuvent pas trop s'éloigner de ces services en raison de leurs heures d'ouverture. Certains répondants nous l'indiquent ainsi :

Thierry : « Maison du Père faut que tu soyes là, si tu veux une place, faut que tu soyes là à une heure moins le quart. Y'ouvrent à une heure moins le quart, moi j'arrive à 12, 12h15, y'ouvrent à 2h, t'attends, à 2h tu t'enregistres. »

Charles : « Mais pour c'qui est de, mes habitudes, vous savez quand on, dans la situation qu'on est, on a des horaires de repas à respecter t'sais, l'accueil Bonneau est ouvert de 9h30 à 11h20 mais si t'arrives à 11h25 ben c'est bye mon homme. »

Pascal :

À 4h y ouvrent les portes et à 5h tu t'inscris. C'est ça. Et si j'arrive trop tard, parce que ya un nombre limite. Si j'arrive à 5h15 et que ça tombe la fin du mois comme hier, c'était rempli, ben merci au revoir la porte est là. Faque c'est pour ça le monde, y reste, y essaie le plus possible de rester proche, ouais c'est ça, proche de là où y vont aller. Parce qu'on a des heures, comme maison du père c'est à 2h y ouvrent les portes. Mais à 1h on arrive dehors et c'est full. Ça commence pas mal à être rempli. Faque

c'est ça, c'est pour ça le monde y reste proche de où est ce qui vont aller j'dirais.

On comprend qu'ayant des horaires à respecter, autant pour les services d'hébergement que pour les autres services destinés aux personnes itinérantes (services alimentaires, par exemple), les personnes qui les utilisent sur une base quotidienne peuvent difficilement s'en éloigner.

Autres contraintes à la mobilité des participants

Si la mobilité des participants est limitée par certaines contraintes, en termes d'échelles géographiques, elle se trouve forcée par d'autres. En effet, la nature même des lieux qu'ils fréquentent est un important facteur de mobilité car ces lieux et territoires, comme on le verra, sont la plupart du temps des lieux circulatoires, des lieux de consommation (centres d'achat, cafés, restaurants, etc.), des espaces verts et/ou récréatifs ou des lieux ouverts au public selon des horaires précis et pour des activités définies. Leur vocation n'est donc pas d'être occupés de façon prolongée, ou littéralement appropriés, ce qui peut obliger les personnes itinérantes à se déplacer d'un endroit à l'autre fréquemment. Si elles ne le font pas par elles mêmes, l'intervention des autorités policières ou des agents de sécurité les forceront à le faire. De plus, certains conflits de nature territoriale²¹ dans certains lieux ou sur certains territoires peuvent aussi encourager les personnes itinérantes à se déplacer fréquemment et peuvent donc limiter leur accessibilité à ces mêmes endroits, comme nous le verrons ultérieurement.

21 Conflits de nature territoriale : conflits qui ont pour origine l'occupation ou l'utilisation de certains lieux ou territoires spécifiques.

Influences de la répression policière sur la mobilité et l'accessibilité

Un certain nombre de conflits territoriaux sont liés aux autorités et, plus précisément, à la répression de l'itinérance par les autorités, en particulier quand les personnes utilisent les espaces publics pour dormir ou pour toute autre activité de nature privée. De ce fait, les personnes que nous avons interrogées ont quelques fois tendance à s'éloigner des territoires les plus surveillés par la police, afin d'éviter la répression qui s'y inscrit, cinq participants nous l'indiquent.

Roger : « Si tu t'éloignes des parcs comme le centre-ville, t'auras pas de problèmes. La police elle est rock and roll. Moi j'vais être franc... »

Robert :

Le best là c'est de te t'nir à l'écart euh... de pas être dans le hot spot que j'appelle là, comme centre-ville comme tel, tu dégages un peu, tu t'en vas un peu plus loin [...] Faut qu'tu soyes caché là, pis c'est pas un parc, comme le parc Berri là on a plus l'droit astheure de coucher là, avant on couchait là tout l'temps pis on trippait pis on avait du fun. Astheure à partir de 11 heures on dégage pis... C'est de, yen a de moins en moins d'spot, c'est pour ça qu'on s'éloigne un p'tit peu plus pour avoir la paix mais... [Et ça c'est à cause de la police surtout ?]²² Ben c'est la répression policière, pis c'est l'image que ça donne euh... T'sais... Faut pas oublier une chose, c'est qu'on représente une image très négative de, si on est caché ils nous écœurent pas, mais dès qu'on apparaît ils nous écœurent là, t'sais y veulent pas nous avoir là, y veulent pas là... [...] Tu vas coucher dans un, dans un entré d'métro là, y pleut y vente y fait froid, pis eux autres y... J'va l'dire y s'en câlissent là! C'est dégage là, le tas d'merde là.

Ces cinq répondants nous indiquent qu'ils usent de certaines stratégies pour éviter la répression policière, que ce soit en se cachant, en s'éloignant de ces territoires, en trouvant des lieux non-soumis à l'autorité policière, ou en suivant les ordres des policiers sans argumenter, pour éviter d'avoir des contraventions par

²² Le texte entre [] dans les extraits d'entrevues correspond aux interventions de l'intervieweuse.

exemple. Une des raisons expliquant cette « invisibilisation » de la population itinérante dans les quartiers centraux de Montréal a été soulevée par un des participants. En effet, et comme mentionné dans la littérature scientifique, l'itinérant prénommé Robert précise que les itinérants donnent une image « très négative » du genre humain, qu'on préfère ne pas voir, raison pour laquelle les autorités tentent en partie de les rendre invisibles.

Le SDF, repoussant et fascinant à la fois, présente une image dérangeante de nous-mêmes. Semblable à nous et pourtant si différent, il nous interroge brutalement sur notre nature commune. Sa misère et son dénuement provoquent en nous un sentiment de responsabilité. Sa marginalité et son traitement des codes sociaux nous empêchent d'évacuer cette culpabilité par des échanges ordinaires. Nous sommes alors tentés par différents modes de mise à distance (Guibert-lassalle, 2006 : 48).

Cependant il faut aussi prendre en compte que la présence d'itinérants dans certains lieux la nuit, parce qu'elle est souvent liée à la consommation de drogues et d'alcool ainsi qu'à la maladie mentale, et donc à l'imprévisibilité des comportements, peut poser certains problèmes de sécurité pour les autres usagers des espaces publics. En effet, le manque de visibilité la nuit, additionné à la présence de personnes ayant potentiellement des comportements à risque, ou perçus comme tels, influencent la sensation d'insécurité de certains usagers des espaces publics. Des répondants indiquent d'ailleurs :

Charles : « Parce que souvent en principe c'est qui arrive c'est qu'y'avait, y'avait d'la boisson, y'avait des gens en boisson, y'avait souvent d'la bataille dans les parcs, en principe de minuit à 6h on n'est pas supposé d' dormir dans les parcs. »

Daniel : « T'sais en étant lucide là, j'ai pas couché longtemps, longtemps dehors t'sais, dans la rue là. »

Cette répression policière rapportée par les répondants, particulièrement la nuit, est en partie liée à la volonté « d'invisibiliser » une population dont l'image dérange. Elle est aussi liée à des problèmes de sécurité publique, et surtout à une perception des itinérants comme source d'insécurité (Boivin et Billette, 2012 ; Colombo et Larouche, 2007). Au regard de ces informations, on comprend que la répression policière puisse brimer l'accessibilité à certains lieux et territoires pour les itinérants.

Nous postulons cependant que la répression policière avait un impact plus important sur l'accessibilité des personnes itinérantes à certains lieux et territoires, mais les informations que nous avons été en mesure de colliger lors de nos entrevues ne nous ont pas permis de confirmer ceci. Certaines informations nous ont même plutôt permis d'observer que, dans certains cas, la présence policière pouvait être propice à l'accessibilité de certains lieux et territoires pour les itinérants.

Thierry :

Pis l'parc Beaudry parce que c'est au cœur de, au cœur du village pis, des fois j'rencontre une couple de personnes que j'connais [...] Pis j'te dirais qu'à la limite c'est parce que ya beaucoup de policiers. [Tu te sens plus en sécurité ?] Oui c'est plus sécurisant, c'est plus sécurisant si ya des problèmes pis c'est ça ouais...

D'autres répondants nous ont indiqué qu'ils n'avaient pas de problèmes particuliers avec la police, et un certain nombre d'entre eux nous ont aussi indiqué qu'ils essayaient de conserver de bonnes relations avec les policiers. Nous devons donc nuancer l'impact anticipé de la répression policière sur l'accessibilité à certains lieux et territoires des personnes itinérantes. Cependant, cela ne doit pas occulter le

fait qu'une partie (33 %) des personnes que nous avons interrogées ont un historique carcéral, mais surtout que les contraventions sont très lourdes pour les personnes itinérantes et peuvent représenter plusieurs milliers de dollars pour certaines d'entre elles. Thierry indique par exemple qu'il a eu 685\$ de contraventions en l'espace de trois semaines. Michel ne donne pas le montant de ses contraventions, mais dit qu'il a fait appel un organisme appelé « droit devant » afin de trouver des arrangements pour les rembourser progressivement, ce qui permet de penser qu'il a potentiellement un montant important à payer. Gary mentionne qu'il est allé en prison à un moment donné car il ne payait pas ses amendes. Il doit aujourd'hui aux alentours de 20 000 dollars. Éric dit avoir eu trois amendes en quelque jours, au même endroit, pour quelque chose qu'il affirme ne pas avoir commis. Si la police ne semble pas réduire l'accessibilité à certains lieux et territoires pour les itinérants, au vu du discours des répondants, du moins pas autant que nous l'aurions pensé, la répression policière de certaines pratiques associées à l'itinérance a tout de même un impact important sur la vie des personnes itinérantes.

Somme toute, la mobilité des personnes itinérantes est encouragée par l'impossibilité de s'installer dans les endroits qu'elles fréquentent, car elles n'ont pas d'espace privé à disposition, même si elle est très limitée par les moyens de transport qu'elles utilisent. Les itinérants sont obligés de passer d'un endroit à l'autre, sans jamais s'installer nulle part, mais en fréquentant tout de même un certain nombre de lieux. De ce fait, ils subissent une mobilité importante, mais sensible essentiellement à l'échelle locale. Cependant, nous avons quand même observé une certaine mobilité à une plus grande échelle chez certains itinérants.

Une mobilité visible également à une plus grande échelle

Les moyens financiers des itinérants interrogés sont, rappelons le, très limités. Nous n'envisagions donc pas observer une mobilité importante des participants à l'échelle du Québec, et encore moins à l'échelle du Canada. Cependant, les données recueillies à cet effet sont étonnantes. En effet, 12 participants (57%) ont dit s'être déplacés en dehors de Montréal durant leurs périodes d'itinérance.

Québec est la destination la plus fréquente : quatre répondants y sont allés. Ce qui est aussi étonnant au sujet de ces déplacements à Québec est que ces quatre répondants ont eu un logement ou une chambre à Québec lorsqu'ils y sont allés.

En revanche, les autres destinations relevées dans les déplacements des répondants ne semblent pas avoir été assorties d'une accession au logement. La majorité de ces sorties de Montréal durant les périodes d'itinérance ont été effectuées lors de la période estivale, majoritairement en auto-stop. Notons également qu'un certain nombre de ces déplacements ont pour but de rendre visite à leur famille. C'est le cas pour deux répondants.

Enfin, pour quelques répondants ayant une longue expérience de la vie itinérante, la mobilité à travers le Québec et le Canada constituait, à une époque, un moyen d'avoir une adresse de domiciliation afin de toucher de l'aide financière de dernier recours. Jusqu'à une décision du tribunal administratif du Québec le 12 mars 2002 (SOQUIJ, s.d.), il fallait une domiciliation pour percevoir l'aide financière de dernier recours, ce qui était possible en faisant le tour des ressources proposant des programmes de réinsertion aux personnes itinérantes²³. Les conditions actuelles du

²³ Les conditions nécessaires à la perception de l'aide financière de dernier recours nécessitaient d'avoir une adresse de domiciliation, et les personnes sans domicile devaient résider là où elles étaient domiciliées, ce qui était possible en intégrant des programmes de désintoxication et de réinsertion. Cependant, ces programmes ayant généralement des durées limitées, quand les personnes arrivaient au bout de leur période de résidence autorisées elles se retrouvaient sans adresse de domiciliation donc sans possibilité de percevoir l'aide financière de dernier recours. La domiciliation dans une autre ressource permettait alors de recouvrer ces droits.

Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale qui permettent maintenant d'être domicilié dans un organisme, sans forcément y résider, encouragent peut-être un ancrage géographique plus fort des personnes itinérantes aujourd'hui. Les personnes peuvent choisir un organisme qu'ils fréquentent régulièrement et qui se situe sur le territoire qu'ils parcourent afin de recevoir leur chèque d'aide sociale ou toute autre correspondance postale. N'ayant pas assez de répondants pour valider cette hypothèse, nous ne pouvons que la soulever.

La mobilité hors Montréal des itinérants interviewés a généralement des buts récréatifs, familiaux ou, plus anciennement, de domiciliation pour toucher le chèque d'aide financière de dernier recours. On observe donc une certaine mobilité à l'échelle du Québec, voire du Canada chez les participants, mais cette mobilité est très épisodique. L'espace vécu des participants est tout de même confiné aux quartiers centraux de Montréal, en raison des différentes contraintes précédemment identifiées. De plus, les contraintes qui pèsent sur leur mobilité et leur accessibilité à certains lieux et territoires influencent directement le choix des lieux qu'ils fréquentent et les pratiques qu'ils y ont. Nous allons à la section suivante investiguer davantage cet espace vécu en explorant les lieux et les territoires que les personnes interrogées fréquentent le plus, distinguant la simple fréquentation tout d'abord, de l'appropriation qu'elles peuvent en faire et enfin les conflits auxquels elles y sont confrontées. Nous tenterons également de voir dans quels lieux les personnes interrogées arrivent à trouver de l'intimité et peuvent ressentir un sentiment de chez-soi, cherchant notamment à établir les conditions qui y sont nécessaires. Mais avant de s'intéresser aux lieux précis investis et appropriés par les participants, présentons en quoi la recherche de l'intimité et du chez-soi influence le choix de ces lieux, et quelles sont les stratégies et conditions grâce auxquelles ils jouissent d'une certaine intimité et d'une sensation de chez-soi.

4.2.1.2. La recherche de l'intimité et du chez-soi

Avoir un chez-soi sans logement n'est pas forcément chose impossible. D'ailleurs, lorsqu'il a été demandé aux répondants s'ils avaient un chez-soi, seuls trois d'entre eux nous ont répondu par la négative. Tous les autres considèrent que certains lieux ou certaines situations sont une forme de chez-soi. On peut diviser en deux principales catégories le chez-soi des participants : une première constituée par des lieux physiques concrets, que nous présenterons ultérieurement, et une autre constituée plutôt par des lieux ou des situations plus abstraits. Trois principales stratégies de recherche d'intimité ont été observées chez les participants : se replier sur soi-même, se promener, et consommer de l'alcool et des drogues. Mais présentons d'abord la situation particulière des ressources d'hébergement pour personnes itinérantes par rapport à l'intimité et au chez-soi, car si l'intimité y est impossible, de nombreux répondants considèrent quand même que c'est leur chez-soi.

Les ressources d'hébergement : Une intimité impossible mais un chez-soi pour certains

D'une manière générale, la majorité des répondants souffre du manque d'intimité, en particulier dans les structures d'hébergement qu'ils fréquentent. En effet, 10 d'entre eux, ont mentionné des difficultés à accepter le manque d'intimité dans les ressources d'hébergements pour personnes itinérantes.

Régis : « Mais sur le point oui, de l'intimité oui, parce que y'en a pas ici. T'sais, même avec les dortoirs et tout, on peut pas vraiment dire qu'c'est à moi là t'sais, ya toujours quelqu'un autour. »

Gaston : « [Euh, le confort et l'intimité, ici?] C'est zéro, oublie ça. »

Nathalie :

J'ai trouvé ça difficile, ce que j'ai trouvé difficile c'était de ne jamais avoir d'intimité. Ça là ! Euh... il vient un temps où c'est comme un désert. Moi je suis très introspective et euh, intravertie je voulais dire. Et, de toujours, toujours, même dans mon travail, toujours être en public, c'est comme, harassant, c'est harassant. [...] Même, j'veux dire, ya pas d'intimité 24h par jour, parce qu'on dort avec huit autres résidentes.

Le fait d'être en permanence avec des gens, en particulier dans les dortoirs et les installations sanitaires, est assez difficile à vivre pour beaucoup de répondants. Ceci est encore plus difficile à vivre car ils ne sont quasiment jamais seuls nulle part. Lorsqu'ils doivent quitter les ressources d'hébergement d'urgence au matin, ceux qui les utilisent se voient relégués à l'extérieur, dans les espaces publics, dans d'autres ressources accessibles la journée, dans des lieux qui incitent à la consommation ou dans d'autres types de lieux que nous allons bientôt présenter. Et si ceux qui sont bénévoles ou résidents de ces ressources d'hébergements ont le droit de rester dans les locaux de l'organisme la journée, ils y sont rarement seuls, ou seulement pour des durées très courtes. De ce fait, ils sont dans l'obligation d'user de diverses stratégies pour trouver un peu d'intimité.

Cela dit, si les ressources d'hébergement semblent ne pas offrir toutes les conditions nécessaires à l'intimité, de nombreux répondants (9 sur 21) les considèrent tout de même comme leur chez-soi, que ce soit la Mission Bon Accueil, la Maison du Père, l'accueil Bonneau ou le Chaînon. Mais cette sensation n'est pas exactement la même pour tous. Cinq d'entre eux considèrent une ressource comme leur chez-soi en tant que tel, mais ils sont quatre à préciser que les ressources citées sont un chez-soi temporaire. Ces centres d'hébergement peuvent ainsi constituer des chez-soi temporaires pour les personnes qui sont conscientes de l'instabilité de leur situation (hébergement temporaire), car ces ressources leur permettent pour quelque temps de

jouir d'un toit et d'un certain confort. Mais ces personnes ne s'identifient pas clairement à ces lieux comme elles pourraient le faire avec un logement ou d'autres types de lieux.

Deux répondants considèrent une ressource d'hébergement précise comme un chez-soi car ils apprécient les rapports sociaux qu'ils y ont et sont à l'aise avec les intervenants et les autres personnes qui fréquentent les lieux, des personnes et des intervenants qu'ils connaissent depuis plusieurs années. Deux autres considèrent une ressource d'hébergement comme chez-soi parce qu'ils s'y sentent en sécurité.

Il reste que, comme l'intimité est impossible dans les structures d'hébergement et qu'elle semble particulièrement difficile à trouver dans les autres lieux que les personnes itinérantes peuvent investir, celles-ci ont recours à diverses stratégies pour trouver un peu d'intimité.

Principales stratégies d'intimité

Une de ces stratégies principales est de se replier mentalement sur soi-même et quatre répondants l'ont indiqué²⁴. Mais cette solution, comme elle ne permet pas l'intimité au niveau physique, est la plupart du temps associée à des stratégies territoriales, donc s'accompagne souvent du choix d'un lieu, comme on le verra.

La seconde stratégie est de se promener. Trois répondants ont indiqué « prendre une marche » quand ils avaient besoin de se retrouver seul, en particulier quand ils sont résidents temporaires dans un organisme. La promiscuité encourage en effet certains à « s'évader » au sens abstrait du terme, ce qui peut se traduire par l'investissement d'un lieu en particulier ou par de simples promenades.

24 Quand les répondants ne comprenaient pas le concept d'intimité, nous leur avons expliqué que l'intimité était le fait de se retrouver seul avec soi-même.

Enfin, dans quelques cas, les répondants ont indiqué que la notion d'intimité était quelque peu incompatible avec la consommation de drogues ou d'alcool. Certains ont souligné que leur consommation transformait leur perception à un point tel qu'ils étaient capables de choses impossibles à jeun, comme dormir dans l'espace public par exemple. L'intimité est très relative pour une personne itinérante qui consomme. Par exemple, Laurence indique que lorsqu'elle était dans la rue et qu'elle avait besoin de se retrouver seule, elle se réfugiait dans une consommation plus importante.

Laurence : « Moi quand que ça l'arrivait ça, ben là, la consommation était plus grande ça c'est sûr, pis je m'arrangeais pour aller chez quelqu'un qui consommait pis j'passais ma journée là t'sais, pis à la longue, ben avec toute la drogue que j'prenais ben j'oubliais là. »

Un cercle vicieux peut ainsi s'instaurer, les personnes consommant pour pallier leur manque d'intimité. Cependant, ne pas avoir de logement ou d'intimité ne signifie pas nécessairement que les personnes n'ont pas de chez-soi, puisque ce chez-soi peut être entendu ou conçu comme un lieu à forte résonance symbolique et émotionnelle.

Territoires vastes ou symboliques et conditions abstraites du Chez-soi

Si huit répondants ont évoqué de façon plus abstraite la sensation de chez-soi, ils reste qu'ils ne font pas exactement référence à la même chose.

Trois ont évoqué leur chez-soi comme un territoire géographique relativement vaste ou mal circonscrit. Laurence se sent actuellement chez-soi au Chaînon, mais quand il lui a été demandé où était son chez-soi lorsqu'elle était sans-abri, elle nous a répondu « la rue ». En faisant référence à la rue comme chez-soi, elle précisait le caractère non privatif de son espace de vie et l'absence d'ancrage territorial précis.

Lorsqu'elle était itinérante, Laurence ne fréquentait pas les ressources spécialisées disponibles et se logeait grâce à des amis, des connaissances ou des clients (elle se prostituait). Ceci peut expliquer en partie qu'elle n'ait pas pu indiquer un lieu précis comme son chez-soi de l'époque, en raison du trop grand nombre de lieux qu'elle fréquentait, et de la non pérennité de leur fréquentation.

Deux autres répondants ont d'abord cité Montréal comme leur chez-soi. En ne précisant pas de lieu particulier, dans un premier temps, comme support de leur sentiment de chez-soi, ils ont mis l'accent sur leur appartenance à une ville en tant que territoire, de façon globale, chacun n'ayant pas concrètement de chez-soi.

Certains répondants ont également exprimé une façon plus abstraite de se sentir chez-soi. En effet, six participants n'ont pas nommé que des lieux physiques voire n'en n'ont nommé aucun, et leurs réponses varient. Trois ont indiqué se sentir chez-soi à l'intérieur d'eux-mêmes. Pour ceux-ci, on constate que leur longue expérience de l'itinérance les a amenés à se replier sur eux-mêmes. Trois autres participants ont évoqué des situations dans lesquelles ils se sentaient comme chez-soi. Éric a indiqué qu'il se sentait chez-soi quand il travaille, parce qu'il sent que sa vie avance. Dominic, après avoir hésité à répondre, nous indique qu'il se sent chez-soi quand il écoute de la musique, un bon film ou un bon documentaire car ça lui permet de s'évader. Enfin, Frédéric nous indique que son chez-soi c'est dans ses sacs, mettant ainsi l'accent sur le fait qu'il n'ait pas d'endroit ou rester.

Après avoir présenté les principales contraintes qui influencent les pratiques socio-territoriales des répondants, voyons maintenant ce que cela implique sur leur espace vécu, c'est-à-dire sur les lieux et territoires qu'ils investissent ou s'approprient, et sur les lieux et territoires où ils trouvent de l'intimité et où ils se sentent chez-soi.

4.2.2. Lieux et territoires fréquentés par les participants

Tout d'abord, nous présentons les lieux et les territoires que les répondants investissent, sans se les approprier, mais dans lesquels ils parviennent quand même à trouver, dans certaines conditions, un peu d'intimité.

4.2.2.1. Parcs, places, squares : des lieux propices à l'itinérance

N'ayant pas d'espace privé à leur disposition les personnes itinérantes sont soumises à une présence importante dans les espaces publics.

Quand nous avons demandé aux participants quels étaient les lieux qu'ils fréquentaient à Montréal, une grande majorité d'entre eux a précisé qu'ils fréquentaient beaucoup les parcs urbains, les places ou les squares. En effet, 16 (76%) ont indiqué fréquenter ce type de lieux sur une base régulière, et un parc ressort tout particulièrement du lot.

Le parc Émilie-Gamelin : exemple d'un « hot spot » de l'itinérance Montréalaise

10 participants (48%) ont dit fréquenter ou avoir fréquenté, lors de leurs périodes d'itinérance, le parc Émilie-Gamelin, localisé au sein de l'arrondissement Ville-Maie, aussi appelé parc Berri par les répondants.

Deux répondants qui visitent le parc Émilie-Gamelin sur une base presque quotidienne nous donnent un élément intéressant de compréhension en ce qui concerne la fréquentation de ces lieux.

Roger : « À Berri j'y va l'été, j'va faire mes tours en bycic' puis je rencontre des fois du monde de Montréal-Nord, que j'ai connu à Ville Lassalle mettons. C'est un point de repère pour tout le monde. »

Gary

Ben Berri c'est le point central ! C'est comme euh, c'est les cégeps, c'est le, le Vieux-Port de Montréal est là, pis ya l'arrêt d'autobus là, comme tous ceux qui viennent de Ottawa, Toronto toute ça, t'sais c'est au milieu, c'est là que tu peux faire qu'est-ce que t'as à faire.

De fait, le parc Émilie-Gamelin est situé à proximité immédiate de la station de métro Berri-UQAM. Cette station est desservie par trois lignes de métro dont les deux lignes principales de Montréal (la ligne orange et la ligne verte), ainsi que les deux lignes qui font la liaison vers la rive sud (ligne jaune) et vers la rive nord (ligne orange). La station Berri-UQAM donne aussi accès à sept autobus dont deux offrant un service de nuit et un faisant la liaison avec l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau. En étant un point de connexion essentiel, la station Berri-UQAM est ainsi la plus achalandée du réseau de la STM (Société de transport de Montréal, s.d.²⁵).

Le parc Émilie-Gamelin est également à très grande proximité de la gare d'autocars de Montréal, autre point de connexion essentiel, où les compagnies de transport offrent des liaisons par autocars dans tous le Québec, au Canada et aux États-Unis.

En termes de mobilité donc, le parc Émilie-Gamelin, est à proximité immédiate de deux points de connexion essentiel au niveau des réseaux de transport, et ce du niveau municipal au niveau international. En effet, ce secteur est inévitable dans les déplacements des Montréalais et des voyageurs d'ici et d'ailleurs, et comme il est localisé au centre-ville, et à proximité de nombreux services, il attire de nombreuses personnes. En étant un point central pour les Montréalais, on comprend qu'il puisse également être un point central pour les itinérants montréalais, ce qu'on peut vérifier par le nombre important des répondants qui le fréquentent.

25 s.d. : sans date.

En prenant en compte que, n'ayant pas de logement et ayant des moyens financiers très limités, les communications sont plus difficile pour les itinérants, on peut aussi supposer que le parc Émilie-Gamelin est un lieu de socialisation important pour les personnes itinérantes, parce qu'elles ont plus de chance d'y croiser quelqu'un qu'elles connaissent. C'est ce que Roger nous disait :

Roger : « C'est un point de repère pour tout le monde. »

Laurence indique aussi : « Euh coup de déprime c'est Berri. Ah oui parce que là j'étais sûre de pas être toute seule, j'étais sûre de connaître quelqu'un qui allait être là, parce que ya toujours du monde t'sais, ah ouais c'est là que je me ramassais, ah ouais. »

Mais si le parc Émilie-Gamelin est un lieu favorisant autant l'itinérance, c'est surtout un lieu reconnu pour la consommation et la prostitution, soit un autre élément polarisant pour plusieurs. En effet, nous savons qu'une répondante consommait et cherchait des clients dans ce parc, qu'un autre vendait de la drogue exclusivement dans ce parc et qu'un dernier y passe chaque jour où il consomme.

Autres exemples de parcs, places et squares fréquentés par les répondants

D'autres parcs, places ou squares sont aussi des lieux importants de socialisation et de rencontre pour les itinérants que nous avons interrogés. Du nombre, signalons la place Dupuis citée par cinq répondants, le square Viger, par cinq répondants également, le parc Angrignon, par trois répondants, ainsi que le parc Lafontaine, également mentionné par trois répondants.

Cela dit, la place Dupuis et le square Viger semblent être d'anciens lieux de repos ou de sommeil et ne plus être aussi fréquentés par la population itinérante qu'à une autre époque selon les répondants (jusqu'au début des années 2000). Il en est ainsi car les forces de l'ordre ne tolèrent plus que les personnes itinérantes y dorment.

Les personnes interrogées font le même constat pour le parc Émilie-Gamelin. Néanmoins, le fait que les policiers empêchent les itinérants d'y dormir ne paraît pas atténuer la fréquentation dudit lieu par les itinérants, peut-être parce que les raisons qui les incitent à fréquenter ce lieu dépassent le seul fait de dormir.

4.2.2.2. Les centres d'achat : des territoires circulatoires couverts offrant de nombreux services

Sur les 21 participants à notre étude, 10 fréquentent les centres d'achat et ce, pour des raisons assez similaires.

Laurence : « Le soir on allait euh comme euh, pour se réchauffer là quand y faisait froid, ben on allait dans les centres d'achat là, place Dupuis etc là, on peut se réchauffer là. »

Michel : « J'allais à place Ville-Marie des fois. [Pour faire quoi?] Ben pour me reposer ou pour manger un p'tit quelque chose. »

Pascal : « Et pourquoi le centre Eaton, ben c'est un centre d'achat, ça passe le temps. »

Éric : « [Les centres d'achat j'imagine c'est plus pour avoir chaud?] Ouais mais c'est, tu vois le monde passer, tu t'assis pis... t'sais tu peux faire des démarches en même temps aussi. »

Maurice : « Souvent j'm'assis, le complexe Desjardins t'sais, j'va manger euh du chinois, là j'me mets à écrire, j'écris beaucoup, puis je prends mon p'tit moment pour moi. »

Les centres d'achat correspondent à des lieux de halte, en quelque sorte, où les personnes itinérantes peuvent venir se ressourcer quelque heures, emmagasiner un peu de chaleur, se restaurer, faire des démarches à l'aide des ordinateurs qui y sont quelques fois disponibles, et surtout, passer le temps.

On comprend mieux la fréquentation importante des centres d'achat par les personnes itinérantes quand on sait que la majorité sont reliés entre-eux par des galeries commerciales souterraines. De plus, des couloirs circulatoires les relient également avec certains immeubles et la plupart des stations de métro du centre-ville constituent ainsi un « RÉSO »²⁶ de 32km de couloirs protégés (Ville de Montréal, s.d.c.). Ceci permet alors aux personnes itinérantes de se déplacer au centre-ville tout en étant à l'abris des intempéries.

Aussi, parce que les souterrains reliant les différents centres d'achat entre eux et parce que les galeries reliant les différents magasins des centres d'achat sont des territoires destinés à la circulation des personnes et non à l'occupation statique, les itinérants peuvent se fondre dans la masse des usagers sans être trop inquiétés.

De plus, l'achalandage que cette fonction circulatoire implique a comme conséquence de créer une animation certaine ce qui, pour la majorité des personnes itinérantes, dont l'essentiel du temps consiste à attendre l'heure à laquelle elles pourront retourner dans une ressource d'hébergement, constitue une façon de passer le temps et de se divertir.

Mais les centres d'achat ne sont pas les seuls lieux privés ouverts au public constituant des lieux ou des territoires ressources²⁷ pour les personnes itinérantes.

4.2.2.3. Les cafés et les restaurants : des lieux de consommation abrités accessibles en permanence et offrant des conditions favorables à l'intimité

D'autres lieux ont souvent été mentionnés : les cafés et les restaurants. Neuf répondants ont indiqué fréquenter certains cafés ou restaurants de façon récurrente.

26 « RÉSO » : nom officiel donné au réseau souterrain de Montréal.

27 Lieux ou territoires ressources : lieux ou territoires que les itinérants fréquentent, en travestissant ou non leurs usages traditionnels, afin de palier à l'absence d'un espace privé à leur disposition et afin de limiter leur présence dans les espaces extérieurs.

Tout comme les centres d'achat, la fréquentation de ces lieux correspondrait en partie à une possibilité de halte et de repos dans un mode de vie essentiellement axé sur les espaces publics et marqué par une mobilité quasiment permanente. Mais par le calme qui y règne, ces cafés et restaurants offrent des conditions plus favorables à l'intimité pour une grande partie des personnes qui les fréquentent.

En outre, un autre élément particulièrement intéressant est l'utilisation nocturne que font de ces lieux les itinérants. Un certain nombre de cafés et de restaurants du centre-ville de Montréal étant ouverts 24h/24h, au moins trois répondants ont indiqué y passer la nuit quand ils n'avaient pas d'autres solutions d'hébergement, ce qui leur évitait de passer la nuit dans les espaces publics. Ils devaient néanmoins consommer pour ne pas se faire déranger par le personnel.

Ceci est un très bon exemple de l'adaptation des fonctions inhérentes aux lieux par les pratiques, composante essentielle de l'espace vécu comme le présente Lefebvre (1974). En effet, la vocation d'un café et d'un restaurant est très éloignée de la fonction d'hébergement. Cependant, par l'accessibilité permanente qu'ils offrent en étant ouverts toute la nuit, certains établissements sont utilisés par des personnes itinérantes qui n'auraient d'autre solution sinon que de passer la nuit à l'extérieur.

4.2.2.4. Le Vieux-Montréal, un havre de paix à proximité du centre-ville, favorable à l'intimité

Au sein de l'arrondissement Ville-Marie, le Vieux-Montréal est un lieu important pour un bon nombre des itinérants que nous avons interrogés. Six d'entre eux ont indiqué aller dans le Vieux-Montréal régulièrement. Ils ont souligné le caractère calme et tranquille du lieu et certains ont avoué y chercher une certaine intimité, ce qui explique en partie qu'un certain nombre de personnes déclarent dormir ou avoir dormi dans le Vieux-Montréal. Pour les personnes itinérantes qui

dorment à l'extérieur, la possibilité d'avoir accès à un lieu calme où les policiers ne viendront pas les déranger pendant leur sommeil est alléchante. Or, si la tranquillité et la présence moins importante du contrôle policier explique la fréquentation du Vieux-Montréal et du port par les itinérants, elle explique aussi la fréquentation qu'ils font d'autres lieux.

4.2.2.5. Les bibliothèques : un accès à l'information dans un endroit calme et favorable à l'intimité

Sur 21 participants à notre étude, cinq ont affirmé passer du temps dans des bibliothèques publiques et universitaires. Dans les raisons évoquées pour l'utilisation des bibliothèques, l'accès à internet (un des répondants dispose d'un ordinateur portable), mais surtout à des ordinateurs qui y sont connectés est la plus fréquente, trois répondants mentionnant l'utilisation des ordinateurs.

Mais l'accès à des ordinateurs n'est pas la seule chose qui motive les personnes itinérantes à fréquenter les bibliothèques. Effectivement, certains répondants ont indiqué y trouver un lieu calme et accueillant, propice à la pensée et à l'introspection. Les bibliothèques constitueraient ainsi une sorte de palliatif au manque d'intimité, prédominant dans le mode de vie itinérant.

4.2.3. Lieux et territoires appropriés par les participants : sources d'éventuels conflits, potentiellement supports du chez-soi et de l'intimité

Nous avons relevé dans les sections précédentes que l'appropriation des espaces publics par les itinérants était très limitée. Cependant, en analysant le discours des répondants en détail, et en nous intéressant aux termes spécifiques employés pour parler de certains lieux, nous avons été en mesure de déduire un attachement particulier à certains lieux, que les répondants identifiaient par des

adjectifs ou des pronoms possessifs. Nous avons ainsi relevé une appropriation symbolique et quelques fois matérielle de certains lieux par quelques-uns des répondants. De plus, la majorité de ces lieux appropriés semblent être source de conflits, comme nous le verront, et sont propices au sentiment de chez-soi. Nous présentons ces lieux en ordre des moins conflictuels aux plus conflictuels.

4.2.3.1. Des lieux privés appropriés procurant un sentiment de chez-soi et propices à l'intimité

Certains lieux qui font l'objet d'une appropriation par les participants sont des lieux privés de différentes natures. Sur les sept participants chez qui on a observé une certaine appropriation territoriale, trois ont évoqué des lieux privés. Un de ces lieux fait l'objet d'une occupation illégale et les deux autres sont ou ont été occupés légalement.

Un des deux lieux étant occupé de façon légale correspond au garde-meuble dont Thierry est locataire. En étant un espace privé recouvrant certaines des caractéristiques du logement, soit le contrôle territorial et la possibilité d'y faire sa toilette, il est compréhensible que Thierry se le soit approprié. Il y trouve d'ailleurs son intimité. Ce garde-meuble lui permet surtout d'entreposer ses affaires, ce qui crée un rapport émotif au lieu. Cependant, notamment parce qu'il n'y dort pas, il ne s'y sent pas chez-soi.

L'autre lieu privé occupé de façon légale correspond à un terrain vague appartenant à Parcs Canada où Frédéric campait avec d'autres personnes et où il se sentait chez-lui. Comme le terrain vague était constamment occupé par des itinérants qui revenaient à chaque fois qu'ils étaient chassés par les agents de sécurité, **Frédéric** nous explique que :

Ouais, c'est ça c'était l'terrain de Parcs Canada puis, eux y s'disaient, ben l'année passée yen a qui sont v'nus, là si vous vous vous en allez yen a d'autres qui vont v'nir, alors la police sont v'nus, avec des gens de Parcs Canada, les, les gradés si tu veux de Parcs, pas les employés de terrain, mais ceux, puis euh on a fait une entente qu'ils nous toléraient sur le terrain mais on avait certaines petites conditions à respecter, le feu en était une.

Le fait d'avoir une entente avec les autorités à cet endroit a permis à Frédéric de se l'approprier symboliquement parce que s'il fait référence à un autre terrain vague sur lequel il s'est installé quelque temps, il explique s'y être senti beaucoup moins chez lui, et nous percevons dans son discours que son appropriation symbolique a été notablement plus faible, puisqu'ils s'y est moins investi. Il ne parle cependant pas du fait qu'il y ait trouvé de l'intimité ou non.

Le dernier lieu privé est un lieu que Gary occupe depuis trois ans et qui est situé dans les entrepôts du centre Bell. Il nous explique qu'il y est entré en se faisant passer pour un travailleur envoyé par une agence de placement car, comme il y a beaucoup d'employés qui y travaillent, il est difficile de connaître les allées et venues de tout le monde. Depuis le temps qu'il y va, il n'a plus de problème à y rentrer car il est connu des agents de sécurité. Il s'y est installé comme s'il y était chez-lui et y trouve une certaine intimité.

Gary :

J'ai des vêtements là-bas, j'ai des meubles toute. [des meubles ?] Ouais ouais [...] Mais une fois j'me suis faite avertir. Y m'ont mis un papier, c'était bien fait là, y m'ont mis un papier d'avertissement, signé à l'ordinateur, pas à la main là, ils l'ont collé sur mes affaires, y'ont dit : veuillez prendre vos affaires pis... Parce que j'étais pas dérangeant, mais je j'ai juste changé d'place. T'sais c'est comme... [En fait ya tellement d'stock que personne vois où t'es quoi.] Ben, personne sait qu'est ce qui est à qui, qu'est ce qui est à quoi. Ya ya des bureaux, ya des, ya toutes là

d'dans là. [Ok, et donc toi t'as des meubles à toi ?] Moi j'ai mes meubles à moi, comme si c'est écrit, non comme les stickers centre Bell j'les colle dessus. Mais j'peux arriver un jour j'ai toute perdu, mais ça fait trois ans que ça dure. [...] J'dis mon spot à moi c'est comme juste pour reprendre mon énergie, c'est comme ma source d'énergie.

4.2.3.2. Des lieux de repos et de sommeil source d'éventuels conflits, propices à l'intimité et au sentiment de chez-soi

Les abords du fleuve Saint-Laurent et du canal de Lachine, tout comme le Vieux-Montréal, sont particulièrement appréciés des personnes itinérantes, et en particulier de celles qui dorment dans les espaces publics. En effet, tout comme le Vieux-Montréal, en étant un peu éloignés des lieux les plus achalandés du centre-ville, ils offrent une plus grande tranquillité et sont donc favorables à l'intimité. De plus, en ayant souvent une vocation récréo-touristiques, ces lieux offrent une grande variété d'espaces verts, propices à des activités dites de « camping » par les itinérants et aussi plus propices à l'appropriation par les répondants que le Vieux-Montréal. Ces lieux sont par conséquent souvent considérés comme un chez-soi par les personnes qui se les sont appropriés.

Sur les 21 participants à notre étude, quatre ont répondu fréquenter ou avoir fréquenté régulièrement ces lieux. Il est important de préciser que de ces quatre répondants, tous dorment ou ont dormi dans des lieux extérieurs non-abrités, même si ces endroits ne correspondent pas forcément aux lieux qu'ils fréquentent à proximité du fleuve²⁸ ou du canal²⁹.

Cependant, contrairement à ce qui concerne la fréquentation du Vieux-Port, on note qu'aux abords du canal de Lachine et du fleuve Saint-Laurent les répondants

28 Fleuve : fleuve Saint-Laurent quand cela n'est pas spécifié.

29 Canal : canal de Lachine quand cela n'est pas spécifié.

cherchent la solitude dont ils peuvent jouir à cet endroit. En effet, trois des quatre répondants indiquent clairement qu'ils sont seuls dans les lieux qu'ils citent à proximité du fleuve ou du canal et qu'ils entendent protéger cette solitude. Dans un certain sens, on peut dire qu'ils y ont reconstitué une sorte de chez-soi, qu'ils tentent de protéger territorialement, même si ce sont des espaces publics.

Robert :

Parce que si j'mentionne à un que j'suis là, c'est sur qui va aller voir à moment donné, pis y peuvent être trois-quatre pis y vont partir sur la rumba là pis y vont toute me saccager ma place pis j'veux pas perdre mon p'tit lieu, mon p'tit chez moi là.

Les cas de Robert et de Maurice sont particulièrement intéressants. En effet, ces deux répondants utilisent ou ont utilisé ces lieux comme des alternatives d'hébergement et ont tenté d'y reproduire les caractéristiques du logement. De ce fait, en s'y installant et en tentant d'en contrôler l'accès, ils sont quasiment parvenus à accéder à un des bénéfices principal retiré par l'appropriation du territoire, c'est-à-dire la sécurité.

Maurice :

Les critères de sélection c'est qu'y'avait pas euh, y'avait pas d'autos, y'avait pas d'gens alentours, pis la police vient pas, y viennent pas vérifier si on est là ou pas là t'sais. [des endroits un peu reculés quoi, à l'écart des...] C'est ça, c'est c'est plus sur l'bord du fleuve, canal Lachine [...] le long du canal Lachine, quand j'te parle, là ya un endroit que, te définir l'endroit c'est bien difficile, t'sais c'est, l'autre côté ya les anciens euh, les anciens moulins là, pis moi j'étais sur l'autre bord, la rive euh, la rive nord du fleuve. Pis c'tait mon endroit, j'avais un vélo t'sais, j'me rendais là pour me coucher, j'dormais, j'me faisais des fois d'la bouffe, après ça j'dormais. [ok donc vous étiez vraiment installé quand même] oui oui. [combien de temps vous êtes resté là ?] Un an, l'année passée même, toute l'été, l'été dernier j'étais... [et on vous a jamais dérangé, la police...] non, non pas du

tout. Parce que j'tais quand même bien caché là t'sais, je me préservais de me faire déranger. T'sais j'm'arrangeais pour pas m'faire déranger, pis j'savais où la police allait pas de toute façon. Ils y vont pas dans c'coin là. Mais c'est tellement tranquille et tellement calme là-bas.

Ces lieux sont aussi parfois une source de conflits, en particulier quand ce sont des lieux de sommeil. D'autres lieux servant au sommeil ont ainsi été mentionnés par les répondants quand nous leur avons demandé s'ils avaient vécu des conflits. Les lieux concernés par ces conflits sont essentiellement les dessous de ponts ou de viaducs et les entrées de métro. Trois participants ont clairement évoqué des conflits dans ces types de lieux. La protection de ces lieux correspond fortement à l'appropriation physique ou symbolique de ces lieux par certains itinérants, et aux bénéfices importants qu'ils tirent de leur contrôle.

4.2.3.3. Des lieux source de revenus, systématiquement source de conflits, parfois synonymes de chez-soi

Des parcs liés au trafic de drogue

Les lieux appropriés par les répondants qui semblent le plus source de conflits territoriaux sont les parcs dans lesquels les répondants ont une activité de trafic de drogue qui constitue une source de revenus importante.

Robert :

Mon parc, à Place d'Armes [Place d'Armes c'est votre parc ?] Ouais c'est Mon parc ! [...] Nous on paye un droit, on paye un loyer si tu veux, par mois, pour garder notre territoire... pour le moment ça va très bien, malgré que j'sais que dernièrement ya d'autres gangs qui sont, qui ont essayé de se l'approprier, mais pour le moment yen est pas question. C'est à nous autres, on paye notre loyer, on fait nos affaires, ça roule, la business est bonne, y'arrive pas trop d'affaires malgré qu'à l'été s'en vient,

tantôt ça va brasser, c'est sur qui en a qui vont s'essayer bientôt la pour avoir le parc

Dominic :

Euh dans c'temps là c'était ouais. [Pas d'autres endroits ?] Non c'était mon, mon coin ça c'était mon secteur Berri-UQAM. [Et ça j'imagine que c'était plutôt le soir ou la nuit?] Euh moi non, le soir quand qui faisait noir j'arrêtais ça, le soir... [Donc c'était la journée.] Ouais fallait que j'vois tout c'qui s'passait alentours, comme moi le soir, aussitôt qui commençait à faire noir, je me retirais avec mon argent puis là, on festoyait.

L'appropriation et le contrôle de ces lieux, comme dans le cas de Robert, sont directement liés aux bénéfices économiques que les répondants en retirent. De plus, ces deux répondants indiquent qu'ils se sentent chez-soi dans ces parcs. Un autre participant, Gary, indique aussi, à la blague, que le parc Émilie-Gamelin est son chez-soi car il y passe le plus clair de son temps quand il consomme.

On doit tout de même également mentionner que les activités de trafic de drogue qui se déroulent dans ces lieux, en étant reliées à des conflits et à une certaine violence, comme Dominic l'a indiqué, découragent plusieurs répondants de le fréquenter, et 10 répondants ont dit l'éviter. Parmi ceux-ci, huit ne fréquentent pas cet endroit soit car ils le jugent trop dangereux, soit parce qu'ils veulent éviter la tentation relative à la consommation ou encore parce qu'ils veulent éviter les problèmes ou parce qu'ils ne s'y sentent pas à l'aise.

Gaston : « J'traverserai pas l'parc en pleine nuit là. J'ai deux-trois amis qui se sont faites égorger. [Ah oui à Berri UQAM?] Euh, un dans l'carré Viger, un sur la rue Labelle, y s'est fait poignarder, un autre dans l'parc. »

Daniel :

Oh non non non non non non non non non j'vais pas là. [Pourquoi?]
 Oh non non non j'va pas là c'est dangereux pour moi là. [Parce que
 justement vous allez consommer si vous y allez ?] Ben c'est parce que
 t'sais faut pas mettre, faut pas t'sais que j'mette la tentation devant moi
 t'sais. C'est ça t'sais, je, t'sais l'esprit est bien disposé mais la chair est
 faible. T'sais faque t'sais, surtout quand t'as d'largent t'sais, y s'agit qu'à un
 certain moment donné t'sais, qu'une tentation vienne ou une obsession pis
 là là, ben t'es pas capable de résister là t'sais, t'as d'largent, awaye dont
 c'est pas grave, pis t'en prends juste un peu, c'est pas grave ça paraîtra pas,
 mais c'est là qu'est l'danger t'sais.

Les deux autres répondants qui évitent le parc Émilie-Gamelin indiquent des
 raisons similaires. En effet, l'une évite cet endroit car il lui rappelle trop de souvenirs
 négatifs, liés à la drogue et à la prostitution, et l'autre ne fréquente pas le parc car il
 dit que les gens qui y vendent de la drogue sont tous des « crosseurs » et que les gens
 qui s'y trouvent ne valent pas mieux. Mais même s'ils fréquentent le parc Émilie-
 Gamelin, d'autres répondants soulèvent les mêmes problèmes au sujet de ce lieu. Par
 exemple :

Roger :

J'va jouer aux échecs là des fois l'été aussi. Tu peux jouer aux échecs à
 Berri. Mais euh... c'est l'enfer. Tu t'mets, si t'es pas encore assez solide vas
 pas là. [Pourquoi ?] C'est c'est c'est, tu trouves de tout là, t'as une
 pharmacie ambulante là, sur la plaque là, tu peux avoir n'importe quoi.

Des lieux de mendicité

D'autres lieux appropriés par les répondants et qui constituent des sources de
 revenus sont sources de conflits territoriaux. Ce sont des lieux liés à des activités de
 mendicité.

Un répondant a cité un lieu à l'intersection de deux rues, à la sortie de l'autoroute Ville-Marie, où il quête depuis quelques années :

Joan :

Euh, moi j'suis au faubourg, après l'faubourg j'm'en va dans mon coin l'matin travailler, quêter. [C'est quoi ton coin où tu quêtes ?] [...] C'est la sortie d'autoroute, en rentrant. En rentrant au centre-ville... [Et pourquoi tu quêtes la, tu quêtes aux voitures ?] Ça c'est mon spot ! [Ok] Ça c'est mon spot ! [C'est ton territoire.] C'est mon territoire ça. [Faque si ya quelqu'un qui viens quêter là...] Oh ya personne qui vient [Si jamais mettons, moi j'arrive et j'vais quêter là, tu viens me dire de partir ?] Ben oui ! [Ok donc tu défends vraiment...] oh oui ça c'est sur !

Ici encore, on voit clairement la tentative de contrôle territorial liée directement aux bénéfices économiques que Joan retire de ce lieu. Il nous raconte d'ailleurs que même les policiers semblent avoir accepté sa présence récurrente à cet endroit puisqu'ils ne le dérangent presque plus, comme si l'activité de Joan était devenue légitime, par son occupation prolongée du lieu.

Un autre répondant a fait part de conflits territoriaux liés à la mendicité. Maurice nous indique que quand il consommait, il quêtait pour payer sa consommation, et la sélection et la protection des lieux propices à la quête pouvaient créer quelques conflits territoriaux.

Maurice :

[Et à ce niveau là vous aviez des problèmes de territoire, ça vous est déjà arrivé ?] Ben oui c'est sûr, parce que les gars y voulaient avoir les spots où ça payait l'plus, où les gens donnaient le plus t'sais. [...] Mais, encore là, fallait arriver de bonne heure le matin, faque... à chaque journée on avait quasiment chacun nos heures. Moi j'restais là deux trois heures après ça yen avait un autre qui arrivait, c'tait lui qui s'en venait après moi, ainsi de

suite. [Ok pour réserver la place.] Ouais c'est ça, non y'avait des, y'avait des problèmes de territoires. Hey tabarnak.

Les lieux de mendicité ne sont pas sélectionnés au hasard : ils doivent permettre de ramasser de l'argent rapidement. Maurice indique que certains lieux sont plus propices que d'autres, ce qui est généralement lié à l'achalandage du site mais aussi à la générosité des gens qui le fréquentent. Il précise que quêter devant les églises est une activité plutôt lucrative. Mais cette sélection géographique des lieux de mendicité est aussi source de conflits, puisque les personnes qui quêtent y sont alors en compétition.

Des lieux de prostitution

Enfin, le dernier type de lieux source de revenu et de conflits territoriaux correspond aux lieux de prostitution. Laurence a expliqué qu'elle s'était adonnée à la prostitution pendant une bonne partie de sa période d'itinérance afin de subvenir à ses besoins de consommation mais également afin de profiter d'un hébergement. Elle indique que les conflits territoriaux étaient très fréquents.

Laurence :

Ben t'sais j'ai eu pas mal de batailles pis toute là t'sais, parce que souvent quand t'es dans rue, tu te prostitues là, fait que les territoires là... [Ah donc des batailles de territoires ?] Ah oui, oui oui pis y sont féroces les filles là. [C'était quoi votre territoire vous ?] Ben moi c'était centre-ville là, ouais pis euh, yen a beaucoup dans l'centre-ville là t'sais, pis les filles, pis j'me tenais pas mal au parc là, Berri. Pis là aussi yen a pas mal là, fait que ça finissait souvent en bataille là, ouais...

Ici encore, le fait de retirer des revenus significatifs d'un lieu entraîne des conflits territoriaux entre concurrents. Cependant, Laurence ne mentionne pas de

lieux précis ni leur appropriation. Mais comme dans les cas présentés, les conflits territoriaux sont essentiellement liés à la défense d'un endroit source de revenu, au moins ponctuellement – c'est-à-dire au moment où la personne l'utilise. Nous pourrions dès lors supposer qu'une certaine appropriation des lieux de sollicitation est effectuée par les personnes qui se prostituent même si elles n'en parlent pas dans les mêmes termes. Comme toutefois une seule répondante a avoué s'être prostituée pendant son itinérance, nous n'avons que peu d'informations à ce sujet.

Somme toute, les conflits territoriaux semblent systématiquement présents quand les répondants tirent un profit économique d'un territoire ou d'un lieu donné.

4.3. Rapport au logement des participants

Dans cette section, en s'intéressant à l'origine géographique des participants ainsi qu'à leur expérience du logement et à leurs souhaits vis-à-vis d'une future domiciliation, nous allons tenter de cerner le rapport au logement des participants à notre enquête.

4.3.1. Origine géographique et expérience montréalaise des participants

4.3.1.1. Une origine montréalaise importante

Tout d'abord, avant de s'intéresser spécifiquement au rapport au logement des participants, penchons nous sur les origines géographiques de ces derniers. Huit participants (38%) sont originaires de Montréal, trois autres sont originaires de la Montérégie et deux sont originaires de la région de Lanaudière. Ainsi, 13 (62%)

participants sont originaires de la Région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal.

Fournier (1991) nous indiquait que 77,2 % des sujets de son étude habitaient le centre-ville depuis plus d'un an et que 24,5 % y vivaient depuis leur naissance, ce qui fait dire à Fournier et Mercier (1996) que la population itinérante est majoritairement locale. Les données que nous avons recueillies nous permettent d'appuyer ces constats.

4.3.1.2. Une expérience montréalaise importante

Les autres répondants que nous avons interrogés sont originaires, pour cinq d'entre eux, d'autres régions du Québec (Bas Saint-Laurent (deux), Laurentides, Mauricie et Chaudière-Appalaches), d'autres provinces pour deux autres (Outaouais et Nouveau-Brunswick) et de l'étranger (Haïti) pour l'un d'entre eux.

Si ces répondants ne sont pas directement originaires de Montréal ou de ses environs, leur histoire montréalaise est souvent très ancienne. Ceci appuie encore le constat de Fournier et Mercier (1996) au sujet du caractère local de l'itinérance. En effet, Gary arrive à Montréal-Nord quand il a sept ans, Frédéric arrive dans le Sud-Ouest à 13 ans, Gaston arrive à Montréal en 1987, Claudette ne donne pas de date précise mais à travers son discours, on comprend qu'elle a habité longtemps à Montréal.

4.3.1.3. Une expérience montréalaise qui correspond parfois à l'expérience itinérante

Pour certains, l'arrivée dans la métropole est cependant directement liée à l'itinérance. Dominic est arrivé à Montréal 13 ans avant l'entrevue lorsqu'il s'est séparé de son amie et est « tombé » dans la rue. Maurice fréquente la métropole

depuis au moins 1998 mais surtout dans ses périodes d'itinérance. Joan est arrivé il y a 10 ans et est devenu itinérant quelques mois plus tard et, enfin, Christian est arrivé à Montréal en 2009 lorsqu'il a perdu sa maison suite à des difficultés financières résultant de sa consommation de drogue.

En résumé, 62 % des participants de notre échantillon sont originaires de la RMR de Montréal, 85 % du Québec, 9,5 % d'autres provinces canadiennes et 4,8 % de l'étranger. Pour 81 % des participants de notre échantillon, la domiciliation à Montréal est bien antérieure à l'itinérance, mais pour seulement 19 % des répondants l'expérience de la vie itinérante correspond à leur arrivée à Montréal.

Intéressons nous maintenant aux types de logements expérimentés par les participants afin de mieux comprendre leur expérience domiciliaire, notamment pour comprendre leurs pratiques socio-territoriales, mais aussi leurs attentes.

4.3.2. Types de logements les plus fréquents expérimentés par les participants

Afin de mieux comprendre l'expérience domiciliaire des participants, nous nous sommes intéressée aux types de logement que les participants ont occupés. Si la quasi-totalité des répondants a habité des appartements sur le marché locatif traditionnel³⁰ ou des maisons, on remarque qu'un grand nombre d'entre eux ont résidé dans des logements moins traditionnels parmi lesquels trois types sont prédominants : les chambres, les hôtels/motels et les logements fournis avec un emploi de concierge.

³⁰ Nous qualifions les appartements sur le marché locatif traditionnel, de logements traditionnels, par opposition aux logements ou solutions d'hébergement particulières dont les participants ont fait l'expérience : les chambres, les hôtels et motels, et les logements fournis avec un emploi de concierge.

4.3.2.1. Les chambres : un palliatif au logement

En ce qui concerne les chambres, au moins 10 des participants ont expérimenté ce type de logement. Ceci n'est pas très étonnant vu que les répondants sont souvent dans une situation économique très précaire. Les chambres leur offrent dès lors une possibilité de domiciliation à court, moyen ou long terme, sans avoir à s'engager dans une location (avec bail, par exemple) d'une durée déterminée – elles sont la plupart du temps louées à la semaine ou au mois. De plus, les chambres étant meublées, il est facile d'y habiter sans avoir de biens matériels, ce qui est généralement le cas des personnes itinérantes. L'accès aux chambres est donc plus facile pour les personnes itinérantes que l'accès à un logement traditionnel – même si les chambres ne sont pas forcément plus abordables – , et l'engagement du locataire y est bien plus limité en termes de responsabilités, ce qui est généralement attrayant pour les itinérants. Cependant, les chambres, bien qu'elles offrent une solution de logement accessible, semblent être peu appréciées de leurs locataires et ne permettent pas, dans la majorité des cas, une stabilité résidentielle.

Un certain nombre de répondants ont émis des avis assez négatifs envers ce type de logement que sont les chambres. Dans un premier temps, la taille même d'une chambre facilite leur comparaison, pour certains, avec une cellule de prison, comme nous l'ont indiqué deux répondants, même s'ils n'ont pas de passé carcéral. De plus, Gaston, s'il ne fait pas la comparaison entre une chambre et une cellule de prison, emploie le même terme que Dominic pour parler d'une chambre : « une chambre minable ». Ils indiquent de cette façon que même si l'accession à une chambre est plus facile dans leur situation, les conditions matérielles que cela leur offre semblent être insuffisantes. Ce type de domicile n'est donc pas très apprécié par les répondants. Également, on note que trois d'entre eux ont déjà quitté volontairement des chambres

car le milieu de vie qui leur était offert ne leur convenait pas du tout. Ils se sont retrouvés à la rue.

Nathalie :

J'habitais dans une maison de chambre pour des personnes assistées sociales, des personnes pauvres. Et une fois en travaillant, au mois de mai, j'ai enlevé ma chemise parce qu'il faisait trop chaud et je l'ai placé sur un rack de bicyclette, avec mes clés dedans. Et un de mes voisins l'a prise, et je l'ai pas vu faire. Et y me volait, je savais pas qui c'était. Deux personnes qui me volaient... [...] Fait que j'en pouvais plus, j'avais pas d'argent pour déménager, j'avais même pas d'argent pour changer la serrure, et j'avais demandé pour avoir un autre logement, parce que mon logement était complètement à l'écart, c'était en arrière en arrière, juste à côté de la porte d'en arrière, n'importe qui pouvait faire quelque chose dans ce coin là, personne... C'est ça, y'avait pas de témoins. Alors euh, j'ai, on m'a refusé de changer de logement. Alors euh, j'étais tellement découragée, j'suis partie, j'suis partie comme ça, j'ai tout laissé, j'suis partie.

Claudette :

J'ai été, j'ai pris, j'ai trouvé une chambre pis euh... Euh... Le gars d'en haut a oublié de fermer son robinet alors j'ai euh, j'ai perdu mon laptop, j'ai tout perdu. Pour moi c'est bien important, j'pars pas sans mon laptop, euh... On m'a fermé euh... C'est un soir d'été, j'étais assis dans un parc et euh... Avant de rentrer dans, sti... C'était vraiment euh, c'était vraiment pas facile. 65 chambres environ, euh... Pis c'était euh... La plupart c'tait la drogue, pis moi j'avais les laveuses sécheuses, les laveuses sécheuses pour toutes ces chambres là qui étaient face ma chambre, je pouvais suivre une conversation, euh... Tout ce que j'ai vécu en deux ans là...

Christian :

J'voulais pas r'tomber (dans le crack). [Ah non c'est ça oui c'est vrai.] Non parce que ça commençait là, j'm'apercevais qu'y'avait beaucoup d'vas-et-

viens la nuit, et puis euh... là j'ai eu la confirmation qu'y'avait un vendeur, dans la maison d'chambre. Faque là pour éviter toute tentation, ben premièrement j'tais tanné d'pas dormir, à cause du vas-et-viens, pis en plus pour éviter la tentation, euh j'ai dit j'vais quitter.

On remarque que les chambres sont une solution de logement relativement facilement accessible pour les personnes itinérantes, mais le milieu de vie qu'elles offrent est loin de les satisfaire pleinement. En cela, on peut dire que les chambres sont une sorte de palliatif au logement dans la mesure où elles offrent un toit à leurs locataires, mais sont loin de remplir toutes les caractéristiques du logement, notamment en termes d'intimité. Les répondants que nous venons de citer indiquent clairement la grande promiscuité et le peu d'intimité qu'offre ce type de logement. Une répondante mentionne aussi la perception très négative qu'a la population en général des personnes qui vivent en maison de chambre.

Nathalie :

Pis aussi, dans les maisons, euh... De chambre pour les personnes pauvres. Les gens qui habitent en chambre sont toujours louches. Pourquoi y habitent en chambre, pourquoi y habitent pas en logement ? Est-ce que c'est parce qu'ils consomment pis ils n'ont pas d'argent pour payer un appartement ? Ya toujours, les gens qui habitent en chambre, dans des maisons de chambre comme ça, qui ont des administrations, pis des services sociaux pour les locataires, les locataires sont toujours vu comme des gens dépendants d'une façon ou d'une autre. Pas comme des gens normaux, pas comme des gens dignes et responsables et aussi valables que tout le monde.

Si les maisons de chambre ne semblent pas offrir un milieu de vie satisfaisant à leurs locataires, il faut tout de même les considérer comme une ressource nécessaire permettant à de nombreuses personnes défavorisées ou itinérantes de se loger à un prix relativement abordable, sans avoir à s'engager sur le long terme. Pour Gaston par

exemple, la chambre a été un premier pas vers la réinsertion en logement et il l'envisage encore aujourd'hui, de nouveau itinérant, comme un moyen de s'extraire des missions d'hébergement et d'éloigner la tentation de se réinstaller dans ce mode de vie.

De plus, si au premier abord, les chambres n'offrent pas un milieu de vie satisfaisant pour les répondants et qui permette l'installation sur la durée, Régis a indiqué avoir habité pendant près de huit ans dans une chambre

Pour certains, comme Thierry, les chambres sont un moyen de se reposer temporairement, de s'éloigner un peu du stress permanent de la vie itinérante et de se retrouver seul pendant un certain temps, hors des missions d'hébergement et des dortoirs.

Au regard de l'expérience des répondants vis-à-vis des chambres et des maisons de chambre, nous pouvons dire qu'elles n'offrent pas des conditions résidentielles satisfaisantes, notamment en raison de la promiscuité qui entraîne un manque d'intimité et de l'homogénéité sociale qui participe à la concentration géographique de certains problèmes, notamment liés à la maladie mentale et à la consommation.

En effet, les maisons de chambres sont décrites comme des lieux qui isolent les personnes et les exposent à différents dangers compte tenu du type de population qui s'y retrouve et de l'absence de surveillance ou de contrôle des lieux (concentration de population avec des problèmes de santé mentale parfois sans suivi, violences, etc.) (Roy *et al.*, 2006 : 77).

Mais les maisons de chambre permettent à des personnes dans l'impossibilité d'obtenir un logement traditionnel, pour des raisons financières, ou parce qu'elles ne peuvent pas fournir les justificatifs demandés par la majorité des bailleurs et des

propriétaires, d'accéder à un logement, même s'il n'est pas satisfaisant, pour des durées variables. De ce fait, si les chambres ne remplissent pas toutes les caractéristiques associées au logement, elles en constituent une sorte de palliatif qui peut devenir, dans certains cas, un tremplin vers d'autres types de logement. Elles permettent aussi à ceux qui n'ont pas nécessairement l'objectif d'intégrer un logement au long terme de bénéficier un certain temps d'un lieu de repos et d'intimité, même partielle. Cependant les chambres ne sont pas les seules alternatives au logement traditionnel disponibles pour les itinérants.

4.3.2.2. Les hôtels et les motels : des solutions d'hébergement pouvant constituer des ersatz de logement

Si les hôtels et les motels ne sont pas des logements, certains répondants les utilisent comme tel. Sept participants utilisent temporairement ou à plus long terme les hôtels et les motels pour se loger. Cependant, les participants utilisent ces solutions d'hébergement de manières assez variées.

De prime abord, on pourrait penser que cette solution d'hébergement est temporaire et qu'elle n'est utilisée que de façon ponctuelle par des personnes n'ayant pas d'autres solutions d'hébergement, ou pour certaines pratiques souvent liées à la consommation. Et effectivement, cette utilisation ponctuelle des motels ou des hôtels est le cas pour trois répondants.

Éric – Quand il travaille et ne peut pas respecter les horaires des refuges :

« Ben souvent j'viens pas dans une structure parce que j'suis obligé d' dormir dehors ou soit que j'... J'essaye de prendre une chambre ou un hôtel, ou sinon euh... J'passe la nuit dehors ou j'couche chez un ami... »

Roger – Quand il ne vient pas dans les refuges :

« Ou je me loue des hôtels. Ça m'est déjà arrivé de me louer des hôtels dans le centre-ville. [Souvent?] Non. À quelques fois. »

Gaston : « T'sais quand que j'avais mon chômage, j'm'achetais d'la drogue j'allais au motel. »

Ainsi, les hôtels et les motels sont soit une solution de dernier recours pour des personnes qui ont un peu d'argent disponible ou qui veulent profiter d'un certain confort de façon relativement ponctuelle. Mais pour certains, les hôtels et les motels sont une solution d'hébergement utilisée de façon beaucoup plus fréquente. Pour deux des répondants, les hôtels et les motels sont une partie importante de leur expérience de l'itinérance.

Charles – Loue un hôtel pour une dizaine de jours au début de chaque mois :

J'ai besoin de prendre une tite pause, de toute façon [...] J'ai rien que 15 jours par mois à Bon Accueil, j'peux po aller là toute le mois, j'ai droit à 15 jours. Faque à un moment donné faut qu'j'décroche. T'sais pis, être tout seul là, dans ma chambre d'hôtel là, je r'garde ma tv, je r'garde les poste que j'veux, j'suis tout seul, j'ai pas 20 personnes qui parlent en arrière, j'ai besoin de d'ça.

Dominic :

Euh ouais quand j'suis parti d'Québec pis que j'me suis en venu à Montréal là, c'est là que j'ai vu que bon, avec l'argent que j'faisais, la facilité, ben j'me louais des hôtels, des motels pis euh, des logements j'avais pas euh, j'ai jamais loué d'logement à Montréal encore.

Charles dispose de moyens financiers légèrement supérieurs à la moyenne car il a une contrainte sévère à l'emploi et donc, il tire un revenu mensuel de 896\$ environ. S'il ne peut se permettre de loger de façon permanente dans des hôtels ou des

motels, il peut quand même profiter quelques jours par mois de l'intimité que peut lui fournir une chambre d'hôtel.

Dominic, quant à lui, avait des moyens financiers lui permettant de loger de façon quasi permanente dans des hôtels ou des motels, parce qu'il vendait de la drogue. Cependant, il n'indique pas qu'il s'y soit installé sur le long terme et semblait changer très régulièrement d'établissement ou de chambre, utilisant ainsi les hôtels et les motels un peu comme les missions d'hébergement, c'est-à-dire dans l'urgence. Cette utilisation récurrente des établissements d'hébergement payants n'est toutefois pas permanente et n'est pas liée à une réelle installation résidentielle des répondants précédemment cités, puisque la nature même de ces établissements ne le permet pas.

En revanche, pour des personnes ayant du mal à prendre certaines responsabilités liées à la gestion des comptes et à respecter des obligations liées à la location d'un logement traditionnel, les hôtels ou les motels offrent certains avantages et semblent être des alternatives intéressantes au logement. Dans la mesure où, un peu comme les chambres, tous les services sont compris dans le prix de la location, cela permet aux personnes itinérantes d'accéder à un ersatz de logement, sans avoir à s'engager et à gérer les obligations liées à l'occupation d'un logement traditionnel. Mais une autre solution de logement est également assez fréquente chez les répondants.

4.3.2.3. Les logements fournis avec un emploi de concierge : une solution associant logement et travail

Les logements de fonction pour concierges forment le troisième type de logement particulier occupé par les répondants. Six d'entre eux ont évoqué avoir habité dans ce type de logement. Or, si ce type de logement paraît recherché par les personnes itinérantes, il semble que les conditions qu'il offre ne soient pas forcément

satisfaisantes. Pour deux des répondants, leur emploi de concierge, s'il leur permettait d'avoir un logement, ne leur permettait pas d'avoir un salaire suffisant.

Les concierges doivent déclarer leur logement comme un revenu au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, lorsqu'ils touchent l'aide financière de dernier recours, car il leur est fourni par leur employeur. Cependant, il semble que certains employeurs n'offrent pas de salaire fixe à leurs concierges, rémunérés en fonction des travaux effectués. En conséquence, si l'emploi de concierge permet à certains itinérants d'accéder à un logement, le fait de déclarer ce même logement comme salaire contribue à la réévaluation (à la baisse) du montant que leur verse l'aide sociale. Le salaire versé par leur employeur étant variable, ils peuvent se retrouver dans une situation financière difficile, parfois plus précaire que s'ils étaient sans-abris.

Un autre participant nous a fait part de la difficulté de l'emploi de concierge, en partie liée au type de structure dans laquelle il travaillait, un immeuble de la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal :

Roger :

Parce que j'ai travaillé aussi un an pour les prix modiques de la ville de Montréal, des logements pour les gens démunis là. La FOHM sur le boulevard Maisonneuve. Pis j'étais concierge résident là-bas, c'est quasiment 24/24h, pis t'avais des journées off mais dans le fond t'es toujours là alors t'es pas off. Pis j'ai lâché ça parce que j'ai fait deux burn-out. J'étais fucké là, complètement. Le monde viennent te chercher, y te lâchent pas là. T'as toutes sortes de gens y vivent dans ça là. Alcooliques, prostitution, n'importe quoi...

Même si les emplois de concierges sont difficiles et semblent ne pas offrir des conditions salariales satisfaisantes, ils restent recherchés par les participants. Gaston, s'il nous fait part du manque de moyens lié à son dernier emploi de concierge, nous indique qu'il a accepté un autre emploi de ce genre qu'il commencera quelques

semaines après l'entrevue. Marcel nous explique en partie les raisons pour lesquelles il est attiré par les emplois de concierge et nous éclaire sur la popularité de ces emplois.

Marcel :

Tout tourne alentours du centre-ville alors j'veux demeurer ici, mais en étant concierge dans un immeuble, soit à condos ou un immeuble à logement, parce que j'aurais pas de déboursier pour le logement, tout vas être compris plus m'a avoir un salaire. [...] Puis euh, ça serait dans un immeuble euh, idéalement à condos, parce qu'en étant concierge d'un immeuble à condos j'ai accès à tous les commodités que, la piscine intérieure, extérieure, le gym, le spa, le mini pot, le billard, faque j'aimerais ça, sinon ce serait un immeuble à logement, géré par un propriétaire. [...] Si j'étais pas concierge je n'aurais pas les moyens de vivre au centre-ville (rises), et ni à ville Mont-Royal.

L'attrait des emplois de concierge semble particulièrement lié à la qualité du logement fourni et aux services accessibles, inhérents à la fonction. De ce fait, si l'emploi de concierge n'offre pas toujours des conditions salariales satisfaisantes, il donne accès à un hébergement de qualité dans des quartiers intéressants, autrement inaccessibles pour les personnes itinérantes.

Les participants à notre étude ont donc expérimenté un certain nombre de types de logement particuliers, tout en ayant l'expérience des logements de type traditionnel. Cependant, la majorité d'entre eux a du mal à atteindre une stabilité résidentielle sur le long terme et passe régulièrement de la rue à un logement. Afin de tenter de comprendre les raisons de cette difficulté, nous allons nous intéresser plus précisément à leur expérience du logement.

4.3.3. Expérience du logement

Nous avons vu que la consommation d'alcool et de drogues ainsi que la précarité économique des personnes itinérantes étaient en grande partie responsables de leur incapacité à se stabiliser en logement. Mais d'autres raisons entrent également en jeu dans cette difficile stabilisation.

4.3.3.1. Rester en logement : assumer sa solitude et la réduction de son espace de vie

La principale difficulté rencontrée par les répondants quant à la stabilisation en logement, est intimement liée à la solitude et au manque de contacts sociaux. Six des participants ont évoqué des difficultés à rester seul, l'ennui ou la solitude en logement.

Thierry : « Pis moi si si si j'tombe dans l'ennui là, si j'tombe à rien faire dans l'ennui, au moins m'ennuyer aller glander dans la rue, aller m'promener que... J'te dirais que ça c'est un gros déclencheur. »

Robert : « J'aime pas ça quand c'est trop grand parce que j'tourne en rond pis j'm'ennuie. Quand j'm'ennuie c'est pas bon, je r'tourne voir ma gang. »

Maurice : « Moi j'suis un bonhomme qui s'ennuie quand j'suis tout seul chez nous t'sais. Viens un moment donné ouske j'sais plus quoi faire. »

Gaston : « Depuis que j'ai un grand appartement qui s'en vient, ben y va s'en v'nir chez nous aussi là (un ami). [...] Moi j'm'ennuie là bas, je l'sais j'ai passé l'hiver à m'ennuyer. »

La solitude est une importante raison de l'incapacité à se stabiliser en logement pour certains répondants. Notons à ce sujet que tous les répondants qui évoquent souffrir de solitude sont des personnes qui expérimentent la vie itinérante depuis longtemps et qui vivent donc « en public » depuis longtemps. Ils fréquentent

les missions d'hébergement sur une base régulière, mais aussi les lieux les plus fréquentés par les personnes itinérantes, et passent l'essentiel de leur temps dans les espaces publics, en contact permanent avec d'autres personnes.

La solitude n'est pas le seul frein à la stabilisation en logement. Un certain nombre des répondants ont évoqué se sentir à l'étroit ou souffrir d'une sensation d'enfermement en logement, certains comparant même les chambres avec des cellules de prison, comme on l'a vu. Les moyens financiers des répondants leur permettent essentiellement de louer des chambres ou des appartements qui sont relativement petits. Ayant l'habitude de vivre dans et de fréquenter des lieux extérieurs ou vastes, souvent depuis longtemps, parce qu'ils passent l'essentiel de leur temps dans les espaces publics ou dans des structures destinées à l'accueil du public constituées de pièces relativement grandes, ils expérimentent une sensation d'enfermement quand ils intègrent un logement.

Thierry – En parlant de son incapacité à rester dans un logement :

« Pis t'es enfermé ! »

Maurice :

Quand j'va chez ma mère pis ma sœur j'suis pas capable de rester, et pourtant j'ai une belle grande chambre, j'peux rester là n'importe quand t'sais, avec une grande TV 32 pouces, pis j'écoute la télévision à la journée longue, j'bouffe, après ça qu'est-ce que j'fais t'sais, j'jase avec ma mère pis ma sœur, à un moment donné j'suis obligé d'm'en aller, j'ai besoin d'faire d'autres choses. [Vous vous sentez à l'étroit dans un logement?] Ouais

Au sens de l'expérience physique du logement donc, six répondants ont des difficultés à s'adapter à un espace privé relativement restreint. Mais au-delà de la solitude inhérente à l'occupation d'un logement privé et de la sensation d'enfermement

qu'un logement, en tant que lieu clos, peut impliquer, d'autres aspects semblent compromettre la stabilisation en logement.

4.3.3.2. Rester en logement : assumer ses responsabilités

Pour certains répondants, les responsabilités et les obligations inhérentes à l'occupation d'un logement traditionnel sont difficiles à accepter dans un premier temps, ou à assumer dans un second temps. Ceci est particulièrement visible lorsque l'expérience de l'itinérance est ancienne.

D'une part, le simple fait de payer un loyer est une dépense très significative pour les répondants. De ce fait, pour ceux qui n'ont pas eu à payer un loyer depuis plusieurs années, cette dépense paraît excessive. On note aussi que certains répondants sont satisfaits de leurs conditions de vie dans l'itinérance :

Thierry : « Mais t'sais euh... j'suis dans rue j'veux dire, j'suis habillé, j'mange c'est gratuit, j'ai tout mon chèque à moi, fait que des fois j'me dis ouain le beau temps s'en vient c'est aussi bien d'm'acheter une tente. »

Charles :

C'qu'on mdisais souvent comme blague à la Maison du Père, c'est que, même ici d'ailleurs, on peut l'mettre ici aussi, c'est que, on est lavés, on est logés, on est nourris, t'sais des fois on s'dit, ben câline on est tellement bien ici, pourquoi on s'en irait payer 500 piasses un loyer.

Selon certains répondants donc, même en n'ayant pas de logement, ils ne manquent de rien. Ils peuvent combler tous leurs besoins primaires (se nourrir, s'habiller, se laver, etc.) sans avoir à s'inquiéter, puisque les ressources qu'ils fréquentent le leur permettent, et surtout sans avoir à dépenser leur argent. Le fait de

ne pas avoir à dépenser d'argent pour se nourrir et s'habiller paraît être un élément très important pour eux. En effet, quand elles intègrent un logement, les personnes itinérantes, en plus d'avoir à payer un loyer, doivent assumer toutes les dépenses relatives au quotidien, ce dont elles peuvent s'abstenir en ayant un mode de vie itinérant. Ces dépenses, si elles peuvent sembler minimes pour une personne logée avec un salaire décent, représentent une grosse partie du budget d'une personne vivant de l'aide sociale.

De ce fait, pour que l'accession au logement soit possible et efficace, elle doit s'accompagner d'un retour sur le marché du travail, afin d'acquérir une certaine autonomie financière qui permettrait de conserver le logement. Soit une éventualité peu alléchante pour plusieurs participants.

Thierry :

J'avais décroché à ce moment là parce que j'travaillais, j'aimais pas mon travail, fait que...T'sais des fois, souvent j'dis, euh... J'ai tout mon temps, mais j'ai pas d'argent. J'travaille, [T'as de l'argent mais t'as plus de temps.] C'est ça! T'sais ya le paradoxe, ya vraiment comme un paradoxe là dedans c'est comme tu dis, t'sais ya des gens qui sont esclaves de leur travail, sont esclaves de leur maison, sont esclaves de tout ce qui est autour de t'sais, ya ya certains d'entre eux qui peuvent pas arrêter. Faque t'sais c'est comme là d'un autre côté j'suis plus restreint t'sais. Pis encore là ya toujours moyen de moyenner, ya toujours moyen de moyenner.

Charles :

Si admettons j'travaillais une semaine j'gagnerais 400 dollars, euh... À une semaine y m'enleveraient pas beaucoup beaucoup y m'enleveraient quoi régie des rentes, j'paierai pas beaucoup d'impôts là pour une semaine de travail, ce s'rait surtout l'assurance emploi, régie des rentes qui m'enleveraient, mettons qui me resterait 300\$, ben le 300\$ là, l'bien être y dirait oups, au lieu de t'donner 900 on va t'donner 600 t'as fait 300. Fait

que c'que j'aurais fait en travaillant y me l'couperaient sur mon chèque, c'est comme j'gagnerais d'la main gauche et j'le r'donnerai d'la main droite.

Les principales raisons qui expliquent ce peu de motivation sont intimement liées aux conditions économiques des participants et à leur niveau de qualification. Pour la quasi-totalité des répondants, le niveau de qualification, l'expérience professionnelle et, pour certains, l'âge, ne leur permettent que difficilement, voire pas du tout, d'accéder au marché du travail. S'ils y parviennent, les emplois qu'ils peuvent occuper sont, la plupart du temps, précaires (temps partiel, agences de placement, etc.) et accompagnés de conditions économiques peu intéressantes (salaire minimum). Les possibilités professionnelles des répondants restent donc relativement limitées, d'autant plus que la plupart d'entre eux n'a pas eu d'emplois depuis plusieurs années, ce qui est difficile à justifier lorsqu'ils déposent leur candidature ou ont un entretien d'embauche.

Aussi, certains répondants ne s'identifient pas et n'arrivent pas à se projeter dans un mode de vie « traditionnel », c'est-à-dire travailler, avoir un logement et assumer toutes les responsabilités connexes :

Gary :

J'crèverais pas d'faim, pis j'veux pas d'voiture, d'maison rien, allo. T'sais j'ai dormi tellement dans des hôtels là, j'avais pas d'maison t'sais, pis mes sœurs y ont des maisons pis j'trouve ça beau pour eux autres, mais moi j'srais pas capable t'sais, j'me vois pas là d'dans. [Ça te conviens pas quoi.] C'est ça, ben pas, ma façon d'vivre.

Qui plus est, le mode de vie itinérant semble procurer un sentiment de liberté à ceux qui le vivent.

Marcel :

C'est vrai que moi, qu'est-ce que j'crois qui les motive ou les encourage ou, c'est le fait d'être libre, parce que ya comme une certaine liberté, c'est comme si tu débarques du système complètement, que t'as pas de taxes à payer, t'as pas de comptes à rendre, tu vas dormir ouske tu veux, tu fais c'que tu veux. J'pense que c'est ça. C'est dur parce que le prix à payer c'est qu't'es pas sur de manger, pis t'es pas sûr que si y fait froid tu vas avoir une place à dormir.

Enfin, pour certains répondants, ne pas avoir de papiers formels constitue un autre frein à l'accession au logement car un certain nombre de justificatifs et d'assurances sont généralement demandés par les bailleurs pour la location d'un logement.

Pour résumer, si l'une des conditions nécessaires à la stabilisation en logement des personnes itinérantes est liée à l'assomption de ses responsabilités, dans plusieurs cas, les conditions de vie des participants constituent des freins à cela. En effet, l'habitude de ne pas payer de loyer, de ne pas payer pour les frais relatifs à la vie quotidienne, les conditions économiques difficiles dans lesquelles ils se trouvent, les difficultés d'insertion ou de réinsertion sur le marché du travail, la non-identification à un mode de vie « traditionnel », l'absence de documents officiels et administratifs ainsi que l'absence d'assurances, sont autant d'éléments qui rendent difficile l'accession à un logement pour les répondants et, par extension, leur stabilisation en logement. Mais, en plus de ces habitudes de vie, d'autres facteurs comme les pratiques socio-territoriales des personnes itinérantes sont aussi des éléments importants à prendre en compte dans la stabilisation en logement.

4.3.3.3. Rester en logement : modifier ses pratiques socio-territoriales

Si la stabilisation en logement implique d'assumer sa solitude, la réduction de son espace de vie et ses responsabilités, elle implique également la modification de ses habitudes de vie et donc, de ses pratiques socio-territoriales. Les habitudes de vie des participants étant étroitement liées à leurs conditions de vie, il semble que pour se stabiliser en logement les personnes itinérantes aient besoin de les modifier.

D'une part, le mode de vie des personnes itinérantes, en particulier pour celles qui fréquentent les ressources spécialisées, implique qu'elles soient en permanence en contact avec des personnes qu'elles ne sélectionnent pas et qui sont globalement dans la même situation. De ce fait, certains répondants nous ont avoué trouver difficile de s'en sortir alors que les personnes qu'ils fréquentent en permanence ont les mêmes problèmes qu'eux :

Éric :

Ouais mais l'affaire qui faut pas faire c'est être entouré du monde d'ici, parce que sinon t'as les mêmes problèmes qu'eux.[...] Moi j'essaye d'être plus individualiste et faire mes choses pour moi. Mais ça m'a pris du temps avant d'comprendre ça. T'sais, suivre du monde ou euh... tu comprends m'faire manipuler là par le monde.

Gaston :

J'ai peur de raccrocher aussi, j'ai peur de... T'sais j'ai peur de... Parce que j'sais que moi j'ai [...] mon chez nous dans un mois là, mais peut être euh si j'reste dans rue ou quequ'chose, peut être dans un mois j'vais dire oh qu'elle mange d'la marde la job, tu comprends? [Ça vous fait peur ça?] C'est ça ça m'fait peur [Vous préférez autant prendre un logement pour pas trop fréquenter c'milieu là.] Ouais ouais, même si c'est une chambre minable, pour un mois ça s'ra toujours bien. Mieux que vivre en société avec 100 personnes.

Pour cela, lorsque les personnes itinérantes ont accès à un logement et qu'elles désirent s'y stabiliser, il paraît important qu'elles prennent des distances avec les personnes et les lieux qu'elles fréquentaient auparavant. Ceci est particulièrement nécessaire quand les problèmes de consommation de la personne entrent en jeu, puisque les personnes et les lieux fréquentés sont souvent liés à la consommation.

Laurence explique alors que, pour réussir sa stabilisation en logement, elle a dû couper contact avec ses anciennes relations, et Michel indique qu'il a gardé contact avec un de ses amis d'itinérance, parce qu'il a changé sa vie :

Laurence :

[Et vous avez gardé des contacts avec des gens que vous connaissiez dans la rue ?] Euh, jusqu'à dernièrement oui, mais euh, j'ai tassé là ouais ouais, parce que je me suis aperçue que j'partais d'icitte pour m'en aller là et me geler t'sais, faque c'est pas bon pour moi là t'sais.

Michel : « [Et est ce que vous avez gardé des amis de quand vous étiez dans la rue?] Oui yen a un qui a changé. Le gars avec qui j'quêttais là, ya changé sa vie. Fait qu'on, je l'voyais d'temps en temps à Saint James. »

Mais au-delà des personnes, c'est aussi les lieux liés à leur itinérance que les répondants tentent d'éviter quand ils essaient de se stabiliser en logement, car les personnes qui s'y trouvent sont aussi à éviter. De ce fait, en coupant toutes relations avec leurs anciennes habitudes, relations et lieux fréquentés, les personnes qui tentent de se stabiliser en logement ont besoin de recréer d'autres types de relations et d'activités. Laurence indique qu'elle a tissé des liens étroits avec une autre femme rencontrée au Chaînon et qui a réussi à se sortir de l'itinérance et de la prostitution. Cette femme est devenue son modèle, un exemple à suivre.

Laurence :

[Et vous avez essayé de couper tout contact avec votre ancienne vie en fait.] Ouais, ouais. Ouais c'est ça oui, là euh, là euh, j'ai des filles que j'ai connues ici, Stéphanie entre autre, c'est devenue ma meilleure amie là. Pis euh on est tous les deux pareils pis euh, ce qu'elle voulait elle c'est ce que je voulais moi. Pis là elle a réussi à s'en sortir t'sais, faque c'est comme euh, comment j'pourrais dire, c'est comme un modèle pour moi t'sais. J'me dis, si elle a été capable de s'en sortir, j'me dis que j'vais être capable t'sais.

Certains soulignent aussi qu'il est important de trouver des occupations pour réussir sa stabilisation en logement, que ce soit des activités sociales, culturelles, sportives, etc., car l'absence d'occupations et de contacts sociaux constitue un encouragement supplémentaire pour le retour vers un mode de vie itinérant. En effet, le mode de vie itinérant, en plaçant les personnes en permanence dans des situations d'urgence (trouver de la nourriture, trouver où dormir, trouver où se réchauffer, etc.), et en leur imposant des horaires à respecter (pour les repas, l'hébergement, etc.) constitue une activité qui laisse peu de place à d'autres occupations. De ce fait la réintégration d'un logement signifie pour la plupart des répondants l'ennui, en raison du manque d'activités non liées à l'itinérance. Thierry estime ne pas avoir assez d'activités pour rester en logement :

Thierry :

J'te dirais que pour avoir un logement il faut des, ça prend des des des des euh des, activités sociales, faut que tu t'occupes. Pis moi si si j'tombe dans l'ennui là, si j'tombe à rien faire dans l'ennui, au moins m'ennuyer aller glander dans la rue, aller m'promener que... j'te dirais que ça c'est un gros déclencheur. [T'as pas de de de d'activités sociales?] Ouain c'est ça, jm'isolais je...

Il complète en indiquant également qu'il aimerait participer à certaines activités ; il parle d'un cours de méditation gratuit, mais dont les horaires sont incompatibles avec les contraintes des missions d'hébergement, ces activités étant dictées par les horaires des travailleurs.

On constate que, pour les deux personnes de notre échantillon qui se sont stabilisées en logement, le manque d'occupations et d'activités sociales est frappant. Nathalie passe l'essentiel de son temps dans son logement, n'a pas vraiment d'amis et ses activités hebdomadaires sont limitées à une rencontre avec une travailleuse sociale et à une activité de bénévolat chez les Petits frères des pauvres. Michel ne sort de chez lui que pour faire l'épicerie, ou pour participer à des activités de groupes proposées par Chambreclerc, mais de façon très ponctuelle, et dit qu'il n'a pas vraiment d'amis non plus. Cependant, dans ces deux cas, on note que l'expérience de la vie itinérante n'a pas été très longue (comparativement à d'autres répondants) puisqu'ils sont restés « dans la rue » respectivement six mois et trois ou quatre ans. Cette expérience moins longue de l'itinérance a peut-être eu un impact sur la réussite de leur réintégration en logement car la routine et les activités associées au mode de vie itinérant ont peut-être été moins intégrée dans les habitudes de ces deux individus.

Somme toute, si les personnes itinérantes veulent réussir leur stabilisation en logement, elles doivent se distancier des lieux et des personnes fréquentées lors de leurs périodes d'itinérance pour éviter la tentation liée à la consommation, ou celle de retourner à ce mode de vie. Ainsi, pour pallier la perte de relations sociales causée par la stabilisation en logement, elles doivent recréer des liens avec des personnes hors du milieu de l'itinérance. À ce sujet, le fait de créer des liens avec des personnes qui ont traversé les mêmes épreuves qu'elles et qui s'en sont sorties peut favoriser la stabilisation, car cela peut représenter une figure d'exemple à suivre. Aussi, l'intégration d'un logement, puisqu'elle implique dans beaucoup de cas la réduction importante des activités liées à l'itinérance, devrait s'accompagner de la pratique

d'activités différentes de celles pratiquées lors des périodes d'itinérance (activités sportives, activités culturelles, activités sociales, etc.).

De cette façon, il paraît possible de penser qu'après avoir intégré un logement, les personnes qui ont connu des périodes d'itinérance tentent d'éviter la fréquentation des ressources spécialisées en itinérance. Cependant, les informations recueillies montrent que ce n'est pas forcément le cas. En effet, quand nous avons demandé aux répondants s'ils continuaient à fréquenter des ressources pour personnes itinérantes quand ils étaient en logement, notamment pour se nourrir, la réponse a été positive pour sept d'entre eux, soit un tiers de notre échantillon. Ceci s'explique essentiellement par le manque de moyens financiers des répondants qui, avec un loyer à payer, se retrouvent souvent dans l'obligation de demander de l'aide financière, matérielle ou encore alimentaire pour subvenir à leurs autres besoins essentiels. La continuité de la fréquentation des services spécialisés pour personnes itinérantes, même après l'accession à un logement, peut expliquer en partie, selon nous, les rechutes vers le mode de vie itinérant. Car outre le fait d'avoir un logement et des responsabilités à assumer (paiement du loyer et des factures), leur mode de vie reste globalement inchangé, ce qui peut les inciter à se questionner sur la réelle amélioration de leurs conditions de vie.

Pour toutes les raisons que nous avons évoquées, il est assez difficile pour les personnes itinérantes d'arriver à se stabiliser en logement. Cependant, cela ne signifie pas que les personnes itinérantes n'aient pas de souhaits et d'attentes vis-à-vis du logement.

4.3.4. Souhaits et attentes vis-à-vis du logement

Bien qu'ils n'envisageaient pas d'accéder à un logement sous peu au moment des entrevues, la plupart des répondants ont tout de même évoqué divers souhaits et attentes vis-à-vis d'un éventuel logement.

4.3.4.1. Les logements supervisés : des solutions attractives pour certains

Quelques aspects de l'expérience domiciliaire des participants participent à leur attrait pour des logements supervisés. Certains répondants n'ont pas habité seuls depuis plusieurs années et d'autres n'ont jamais habité seuls. Quelques répondants, notamment en raison de leur consommation et de leur faible revenu, ont des difficultés à rester en logement puisqu'ils finissent éventuellement par ne plus payer leur loyer. D'autres, pour des raisons de fragilité émotionnelle ou de santé mentale, estiment être incapables de rester en logement sans soutien extérieur. Enfin, le manque de rapports sociaux et d'activités sociales des répondants participe souvent à l'échec de leur stabilisation en logement. Pour les personnes qui se sont le plus éloignées du pôle de l'insertion, le manque voire l'absence de contacts sociaux constitue un frein important à la « réinsertion ».

Mais si les individus effectuent tout le trajet de la désaffiliation, ils perdent pratiquement tous leurs liens sociaux -- travail, logement, relation avec le système d'assistance sociale et, la forme la plus élémentaire de la solidarité, une famille stable. Cumulant les handicaps et les échecs, ils en viennent à se sentir inutiles, délaissés, sans espoir, et peuvent se tourner vers la drogue, ou l'alcool, ou encore prendre en aversion le système de protection sociale. Privés de toutes formes de relations sociales, ils ne disposent pas des ressources qui leur permettraient un retour dans la société (Silver, 1994, p. 617, dans Hébert, 1999 : 14).

Pour toutes ces raisons, et probablement pour d'autres que nous n'avons pu recenser, quelques participants envisagent d'habiter en logement supervisé. Un logement supervisé est un logement dans une ressource communautaire, ou intégré au milieu, dont le coût est calculé proportionnellement au revenu du locataire, ou généralement inférieur au loyer d'un logement traditionnel. Un suivi et un soutien y sont offerts, généralement de la part d'un organisme à but non lucratif. Ce suivi et ce soutien concernent la plupart du temps le budget des locataires, un suivi médical, en santé mentale notamment, des thérapies liées à la toxicomanie et d'autres services ou activités plus généraux (soins de santé généraux, activités de groupe, sportives, sorties, etc.).

Pour toutes ces raisons, six des répondants qui s'estiment trop fragiles pour demeurer seuls dans un logement traditionnel, sont attirés par ces alternatives et l'argument monétaire est souvent mis de l'avant. Remarquons également que deux autres répondants indiquent ne pas chercher réellement de logement supervisé, mais disent que ça ne les dérangerait pas de vivre dans ce type de logement. Ces deux répondants ont long historique d'itinérance (leur première expérience de l'itinérance remonte respectivement à environ 40 ans et 25 ans) et sont très habitués aux institutions, ce qui joue probablement un rôle dans le fait qu'ils soient à l'aise de vivre en logement supervisé même si ce n'est pas une solution qu'ils recherchent.

En revanche, si certains répondants envisagent le logement supervisé comme possibilité de stabilisation en logement, trois d'entre eux refusent catégoriquement cette option. Si acquérir son autonomie est difficile pour certains, en particulier pour ceux qui cherchent à vivre en logement supervisé, c'est une volonté mise de l'avant chez ceux qui ne souhaitent pas vivre dans ce type de logement.

4.3.4.2. Des souhaits de domiciliation qui se concentrent dans les secteurs du sud-ouest de l'île de Montréal

En ce qui concerne la localisation du logement idéal sur 16 participants qui ont nommé un lieu précis souhaité comme lieu de domiciliation, 15 ont désigné un lieu dans la RMR de Montréal, dont 13 directement sur l'île.

Les lieux de domiciliation désirés les plus cités par nos répondants se situent dans le secteur sud-ouest de l'île de Montréal et sept répondants ont indiqué vouloir y résider. Trois répondants ont nommé directement le Sud-Ouest, et en son sein cinq répondants ont cité le quartier Saint-Henri, deux ont mentionné Pointe-Saint-Charles, et un a nommé Côte-Saint-Paul. Deux participants ont cité l'arrondissement de Verdun, un a nommé l'arrondissement de Lassalle. Enfin, un participant a mentionné la ville de Côte-Saint-Luc.

La sur-représentation de lieux situés au sud-ouest de l'île de Montréal, et en particulier dans l'arrondissement du Sud-Ouest, est probablement un biais à associer à la localisation des organismes où ont été recruté les participants. En effet, nous avons réalisé la majorité de nos entrevues (16) à la Mission Bon Accueil, située à la limite entre Ville-Marie et le Sud-Ouest. Il paraît probable que la population qui fréquente cette mission soit plus familière des quartiers du sud-ouest. On constate d'ailleurs qu'aucun des cinq répondants interrogés dans les deux autres ressources ne mentionne ces quartiers.

Les autres quartiers les plus fréquemment cités par les participants sont le Plateau Mont-Royal (trois répondants), Rosemont (trois répondants) et le Centre-Ville (deux répondants).

4.3.4.3. Des souhaits de domiciliation motivés par certains critères

Hormis la localisation de leur logement idéal, ce sont les raisons de ces choix qui sont révélatrices. Les raisons les plus fréquemment évoquées sont généralement liées à l'attachement à certains quartiers, à des critères sociaux, environnementaux, à des souvenirs ou à des raisons pratiques.

Six participants ont indiqué avoir déjà habité dans les quartiers qu'ils nommaient. Joan précise qu'il aimerait rester à Verdun parce que des amis à qui il donnait son chèque d'aide sociale l'y ont déjà hébergé pendant quelques années. On remarque aussi que c'est dans ce secteur qu'il va quand il a besoin de solitude. Ainsi, Joan est attiré par ce secteur auquel il est particulièrement attaché. Gaston indique qu'il aime beaucoup Saint-Henri, qu'il y a déjà habité et qu'il aimait beaucoup y vivre.

D'autres participants ont mentionné préférer certains quartiers parce qu'ils y avaient des connaissances. Frédéric explique qu'il connaît bien le secteur sud-ouest de Montréal, que son fils avec qui il souhaite habiter connaît également le secteur, et qu'il y fréquente beaucoup de gens.

Frédéric :

Ben j'vais prendre un appartement dans l'secteur ici, premièrement parce que lui y connaît l'secteur aussi (son fils) [...]. Dans l'coin ici. [C'est là que tu te sens le mieux ?] Ouais parce que mes ressources sont ici t'sais, pis même si j'travaillerais j'resterais encore ici parce que j'connais l'coin t'sais, euh, ça fait 35 ans d'ma vie que j'viens ici euh, j'connais plein d'gens.

Deux autres participants ont nommé les lieux dans lesquels ils ont grandi. Enfin, un répondant a cité l'endroit d'où venait sa mère, et une autre l'endroit où

habite son parrain des Alcooliques Anonymes, qui l'a beaucoup aidée pendant sa période d'itinérance.

De cette façon, sans compter les différents endroits cités par les répondants, 10 répondants souhaitent habiter dans un secteur avec lequel ils ont un rapport particulier, que ce soit parce qu'ils y ont des racines, parce qu'ils y ont déjà habité, parce qu'ils y connaissent des gens ou pour d'autres raisons. Cela dit, cinq répondants n'ont pas précisé la localisation de leur logement idéal.

Les autres critères qui ressortent le plus souvent sont liés à l'environnement et aux ressources. Ainsi, trois répondants ont indiqué vouloir vivre à un endroit où la nature est facilement accessible, que ce soit à la campagne ou en ville proche d'un parc. Deux autres répondants souhaitent habiter dans un secteur où tout est à proximité et où ils n'auraient pas besoin de prendre les transports en commun pour leurs activités quotidiennes (épicerie, etc.). Enfin, un répondant a indiqué vouloir rester à proximité des ressources d'aide alimentaires et spécialisées en itinérance.

Deux répondants ont de plus précisé souhaiter habiter dans des quartiers populaires, évoquant le processus de gentrification de certains quartiers, et une répondante a même souligné se sentir moins à l'aise dans des quartiers plus nantis.

Nathalie :

J'ai commencé à habiter dans l'carré (Saint-Louis), et le carré devenait à la mode. C'est passé d'un endroit de pauvre, un endroit, vraiment pas intéressant du tout, et ça c'est euh... Gentrifié progressivement. Et, le plateau ça fait la même chose. [...] Le plateau c'est pas aussi agréable que c'était avant le plateau. Le plateau, euh... ya plus de convivialité mais c'est que, les gens qui arrivent sur le plateau sont des gens bien nantis, et des gens qui ont une certaine attitude, euh... ça va pas jusqu'à l'arrogance, mais une certaine attitude, je dirais là, branchée! Ce sont les gens branchés alors ya une certaine superficialité, une certaine artificialité aussi. Moins de contacts chaleureux, moins de contact réel, c'est beaucoup plus affecté, euh, c'est pas agréable. J'dirais que où est-ce que

j'suis présentement (Rosemont), le monde est, enfin moi là, j'suis bien avec le monde ordinaire, j'suis bien avec les gens là qui sont pas au-dessus des autres, j'suis bien avec les gens qui sont naturels. Et euh... oui j'suis bien euh...

Robert :

Moi j'aime ça rester euh, dans des places ou ya un peu d'misère. J'veux pas qu'ce soit riche, j'veux pas qu'ce soit, j'veux qu'ce soit des gens simples comme moi euh... Des gens ou, qui n'ont arraché dans vie euh... Je r'cherche ce genre de p'tits quartiers là moi. Ce s'rait Saint-Henri, euh Côte-Saint-Paul, euh Pointe-Saint-Charles, faut qu'ce soit euh... [Pas l'est?] Euh non pas l'est parce que l'est c'est plus ce que c'était. Euh Hochelaga-Maisonneuve ça s'en vient un p'tit peu plateau là euh...

Les choix de domiciliation éventuelle des personnes itinérantes sont donc motivés par des critères sociaux, environnementaux, mais aussi utilitaires. De fait, certains secteurs urbains, attirent moins les répondants.

4.3.4.4. Des secteurs moins attirants pour les participants

Quand il a été demandé aux participants où ils ne voulaient pas habiter, deux réponses sont sorties du lot. D'une part, et de façon peu étonnante, cinq participants ont indiqué de pas vouloir habiter au centre-ville. Les explications qu'ils donnent sont assez semblables à celles que nous avons relevées au sujet de la fréquentation ou non de ce quartier.

Thierry : « Fait que l'parc Lafontaine, le Plateau Mont-Royal, des endroits où c'que, j'te dirais, sortir un peu plus du centre-ville ici parce que c'est comme plus, c'est comme plus évident ! La déchéance, on la voit plus. »

Daniel :

Ben c'est des endroits plus tranquilles, t'sais quand tu t'promènes t'as p'têtre plus de chance de trouver d'la nature, que de, que d'être dans un centre-ville t'sais où qu'ya seulement du béton que... T'sais que tu sois euh, t'sais qu'ya beaucoup d'criminalité t'sais pis ces choses là. T'sais...

Roger :

Mais l'centre-ville là c'est... Moi j'sais ben qu'mon chum vient de r'venir pis j'ai été voir son appartement drette sur la rue Sainte-Catherine au coin de, dépasser de Bullion pis c'est pô, c'est pô, c'est pô mon secteur. J'emmenerai pas mes visiteurs là. T'sais quelqu'un que yé pas habitué à ça c'est rock and roll.

L'autre des secteurs qui rebute tout particulièrement les répondants est Hochelaga-Maisonneuve. Quatre répondants ont clairement indiqué refuser d'y vivre. Les raisons qui motivent ces refus sont liées à une image négative du quartier.

Robert :

Ce s'rait Saint-Henri, euh Côte-Saint-Paul, euh Pointe-Saint-Charles, faut qu'ce soit euh... [pas l'est?] Euh non pas l'est parce que l'est c'est plus ce que c'était. Euh Hochelaga-Maisonneuve ça s'en vient un p'tit peu plateau là euh... [...] J'ai connu les belles années, euh d'Hochelaga Maisonneuve, dans les années 80 j'retais là pis ça brassait pis on avait du plaisir mais c'était tough en osti. Aujourd'hui ça l'est moins, c'est plus la même vie, c'est plus l'même monde, ça a changé. [...] C'est pas la même mentalité qu'l'autre bord, le monde se tiennent plus d'l'autre bord, ya plus de solidarité ya plus d'aide, les gens vont plus s'entraider que dans Hochelaga, dans Hochelaga j'va t'voler, jt'aiderais pas. L'autre bord j'va t'aider j'prendra pas c'que t'as. Si j'peux t'donner quelque chose j'va te l'donner, euh les gens vont s'entraider et moi j'demande pas rien de de, moi j'veux un peu d'tranquilité en c'moment dans ma vie, j'veux qu'ça soit calme, pis c'est là que j'va aller l'chercher ça s'ra pas d'l'autre bord.

Dominic :

[Et est-ce que ya des secteurs dans lesquels vous voudriez pas habiter ?] Hochelaga ? [pourquoi ?] (rires) Je sais pas trop, ben c'est rock'n roll pas mal là-bas mais... [Vous trouvez ?] Ça a l'air à ça là, c'que j'ai entendu dire là. J'suis déjà allé dans l'passé là, faire des affaires là mais... Mais les logements y sont pas chers aussi.

Les autres répondants, sans autant détailler leurs réponses, ont invoqué plus ou moins les mêmes raisons, jugeant le quartier trop « tough », mentionnant aussi les problèmes de gang de rue et de prostitution. Cependant, nous devons prendre en compte le fait qu'il y ait là aussi un biais possible lié aux organismes dans lesquels nous avons recruté nos participants. Il est raisonnable de penser que si nous avions effectué nos entrevues à la Maison du Père, sensiblement plus proche des quartiers de l'est, nous aurions probablement eu moins de réponses négatives au sujet des quartiers de l'est de l'île de Montréal, car les répondants auraient probablement été plus familiers de ceux-ci.

En résumé, au sujet du rapport au logement des participants, de leur expérience du logement et de leurs souhaits, les constats suivants peuvent être faits.

D'une part, les répondants sont majoritairement originaires de Montréal ou de sa banlieue, sinon ils ont une longue expérience de vie à Montréal, à l'exception de certains cas particuliers. De ce fait, si pour quelques-uns l'arrivée à Montréal correspond plus ou moins avec leur expérience de la vie itinérante, pour la majorité d'entre eux, l'expérience montréalaise est bien antérieure.

D'autre part, si tous les répondants ont une expérience des logements de type traditionnels, trois types de logement particuliers sont fréquents dans leurs expériences domiciliaires. Ces logements particuliers sont les chambres, les hôtels et

les motels, ainsi que les logements de concierge résident et, même s'ils ne remplissent pas toutes les conditions du logement traditionnel, ces types de logement sont plus accessibles et servent très souvent de palliatif.

Aussi, on constate que la stabilité en logement des participants à notre étude est très difficile et qu'elle est freinée par certains facteurs. Parmi ces facteurs, on note la précarité économique qui, accompagnée souvent par des problèmes de consommation et/ou de santé mentale, permet difficilement aux répondants d'assumer un loyer. La difficulté de prendre certaines responsabilités couplée à la difficulté d'accéder à certaines responsabilités en raison d'une situation administrative souvent complexe (papiers manquants, etc.) est un autre de ces facteurs. Le manque de lien social et d'activités non liées à l'itinérance est aussi un facteur limitant la stabilité en logement, tout comme l'obligation de modifier de ses habitudes de vie et sa « routine ». Finalement, la réduction de son espace de vie et la sensation d'enfermement que peut procurer un logement aux personnes qui ont vécues de longues périodes d'itinérance paraît être également un frein important.

Enfin, si les répondants ont beaucoup de difficultés à se stabiliser en logement, ils ont quand même des souhaits vis-à-vis d'une éventuelle domiciliation. On constate ainsi qu'un certain nombre d'entre eux envisagent de vivre en logement supervisé, que l'immense majorité des répondants espèrent un logement qui correspond à leurs besoins, localisé dans le secteur sud-ouest de l'île de Montréal, et dans des quartiers qu'ils sélectionnent en fonction de critères sociaux, environnementaux ou utilitaires. On constate, par là même, que les répondants sont particulièrement attirés par des quartiers populaires, mais que certains quartiers sont déqualifiés pour des raisons liées à la criminalité, à la drogue ou à une perception négative de la qualité de vie qu'ils peuvent offrir. Ces quartiers sont essentiellement le centre-ville et Hochelaga-Maisonneuve.

4.4 Retour sur les questions de recherche

Nous nous posions comme question principale, au début de cette recherche, dans quelle mesure les contraintes pesant sur les personnes itinérantes influencent-elles les pratiques socio-territoriales de ces individus? Comme questions secondaires, nous nous demandions dans quelle mesure les pratiques socio-territoriales des personnes itinérantes sont-elles influencées par leurs rapports sociaux et, en particulier, par leurs rapports avec les autorités policières, et dans quelle mesure l'intégration d'un logement joue-t-elle réellement un rôle dans la modification des pratiques socio-territoriales des itinérants? Pour répondre à ces questions, notre cadre opératoire se base sur les concepts d'itinérance, de territoire et de logement/domicile. Les données recueillies et analysées lors de cette recherche nous permettent maintenant de répondre à ces questions.

4.4.1. Des contacts sociaux qui incitent ou découragent la fréquentation de certains lieux et territoires

Tout d'abord, au sujet de l'influence des rapports sociaux sur les pratiques socio-territoriales des personnes itinérantes interrogées, nous avons remarqué que la recherche d'intimité et certains déplacements intra-urbains étaient parfois liés à des lieux et territoires dans lesquels les individus avaient des relations sociales privilégiées, présentes ou passées. Ces lieux et territoires correspondent ainsi à certains quartiers dont les répondants sont ou ont été des habitués et où ils ont des relations, des quartiers dans lesquels un des proches réside ou a résidé, des ressources dans lesquelles ils ont des bons contacts avec les intervenants, des lieux privés auxquels ils ont accès grâce à la bonne volonté de leurs connaissances. De plus, on observe qu'une proportion importante des déplacements hors Montréal durant les périodes d'itinérences ont pour but des visites familiales. Certains contacts sociaux

positifs, dans le sens où ils sont recherchés par les participants, les encouragent donc à fréquenter des lieux et territoires spécifiques.

D'autre part, certains contacts sociaux jouent un rôle inverse sur la fréquentation de certains lieux et territoires par les répondants, car ils participent à leur exclusion de ces mêmes lieux et territoires. De ceux-ci, les plus importants sont les contacts conflictuels qu'ils entretiennent avec d'autres usagers des espaces publics, qu'ils soient itinérants ou non. Les conflits liés au partage et à l'utilisation des espaces publics dans un but économique (trafic de drogue, mendicité, prostitution), contribuent grandement à déterminer quels lieux et territoires les personnes itinérantes sont en mesure de fréquenter et ceux dans lesquels ils ne sont pas les bienvenus. Cette même compétition est visible en ce qui concerne les lieux publics dans lesquels il est possible de dormir ou de se reposer. L'appropriation de ces lieux par certaines personnes et le contrôle territorial qu'elles tentent d'y instaurer ont pour conséquence l'évacuation parfois violente de toute autre personne qui essaieraient d'y accéder sans l'accord du maître des lieux. Enfin, la répression policière de certaines pratiques liées à l'itinérance, et en particulier au sujet du sommeil dans les espaces publics, incite les personnes itinérantes qui usent de ces pratiques à s'éloigner des zones les plus contrôlées par la police, dans un but de recherche d'intimité et de tranquillité.

Nous constatons que les contacts sociaux des personnes itinérantes ont bien une influence tangible sur leurs pratiques socio-territoriale, en les encourageant ou en les décourageant de fréquenter certains endroits. Cependant, nous postulons que les contacts avec les autorités policières avaient une influence très importante sur les pratiques socio-territoriales des personnes interrogées, mais nous remarquons que ce sont plutôt les conflits liés à l'utilisation économique ou à l'appropriation pour le sommeil de certains lieux et territoires qui ont l'influence la plus marquée sur ces mêmes pratiques. Ces conflits mettent en lumière la compétition qui s'instaure entre

les différents usagers des espaces publics pour l'utilisation particulière et le contrôle de certains lieux et territoires urbains.

4.4.2. L'influence limitée de l'intégration d'un logement sur les pratiques socio-territoriales

Au sujet de l'influence de l'intégration d'un logement sur la modification des pratiques socio-territoriales des personnes interrogées, nos résultats sont mitigés. En effet, en se basant sur l'expérience des deux participants qui ont eu accès à un logement et qui y résident toujours, on observe que l'intégration d'un logement, si elle leur a permis de regagner l'autonomie et la stabilité, ne leur a pas permis de se reconstruire un réseau social ni de multiplier leurs activités ou les lieux fréquentés. L'un des répondants continue d'ailleurs de fréquenter certaines ressources pour personnes itinérantes, ressources qu'il utilisait pendant sa période d'itinérance. Dans le cas des répondants en logement de transition, s'ils semblent apprécier la stabilité que leur procure un tel logement, ils ne semblent pas avoir sensiblement modifié leurs pratiques socio-territoriales si ce n'est qu'ils passent beaucoup plus de temps dans la ressource qui leur offre cette possibilité de logement. Cependant, deux d'entre-eux indiquent éviter les endroits qu'ils fréquentaient le plus durant leurs périodes d'itinérance, pour se mettre à l'abri d'une rechute. Quant aux personnes qui ne disposent ni d'un logement, ni d'un logement de transition, les échecs précédents de leur réintégration en logement semblent étroitement liés au fait qu'elles n'aient pas modifié leurs pratiques socio-territoriales, et qu'elles se soient retrouvées dans la même routine, remettant en question l'amélioration réelle de leurs conditions de vie, ou encore qu'elles ne soient pas parvenues à s'adapter à leurs nouvelles conditions de vie. Ainsi, il est difficile de dire que l'intégration d'un logement joue un rôle important dans la modification des pratiques socio-territoriales des personnes interrogées,

outre le fait que le logement leur offre des conditions de vie plus sécuritaires et un accès majeur à l'intimité, en les retirant en partie des espaces publics.

4.4.3. Des contraintes qui dictent les pratiques socio-territoriales des individus

Pour répondre à notre question principale de recherche, il est évident que les contraintes qui pèsent sur les personnes itinérantes influencent énormément leurs pratiques socio-territoriales. Les trois principales contraintes ayant un impact direct sur les pratiques socio-territoriales des personnes itinérantes sont économiques, spatiales et temporelles.

La contrainte économique, caractérisée par une situation économique très précaire – tous les répondants sauf un se situent en dessous du seuil de faible revenu – a un impact majeur sur leurs pratiques socio-territoriales, en limitant notamment leurs déplacements en raison des modes de transport qu'ils utilisent. En effet, la marche et le transport en commun sont les principaux modes de transports utilisés par les répondants limitant ainsi les distances et les zones qui peuvent être parcourues. D'autre part, si l'on considère que le monde du travail est un milieu important de socialisation, on constate que les revenus des répondants sont essentiellement constitués par des aides et des prestations gouvernementales – seuls trois répondants ont des revenus issus d'un travail – ceci limite donc en partie les contacts sociaux possibles, qui ont essentiellement lieu dans les ressources qui leurs sont dédiés ou dans le monde de la rue. Ceci est d'autant plus vrai que seul un tiers des répondants a de bons contacts avec sa famille, qu'à peine plus de la moitié des répondants a eu des relations amoureuses significatives et a des amis hors de l'itinérance.

La contrainte spatiale, quant à elle, découle principalement des catégories d'espaces urbains et des conflits d'usage et d'appropriation dans certains lieux et territoires. En effet, de nombreux lieux et territoires centraux étant principalement

destinés à la circulation et à la consommation, ils sont régis par des règles qui limitent en partie les possibilités d'usage pour les personnes itinérantes, et dans lesquels la présence et la pression policière sur l'itinérance se fait plus forte, les incitant à se fondre dans la masse ou à ne pas fréquenter ces lieux et territoires. D'autre part, l'utilisation de l'espace public dans un but économique, l'appropriation de certains lieux de sommeil et la compétition entre les différents usagers de ces lieux et territoires a également pour conséquence de limiter les lieux et les territoires disponibles pour la fréquentation ou l'appropriation des personnes itinérantes.

La contrainte temporelle, enfin, est essentiellement définie par les ressources utilisées par les personnes itinérantes, que ce soit des ressources d'hébergement ou d'alimentation. En effet, ces ressources, en imposant des horaires précis à respecter pour y accéder, définissent en grande partie le cadre spatial des personnes itinérantes. Associée à la contrainte économique, cette contrainte issue des ressources est très importante. N'ayant pas les moyens de se déplacer sur de longues distances, et ayant peu d'autres options pour se loger et s'alimenter, elles ne peuvent s'éloigner trop de ces ressources dont ils dépendent.

Cette recherche nous a ainsi permis de comprendre à quel point les pratiques socio-territoriales des personnes que nous avons interrogées sont en grande partie influencées, voire même conditionnées par leur situation d'itinérance et de précarité économique. Cependant, ces principaux constats que nous avons dégagés des données recueillies nous amènent alors à nous poser certaines questions quant au traitement social réservé aux personnes itinérantes, de nombreuses questions ayant été soulevées et restent sans réponses. Nous allons donc maintenant présenter quelques pistes de réflexion relatives au problème de l'itinérance.

CHAPITRE V

PISTES DE RÉFLEXION

Ce cinquième chapitre présente quelques pistes de réflexion quant à la compréhension du phénomène de l'itinérance. Dans un premier temps, nous nous questionnons sur la possibilité de considérer l'itinérance comme une catégorie sociale. Dans un second temps, nous interrogeons les espaces utilisés par les personnes itinérantes et sur les catégories spatiales auxquelles on peut les rattacher. Ensuite, nous nous intéressons aux pratiques sources de conflits pour les personnes itinérantes et à la réponse sociale qui y est apportée. Enfin, nous proposons quelques pistes d'action quant à la réinsertion en logement, à la lumière d'expériences récentes et d'une approche novatrice : la priorité au logement.

5.1. L'itinérance : une catégorie sociale?

Bien qu'il soit possible d'identifier clairement certaines causes structurelles dans la production et la reproduction de l'itinérance, il est difficile d'identifier clairement les raisons ayant mené chaque individu à la rue. De plus, si certains

accidents, décrochages ou événements précipitent certaines personnes dans l'itinérance, ils ne déstabilisent pas de la même manière d'autres personnes qui y sont confrontées. Comment comprendre quelles sont les raisons ayant conduit certaines personnes à la rue, comment cibler les personnes susceptibles de connaître l'itinérance, comment adapter l'intervention et comment concevoir la prévention?

Cette recherche nous a montré que le principal point commun des personnes interrogées, outre le fait de ne pas disposer de logement, est de connaître une situation de forte précarité économique. D'autre part, certains problèmes comme la consommation d'alcool et de drogues ainsi que les problèmes de santé mentale sont aussi très présents au sein de la population itinérante, même si nous n'avons pas observé dans notre échantillon une prévalence des troubles de santé mentale comparable aux statistiques disponibles dans la littérature scientifique, en raison de biais introduits au moment du recrutement des participants. Enfin, la faiblesse du lien social est aussi une caractéristique commune aux les personnes itinérantes.

Avec tous ces points communs, peut-on alors affirmer que l'itinérance constitue une catégorie sociale? Certainement pas, puisque cela reviendrait à autonomiser des situations qui sont le résultat d'un processus global de production de pauvreté et d'exclusion sociale, et de certaines vulnérabilités individuelles. En effet,

l'itinérance est moins une catégorie sociale qu'un sous-système social. Par sous-système, nous entendons un ensemble de composantes mises en réseau et interdépendantes les unes des autres, dotées de rationalités différentes mais convergentes dans le besoin de définir et de gérer un champ particulier du social, celui représenté par le monde vécu et la diversité des institutions s'adressant à l'errance dans la pauvreté. Ces composantes ont une nature à la fois sociale, économique, politique, culturelle, institutionnelle et organisationnelle (Fontan, 2000 : 39).

Affirmer que l'itinérance est une catégorie sociale reviendrait également à tracer un trait symbolique entre des personnes qui vivent des difficultés similaires, mais dont la seule différence serait de disposer ou non d'un logement. Enfin, cela reviendrait à considérer que les personnes incluses dans cette catégorie « itinérante » seraient toutes aux prises avec les mêmes problèmes.

De ce fait, combattre l'itinérance ce n'est pas traiter l'itinérance mais c'est d'abord combattre la pauvreté, les méfaits liés à la consommation de drogues et d'alcool, les conséquences de la maladie mentale, et la dégradation des liens sociaux. Combattre l'itinérance c'est prendre en compte de façon globale les difficultés que vivent les personnes dans une société qui produit et qui entretient les inégalités, qui place chaque individu dans une position de compétition les uns par rapport aux autres et qui tend à nier les fragilités et les vulnérabilités de chacun. Combattre l'itinérance c'est aussi prendre en compte et accepter les différences de mode de vie et de pratiques, dans la mesure du possible et dans le respect de tous. Combattre l'itinérance c'est enfin comprendre les conditions de vie des personnes qui ne disposent pas de logement, et en réduire les impacts négatifs sur les individus.

Pour cela, questionnons d'abord les lieux et les territoires que les personnes itinérantes utilisent et les raisons pour lesquelles elles les utilisent ces lieux et territoires spécifiques.

5.2 Catégories d'espaces utilisés et exclusion spatiale

La ville offre de nombreux espaces aux caractéristiques et aux fonctions différentes, qui ne sont pas utilisés de la même façon ni par les personnes itinérantes, ni par la population logée. Ces différentes catégories d'espaces définissent ainsi les

pratiques adéquates aux lieux, mais aussi le niveau de tolérance quant à la présence de certaines populations.

Snow et Mulcahy proposent [...] une distinction entre trois catégories d'espace selon leur valeur d'usage pour les habitants et pour les sans-domicile. Les *espaces principaux* sont ceux qui offrent le plus de ressources aux sans-domicile, ceux où ils sont le moins tolérés et dans lesquels ils ne peuvent revendiquer qu'un droit d'accès à l'espace public [...]. Les *espaces marginaux* sont ceux qui sont concédés aux sans-domicile ou dans lesquels on les cantonne parce qu'ils n'ont pas de valeur foncière, parce que ce sont des zones résidentielles tombées en décrépitude ou mal famées, des lieux désaffectés, par exemple des terrains longeant le lit d'une rivière et donc dangereux. Ce sont les espaces de résistance et les bases opérationnelles des sans-domicile, leurs territoires d'attache (*home territory*). Enfin, les *espaces transitionnels* sont ceux dont les usages et les fonctions sont flous et ambigus, zones en voie de réhabilitation ou quartiers occupés par des populations à faibles revenus (Joseph, 2005 : 131-132).

Au regard des lieux fréquentés et occupés par les répondants interrogés, cette classification territoriale prend tout son sens. Les lieux que les personnes fréquentent sans s'y installer sur la durée et dans des buts utilitaires, « ceux qui offrent le plus de ressources » (Joseph, 2005 : 131), sont constitués par les centres d'achat, les cafés, les restaurants, et les bibliothèques. Ils sont tous situés dans les espaces principaux de Montréal. Pour y demeurer, les personnes itinérantes doivent se fondre dans la masse et se conformer aux règles qui régissent ces lieux. En retour, elles peuvent profiter des ressources offertes par ces lieux : abris, chauffage, divertissements, nourriture, repos, etc.

Les autres lieux dans lesquels les répondants ont indiqué passer plus de temps et parfois même, se réfugier – « leurs territoires d'attache » –, sont constitués par certains parcs, le Vieux-Montréal, ainsi que des lieux à proximité du fleuve Saint-

Laurent et du canal de Lachine. Aucun d'entre-eux n'est situé directement au centre-ville. Ils peuvent y demeurer plus longtemps car, étant moins visibles et investissant des lieux moins fréquentés, voire délaissés par les usagers traditionnels, ils sont moins dérangés par les autorités car l'application des règles régissant ces territoires y est moins permanente, moins pressante.

Si la place Émilie-Gamelin semble appartenir aux « espaces marginaux » en raison de sa forte occupation par les personnes itinérantes et d'autres populations marginales, elle a cependant un statut particulier. En effet, sa situation centrale et la présence importante des autorités policières sur les lieux peuvent aussi permettre de la classer dans la catégorie « espaces principaux ». Cependant, les ressources que cette place offre sont peu utilisées par les personnes logées, qui tendent même à l'éviter en raison de l'importante présence de marginaux sur les lieux. On pourrait donc peut-être la considérer comme un « espace transitionnel » puisque ses usages et fonctions sont flous et ambigus (Joseph, 2005 : 132).

On observe alors qu'une autre catégorie de lieux peut servir d'intermédiaire entre les « espaces principaux » et les « espaces marginaux ». Ce sont les espaces circulatoires situés au sein des espaces principaux, parmi lesquels les gares (Domingo (2007) fait état d'une gare française) et les stations de métro. Les gares constituent entre autres des nœuds de communication, des espaces familiers, des espaces commerciaux, des espaces d'attente, de transit, et des lieux de rencontres (Domingo, 2007). Elles sont ainsi fréquemment utilisées par les sans-abris en tant qu'espaces de vie, pour des périodes plus ou moins prolongées : « la gare est un espace chauffé, accueillant au regard des conditions de vie dans la rue, et offre également une protection vis-à-vis d'agressions potentielles. » (Domingo, 2007 : 287).

Mais si les gares sont des espaces fortement normés, le niveau de tolérance des autorités de ces lieux vis-à-vis des personnes itinérantes peut néanmoins varier en

fonction de certains critères ou variables: l'âge et le sexe, l'apparence extérieure, l'état d'ébriété, la pratique de la mendicité, les conditions climatiques, le regroupement d'individus, la présence de chiens, le respect des normes et le degré d'obéissance aux injonctions, la capacité à se rendre invisible, et le degré de familiarité avec les autres acteurs (Domingo, 2007). Au sujet des stations de métro de Montréal, qui constituent plus ou moins le même type de lieu que les gares françaises, Bellot et Cousineau (1996) relèvent que des critères similaires guident le niveau de tolérance des autorités face aux itinérants : l'âge, l'attitude pendant la quête, le profil de consommation, la connaissance mutuelle des parties ainsi que les conditions climatiques.

Ces critères ou variables établis en fonction des représentations des autorités des lieux définissent alors, en établissant le niveau de tolérabilité des individus, le type d'intervention qui sera privilégié et qui peut aller de la coercition à la non-intervention. Certains agents de surveillance « s'organisent pour faire comprendre aux sans-abris envahissant le métro que s'ils circulent dans les stations, sans adopter de comportements dérangeants pour l'ensemble des usagers, leur présence sera tolérée » (Bellot et Cousineau, 1996 : 383), et « plusieurs agents de surveillance organisaient leur patrouille en prenant soin d'éviter, à certaines heures, différents lieux où ils savaient trouver des itinérants, ceci afin de ne pas avoir à intervenir auprès d'eux sachant la situation temporaire » (Bellot et Cousineau, 1996 : 384).

Les différences d'application des lois et règlements et les différences de tolérance dans ces lieux et territoires incitent les personnes itinérantes à rechercher des endroits dans lesquels elles seront moins dérangées par quelque autorité, en particulier pour la recherche d'intimité. Repoussées sans cesse des « espaces principaux », elles investissent alors les « espaces marginaux », que d'autres définissent comme des « non-lieux » (Vinot, 2011; Laberge et Roy, 2001).

Ces non-lieux, [...] ne sont pas de prime abord destinés aux activités humaines. Par conséquent, ils ne font pas l'objet de surveillance systématique, comme cela est le cas pour les espaces publics ou privés d'accès public, assurant ainsi une certaine invisibilité, une certaine protection du regard public (Laberge et Roy, 2001 : 120).

Le principal problème de ces non-lieux est qu'ils mettent souvent les personnes en position de vulnérabilité en cas d'agression puisque, étant généralement à l'abri des regards, ils sont également à l'abri d'une aide extérieure en cas de problèmes (Laberge et Roy, 2001). Les personnes qui les utilisent sont donc plus exposées à une victimisation. Ceci d'autant plus que, pour certaines personnes, les non-lieux sont grandement utilisés pour le sommeil, car ils leur offrent des conditions d'intimité dont elles sont souvent incapables de jouir dans les ressources d'hébergement. De plus, ils paraissent plus attrayants que les ressources d'hébergement en regard de certains critères comme la possibilité d'y consommer et le fait de ne pas avoir à y respecter des horaires. D'ailleurs, comme ces lieux ne sont pas forcément aussi abondants qu'on l'imagine, car ils doivent correspondre à certains critères pour leurs usagers, ils sont parfois à l'origine de conflits entre individus qui tentent de se les approprier.

Ainsi, certaines interrogations sont soulevées par cette tendance à repousser les personnes itinérantes dans les non-lieux des villes. D'abord, cela montre à quel point la population logée, et les autorités qui sont censées assurer sa sécurité, ont un seuil de tolérance très bas vis-à-vis des personnes itinérantes, qui est essentiellement lié à la sensation d'insécurité procurée par la présence de ces individus dans l'espace public. D'autre part, cela démontre que l'intervention – qu'elle soit publique ou communautaire – n'est pas adaptée au problème qu'elle souhaite traiter puisqu'elle participe également à renvoyer certains individus dans des lieux inadaptés mais qui sont les seuls à pouvoir leur apporter l'intimité dont ils ont besoin.

Les lieux et territoires fréquentés et occupés par les personnes itinérantes correspondent donc à des lieux ayant des caractéristiques diverses, qui sont contrôlés inégalement par les autorités et qui sont, par conséquent, utilisés de manière différentes par les personnes itinérantes. Des « espaces principaux », où quasiment seule la circulation est possible, aux « espaces marginaux » et aux non-lieux, où certains parviennent à s'installer sur la durée, on remarque alors qu'une compétition s'installe entre les usages et entre les usagers des lieux. Cette compétition territoriale est notamment visible lorsque l'on s'intéresse aux conflits dont les itinérants sont acteurs.

5.3 Économie informelle, drogues, prostitution et conflits territoriaux : une judiciarisation de la précarité

Comme nous l'avons vu, la majorité des conflits territoriaux dans lesquels les itinérants sont acteurs, outre ceux liés à la protection des espaces de repos, sont liés à l'utilisation économique d'un lieu ou d'un territoire, autrement dit à la participation à une économie informelle. Par ceci nous entendons le fait de tirer un profit monétaire d'une pratique territorialisée qui ne participe pas à l'économie formelle, qu'elle soit licite ou illicite. Ces pratiques correspondent essentiellement à la mendicité, l'achat et la vente de drogues ainsi qu'à la prostitution, mais aussi au *squeegee*, notamment pour les jeunes de la rue (Brassard et Cousineau, 2002 ; Karabanow *et al.*, 2010). Ces pratiques sont d'autant plus conflictuelles qu'elles correspondent la plupart du temps à des stratégies de survie pour les personnes itinérantes, qu'elles se déroulent directement dans l'espace public et qu'elles placent les personnes en compétition avec d'autres individus pour l'utilisation de certains lieux ou territoires :

Sur l'espace public, les SDF ne sont pas les seuls à faire souche. D'autres « marginaux » se disputent et se partagent le pavé, pensons notamment aux populations qui échangent et consomment : prostituées-clients, toxicomanes-dealers et homosexuels-partenaires masculins (Proth et Joseph, 2005 : 159).

Les interactions entre les différents usagers de ces lieux étant modifiées par ces stratégies de survie « déviantes » (Brassard et Cousineau, 2002 : 100), elles mettent en lumière certains rapports de force, et les personnes itinérantes qui participent de près ou de loin à cette économie informelle sont d'autant plus victimisées qu'elles en sont souvent les acteurs les plus vulnérables : aux prises avec des maladies mentales, en situation d'abus de drogues et/ou d'alcool et n'ayant d'autres refuges que les espaces publics (Brassard et Cousineau, 2002). La victimisation des personnes itinérantes dans l'espace public est alors souvent le fait de bandes de jeunes, de revendeurs de drogue et d'usuriers (Brassard et Cousineau, 2000)

Certaines de ces pratiques, parce qu'elles constituent des délits (vente, achat et consommation de drogues, sollicitation de clients dans l'espace public) donnent directement lieu à une prise en charge judiciaire des individus, mais aussi à des conflits territoriaux. D'autres, parce qu'elles modifient les interactions et les comportements (en raison de la consommation, des sollicitations liées à la quête, de la prostitution ou du squeegeeing, etc.) sont aussi à l'origine de conflits territoriaux et peuvent entraîner d'autres comportements donnant lieu à une judiciarisation (troubles à l'ordre public, voies de faits, vols, etc.). Enfin, ces pratiques « déviantes » entraînent bien souvent d'autres comportements à risque notamment au niveau sanitaires. Paquette *et al.* (2010) ont par exemple démontré que les jeunes de la rue consommateurs de crack sont plus à risque de se prostituer, de multiplier les partenaires sexuels et de faire usage d'autres types de drogues par injection.

Ces conflits territoriaux, ces comportements « déviants » et leurs impacts sur l'adoption d'autres comportements répréhensibles ou à risque, participent ainsi à une judiciarisation importante de la population itinérante. Cette judiciarisation et les incarcérations qu'elle entraîne (rappelons que 33% de nos participants ont un historique carcéral) ont alors des conséquences majeures pour ces individus, participant à leur installation dans ce mode de vie notamment en raison de l'instauration d'un frein important à la réintégration du marché du travail (Laberge *et al.* 2000). Dans certains cas, l'incarcération est aussi une des causes immédiates de la première expérience de la rue (Laberge *et al.* 2000). Ainsi, Gaetz (2012 : 10) nous indique que

la relation entre l'itinérance et la prison est bidirectionnelle (Kellen *et al.*, 2010; Novac *et al.*, 2006; 2007; O'Grady & Gaetz, 2006; 2009). C'est-à-dire que les personnes sans abri ont de plus fortes chances d'être arrêtées et mises en prison que celles qui sont logées, et sans plans et soutiens de libération, les personnes en prison courent de plus grands risques de devenir des sans-abri à leur libération.

La gestion judiciaire de ces pratiques « déviantes » et des comportements qui y sont rattachés a alors pour conséquence une plus grande fragilisation d'individus déjà très précaires. De plus, l'augmentation des constats d'infractions relatifs à la population itinérante contribue à l'engorgement du système judiciaire et constitue un coût important pour la société (Bellot *et al.* 2005). Notons d'ailleurs que si les personnes itinérantes sont proportionnellement plus nombreuses que la population logée à accumuler des contraventions qui entraînent quelques fois l'incarcération, ce n'est pas uniquement lié à leurs pratiques « déviantes ». En effet, ceci est surtout une conséquence de leur vie publique puisque, si certaines pratiques illégales ou « déviantes » sont répréhensibles dans l'espace public, elles ne font pas l'objet d'une

prise en charge judiciaire quand elles se déroulent à l'intérieur d'un domicile. Laberge *et al.* (2000) notent à ce sujet que, dans le cas de jeunes qui ont subi un glissement précoce et accéléré vers l'exclusion et ont vécu de nombreux séjours en détention, les périodes d'itinérance correspondent à une augmentation importante de leur temps en détention. En effet,

La visibilité de l'itinérance est également liée à l'adoption de signes associés à la consommation de drogue, à l'abus d'alcool ou à la maladie mentale. En ce qui concerne la consommation de produits, elle est d'autant plus repérable qu'elle se vit dans l'espace public et qu'elle constitue souvent un motif d'exclusion, même dans les ressources qui sont destinées aux personnes itinérantes. En conséquence, pour les consommateurs, l'univers est de plus en plus réduit, ce qui les soumet encore davantage aux regards d'autrui ainsi qu'aux possibilités d'être pris en charge par la police pour avoir été trouvés «ivre sur la voie publique», pour avoir consommé dans un parc, ou encore avoir été en possession de petite quantité de drogue. En outre, cette consommation dans des lieux publics multiplie [sic] les possibilités d'échauffourées, d'affrontements, attirant l'attention et pouvant dégénérer au point de faire l'objet d'un signalement à la police. Dans ces cas, il pourra être question de poursuites pour avoir troublé l'ordre public, pour voies de fait, pour voies de fait sur un policier, pour une entrave au travail d'un policier (Laberge *et al.* 1998 : 26-27)

Ceci soulève de nombreuses questions au sujet de l'acceptabilité, de la légitimité et de la prise en charge par les pouvoirs publics de ces pratiques « déviantes ». Les conflits liés à celles-ci sont en partie attribuables au fait qu'elles sont illégales ou jugées illégitimes et qu'elles doivent, par conséquent, se dérouler dans des conditions inadéquates, qui révèlent des rapports de forces inégaux entre les parties. Ceci étant surtout vrai pour les pratiques liées à la consommation et la vente de drogue ainsi que celles liées à la prostitution, en particulier la sollicitation sur la voie publique. Ces pratiques étant illégales, elles ne sont pas encadrées par l'État, c'est

alors la loi du plus fort qui s'applique en cas de conflits. Si ces pratiques sont illégales, c'est bien entendu parce qu'elles représentent des risques sociaux et sanitaires (Proth et Joseph, 2005).

En ce sens, et dans une optique de santé publique, l'État mise sur la répression, la prohibition et la prévention, plutôt que sur la régulation et la réglementation pour lutter contre ces pratiques à risque. Cependant, pour l'Organisation Mondiale de la Santé, « la promotion de la santé a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens pour l'améliorer. » (OMS – Organisation mondiale de la santé, 1986 ; dans Beauchesne, 2007 : 137). Ce qui soulève cette réflexion chez Beauchesne (2007) au sujet des politiques publiques en matière de drogues :

Tout d'abord, ce projet s'articule sur le respect de la citoyenneté en prônant le libre choix des individus dans la définition de leur bien-être. Ce dernier élément signifie qu'il faut sortir d'une vision morale des objectifs d'une politique publique en matière de drogues qui ne viserait qu'à réduire l'accès aux drogues (légal ou illégal), indépendamment de leur gestion par les individus (Beauchesne, 2007 : 137-138).

Or, il semble que les impacts des politiques de prohibition et de répression soient plus dommageables pour les individus et pour la société que la consommation elle-même comme le notent Quirion (2000) ou encore Rozier et Vanasse (2000 : 418) :

La multitude d'effets négatifs, tant sur le plan social (criminalité : vol; prostitution; coûts des soins de santé, etc.) qu'individuel (problèmes de santé, mort par surdose, suicide, etc.) sont attribuables en grande partie aux conditions dans lesquelles s'inscrit l'usage, et qui découlent du contexte prohibitionniste.

Beauchesne (2007) souligne alors l'intérêt d'orienter les politiques publiques vers la régulation, la réglementation et le contrôle, non seulement afin de réduire les effets négatifs liés à la consommation, notamment en contrôlant la qualité des produits, mais aussi afin de mettre en place une prévention et la prise en charge efficace des individus qui sont aux prises avec des dépendances, tout comme c'est le cas pour d'autres drogues légales telles que l'alcool, le tabac ou certains médicaments. Cette approche anti-prohibitionniste s'inscrit dans un courant souhaitant proposer une « troisième voie », en rupture avec les considérations abstentionnistes et thérapeutiques qui guident les politiques publiques actuelles. Elle a émergé surtout à partir des années 1980 dans un contexte de propagation du VIH afin de réduire les risques de transmission encourus par les consommateurs de drogues injectables (Rozier et Vanasse, 2000; Gillet et Brochu, 2005). Cette approche recommande notamment l'intégration de stratégies de réduction des méfaits dans les différentes interventions à l'endroit de ces populations. Envisager différemment le rôle de l'État en matière de drogues permettrait probablement de réduire sensiblement les conflits liés à la vente dans les espaces publics, les situations de victimisation relatives à la vente et à la consommation chez les personnes itinérantes, mais aussi les nombreuses incarcérations, notamment celles pour achat ou possession, dont font l'objet les personnes itinérantes.

En ce qui concerne la prostitution, si elle n'est pas interdite en tant que telle, certaines pratiques qui y sont reliées, comme le proxénétisme ou la sollicitation sur la voie publique, sont illégales. Nous l'avons vu, même si le nombre de personnes s'étant adonnées à la prostitution est très restreint (1) dans notre échantillon, les pratiques de sollicitation dans l'espace public donnent lieu à un certain nombre de conflits territoriaux liés à la protection de territoires par les prostitué(e)s. Dans la même perspective que pour l'usage et la distribution des drogues, orienter les politiques publiques vers la régulation, l'encadrement et la prévention plutôt que la répression et

la prohibition, permettrait probablement aux personnes qui se prostituent de le faire dans de meilleures conditions de sécurité et de salubrité, de pouvoir faire respecter leurs droits en cas d'exploitation, d'agressions et de mauvais traitements mais aussi, d'éviter les conflits territoriaux liés à la sollicitation.

Un certain nombre de recherches récentes soulignent la stigmatisation sociale dont sont victimes les personnes prostituées. Le harcèlement policier et judiciaire, la criminalisation et les amendes qui en découlent forcent les personnes prostituées inculpées à multiplier les passes, ce qui fait du système judiciaire à la fois un complice et un responsable de la prostitution. Les préjugés et la méconnaissance entraînent la méfiance envers la parole et le vécu des personnes prostituées. Leurs plaintes pour viol, agressions physiques et sexuelles sont rarement prises en compte par le système (hôpitaux, police, justice, etc.), qui les minimise et les interprète souvent comme faisant partie des «risques du métier». Enfin, on note la rareté et l'inadéquation des services qui leur sont destinés (Poulin, 2008 : 140).

L'actualité a récemment appuyé ce constat puisque les juges de la cour suprême du Canada viennent de statuer (le 20 décembre 2013) sur le fait qu'en l'état, les lois sur la prostitution sont inconstitutionnelles et violent les droits fondamentaux des prostituées, car elles leur imposent

des conditions dangereuses à la pratique de la prostitution : les interdictions empêchent des personnes qui se livrent à une activité risquée, mais légale, de prendre des mesures pour assurer leur propre protection contre les risques ainsi courus (Canada (Procureur général) c. Bedford, 2013 : np).

Les juges imposent ainsi au législateur de redéfinir les modalités qui encadrent la pratique de la prostitution afin de respecter la constitutionnalité de

celles-ci. Sans forcément légitimer la prostitution ou la considérer comme un travail ordinaire, la mise en place de nouvelles mesures par le législateur permettrait de protéger les personnes qui en sont victimes ou celles, moins nombreuses, qui la pratiquent de plein gré. Ceci ne peut être fait qu'en considérant que

Moins l'État intervient pour contrer les effets producteurs d'inégalités et de pauvreté du capitalisme, plus il intervient pour enfermer les femmes, victimes d'une marchandisation sexuelle, dans des bordels réglementés, dont il tire d'importants bénéfices sous forme de taxes et d'impôts. A contrario, plus les États interviennent pour limiter la production d'inégalités et de pauvreté, moins les femmes et les enfants sont victimes de l'industrie du sexe, moins leur corps et leur sexe sont soumis au marché du plaisir masculin (Poulin, 2008 : 154).

L'intervention de l'État en matière de réduction des inégalités est alors primordiale, d'autant plus que la prostitution a de nombreux visages, et que, dans le cas des personnes itinérantes, elle est souvent associée à une pratique de survie et rétribuée par de la drogue, un endroit où dormir, de la nourriture ou un cadeau (Manseau *et al.*, 2007 : 60).

Criminaliser, réprimer et stigmatiser les personnes itinérantes usant de stratégies de survies liées à l'économie informelle n'est donc pas une solution qui semble efficace pour réduire les impacts négatifs de ces pratiques sur les individus et sur la société. En effet, ces pratiques constituent très souvent pour les individus des façons de survivre en se procurant un revenu certes illégitime, mais indispensable dans leur situation. L'économie informelle constitue ainsi une bouée de secours, un dernier recours pour ceux et celles qui sont incapables, pour des raisons diverses, de

s'insérer dans l'économie traditionnelle (immigrants illégaux, individus avec un casier judiciaire, chômeurs de longue durée, etc.) (Karabanow et al, 2010).

Les économies informelles apparaissent quand les temps sont durs. Les individus, les communautés ou les populations qui ont besoin d'argent réfléchissent à des manières d'acquérir ce dont ils ont besoin. Quand on pense aux économies informelles, on pense souvent aux économies du marché noir, clandestines, souterraines, invisibles ; bref, à toutes ces économies qui deviennent synonymes de stratégies de survie pour les nombreux travailleurs qui ne peuvent pas trouver d'emploi dans l'économie formelle (Losby et al., 2002 ; Vogel, 2006) (Karabanow et al, 2010 : 9).

D'autant plus que certaines de ces pratiques, si elles font partie d'une économie informelle, ne sont pas pour autant illégales. Pensons notamment à la mendicité et au *squeegee* qui constituent deux stratégies importantes de survie pour les personnes itinérantes et pour les jeunes de la rue. La faible tolérance et la crainte de la société vis-à-vis de ces pratiques encouragent certaines grandes villes à prendre des mesures répressives envers celles-ci, ce qui a un impact important sur les sources de revenus des personnes qui tirent des revenus, aussi maigres peuvent-ils être, de ces activités. En Nouvelle-Écosse, par exemple, l'amendement d'une loi sur les véhicules à moteur pour interdire aux personnes d'arrêter les véhicules dans le but d'offrir leurs services a contribué à la dégradation des conditions de vie de certains individus et a encouragé leur glissement vers la criminalité : « En imposant des amendes pour le *squeegee*, on a en fait poussé certains jeunes vers les aspects les plus durs de l'économie de rue, tels que le trafic de drogue, le crime organisé, le travail du sexe et le vol » (Karabanow et al, 2010 : 23).

Dans cette voie d'une intervention différente des pouvoirs publics en termes de régulation et de traitement de certaines pratiques marginales et à risque, intéressons-nous à certains aspects qui pourraient améliorer l'efficacité de l'intervention en itinérance et de l'intégration en logement.

5.4 L'intervention et le logement

L'intervention auprès de la population itinérante n'est pas chose facile compte tenu de la variété des difficultés auxquelles ces personnes sont confrontées : précarité économique, dépendances, problèmes de santé mentale, faiblesse du lien social, etc.. L'hétérogénéité de la population itinérante et les nombreuses situations qu'elle regroupe rendent difficile la mise en place d'une intervention efficace qui conviendrait aux nombreuses personnes auxquelles elle s'adresse. Nous savons que la meilleure façon de combattre l'itinérance est de combattre ses causes. Cependant, de nombreuses personnes sont aujourd'hui concernées par cette situation et il serait dangereux de ne pas intervenir pour leur venir en aide. Actuellement, la majorité des réponses à l'itinérance reposent sur un principe d'urgence et n'ont que peu d'impact à long terme sur les conditions de vie des personnes qu'elles rejoignent (Gaetz, 2012). Les principales ressources d'hébergement, par exemple, ne s'adressent qu'à une partie de la population ciblée et ne constituent que des solutions d'urgence. Joseph (2005 : 130) affirme ainsi à leur sujet :

Les foyers ne font qu'écarter, et pour un temps seulement, de l'espace public une population qui regagne l'ombre d'une pauvreté invisible. La multiplication de ces dispositifs d'urgence, tout comme celle des équipes de prise en charge hors les murs (*out reach*), ajoute une pièce nouvelle au réseau d'institutions (prisons, hôpitaux psychiatriques, programmes de

réinsertion) qui certes permettent de survivre mais dans lequel les pauvres demeurent à la fois captifs et stigmatisés.

D'ailleurs, de nombreuses personnes en situation d'itinérance n'utilisent pas ces ressources, parce qu'elles n'en ont pas encore connaissance, parce qu'elles parviennent à se « débrouiller » autrement, ou parce qu'elles refusent de s'y rendre pour diverses raisons.

Les questions qui se posent alors sont de savoir comment adapter l'intervention et la prise en charge aux multiples visages de l'itinérance, et comment maximiser l'impact de l'intervention et de la prise en charge sur les conditions de vie des personnes itinérantes. Depuis quelques années, de nouvelles stratégies sont présentées par les chercheurs et mises en place par le milieu afin de faire face aux défis posés par l'itinérance. Elles reposent sur certains constats quant à l'inefficacité et aux coûts importants du système d'assistance en place.

Nous avons déjà vu que la judiciarisation et l'incarcération importantes des personnes itinérantes représentaient un coût important pour la société. À celui-ci, il faut ajouter le coût de tous les autres services, publics et communautaires, qui s'adressent directement aux personnes itinérantes, et des autres ressources et services qu'elles consomment (séjours à l'hôpital, visites à l'urgence, séjours dans les refuges, séjours en désintoxication, etc.). Il semble alors évident que le coût, pour la société, de la consommation de tous ces services et ressources est nettement supérieur pour quelqu'un à la rue que pour quelqu'un en logement (Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, 2009 ; Goering *et al.*, 2012 ; Gaetz, 2012), notamment en raison du fait que les personnes itinérantes consomment de nombreux services de santé dans l'urgence, alors qu'une prise en charge précoce associée à une prévention serait nettement moins coûteuse. Ce coût est d'autant plus important pour les personnes itinérantes souffrant de graves problèmes de santé

mentale, grandes consommatrices de services de santé (Goering *et al.*, 2012), ainsi que pour les personnes ancrées dans l'itinérance qui voient leur santé se détériorer rapidement (Gaetz, 2012).

De plus, les programmes classiques de réinsertion pour les personnes itinérantes, qui s'appuient notamment sur des logements de transition, peinent à retenir leurs participants en logement en raison de plusieurs contraintes. D'une part, en imposant la sobriété aux individus, ils rebutent refusent et renvoient de nombreuses personnes (Roy *et al.*, 2006 ; Tsemberis et Eisenberg, 2000). D'autre part, leur non permanence (ils sont généralement offerts pour des périodes allant jusqu'à un an) limite sur la durée la stabilisation en logement des personnes, qui ne parviennent pas toujours à retrouver un logement sur le marché locatif traditionnel. Mentionnons que six de nos participants montrent un fort intérêt pour les logements subventionnés, alors que les pouvoirs publics n'y investissent pas autant qu'ils devraient (Fontan, 2001). Aussi, le choix des individus n'y est pas pris en compte, notamment au sujet de la localisation du logement et des services ou traitements qu'ils doivent suivre. Le choix et l'avis des personnes itinérantes sont d'ailleurs rarement pris en compte dans le réseau d'assistance classique (Kawash, 1998 ; Tsemberis et Eisenberg, 2000), et on leur impose bien souvent les modalités de leur réinsertion : « What is valued by homeless people is often ignored, diminished, and set aside in favor of a set of steps back to the stereotypical home » (Moore, 2007). Pourtant, nous avons vu que 16 de nos participants, soit 76% de l'échantillon, avaient une idée assez précise de l'environnement dans lequel ils souhaitaient habiter ou ne pas habiter.

Cette dimension de l'environnement général, quand elle est ignorée, conditionne de nombreux échecs. Quelques travailleurs sociaux l'ont compris et travaillent sur ce front en tenant compte de l'identité des quartiers dans la recherche de logements pour les SDF. [...] Il s'agit de reloger, mais pas n'importe où, et de tenir compte de l'importance de

l'espace de vie créé par certains SDF dans la rue, d'une proximité qui peut toutefois conduire à des échecs (Zeneidi-Henry, 2002 : 69).

Enfin, la majorité des services offerts à la population itinérante sont fixes et ont pignon sur rue alors que l'itinérance est, par essence, mouvante et la plupart du temps invisible. Ils ne rejoignent donc qu'une partie réduite de la population itinérante. Par exemple, « les refuges sont remplis principalement par un groupe représentant 12 % à 13 % de la population itinérante, qui à lui seul les occupe pendant plus de la moitié du temps » (Goering *et al.* 2012 : 12).

Partant de ces constats, de nombreuses recherches ont montré que le réseau d'assistance pour les personnes itinérantes constituait en lui-même un frein à leur réinsertion, notamment par la création d'un espace-temps particulier qui s'érige comme une contrainte (Terrolle, 1993 ; Joseph, 2005). Cette contrainte agit autant sur leurs capacités à s'inquiéter de leur santé, à chercher du travail, à se présenter à des rendez-vous médicaux, ou encore, à fréquenter les services dont elles auraient besoin ou qui pourraient leur être utiles. En ce sens, il apparaît qu'une des façons de répondre à l'itinérance serait d'effectuer un « travail sur les lieux et les liens » (Joseph, 2005) qui s'écarterait d'une vision strictement morale de la réinsertion, pour se concentrer sur les besoins et les capacités des individus plus que sur les attentes qu'a la société à leur égard.

Déjà, dans la mesure où la population itinérante est très hétérogène et regroupe autant des personnes qui font l'expérience de l'itinérance suite à un accident de parcours que des personnes installées depuis de nombreuses années dans ce mode de vie, il importe de concevoir une intervention adaptée aux différents besoins des individus (Roy *et al.* 2006). Aussi, et afin d'éviter la dégradation rapide des conditions de vie des personnes, il est nécessaire d'intervenir rapidement lorsque les individus deviennent itinérants (Gouvernement du Québec, 2009b). Mais ceci est très difficile

puisque pour intervenir il faut connaître la situation des personnes itinérantes. La concertation, le partenariat et la communication entre les différents intervenants du milieu et les services publics est alors primordiale (Gouvernement du Québec, 2009b ; CSSS Jeanne-Mance, 2008). Ensuite, lorsque la personne itinérante accède à certains services, la coordination entre les différents acteurs est importante, et ce afin d'aiguiller convenablement l'individu dans le réseau de services auxquels il a accès (Roy *et al.*, 2006). Cependant, l'absence de logement et de soutien social (rappelons que 67% de nos participants n'ont pas de bons contacts avec leur famille, n'ont pas de famille ou ne parlent pas de leur famille) vient alors très souvent corrompre les tentatives de l'individu qui finit par se décourager et abandonner ses démarches, pour se concentrer sur l'urgence de sa situation (Roy *et al.*, 2006).

C'est ici qu'on note l'importance du travail sur les lieux et des liens. Tout d'abord, en ce qui concerne les liens, de nombreuses études ont montré l'importance de la relation de confiance entre les personnes itinérantes et les intervenants (Bonin *et al.*, 2007 ; Gouvernement du Québec, 2009b ; Gouvernement du Québec, 2008) ainsi que l'importance de la continuité de la relation dans l'intervention (Roy *et al.*, 2006), relations qui participent à la construction d'un espace de socialité, essentiel pour l'individu : « la socialité est un ensemble de mesures concrètes assurant la base sociale de tout individu » (Charest, 2000 : 80). En ce qui concerne les lieux, l'intégration d'un logement, comme nous l'avons vu, permet la stabilité nécessaire au déroulement d'une vie plus saine, réduit les possibilités de victimisation et de pratiques inadéquates dans l'espace public (donc de judiciarisation), facilite le respect d'horaires, le suivi d'un traitement médical, l'accès à certains services, etc.

Les tenants d'une approche récente en termes de réinsertion par le logement – l'approche de priorité au logement / logement d'abord – ont bien saisi ces constats d'échec, les limites du réseau d'assistance, et cette importance de travailler sur les lieux et les liens. Ils ont alors mis en place une solution innovante de prise en charge

de l'itinérance associant l'intégration immédiate et permanente d'un logement, le soutien communautaire, l'offre de services de santé et l'approche de réduction des méfaits.

le logement social avec soutien communautaire et l'accès aux services de santé et sociaux sont les fondements importants de la construction d'un espace de socialité qui est construit à même la réalité négative des personnes itinérantes. Le lieu permanent doit être assuré et le support social, aussi soutenu (Charest, 2000 : 80).

Cette approche vise la réintégration d'un logement sans aucune autre contrainte, notamment sans les contraintes de sobriété imposées aux participants d'autres programmes de réinsertion. Elle part du principe que :

un logement sûr, abordable et sain est une des nécessités les plus fondamentales pour une bonne santé, mais c'est aussi un moyen de réduire les inégalités de santé systémiques et, dans certains cas, peut réduire les coûts de soins de santé à long terme connexes (Gaetz, 2012 : 9).

En pratique, cette approche repose sur des subventions au loyer de l'ordre de 70%, sur la mise en place de services de soutien en fonction des besoins de la personne, et sur le principe de la liberté de choix (Goering *et al.* 2012). Elle permet donc non seulement de faire un travail sur les lieux et les liens par le logement lui-même et par la création d'un espace de socialité découlant de la continuité de l'intervention, mais elle permet également une valorisation de l'identité de l'individu. En effet, la liberté de choix permet la valorisation de son identité individuelle plutôt que l'acceptation d'une identité assignée.

L'identité, en tant que sentiment vécu, s'avère toujours très sensible à toutes les formes de mise en scène spatiale qui associent un individu ou un groupe à un espace donné. On parlera d'assignation lorsque les intéressés se voient imposer par une décision autoritaire, de caractère politique, sou vent extérieure à leur groupe, une position spatiale particulière (Di Méo, 2004 : 355-356).

Mise en place à New-York dans les années 1990, cette approche a déjà fait quelques preuves. Le programme initial, *Pathways to Housing*, était destiné aux personnes incapables (ou qui refusent) d'accéder à des programmes de logement suivant une approche linéaire plus classique. C'est-à-dire en particulier les femmes et les personnes âgées à fort risque de victimisation ainsi que les autres individus présentant des facteurs de risques comme une incarcération, limitant leur accès aux programmes traditionnels. Ce programme a ainsi montré des taux de rétention en logement deux fois supérieurs aux autres programmes de réinsertion (Tsemberis et Eisenberg, 2000). Plus récemment, un programme de recherche pan-canadien – Chez-soi / At Home – destiné aux personnes itinérantes ayant un problème de santé mentale sévère a montré que :

Après un an, les participants du groupe Logement d'abord ont rapporté avoir occupé un logement stable 73 % du temps, alors que les participants du groupe contrôle n'ont manifesté une telle stabilité que durant 30 % de la période (Goering *et al.*, 2012 : 10).

De plus, cette approche semble également moins coûteuse que la prise en charge classique (refuges, hôpital) des personnes itinérantes puisque chaque dollar qui y est investi correspond à une économie de 54 cents liée à la réduction de la fréquentation des autres services de santé et d'hébergement (Goering *et al.*, 2012).

Dans l'ensemble, l'approche de priorité au logement permettrait d'augmenter la stabilité en logement, de faire des économies dans le réseau de l'intervention, de la santé et des services sociaux, de réduire les visites aux urgences et les hospitalisations inutiles, d'améliorer la santé physique et mentale, d'atténuer les problèmes de toxicomanies, de réduire la judiciarisation des personnes et d'améliorer la qualité de vie (Goering *et al.*, 2012).

Il faut tout de même prendre en compte que la réduction importante des coûts dans l'approche de priorité au logement s'effectue essentiellement dans le réseau de la santé, et qu'elle est alors surtout visible pour les grands consommateurs de ces services. De plus, l'approche a surtout fait ses preuves pour les personnes ayant de graves problèmes de santé mentale ou de toxicomanie puisqu'elle s'y adresse directement. Cependant, considérant que les personnes ayant des problèmes de santé mentale et de toxicomanie sont très nombreuses au sein de la population itinérante, il apparaît très judicieux d'élaborer des solutions qui leurs soient destinées et adaptées à leurs besoins. Intervenir de façon plus efficace envers ces sous-groupes de la population itinérante permettrait ainsi de réduire de manière substantielle le phénomène de l'itinérance. À Calgary, par exemple, la mise en place de cette approche a permis d'observer une diminution sans précédent de la population itinérante de 11,4% entre 2008 et 2012, ainsi qu'une baisse de la fréquentation des refuges d'urgence de 5,4% entre le 1er avril 2011 et le 31 mars 2012 (Goering *et al.*, 2012).

Cette nouvelle manière d'intervenir pour la réinsertion des personnes itinérantes n'est cependant pas adaptée à toutes les situations. Il est donc nécessaire, d'une part, de conserver les ressources d'hébergement d'urgence qui offrent un recours de première importance aux personnes qui expérimentent l'itinérance. D'autre part, il est essentiel de conserver une vision de l'intervention au cas par cas, et de favoriser le dialogue entre les différents acteurs de la santé et des services sociaux, en se

concentrant sur les besoins spécifiques de chaque individu dans le but de maximiser les retombées de l'intervention sur la qualité de vie des individus.

Les quelques pistes de réflexion que nous proposons dans la dernière partie de notre travail, sans faire le détail exhaustif de la multitude des interventions possibles en itinérance, soulèvent de nombreuses questions quant à l'efficacité et à l'organisation des réponses et du traitement actuel de l'itinérance. Sans apporter de réponse définitive à ce problème, puisqu'il est impossible d'en définir une qui serait idéale, nous constatons que certaines mesures – la priorité au logement et la réduction des méfaits – permettent d'améliorer sensiblement et durablement la situation des personnes qui vivent l'itinérance. En revanche, d'autres dispositifs tels que la judiciarisation importante de certaines pratiques, l'incarcération pour non paiement d'amendes, le cadre législatif encadrant les drogues, la prostitution et certaines pratiques de survie des personnes itinérantes tendent à aggraver les conditions de vie des personnes et à les entraîner plus encore vers l'exclusion sociale et la précarité. Ceci étant dit, nous pensons qu'en redéfinissant certaines priorités quant à la prise en charge des populations précaires et marginales, ainsi qu'en ce qui a trait à l'encadrement des pratiques déviantes, illégales et à risque, il serait possible non seulement d'améliorer les conditions de vie des personnes itinérantes mais aussi, puisque ces enjeux ne sont pas spécifiques à la population itinérante, d'améliorer les conditions de vie de toute la population canadienne, dans un processus qui participerait à rendre la société plus inclusive.

CONCLUSION

Ce mémoire de maîtrise s'est intéressé aux pratiques socio-territoriales des personnes itinérantes au centre-ville de Montréal. Notre démarche visait plus spécifiquement à identifier l'influence des contraintes pesant sur le mode de vie itinérant, l'influence des contacts sociaux des personnes itinérantes, de leurs contacts avec les autorités policières, et de l'intégration d'un logement sur leurs pratiques socio-territoriales.

Pour cela, nous avons effectué des entrevues semi-dirigées auprès de 21 répondants que nous avons recrutés dans trois ressources destinées aux personnes itinérantes à Montréal. Nous avons questionné les répondants sur de nombreux aspects de leur vie quotidienne, et en particulier sur leurs pratiques socio-territoriales, en lien avec leurs rapports sociaux, leurs rapports aux autorités et leurs expériences et attentes vis-à-vis du logement.

Notre problématique, ainsi que notre cadre conceptuel, en reposant sur les concepts d'itinérance, de territoire et de logement, nous a permis d'analyser les modalités de l'utilisation de l'espace urbain par les personnes itinérantes et d'évaluer quelles étaient les principales contraintes qu'ils avaient à intégrer dans leur mode de vie.

Cependant, la méthodologie employée a en partie restreint l'ampleur de nos résultats. Les personnes que nous avons interrogées, en raison de biais liés au recrutement, ne sont pas représentatives de la population itinérante en général. Elles correspondent plutôt à un sous-groupe qui utilise les ressources d'hébergement pour personnes itinérantes, bien qu'une proportion plus réduite de notre échantillon les fréquentent peu. Mais cela n'entache en rien la qualité de notre démarche, si ce n'est que sa généralisation en est quelque peu limitée.

Ce mémoire de maîtrise nous a tout de même permis de constater à quel point les contraintes qui pèsent sur le mode de vie itinérant sont lourdes de conséquences sur les pratiques socio-territoriales des personnes que nous avons interrogées. En effet, ces contraintes économiques, spatiales et temporelles diminuent énormément la possibilité de choix dans les pratiques socio-territoriales des personnes itinérantes.

Nous avons ainsi constaté que les lieux et les territoires disponibles à la fréquentation, à l'occupation et à l'appropriation par les personnes itinérantes étaient relativement limités et devaient correspondre à certains critères. Ainsi, la situation économique précaire des participants, leurs difficultés à se déplacer sur de longues distances et les horaires imposés par les ressources d'hébergement et d'alimentation limitent beaucoup l'échelle géographique des déplacements des participants. De plus, les règles régissant les espaces publics et privés ouverts au public, l'influence de la forte présence et du contrôle policier dans les quartiers centraux, de même que les conflits d'usage et la compétition entre les usagers des espaces publics, limitent d'autant plus les lieux et les territoires qu'il est possible d'occuper ou de s'approprier.

Quant à l'influence qu'exerce le logement sur les pratiques socio-territoriales des personnes itinérantes, si elle a un impact important sur leurs conditions de sécurité et d'intimité, puisque le logement offre à ces personnes un espace privé qui leur permet de réduire leur présence dans les espaces publics, elle ne semble pas, en

revanche, modifier beaucoup leurs pratiques socio-territoriales si elle n'est pas accompagnée d'un soutien communautaire à d'autres niveaux. Cependant, nos résultats au sujet de l'impact du logement ne sont pas aussi significatifs que nous l'aurions souhaité. Au début de la recherche, nous avons comme objectif d'interroger la même proportion de personnes itinérantes que de personnes anciennement itinérantes et ayant eu accès à un logement. Cela nous aurait permis d'évaluer plus précisément l'impact de l'intégration d'un logement sur les pratiques socio-territoriales des personnes interrogées, mais nous n'avons pas été en mesure de constituer un tel échantillon. Plusieurs recherches récentes ont cependant été effectuées sur le sujet. Mentionnons plus précisément le projet de recherche pan-canadien « Chez-soi », orienté vers l'étude de l'impact de l'approche de priorité au logement pour les personnes itinérantes ayant des troubles importants de santé mentale, dont les résultats préliminaires sont particulièrement intéressants³¹.

Plusieurs questions ont été soulevées par notre analyse. D'une part, les participants que nous avons interrogés, s'ils ont comme point commun d'avoir vécu l'itinérance et d'avoir utilisé certaines ressources leur étant destinées, ont des parcours de vie très différents. Si nous avons réussi à noter quelques autres points communs pour certains d'entre-eux (précarité économique précoce, expériences de placements en famille d'accueil, absence de qualifications, expériences précoces de consommation, etc.), il ressort que l'itinérance est la conséquence de dynamiques multiples. Ceci rend difficile la mise en place d'une intervention unique et homogène, et l'identification des personnes à risque d'expérimenter l'itinérance, bien que certaines populations précaires soient plus à risque. Il est donc difficile de s'intéresser à la population itinérante comme une catégorie sociale, et il est sûrement plus efficace de se concentrer sur les problèmes spécifiques associés à l'itinérance, soit : le

31 Voir à ce sujet le rapport de Goering *et al.* (2012)

problème du logement, la maladie mentale, la pauvreté, l'alcoolisme, la toxicomanie ou encore, le manque de lien social.

De plus, l'espace urbain étant relativement peu accueillant pour les personnes itinérantes, puisque de nombreuses lois et règlements conditionnent les usages qu'il est possible d'en faire, on observe une exclusion importante des personnes itinérantes des quartiers centraux et en particulier de certains lieux et territoires spécifiques. Le renvoi de ces personnes vers les lieux et les territoires les moins accueillants des villes, les non-lieux, pose de nombreuses questions quant au droit à la ville au sens de Lefebvre (1968).

Les lois actuelles au sujet des drogues et de certaines pratiques telles que la prostitution participent également à cette exclusion territoriale en imposant une gestion répressive de ces comportements, ceci ayant un impact notable sur les conditions de vie et les chances de réinsertion des personnes qui usent de ces pratiques, tout en constituant un coût très important pour le système.

Ne gagnerait-on pas, en tant que société et dans un but inclusif, à accepter un peu plus la présence de populations aux prises avec des problèmes importants, populations qui ne représentent pas vraiment une menace, que l'on persiste à cacher et desquelles on détourne le regard? Ne serait-il pas possible d'imaginer des espaces dans lesquels la rencontre et l'échange seraient plus valorisés que la sécurité et le contrôle? N'oublions pas qu'un des principaux problèmes auxquels font face les personnes itinérantes est le manque de lien social. Continuer à repousser, réprimer et criminaliser ces personnes contribue d'autant plus à la rupture de leurs liens sociaux, et démontre le peu d'ouverture de notre société vis-à-vis des marginalités, des différences et des vulnérabilités individuelles.

Certaines approches récentes d'intervention auprès des personnes toxicomanes, alcooliques, itinérantes et ayant des troubles de santé mentale, tentent

de s'éloigner de cette gestion morale et pénale de la précarité et de la marginalité pour offrir des solutions plus efficaces de réinsertion à ces individus. La priorité au logement et la réduction des méfaits ont ainsi, tout en entraînant des coûts inférieurs aux autres approches connues, une efficacité importante sur la stabilisation des personnes en logement et sur la recréation d'un espace de socialité essentiel à l'inclusion sociale. Ces approches, si elles sont prometteuses, ne peuvent cependant pas remplacer l'intervention publique en amont, les mesures de réduction de la pauvreté, l'engagement de l'État dans l'éducation, le logement social, la santé mentale et la prise en charge des personnes aux prises avec des dépendances. En effet, ces actions en amont sont les seules capables de réduire sensiblement les risques à l'origine des situations d'itinérance des individus.

Notre mémoire de maîtrise n'avait pas pour objectif de faire des recommandations. Seulement, il nous paraît primordial de réaffirmer, comme de nombreux acteurs et chercheurs du domaine social, l'importance de l'engagement de l'État dans les programmes sociaux et l'importance de son financement aux organismes du milieu qui tentent, avec des moyens souvent insuffisants, de contrer les effets négatifs du désengagement de l'État dans son soutien aux populations précaires et marginalisées.

Les recherches futures pourraient d'ailleurs s'intéresser aux impacts possibles, sur les conditions de vie des personnes itinérantes, d'une révision de la législation relative aux substances psychotropes, et de celle relative à l'encadrement de la prostitution (comme la cour suprême du Canada vient de l'affirmer – voir section 5.3). Elles pourraient également s'intéresser à l'organisation et au financement des actions envers les personnes itinérantes, avec l'objectif de les rendre plus efficace, tant d'un point de vue de l'intervention que de la gestion efficace des ressources financières qui y sont allouées.

ANNEXE A
TABLEAU DES ORGANISMES MEMBRES DU RAPSIM CARTOGRAPHIÉS

| Organismes membres du RAPSIM cartographiés | Codes postaux | Arrondissements |
|--|---|---------------------------------------|
| Abri d'espoir (L') | H3J 1M8 | Le Sud-Ouest |
| Accueil Bonneau | H2Y 1J4 | Ville-Marie |
| Action-Autonomie Montréal | H1X 1P7 | Rosemont – La petite-Patrie |
| Action-réinsertion/Le Sac à dos | H2X 1K7 | Ville-Marie |
| À deux mains/ Head & Hands | H4A 1X4; H4B 1C6; H4A 3J6 | Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce |
| Anonyme (L') | H1N3L7 | Mercier - Hochelaga-Maisonneuve |
| Armée du Salut - Centre Booth | H3J 1T4 | Le Sud-Ouest |
| Association Bénévole Amitié | H3A 2S9 | Ville-Marie |
| Association d'entraide Le Chaînon | H2W 1T2 | Le Plateau-Mont-Royal |
| Association logement Amitié | H3A 2A5 | Ville-Marie |
| Association pour la défense des Droits sociaux du Montréal Métropolitain | H1V 2C3 | Mercier - Hochelaga-Maisonneuve |
| Atelier habitation Montréal | H2T 2S6 | Le Plateau-Mont-Royal |
| Auberge communautaire du Sud-ouest | H4G 1V3; H3K 1J8; H4G 1V3; H4E 1K6 | Le Sud-Ouest (2); Verdun (2) |
| Auberge du coeur Le Tournant | H2L 3J9; H2K 3A1 | Ville-Marie |

| Organismes membres du RAPSIM cartographiés | Codes postaux | Arrondissements |
|---|---------------------|---------------------------------|
| Auberge Madeleine | H2L 3J2 | Ville-Marie |
| Avenue - Hébergement communautaire (L') | H1V 3A8 | Mercier – Hochelaga-Maisonneuve |
| Bureau consultation jeunesse | H4G 3M6 | Verdun |
| BonSecours | H1H 4B5 | Montréal Nord |
| CACTUS Montréal | H2X 3E7 | Ville-Marie |
| CAP St-Barnabé | H1V 2S5 | Mercier – Hochelaga-Maisonneuve |
| Carrefour communautaire de Rosemont – L'Entre-Gens | H1X 2X6 | Rosemont – La petite-Patrie |
| Carrefour familial Hochelaga | H1W 3R4 | Mercier – Hochelaga-Maisonneuve |
| Centre d'amitié autochtone de Montréal/Native Friendship Centre of Montreal | H2X 2T3 | Ville-Marie |
| Centre de jour St-James | H3G 1S6 | Ville-Marie |
| Centre de recherche et d'aide pour narcomanes (CRAN) | H2X 1S7 | Le Plateau-Mont-Royal |
| Centre de soir Denise-Massé | H2L 3L4 | Ville-Marie |
| Centre NAHA | H1N 1X3 | Mercier – Hochelaga-Maisonneuve |
| Chambreclerc | H2X 2R7 | Ville-Marie |
| Chez Doris, la fondation du refuge pour femmes | H3H 2A7 | Ville-Marie |
| Comité BAILS | H1V 1S5; H1W 3R1 | Mercier – Hochelaga-Maisonneuve |
| Comité logement Ville-Marie | H2L 3E7 | Ville-Marie |
| Comité social Centre-Sud | H2L 3E7 | Ville-Marie |

| Organismes membres du RAPSIM cartographiés | Codes postaux | Arrondissements |
|---|---------------------|---------------------------------|
| Dans la rue | H3B 5K3; H2L 1S7 | Ville-Marie |
| Dianova Canada | H2L 3T1 | Ville-Marie |
| Dîners-Saint-Louis | H2H 1G7; H2J 2L5 | Le Plateau-Mont-Royal |
| Dopamine | H1V 1K2; H1V 2S5 | Mercier – Hochelaga-Maisonneuve |
| En Marge 12-17 | H2L 4Y5 | Ville-Marie |
| Face à face | H3H 2P3 | Ville-Marie |
| Fédération des OSBL d'habitation de Montréal | H2L 1N8 | Ville-Marie |
| Fondation d'Aide Directe – SIDA Montréal | H2L 2Z1 | Ville-Marie |
| Fondation de la rue à la RÉUSSITE! | H2L 4A5 | Le Plateau-Mont-Royal |
| Foyer de jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal | H1W 2Z2 | Mercier – Hochelaga-Maisonneuve |
| Groupe CDH | H2L 3K5 | Ville-Marie |
| Groupe communautaire l'Itinéraire | H2K 2H9 | Ville-Marie |
| Groupe d'entraide à l'intention des personnes séropositives et Itinérantes (GEIPSI) | H2L 1R5 | Ville-Marie |
| Groupe Information Travail (GIT) | H2L 4L2 | Ville-Marie |
| Groupe Paradoxe | H3K 2R1 | Le Sud-Ouest |
| Habitations L'escalier de Montréal | H1V 2H6 | Mercier – Hochelaga-Maisonneuve |
| Habitations Oasis de Pointe St-Charles | H3K 1J1 | Le Sud-Ouest |

| Organismes membres du RAPSIM cartographiés | Codes postaux | Arrondissements |
|--|---------------------------------|--|
| Infologis de l'est de l'île de Montréal | H1L 4X5 | Mercier – Hochelaga-Maisonneuve |
| Logis Phare | H2K 1S9 | Ville-Marie |
| Logis Rose-Virginie | H1X 3C6 | Rosemont – La petite-Patrie |
| Ma Chambre inc | H2L 3Z3 | Ville-Marie |
| Maison Benoît Labre | H3C 2G2 | Le Sud-Ouest |
| Maison de réhabilitation l'Exode | H4C 2A5 | Le Sud-Ouest – Mercier – Hochelaga-Maisonneuve |
| Maison des amis du Plateau Mont-Royal | H2J 1M3 | Le Plateau-Mont-Royal |
| Maison du Pharillon | H1V 1W2 | Mercier – Hochelaga-Maisonneuve |
| Maison Grise de Montréal | H1X 3B6 | Rosemont – La petite-Patrie |
| Maison Lucien-L'Allier | H3C 1Z8 | Ville-Marie |
| Maisons de l'Ancre | H1Z 3T3 | Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension |
| Maison St-Jacques | H2L 3Z1 | Ville-Marie |
| Maison Tangente | H1V 2G5 | Mercier – Hochelaga-Maisonneuve |
| Médecins du Monde – Projet Montréal | H2X 1E6 | Ville-Marie |
| Méta d'Âme | H2K 2P5 | Ville-Marie |
| Mission Bon Accueil | H3C 1C3; H2L 3E5; H4C 3L6 | Ville-Marie (2); Le Sud-Ouest (1) |
| Mission communautaire de Montréal | H3A 2E4 | Ville-Marie |
| Mission Saint-Michel | H2X 3P6 | Ville-Marie |
| MultiCaf | H3S 1K5 | Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce |

| Organismes membres du RAPSIM cartographiés | Codes postaux | Arrondissements |
|---|---------------------|---------------------------------------|
| Ceuvres de la Maison du Père | H2L 2L3 | Ville-Marie |
| P.A.S. de la rue | H2L 4K1 | Ville-Marie |
| Passages | H5B 1H3 | Ville-Marie |
| Plein Milieu | H2J 2L5 | Le Plateau-Mont-Royal |
| Projet Autochtones du Québec (PAQ) | H2X 1P5 | Ville-Marie |
| Projet d'intervention auprès des mineur-es prostitué-es (PIAMP) | H2L 4A2 | Le Plateau-Mont-Royal |
| Projet Genèse | H3W 1M1 | Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce |
| Refuge des Jeunes de Montréal | H2K 2H3 | Ville-Marie |
| Réseau Habitation Femmes | H2X 3A6 | Ville-Marie |
| Ressources Jeunesse de Saint-Laurent | H4L 5N7; H4L 3W4 | Saint-Laurent |
| RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels) | H2L 2Y4 | Ville-Marie |
| Rue des Femmes de Montréal (La) | H2Z 1L7 | Ville-Marie |
| Société de Saint-Vincent-de-Paul | H2L 2S8 | Ville-Marie |
| Spectre de rue | H2L 1R6 | Ville-Marie |
| Stella | H2K 3T1 | Ville-Marie |
| Sidalys | H2X 2L4 | Le Plateau-Mont-Royal |
| Travail de Rue Action Communautaire (TRAC) | H4C 3A1 | Le Sud-Ouest |
| Villa Expres pour toi | H1X 3K4 | Rosemont – La petite-Patrie |

| Organismes membres du RAPSIM cartographiés | Codes postaux | Arrondissements |
|--|---------------|-----------------|
| YMCA du Québec - Aide à l'itinérance (Premier Arrêt et Dialogue) | H2L 4E9 | Ville-Marie |
| Y des femmes de Montréal. | H3G 1T3 | Ville-Marie |

| Organismes membres du RAPSIM non cartographiés | Raison de la non cartographie |
|---|---|
| Arrêt-Source (L') | Adresse confidentielle |
| Hébergement la C.A.S.A . Bernard-Hubert | Ressource située à l'extérieur de l'île de Montréal |
| Centre associatif polyvalent d'aide Hépatite C (CAPAHC) | Adresse introuvable |
| Maison Marguerite | Adresse confidentielle |
| CSSS Jeanne-Mance | Groupe associé |
| Diogène | Adresse introuvable |
| Service d'hébergement Saint-Denis | Adresse confidentielle |

ANNEXE B
DESCRIPTION DES ORGANISMES COLLABORATEURS

- La Mission Bon Accueil (MBA) :

Organisme sans but lucratif (OSBL) d'initiative religieuse (mission catholique) fondé en 1892 par un homme d'affaire chrétien. Sa mission est de lutter contre la l'insécurité alimentaire, l'itinérance, la dépendance et l'exclusion sociale. Elle dispose d'un certain nombre de bâtiments avec des missions différentes et dispense des services aux hommes, aux femmes et aux enfants. Nous avons collaboré avec le Pavillon Macaulay (1490 de la rue Saint-Antoine) dit « Mission des hommes ». Ce pavillon offre trois types d'hébergements aux hommes en situation d'itinérance. L'accueil de nuit ou « la ligne », permettant à n'importe quel homme d'occuper un des 145 lits disponibles dans des dortoirs, s'il se présente à l'accueil avant 17h et qu'une place est disponible. En période hivernale, c'est la seule mission à Montréal qui accueille des hommes sans limite de nombre s'ils sont référés par un autre refuge dans lequel ils n'ont pas trouvé de place. La mission des hommes offre aussi un certain nombre de lits, dans des dortoirs différents, pour des bénévoles, qui, en échange de 20 heures de travail par semaine, ont le droit de rester dans les locaux durant la journée et peuvent occuper leur place pendant trois mois. Enfin, des lits sont aussi offerts à des résidents qui payent, eux, un loyer de 70\$ par semaine et ont le droit de conserver leur place également trois mois. Le pavillon dispose aussi d'un service de vestiaire qui offre aux hommes des vêtements provenant essentiellement de dons, ainsi que d'une cuisine offrant trois repas et deux collations par jour.

- L'association d'entraide Le Chaînon :

OSBL situé au 4373 de l'Esplanade, le Chaînon offre ses services aux femmes en situation précaire, en particulier à des femmes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. 12 lits sont offerts dans un dortoir pour de l'accueil d'urgence de nuit. Les femmes peuvent réserver leur place en téléphonant le jour même à 14h au chaînon. Une unité de court terme, composée de huit chambres doubles et de quatre chambres individuelles est aussi à disposition des femmes pour des durées relativement courtes, et une unité de transition de 15 places accueille des femmes pour des durées allant de trois mois à un an, moyennant une contribution proportionnelle aux revenus de la résidente.

- Chambreclerc :

OSBL d'habitation, issu du centre de jour St James, Chambreclerc offre aujourd'hui un logement privé de type chambre à 41 résidents, répartis sur quatre bâtiments au centre-ville de Montréal. L'organisme met en place une approche de priorité au logement avec réduction des méfaits, qui a pour but d'offrir un logement à des personnes qui, dû à de nombreuses difficultés d'ordre mental ou de consommation, sont refusées dans les autres structures car elles ne sont pas en mesure de respecter les conditions dues à la sobriété, ou qui ne peuvent pas se passer d'un soutien communautaire. La maison que nous avons visitée, et dans laquelle nous avons interrogé un répondant, se situe au 2060 rue Clark et cible en particulier une clientèle d'itinérants chroniques et de toxicomanes.

ANNEXE C
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENTREVUES

| CODE | PSEUDONYME | DATE | LIEU | ÂGE | DURÉE |
|-------------------|------------|----------|--------------|-----|----------|
| H1 | ROGER | 20.02.12 | MBA | 58 | 01:08:31 |
| F1 | NATHALIE | 28.02.12 | LE CHAÎNON | 66 | 54:50:00 |
| F2 | CLAUDETTE | 05.03.12 | LE CHAÎNON | 70 | 01:00:07 |
| H2 | THIERRY | 14.03.12 | MBA | 42 | 47:52:00 |
| F3 | LAURENCE | 15.03.12 | LE CHAÎNON | 48 | 51:34:00 |
| F4 | CHRISTINE | 15.03.12 | LE CHAÎNON | 50 | 46:54:00 |
| H3 | MICHEL | 22.03.12 | CHAMBRECLERC | 47 | 22:25:00 |
| H4 | PASCAL | 29.03.12 | MBA | 21 | 40:40:00 |
| H5 | JOAN | 29.03.12 | MBA | 38 | 36:16:00 |
| H6 | ROBERT | 12.04.12 | MBA | 51 | 01:17:53 |
| H7 | ÉRIC | 19.04.12 | MBA | 38 | 30:13:00 |
| H8 | CHARLES | 19.04.12 | MBA | 52 | 59:34:00 |
| H9 | RÉGIS | 25.04.12 | MBA | 50 | 01:05:57 |
| H10 | FRÉDÉRIC | 25.04.12 | MBA | 40 | 01:02:09 |
| H11 | DANIEL | 26.04.12 | MBA | 51 | 56:56:00 |
| H12 ³² | JOHN | 26.04.12 | MBA | / | 23:42:00 |
| H13 | MAURICE | 09.10.12 | MBA | 56 | 51:18:00 |
| H14 | DOMINIC | 10.05.12 | MBA | 43 | 36:13:00 |
| H15 | CHRISTIAN | 10.05.12 | MBA | 54 | 34:16:00 |
| H16 | GARY | 10.05.12 | MBA | 42 | 01:14:13 |
| H17 | MARCEL | 25.05.12 | MBA | 40 | 31:19:00 |
| H18 | GASTON | 25.05.12 | MBA | 51 | 43:19:00 |

32 Participant non retenu dans l'échantillon

ANNEXE D GUIDE D'ENTREVUE

Questions relatives à la personne interrogée, sa situation socio-économique et domiciliaire.

1 – Présentez vous en quelques mots et présentez brièvement votre parcours de vie jusqu'à maintenant

2 – Quelle est précisément votre situation actuelle par rapport au logement? (durée, situation, type, origine, statut) Utilisez-vous les services d'hébergement destinés aux personnes itinérantes?

Questions relatives au rapport au territoire et à l'espace

3 – Quels sont les espaces que vous fréquentez (type, localisation), pour quelles raisons les fréquentez-vous et quels usages en faites vous? Est ce que ces espaces sont toujours les mêmes ou changent-ils régulièrement?

4 – Quels sont les espaces que vous vous êtes appropriés, que vous considérez comme les vôtres (type, localisation), pour quelles raisons et quels usages en faites vous. Est-ce que vous avez marqué ces espaces d'une façon ou d'une autre? Est ce que ces espaces sont toujours les mêmes ou changent-ils régulièrement?

5 – Arrivez-vous à avoir une certaine intimité dans des lieux particuliers? (se retrouver seul en sécurité...)

6 – Quelle est la nature de vos relations avec les autres usagers et avec les autorités, y a-t-il des conflits?

Questions relatives au rapport au logement / au domicile

7 – Quelle est votre expérience par rapport au logement? Positive, négative, pourquoi?

8 – Même si vous n'avez pas de logement, y a-t-il un lieu que vous considérez comme chez vous?

9 – Est ce que vous avez un avis sur le type de logement que vous souhaitez occuper et sur l'importance de sa localisation? Pourquoi?

Questions relatives à l'intervention

10 – Quels sont les services destinés aux itinérants que vous utilisez? (fréquence, raison, accessibilité)

11 – Quelles sont vos attentes vis à vis de l'intervention en logement? (qualité, changement...)

ANNEXE E
RÉSUMÉ DES PARCOURS DE VIE AYANT MENÉ LES PARTICIPANTS À
L'ITINÉRANCE

F1 : Nathalie

Expérience de la vie itinérante : six mois – Actuellement en logement.

À 66 ans, Nathalie n'est plus itinérante depuis quelques mois. Après avoir vécu toute sa vie sur l'île de Montréal, et après avoir élevé deux enfants quasiment seule, avec des moyens limités, elle anticipe sa baisse de pouvoir d'achat à la retraite et décide d'habiter en maison de chambre à 55ans, histoire de faire quelques économies. Nathalie arrête de travailler à 60 ans et se rend compte que la rente qu'elle touche du gouvernement Québec est très faible. Elle accepte donc un emploi de brigadière en attendant de pouvoir toucher sa pension de retraite du fédéral. À ce moment là, Nathalie avoue avoir senti une sorte de déchéance due à son manque de moyens financiers. Le milieu de vie en maison de chambre ne lui convient pas et suite à plusieurs histoires de vols, elle fait une demande à l'administration pour changer de chambre. L'administration refuse sa requête et Nathalie, découragée et ne supportant plus son milieu de vie décide de quitter sa chambre. Elle se retrouve ainsi à la rue pendant quelques mois, et bénéficie de la précieuse aide du Chaînon pour son hébergement. Après une période d'itinérance d'approximativement six mois, peu avant de toucher sa pension, Nathalie trouve un logement dans l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie au mois de juin. Comme elle ne peut pas travailler en tant que brigadière l'été, elle sait qu'elle aura du mal à être autonome en logement, et bénéficie encore de l'aide généreuse du chaînon, qui lui donne des meubles et une aide alimentaire durant l'été, en attendant de pouvoir retravailler. La première année elle reste seule dans son logement, puis la deuxième année, elle touche enfin sa pension de retraite du fédéral, et prends un logement plus grand qui se libère dans son bloc où elle habite maintenant avec son fils, qui a des problèmes d'autonomie. Suite à un conflit relationnel avec son fils qui n'a pas de projet d'avenir (peu de temps avant notre entrevue), elle songe à redevenir itinérante, mais elle vient chercher un soutien au Chaînon qui lui permet d'aborder le problème d'un autre angle, et décide finalement de rester dans son logement avec son fils, qu'elle décide de pousser à faire quelque chose de sa vie. Aujourd'hui Nathalie se sent bien dans son logement et dans son quartier qu'elle apprend à connaître. Elle dit ne pas avoir d'amis et ne pas rechercher de relations de voisinages, mais elle se considère comme solitaire et avoue ne pas souffrir de sa solitude.

F2 : Claudette

Expérience de la vie itinérante : deux ans – Accueil de nuit au Chaînon.

À 70 ans, Claudette est itinérante depuis environ deux ans. Originnaire de Rivière-du-Loup, Claudette quitte sa région à 20 ans pour travailler en tant qu'agent de bord. Elle dit avoir fait beaucoup de choses extravagantes dans sa vie, avoir eu de nombreux métiers, avoir été marié sept ans à un homme violent, avoir fréquenté une secte quelque temps et avoir six enfants qui n'aiment pas sa façon de vivre. En 2007, après avoir rencontré un homme sur un site internet, elle décide de quitter son emploi et son 1 ½ à Montréal, en y laissant ses meubles, pour aller vivre à Brooklyn avec son amant. Ayant des problèmes médicaux dont elle n'évoque pas les détails, elle doit se rendre à Montréal de temps à autre pour voir son médecin. Approximativement deux ans avant notre entrevue, et après un séjour de trois jours à Montréal, elle se voit refuser l'entrée sur le territoire états-unien car elle a un passé criminel. C'est à ce moment que commence sa période d'itinérance, qui dure depuis deux ans. Elle bénéficie de l'aide du Chaînon en ce qui concerne l'hébergement, prends une chambre dans une maison de chambre à un moment donné, qu'elle quitte suite à un dégât d'eau. Elle habite quelque temps avec une transsexuelle dans un appartement minuscule, loge dans le grenier d'une maison en campagne avec une dame ayant des problèmes de consommation, passe deux mois à Toronto l'été précédent l'entrevue, et fini par retourner au Chaînon. Elle aimerait retourner aux États-Unis mais les démarches qu'elle doit faire pour obtenir un « waiver » semblent longues et les chances d'y parvenir faibles. En attendant, elle dit vouloir trouver un appartement mais avoue que ses moyens (pension) sont faibles et que c'est difficile de trouver un logement abordable, d'autant plus qu'on lui demande beaucoup de documents et d'assurances qu'elle n'est pas en mesure de fournir.

F3 : Laurence

Expérience de la vie itinérante : cinq-six ans – Résidente au Chaînon depuis quatre mois.

À 48 ans, Laurence est itinérante plus ou moins depuis 2006. Originnaire de Saint-Henri, elle nous avoue que son père l'a violée dans sa jeunesse, et qu'elle a commencé à danser assez jeune dans des bars de danseuse. De cette façon elle rencontre le père de sa fille. Elle fait le tour du Québec pour danser dans les bars, puis tombe enceinte. Elle retourne à Montréal, et se sépare du père de sa fille. La DPJ se mêle de cette histoire, elle perd la garde de sa fille et tombe dans la drogue en 1997. En 2006 elle rencontre un dealer de drogue, ce qui l'amène éventuellement, la même année, dans la rue. Avant 2006 elle a eu une petite expérience de la rue mais s'est vite retrouver un

logement. En 2006, elle dort d'abord chez des amis quelque temps, un peu chez sa fille, mais sa consommation de drogues et son TPL l'empêchent de sortir la tête de l'eau. Elle se prostitue pour payer sa consommation et avoir un toit et consomme de plus en plus pour se prostituer. Elle rend aussi des services sexuels ou ménagers en échange d'un toit, d'un peu d'argent ou de drogue. Durant sa période la plus intense de consommation et d'itinérance, elle fait trois tentatives de suicide. Elle finit par arriver au chaînon suite à un appel à une de ses sœurs, à qui elle demande de l'aide en lui disant que sinon elle va mourir dans la rue. Sa sœur lui a dit d'appeler au CLSC, où on lui a fourni une liste de ressources en hébergement. Son premier appel est pour le Chaînon et elle est tout de suite acceptée en tant que résidente. Elle envisage aujourd'hui de trouver un logement supervisé, car elle avoue qu'elle ne peut pas être autonome pour le moment, en raison de ses problèmes de consommation mais surtout de son TPL, et envisage par la suite d'habiter éventuellement avec sa fille dans des logements superposés.

F4 : Christine

Expérience de la vie itinérante : sept ans et huit mois – Résidente au Chaînon depuis deux semaines.

À 50 ans, Christine a passé sept ans et huit mois dans la rue. Originnaire de Longueuil, elle vit avec sa conjointe dans une maison dans l'ouest de l'île, et travaille comme meuleur de métal sur des chantiers. Suite à un accident du travail elle perd son autonomie physique. La CSST ne reconnaît pas l'incapacité due à son accident et la bataille se déplace vers les tribunaux. Sans revenus et n'ayant pas droit à l'aide sociale, Christine perd sa compagne et sa maison. Elle parvient à survivre un moment avec son « bas de laine » mais ses handicaps physiques lui rendent la vie dure. Grâce à l'aide de certaines personnes de sa communauté et de membres des alcooliques anonymes dont elle fait partie, elle parvient à loger chez des gens à droite et à gauche, sans fréquenter les solutions d'hébergement offertes aux personnes itinérantes. Aujourd'hui, suite à plusieurs batailles juridiques, elle touche 18 000\$ par années de la CSST, et attends un jugement pour des dommages et intérêts. Dans l'attente de ce jugement, une intervenante du centre Dollard-Cormier lui suggère de venir au Chaînon deux mois, pour manger, se reposer et réapprendre à se laver, pour avoir « de l'allure » en arrivant en cours. Christine a beaucoup d'espoir en ce procès, et pense qu'il va lui rapporter une certaine somme d'argent, avec laquelle elle achètera une maison pour se sortir de la rue.

H1 : Roger

Expérience de la vie itinérante : Allers-retours depuis ses 18 ans, effective depuis 2008 – Bénévole à la MBA.

À 58 ans, Roger a passé une grande partie de sa vie dans l'itinérance. Originaire de La Prairie en Montérégie, il passe toute son enfance avec ses frères et sœurs dans une vingtaine de foyers d'accueil. À 14-15 ans il commence à travailler pour un dépanneur et distribue des journaux. Il tombe dans l'alcool très jeune et indique que c'est sa mère de famille d'accueil qui lui apprend à boire. Étant suivi par la DPJ, ils l'envoient passer un an chez les frères Trappistes à Oka. Vers ses 16 ans, n'ayant pas d'endroit où dormir, il va toquer chez sa mère de famille d'accueil qui lui dit d'aller dormir dans un parc. Il considère que c'est cet événement qui l'a amené à la rue. Vers 18-19 ans il dit avoir découvert la rue en suivant les autres, en faisant le « party » et en allant à Bonneau et à la Maison du Père, il les a suivis à Toronto, à Ottawa et dans l'ouest canadien. Il consommait beaucoup d'alcool et de « pillules » mais dit qu'il a arrêté tout seul il y a un moment, sans préciser quand. À l'exception de son enfance et d'une période de 12 ans en logement avec sa blonde, il dit qu'il n'a jamais eu de chez lui, et s'il a passé l'essentiel de sa vie dans des institutions, il ne se considère pas pour autant comme un « gars institutionnel ». Il dit avoir toujours travaillé et parle particulièrement de travail dans une école et pour des agents d'immeubles dans Outremont. Ayant de bons contacts avec ses clients, on lui offre souvent de dormir dans des logements ou dans des chalets vacants. Sa période actuelle d'itinérance, qui dure depuis 2008, a été déclenchée par un conflit avec l'ex petit-ami de sa compagne, qui l'a amené quelques jours en prison.

H2 : Thierry

Expérience de la vie itinérante : Allers-retours depuis ses 14 ans – Accueil de nuit à la MBA.

À 42 ans, Thierry avoue se sentir plus à l'aise dans l'itinérance que dans la stabilité. Né au New Jersey, il grandit à Terrebonne avec son père et sa sœur jumelle suite à la séparation de ses parents dans les premiers mois de sa vie. À l'adolescence, il découvre son homosexualité et lors de ses premières fugues à Montréal on lui suggère d'aller à San Francisco. Il considère que son homosexualité est un peu à l'origine de son penchant vers l'itinérance dans la mesure où il ne se sentait pas à sa place à Terrebonne, il se sentait différent et avait du mal à se reconnaître parmi un groupe. Il part donc pour San Francisco en auto-stop et découvre son homosexualité dans la culpabilité, la drogue et la prostitution. Il revient à Montréal suite à un appel téléphonique à sa sœur jumelle, qui lui l'implore de revenir parce qu'elle le trouve

trop loin. Depuis, il n'a jamais eu de logement sur de longues périodes, et estime que depuis son adolescence il y a plus d'instabilité que de stabilité dans sa vie en termes de domiciliation. Il est resté neuf mois dans le logement dans lequel il dit être resté le plus longtemps, et son départ de ce logement coïncide avec le décès de sa sœur. Depuis il dit ne pas vouloir se « réintégrer à tout prix » et trouve que la vie est plus facile pour lui dans la rue qu'en logement parce qu'il n'a pas de factures à payer et qu'il n'a pas assez d'activité sociale pour se sentir bien en logement.

H3 : Michel

Expérience de la vie itinérante : trois-quatre ans – En maison de chambre avec soutien communautaire (Chambreclerc) depuis un peu plus d'un an.

À 47 ans, Michel a passé quatre-cinq ans dans la rue. Il indique avoir perdu son logement à un moment donné parce qu'il consommait un peu et ne payait pas le loyer. Quand il était itinérant, il a rencontré un autre itinérant avec qui il s'est mis à quêter pour prendre du crack. Il n'a pas fréquenté les ressources en hébergement pendant son itinérance, à part vers la fin. Il parvient à avoir une chambre à OBM à un moment donné mais la perd car il ne paie pas le loyer. Son cousin l'aide à sortir de la rue en lui cosignant un appartement, puis sa travailleuse sociale lui suggère d'aller à Chambreclerc où il est accepté. Il s'y sent bien et apprécie d'avoir son espace et un lit propre à lui, mais ne sort pas beaucoup et a très peu de contacts sociaux. Il envisage éventuellement de prendre un logement autonome quand il aura appris à se budgéter correctement mais ce n'est pas encore à l'ordre du jour.

H4 : Pascal

Expérience de la vie itinérante : deux ans – Bénévole à la MBA depuis deux jours.

À 21 ans, Pascal vit l'itinérance depuis deux ans. À 19 ans, et suite à des conflits avec sa mère il quitte le domicile familial dans l'arrondissement du sud-ouest. Il fréquente d'abord le refuge des jeunes, puis les missions pour hommes. Il est actuellement bénévole à la MBA et travaille de temps en temps comme concierge ou dans la restauration. Il dit étudier la cuisine à distance parce qu'il ne remplit pas les conditions préalables pour entrer en DEP et cherche actuellement un logement supervisé car il n'a pas d'expérience seul en logement et dit avoir besoin d'intervenants pour l'aider à gérer certains traumatismes de son adolescence (parle d'intimidation à l'école).

H5 : Joan

Expérience de la vie itinérante : 10 ans – Accueil de nuit à la MBA.

À 38 ans, Joan vit dans la rue depuis 10 ans. Il quitte le domicile familial à Paquetville au Nouveau-Brunswick vers 28 ans et vas en Alberta pour trouver du travail. Il travaille quelque temps dans un Mc Donald puis part pour Montréal. À Montréal il trouve un emploi de concierge mais n'a pas de salaire, donc il travaille aussi dans des agences de placement. Il commence à quêter dans le cadre de son travail et son employeur s'en rend compte. Il doit donc quitter son emploi, et son logement de concierge. Il se met donc à mendier professionnellement et ne demande pas l'aide financière de dernier recours. Après neuf mois il finit par « rentrer dans le système » et demande de l'aide sociale. Au début il se débrouille en logeant chez des amis à qui il donne son chèque. Il ne fréquente pas vraiment les missions et n'y va que de temps en temps pour se laver et se reposer un peu. Sinon il dort dans une ruelle avec un ami, au même endroit depuis trois ou quatre ans. Sa consommation de crack le pousse toujours à quêter davantage pour se procurer de la drogue et il se sent prisonnier de sa dépendance. Il dit qu'il aimerait avoir un logement, mais à prix réduit car il dit qu'il préfère vivre dehors que d'avoir un logement et seulement 100\$ dans les poches une fois le loyer payé. Il tente de conserver des relations sociales avec les gens qui travaillent dans les bureaux aux alentours de la ruelle dans laquelle il dort, pour éviter de se laisser aller et d'être trop solitaire.

H6 : Robert

Expérience de la vie itinérante : 11 ans – Bénévole à la MBA depuis deux semaines.

À 51 ans, Robert vit l'itinérance depuis de nombreuses années. Cependant il est difficile de reconstruire la chronologie exacte de son expérience de l'itinérance. Originaire de Brossart, Robert rencontre l'alcool très jeune, à 11 ans, et ça prend de plus en plus de place dans sa vie au fil des ans. Il dit que jusqu'à ses 30 ans tout s'est relativement bien passé mais qu'après ça a mal été. Il arrivait toujours à sortir de la rue et à se trouver un logement mais il avait du mal à le garder en raison de ses faibles moyens. Il dit avoir tout de même toujours travaillé, même pendant ses périodes d'itinérance. Il parle beaucoup de « sa gang » avec qui il passait beaucoup de temps au parc situé à proximité du métro Place d'armes qu'ils contrôlent (criminalité organisée). Il parle de ce groupe comme de sa famille et explique que la majorité de sa vie itinérante tourne autour de ses liens avec ce groupe et de leur entraide dans la rue. Il dit avoir été intervenant en toxicomanie pendant 10 ans et qu'il a fait un surmenage en 2009, ce qui l'a reconduit dans la rue. Il parle de cette rechute comme de sa pire déchéance, qui a pris fin récemment après avoir dormi 22 jours sur un

carton en arrière de la MBA, sans s'alimenter et avec la présence permanente de l'alcool. Aujourd'hui Robert veut éviter de fréquenter le parc du métro Place d'Armes pour éviter tout risque de rechute et il dit qu'il lui reste encore de belles années devant lui alors il veut se reprendre en main et reconstruire sa santé et son psychologique.

H7 : Éric

Expérience de la vie itinérante : 10 ans – Accueil de nuit à la MBA.

À 38 ans, Éric vit l'itinérance depuis 10 ans. Originaire de Montréal-Nord, Éric commence à consommer des drogues à 13 ans. Il se retrouve dans la rue suite à un surmenage alors qu'il travaillait depuis cinq ans comme chef cuisinier dans une chaîne de pâtisseries, et décide de partir pour Winnipeg où il restera deux ans et demi, puis il revient à Montréal. Il avoue qu'au bout d'un moment la vie dans l'itinérance et la consommation deviennent une routine et qu'il est difficile de s'en sortir. Il dit aussi qu'il trouve que des fois, il paraît plus facile de rester dans la rue que de régler ses problèmes. Depuis 10 ans donc, Éric fait des allers-retours entre la rue et des logements. Il a quitté son dernier appartement qu'il avait depuis un an et demi, parce qu'il sentait qu'il faisait du surplace.

H8 : Charles

Expérience de la vie itinérante : 14 ans – Accueil de nuit à la MBA.

À 52 ans, Charles vit l'itinérance depuis 14 ans. Originaire de Montréal, il vit chez ses parents jusqu'à ses 20 ans, puis achète une maison et invite ses parents à vivre chez lui. Fonctionnaire, il démissionne suite à un conflit avec un de ses supérieurs et mets son père à la porte, avec qui il a une relation difficile. Sa mère le suit, et il se retrouve obligé de vendre la maison en raison de son budget désormais serré. Il loue une autre maison qu'il finit par quitter, expliquant que le chauffage lui coûtait trop cher, et retourne vivre chez ses parents avec qui il a habité jusqu'à leur décès en 1997 et 1998. À l'époque il ne touchait que 380\$ d'aide financière de dernier recours, en raison d'un refus de sa part de faire un stage en recherche d'emploi. Il loue donc un entrepôt et commence à fréquenter les missions. Depuis 98, il estime à six ans ses périodes en logement, et dit qu'il avait du mal à garder un appartement plus de six mois parce qu'il s'ennuyait. Son objectif est de racheter un condo parce qu'il dit ne pas avoir un profil de locataire et ne pas aimer payer les taxes d'un propriétaire. Dans tous les cas, il envisage de louer avec une amie, comme ça il ne sera pas seul, et comme son ami sera dépendante de lui, il ne pourra pas retourner dans la rue au bout de six mois. Il voit ça comme une sécurité.

H9 : Régis

Expérience de la vie itinérante : 15 mois – Résident à la MBA depuis deux mois.

À 50 ans, et originaire de Montréal, Régis est itinérant depuis cinq mois. Il a toujours travaillé et habitait chez sa mère. Quand sa mère décède, il trouve un autre logement puis, suite à la perte de son emploi, il perd son logement. Il se retrouve donc à la rue pour la première fois, vers 41-42 ans. Il est itinérant quatre-cinq mois, puis il intègre un programme de la Maison du Père et prends une petite chambre dans une maison de chambre, dans laquelle il reste huit ans. Il y a cinq mois, lorsqu'il paie son loyer au concierge, comme d'habitude, le concierge retiens son loyer pour solder une dette qu'il lui doit, et ne lui fait pas de reçu précisant qu'il a bien payé son loyer. Quelques semaines plus tard, le propriétaire lui fait part de son loyer impayé, et Régis tente d'expliquer qu'il l'a payé comme d'habitude au concierge, mais sans reçu il ne parvient pas à en faire la preuve. Comme il ne veut pas payer le loyer deux fois, le propriétaire lui demande de partir, et Régis se retrouve une deuxième fois à la rue. Connaissant un peu les structures d'accueil suite à sa première expérience de l'itinérance, Régis parvient très vite à intégrer le programme des bénévoles de la MBA, puis trois mois plus tard il passe résident à la MBA. Aujourd'hui, Régis dit qu'il est en attente de savoir s'il peut avoir un travail dans un entrepôt en lien avec la MBA, pour lequel le logement serait fourni. Sinon il a l'intention de chercher un logement par lui-même.

H10 : Frédéric

Expérience de la vie itinérante : un an – Accueil de nuit à la MBA.

À 40 ans, et originaire de Buckingham en Outaouais, Frédéric expérimente l'itinérance depuis un an pour la première fois. Il dit avoir toujours travaillé depuis l'âge de 15 ans, souvent non déclaré, et il explique avoir fait vivre une famille de cinq avec son seul revenu pendant des années (trois enfants et sa conjointe). Avant de devenir itinérant, il habite dans un appartement avec son fils. Son fils lui fait part de sa décision de retourner habiter avec sa mère et Frédéric décide alors d'inviter un de ses amis, qui lui demande depuis longtemps, à habiter avec lui. La cohabitation avec son ami se passe mal, et les voisins se plaignent de plus en plus de bruits indésirables. Frédéric se fait avertir par son propriétaire qu'il doit quitter, et il s'exécute, prenant la décision de vivre dans la rue quelque temps. Frédéric dit qu'il a toujours eu des appartements, et il prend cette opportunité comme une expérience, disant qu'il voit ça comme des vacances. Il fréquente très peu les missions et parvient à avoir un accord avec Parcs Canada et la police pour occuper un terrain de Parcs Canada près du canal de Lachine et y faire du camping avec d'autres itinérants. L'accord avec Parcs Canada

comprends des clauses comme l'interdiction de faire du feu. Un des amis de Frédéric, qu'il invite sur le terrain, ne respecte pas ces conditions et allume un feu qu'il alimente avec de l'essence, causant un petit incendie. Cet incident cause la rupture de l'accord avec Parcs Canada et Frédéric ainsi que les autres itinérants campant sur le terrain doivent partir. Frédéric trouve un autre terrain mais qui ne remplit pas des conditions optimales. Aujourd'hui, Frédéric ne voit pas trop ses enfants car, même s'ils sont au courant de sa situation, il ne sait pas trop quoi leur dire ou quoi faire avec eux. Cependant, son fils lui a fait part de sa volonté de revenir vivre avec lui, et Frédéric a alors pris la décision de prendre un appartement le mois suivant notre entrevue, pour retourner habiter avec son fils, de façon définitive, et affirme que ses vacances sont terminées.

H11 : Daniel

Expérience de la vie itinérante : 25 ans – Bénévole à la MBA depuis un mois.

À 51 ans, et originaire de Lavaltrie, Daniel vit l'itinérance depuis de nombreuses années. Plus jeune garçon d'une famille de sept enfants, il dit commencer à consommer de la boisson et des drogues à l'âge de 13 ans et voyant la vie comme un party il arrête d'aller à l'école vers 15-16 ans. Il a du mal avec l'autorité et commence à faire des vols, qui l'amènent en prison à 18 ans, il en sort à 20 ans et quand il en sort, il fait la rencontre de Jésus. Sa schizophrénie se développe vers ses 25 ans, et l'amène à la rue quelque temps plus tard. Il considère que depuis sa première expérience de la rue, il a dû passer autant de temps en logement que dans logis. Sa consommation de drogue et sa schizophrénie limitent ses capacités à rester en logement. Il intègre un programme de désintoxication à un moment donné, puis reste sobre quatre ans avant de retomber dans la rue. Il fait part de son absence de médication à certains moments, qui ont concouru à ce que sa famille le porte disparu pendant plus d'un an, et à ce que son père le fasse internet sur ordonnance d'un juge. Il explique aussi qu'il a fait le tour de toutes les ressources en hébergement du Québec, parce que jusqu'à récemment, il fallait avoir une adresse de domiciliation pour obtenir son chèque d'aide financière de dernier recours et, étant toxicomane, il profite de cette astuce pour toucher l'aide sociale, puis quitte les missions par la suite. Aujourd'hui, très croyant, et avouant qu'il a des visions de Jésus, il dit trouver un refuge dans la religion et ayant une contrainte sévère à l'emploi, due à sa schizophrénie, il dit vouloir être productif envers des choses concrètes, comme donner une partie de son revenu à l'église et faire du bénévolat.

H13 : Maurice

Expérience de la vie itinérante : depuis 1998 – Accueil de nuit à la MBA.

À 56 ans, il est difficile de reconstruire la chronologie de l'itinérance de Maurice. Originaire de Sainte Agathe, il semble qu'il ait eu une vie normale jusqu'aux années 80 ou 90. Père de deux filles, il a un accident de travail en 1998 et s'ensuit un conflit avec la CSST. Il tombe dans la rue et dans la cocaïne et perd la garde de ses filles. Il évolue trois ans dans le milieu de l'itinérance, aidé au début par d'autres qui poussent son fauteuil roulant, étant handicapé suite à son accident de travail, et semble apprécier l'entraide et la solidarité de ce milieu. Il parvient ensuite à se sortir de la rue, mais perd son emploi en 2007 suite à des compressions budgétaires. Il décide alors de revenir à Montréal et recontacte ses anciens amis de consommation. Il entame des démarches avec le centre Dollard-Cormiers pour une désintoxication en 2008 et passe un an et demi en logement. Suite à ça, ayant du mal à trouver du travail en raison de son âge, et ayant peu de moyens, il a du mal à avoir une certaine stabilité et il décide de retourner dans la rue car ça ne lui tente plus de payer un loyer, et qu'il connaît le milieu. Depuis un an et demi donc, il évolue dans l'itinérance sans consommer, dit qu'il a repris contact avec ses filles adultes et explique qu'il a une vie tout à fait normale à l'exception du fait qu'il n'a pas de logement et pas de travail. Ce mode de vie semble le satisfaire.

H14 : Dominic

Expérience de la vie itinérante : 13 ans – Bénévole à la MBA depuis une semaine.

À 43 ans et originaire de la Beauce, Dominic vit l'itinérance depuis 13 ans. À 21 ans, il quitte son village pour Québec. À 30 ans, après une rupture difficile, il décide de partir pour Montréal. C'est à ce moment qu'il devient itinérant et, rencontrant certaines personnes à la Maison du Père, il commence à vendre de la drogue au parc Émilie-Gamelin. Il consomme de l'alcool fort et de la cocaïne. Faisant beaucoup d'argent avec la drogue, il loge dans des hôtels et des motels et n'a aucun logement durant toute cette période, ce qui lui fait dire qu'il était « itinérant de luxe ». L'hiver précédent l'entrevue, il retourne à Québec où il loue un petit appartement (le premier depuis son départ de Québec à 30 ans) et continue à vendre de la drogue. Son trafic prend de l'ampleur et, n'arrivant plus à gérer, il rentre à Montréal. Il est aujourd'hui sobre depuis quatre mois et avant d'arriver à la MBA il travaille à Sainte Hélène de Bagot comme cuisinier. Aujourd'hui, il dit qu'il va commencer un emploi sous peu, et à l'intention de trouver un logement.

H15 : Christian

Expérience de la vie itinérante : trois ans – Bénévole à la MBA depuis trois semaines.

À 54 ans, originaire de La Tuque et avocat de profession, Christian est itinérant depuis trois ans. Après une vie tout à fait normale et un mariage de 15 ans, il commence à prendre du crack par curiosité à 42 ans. Une dépendance s'installe et, après six ans de consommation il arrête de travailler. Il passe toutes ses économies dans sa consommation et, plus occupé à consommer qu'à payer ses taxes, il perd sa maison pour taxes impayées en 2009, trois ans après avoir arrêté de travailler. Il quitte alors Trois-Rivières et se rend à Montréal où il commence à fréquenter les missions d'hébergement. Il entre résident à la MBA en mai 2010 et prend une chambre dans une maison de chambre en janvier 2011. Sobre depuis neuf mois, et parce qu'il constate la dégradation de son milieu de vie en maison de chambre, avec des dealers qui commencent à faire des allers-retours dans le bâtiment, il décide de quitter sa chambre pour éviter la tentation. Il se débrouille pour se loger pendant quelque temps puis arrive à la MBA trois semaines avant l'entrevue en tant que bénévole. Aujourd'hui, Christian dit qu'il recommencera à pratiquer le doit quand il sera sobre depuis un an.

H16 : Gary

Expérience de la vie itinérante : 10-15 ans – Accueil de nuit à la MBA.

À 42 ans, Gary est itinérant depuis 10 ou 15 ans. Né à Haïti, sa famille arrive à Montréal quand il a sept ans. Il raconte que son père, ayant une éducation très stricte, lui dit que tant qu'il n'aura pas 18 ans il fera ce qu'on lui dit, et qu'après il pourra faire ce qu'il veut. Gary prend donc les dire de son père au sérieux et, à 18 ans, il commence à consommer de l'alcool et des drogues. Il travaille et a des logements qu'il garde toujours deux ou trois ans, mais dit qu'au bout d'un moment, ne voyant pas l'argent rentrer car il le dépense automatiquement pour faire la fête, il décide de quitter son logement et de travailler moins, disant « tant qu'à être à zéro, pis travailler toute la semaine, j'suis aussi bien d'être à zéro t'sais toute la ligne là », indiquant tout de même que cette décision n'a rien de logique. Il commence donc à loger dans des hôtels et, de fil en aiguille, finit dans la rue. Aujourd'hui, il fréquente peu les missions disant qu'il n'aime pas être avec des gens qui ont les mêmes problèmes que lui et dort depuis trois ans dans les entrepôts du Centre-Bell. Il explique que même dans l'itinérance il a une certaine stabilité, et est toujours resté longtemps dans des endroits fixes. Aux prises avec une dépendance au crack depuis cinq ans, qu'il n'arrive pas à combattre, il commence à penser qu'il pourrait avoir besoin d'aide pour une

désintoxication. Il est sur liste d'attente pour un appartement supervisé, et a commencé à se faire administrer financièrement par l'accueil Bonneau.

H17 : Marcel

Expérience de la vie itinérante : un mois – Bénévole à la MBA depuis un mois.

À 40 ans et originaire de Montréal, Marcel est itinérant depuis un mois. Il a commencé à travailler à 17 ans et a accumulé les expériences jusqu'à récemment. Son dernier emploi était concierge dans un immeuble assez aisé à ville Mont-Royal, où il habitait avec sa conjointe. Suite à leur rupture, il décide de laisser à sa conjointe son emploi et le logement qui y est associé et tombe dans l'itinérance. Il dort quelques nuits dans une auberge de jeunesse mais, sans revenus, il finit par passer deux nuits dans le hall de sa banque, puis arrive à la MBA comme bénévole sur les conseils du bureau d'aide sociale. Il dit qu'il recherche activement un autre emploi de concierge dans le centre-ville, et que s'il ne trouve pas il cherchera d'autres emplois. Il ne veut pas arriver au point de toucher l'aide financière de dernier recours parce qu'il dit que quand on arrive à ce point on a des chances de s'enfermer là-dedans.

H18 : Gaston

Expérience de la vie itinérante : 12 ans – Bénévole à la MBA depuis trois jours.

À 51 ans et originaire de Kamouraska, Gaston vit sa première expérience de l'itinérance en 1999. Arrivé à Montréal en 1987, il travaille dans les assurances et fait beaucoup d'argent. Quand ils se séparent avec sa conjointe, il tombe dans la cocaïne, encouragé par un de ses clients. Il découvre aussi à ce moment son homosexualité. Sa consommation l'emmène à l'itinérance en 1999 et il reste dans cette situation deux ans. Avant cette chute dans l'itinérance, il retourne quelques années à Kamouraska où il fait une tentative de suicide. Au bout d'un moment passé à utiliser les missions, il prend conscience que s'il continue à utiliser les structures d'hébergement il ne se sortira jamais de ce mode de vie. Il décide donc de se faire barrer (refuser l'accès) dans toutes les missions qu'il fréquente. Au bout d'un mois passé dans la rue sans se laver, il finit par trouver un travail et une chambre. Petit à petit il parvient à louer des logements plus grand et finit par habiter dans un 4 ½. Aujourd'hui, il se retrouve à la MBA car il a quitté son emploi et le logement qui allait avec, dans l'attente d'en commencer un autre le mois suivant. Il envisage de louer une chambre avec un de ses anciens amis d'itinérance qui vient lui aussi de retomber dans la rue après 10 ans passés en logement, et attend de commencer lui aussi un nouvel emploi. Il envisage cette option parce qu'il appréhende le fait de rester à la MBA et de retomber dans une routine de consommation et d'itinérance.

BIBLIOGRAPHIE

- AUDAS, N. (2011). « La dynamique affective envers les lieux urbains : La place des temporalités individuelles et urbaines », Thèse de doctorat, Tours, Université François Rabelais de Tours.
- BARUA, B. (2013). *Provincial Healthcare Index 2013*. Studies in Health Policy. Fraser Institute. [En ligne] <http://www.fraserinstitute.org/uploadedFiles/fraser-ca/Content/research-news/research/publications/provincial-healthcare-index-2013.pdf>. Page consultée le 25 mars 2013.
- BEAUCHESNE, L. (2007). « une légalisation des drogues inscrite en promotion de la santé : les conditions », *Criminologie*, vol. 40, n° 1, p. 135-154.
- BELHEDI, A. (2006). « Territoires, appartenance et identification. Quelques réflexions à partir du cas tunisien », *L'Espace géographique*, n° 4, vol. 35, p. 310-316.
- BELLOT, C., COUSINEAU, M.-M. (1996). « Le métro : espace de vie, espace de contrôle », *Déviance et société*, vol. 20, n° 4, p. 377-395.
- BELLOT, C. (2000). « La trajectoire, un outil dans la compréhension de l'itinérance », in D. Laberge (dir.) *L'errance urbaine*, Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, p. 101-119.
- BELLOT, C., RAFFESTIN, I., ROYER, M.-N., NOËL, V. (2005). *Judiciarisation et criminalisation des populations itinérantes à Montréal*. Rapport de recherche pour le Secrétariat National des Sans-abri
- BEN AZIZA, H. (2006). « Exclus et exclusion », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], <http://cdlm.revues.org/index715.html>. Page consultée le 14 mars 2011.
- BERNARD, Y. (1998). « Du logement au chez-soi », in Segaud, M., Bonvalet, M., Brun, J. (dir.) *Logement et habitat, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 374-381.
- BERNIER, D., BELLOT, C., SYLVESTRE, M.-E., CHESNAY, C. (2011). « La judiciarisation des personnes itinérantes à Québec : point de vue des acteurs socio-judiciaires et analyse du phénomène », *The Homeless Hub*, [En ligne]. http://homelesshub.ca/ResourceFiles/judiciarisationquebec_nov7_web_1.pdf. Page consultée le 19 juillet 2012.
- BILLETTE, I., GRAVEL, A. (2011). « L'équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance du SPVM », *Intersection*, n° 32, p. 18-19. [En ligne] http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/police_au_quebec/revue_intersection/intersection_2011_no32.pdf. Page consultée le 29 mars 2013.

- BLANC, M., CLÉMENT, S. (2004). « Habiter sans logis - Éditorial », *Espaces et sociétés*, vol.1, n°116-117, p. 15-27.
- BOISMENU, G., JENSON, J. (1996). « La réforme de la sécurité du revenu pour les sans-emplois et la dislocation du régime de citoyenneté canadien », *Politique et Sociétés*, n° 30, p. 29-52.
- BOIVIN, R., BILLETTE, I. (2012). « Police et itinérance à Montréal : analyse des constats d'infraction aux règlements municipaux, 2005-2009 », *Criminologie*, vol. 45, n° 2, p. 249-276.
- BONIN, J.-P., DENONCOURT, H., FOURNIER, L., BLAIS, R. (2007). « Vision clinique, vision scientifique : regards complémentaires sur l'itinérance », in Roy, S., Hurtubise, R. (dir.) *L'itinérance en question*. Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 77-94..
- BOUILLON, F., GIRARD, V., MUSSO, S. (2007). « Dossier n° 7 - Du droit au logement aux expériences de l'habiter », *Bulletin Amades*, [En ligne]. <http://amades.revues.org/index404.html>. Page consultée le 3 février 2010.
- BRASSARD, R., COUSINEAI, M.-M. (2000). « Victimisation et prise en charge des itinérants : entre aide et contrôle », in D. Laberge (dir.) *L'errance urbaine*, Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, p. 361-376.
- BRASSARD, R., COUSINEAU, M.-M. (2002). « Les coups de l'itinérance : une étude sur la victimisation criminelle du point de vue des itinérants », *Les cahiers de recherches criminologiques*, n° 34.
- BRESSON, M. (1997). *Les S.D.F. Et le nouveau contrat social*. Paris, L'Harmattan.
- BROUSSE, C., FIRDION, J.-M., MARPSAT, M. (2008). *Les sans-domicile*. Paris, La Découverte, Collection Repères.
- CAILLY, L. (2004). « Pratiques spatiales, identités sociales et processus d'individualisation : Étude sur la constitution des identités spatiales individuelles au sein des classes moyennes salariées du secteur public hospitalier dans une ville intermédiaire : l'exemple de Tours. » Thèse de doctorat, Tours, Université François Rabelais de Tours.
- CAMPEAU, P. (2000). « La place des facteurs structurels dans la production de l'itinérance », in D. Laberge (dir.) *L'errance urbaine*, Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, p. 49-69.
- CANADA (PROCUREUR GÉNÉRAL) C. BEDFORD (2013). *CSC 72*, Ottawa, Jugements de la cour suprême.
- CASAVANT, L. (1999). « La définition du sans-abri », Division des affaires politiques et sociales, Direction de la recherche parlementaire, gouvernement du Canada. [En ligne], <http://dsp-psd.tpsgc.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/modules/prb99-1-homelessness/definition-f.htm>. Page consultée le 29 mars 2011.

- CASTEL, R. (1995). « Les pièges de l'exclusion », *Lien social et Politiques*, automne 1995, n° 34, p. 13-21
- CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (2001). « Le droit à un logement convenable dans les instruments internationaux », *Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat*, New-York, [En ligne] www.un.org/french/ga/istanbul5/kit8.pdf. Page consultée le 21 novembre 2013.
- CHAREST, R. (2000). « Travail et non travail : intervention sur la nouvelle fracture sociale », in D. Laberge (dir.) *L'errance urbaine*, Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, p. 71-82.
- CHÂTEL, V., SOULET, M.-H. (2001). « L'exclusion, la vitalité d'une thématique usée », *Sociologie et sociétés*, vol. 33, n°2, p. 175-202.
- CLANCHÉ, F., (2000). « Le classement des situations de logement, les sans domiciles dans les nomenclatures générales », in Marsprat, M., Firdion, J.-M., (dir.), *La rue et le foyer*, Paris, PUF, p. 193-208.
- CLANCHÉ, F. (1998). « Le classement des situations de logement : les sans-domicile dans des nomenclatures générales, note méthodologique », *Sociétés contemporaines*, n° 30, p. 181-196.
- COLIN, C., JENSEN, H. (2009). *Profil statistique de la pauvreté au Canada*. Ottawa, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement .
- COLOMBO, A., LAROUCHE, A. (2007). « Comment sortir de la rue lorsqu'on n'est "bienvenu nulle part" ? », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 20, n° 1., p. 108-127.
- COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE. (2009). *Rapport du Sous-comité sur les villes - Pauvreté, logement, itinérance : les trois fronts de la lutte contre l'exclusion*. Ottawa, Sénat du Canada
- CSSS JEANNE-MANCE (2008). *Le phénomène de l'itinérance au Québec*. Mémoire présenté à la commission des affaires sociales. Audience le 1er octobre 2008.
- DANDURAND, R. B., OUELLETTE, F.-R. (1995). « Famille, État et structuration d'un champ familial », *Sociologie et sociétés*, vol 27, n°2, p. 103-119.
- DAMBUYANT-WARGNY, G. (2004). « "Sans toit ni loi" : les exclus », *Ethnologie française*, vol. 34, p. 499-508.
- DAMON, J. (1996). « La gare des sans-abri. Un miroir de la question sociale ». *Les Annales de la recherche urbaine*, no. 71, (été), p. 120-126.
- DAMON, J., FIRDION, J.-M. (1996). « Vivre dans la rue : la question SDF » in Paugam, S. (dir.) *L'exclusion, l'état des savoirs*. Paris, La découverte, p. 374-386.

- DEBARBIEUX, B. (2006). « Prendre position : réflexions sur les ressources et les limites de la notion d'identité en géographie », *L'espace géographique*, vol. 35 n°4, p. 340-354.
- DENIGER, M.-A. (1996). « Crise de la jeunesse et transformations des politiques sociales en contexte de mutation structurale », *Sociologie et sociétés*, vol. 28, n°1, p. 73-88.
- DI MÉO, G. (1985). « Les formations socio-spatiales ou la dimension infra-régionale en géographie », *Annales de Géographie*, vol. 94, n° 526, p. 661-689.
- DI MÉO, G. (1999). « Géographies tranquilles du quotidien : Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques spatiales . » *Cahiers de Géographie du Québec*, vol.43, n° 118, p. 75-93.
- DI MÉO, G. (2004). « Composantes spatiales, formes et processus géographiques des identités », *Annales de Géographie*, t. 113, n°638-639, p. 339-362.
- DOMINGO, B. (2007). « "SDF" et construction d'un ordre public local : fluidités de l'identité assignée et normalisation des lieux », *Déviance et Société*, vol. 31, n° 3, p. 283-303.
- DORVIL, H. (1990). « La maladie mentale comme problème sociale », *Service social*, vol. 39, n° 2, p. 44-58.
- DUBAR, C. (1996). « Socialisation et processus » in S. Paugam (dir.) *L'exclusion, l'état des savoirs*. Paris, La découverte, p. 111-119.
- DUBOIS, M., KÉRISIT, M. (2005). « L'exclusion : pistes de réflexion en contextes minoritaires », *Revue d'intervention sociale et communautaire*, vol. 11, n°1, p. 10-18.
- DUFOUR, P., JENSON, J. (2003). « Des politiques d'emploi à la lutte contre la pauvreté des travailleurs : l'état de l'investissement social dans les régimes libéraux de bien-être », Working Paper #10, préparé pour *De la sécurité de revenu à l'emploi : un forum canadien*. [En ligne] <http://www.cccg.umontreal.ca/pdf/wp10.pdf>. Page consultée le 9 avril 2013.
- EISENBERG, T. S. (1993). « Connecticut v. mooney: Can a homeless person find privacy under a bridge? », *Pace Law Review*, vol. 13, iss, 1, p. 229-267.
- FONTAN, J.-M. (2000). « Entre la gestion socialisée et l'autogestion d'une pratique, quel devenir citoyen pour l'itinérant ? », in D. Laberge (dir.) *L'errance urbaine*, Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, p. 29-47.
- FONTAN, J.-M. (2001). « L'itinérance dans les grandes métropoles : regard comparatif entre Montréal et Toronto », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 14, n° 2., p. 194-200.
- FOURNIER, L. (1991). *Itinérance et santé mentale à Montréal. Étude descriptive de la clientèle des missions et refuges*. Verdun, Québec : Unité de recherche psychosociale, Centre de recherche de l'hôpital Douglas.

- FOURNIER, L., MERCIER, C. (dir.) (1996). *Sans domicile fixe. Au-delà du stéréotype*, Montréal, Les Éditions du Méridien.
- FRÉMONT, A. (1976). *La région, espace vécu*. Paris, Presses universitaires de France.
- GABORIAU, P. (2004). « Mettre les questions à la question – Travail de terrain et raisonnement sur les "sans-logis" », *Espaces et sociétés*, vol. 1, n° 116-117, p. 111-123.
- GAETZ, S. (2012). *Le coût réel de l'itinérance : peut-on économiser de l'argent en faisant les bons choix?* Toronto, Canadian Homelessness Research Network Press.
- GAETZ, S., DONALDSON, J., RICHTER, T., GULLIVER, T. (2013). *État de l'itinérance au Canada 2013*, Toronto, Canadian Homelessness Research Network Press.
- GAUTHIER, M. (1995). « L'exclusion, une notion récurrente au Québec mais peu utilisée ailleurs en Amérique du Nord », *Lien social et Politiques*, n° 34, p. 151-156.
- GEORGES, P., VERGER, F. (dirs.) (2000). *Dictionnaire de la géographie*. Paris, PUF.
- GILLET, M., BROCHU, S. (2005). « Institutionnalisation des stratégies de réduction des méfaits au sein de l'agenda politique canadien : les enjeux et les limites de la conceptualisation actuelle », *Drogues, santé et société*, vol. 4, n° 2, p. 79-139.
- GOERING, P., VELDHUIZEN, S., WATSON, A., ADAIR, C., KOPP, B., LATIMER, E., LY, A. (2012). *Projet Chez-soi : rapport provisoire*. Ottawa, Commission de la santé mentale du Canada.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2008). *L'itinérance au Québec, Cadre de référence*, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2009a). *Faits saillants. Femmes et travail : le féminin, ça s'emploie partout*. Direction des communications du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Bibliothèques et archives nationales du Québec.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2009b). *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*. Direction des communications du Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, Bibliothèques et archives nationales du Québec.
- GRAFMEYER, Y. (1998). « Logement, quartier, sociabilité », in Segaud, M., Bonvalet, M., Brun, J. (dir.). *Logement et habitat, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 347-354.

- GRAVEL, F. (2012). « La revitalisation de Pointe-Saint-Charles à Montréal : Un cas de transformation des quartiers ouvriers péricentraux », Mémoire de maîtrise en études urbaines, Département d'études urbaines et touristiques, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- GRIMARD, C. (2011). « Les refuges pour hommes itinérants à Montréal, lieux de passage ou d'ancrage ? Ethnographie d'une institution paradoxale. » Thèse de doctorat en sociologie, Département de sociologie Montréal, Université du Québec à Montréal.
- GROULX, L.-H. (2009). « La restructuration récente des politiques sociales au Canada et au Québec : éléments d'analyse », *Labour/Le Travail*, vol. 63, p. 9-46.
- GUIBERT-LASSALLE, A. (2006). « Identité des SDF », *Études/7-8*, p. 45-55.
- HÉBERT, A. (1999). *Socioéconomie de l'itinérance : Portrait général sur l'itinérance*. Collectif de recherche sur l'itinérance et la pauvreté à Montréal (CRI), Université du Québec à Montréal.
- HÉRIN, R. (1986). « Une géographie des rapports sociaux », *Espace géographique*, n° 2, p. 108-110.
- JENSON, J. (2004). « Les nouveaux risques sociaux au Canada : Des orientations pour une nouvelle architecture sociale », *Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques inc.* Documents des RCRPP sur l'architecture sociale, Rapport de recherche F43, Réseau de la famille.
- JÉRÔME, L. (2002). « Les itinéraires de l'exclusion pour un groupe de sans-abris », *Ethnologies*, vol. 24, n° 1, p. 101-117.
- JONES, D., ROPER, V., STYS, Y., WILSON, C. (2004). « Les gangs de rue : examen des théories et des interventions, et leçons à tirer pour le SCC », Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, Gouvernement du Canada. [En ligne], <http://www.csc-scc.gc.ca/text/rsrch/reports/r161/r161-fra.shtml#19>. Page consultée le 20 janvier 2013.
- JOSEPH, I. (2005). « Aspects cosmopolites de l'errance urbaine : l'ethnographie des SDF », *Tumultes*, vol. 1, n° 24, p. 11-143.
- KARABANOW, J., HUGHES, J., KIDD, S. (2010). « Travailler pour survivre : exploration du travail des jeunes de la rue », *Criminologies*, vol. 43, n° 1, p. 7-29.
- KAWASH, S. (1998). « The homeless body », *Public Culture*, vol. 10, n° 2, p. 319-339.
- LABERGE, D. (dir.) (2000). *L'errance urbaine*. Sainte-Foy, Éditions MultiMondes.
- LABERGE, D., LANDREVILLE, P. (2000). « De l'événement à l'infraction. Du sans-abris au délinquant. Réflexion sur le processus de catégorisation dans le champ pénal », in D. Laberge (dir.) *L'errance urbaine*, Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, p. 121-136.

- LABERGE, D., LANDREVILLE, P., MORIN, D., CASAVANT, L. (1998). « Le rôle de la prison dans la production de l'itinérance », *Les cahiers de recherche du cri*, Rapport de recherche soumis au Conseil québécois de la recherche sociale.
- LABERGE, D., LANDREVILLE, P., MORIN, D., CASAVANT, L. (2000). « Une convergence : parcours d'emprisonnement, parcours d'itinérance », in D. Laberge (dir.) *L'errance urbaine*, Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, p. 253-272.
- LABERGE, D., POIRIER, M., CHAREST, R. (1998). « Un étranger dans la cité : la présence de l'itinérant et la représentation de l'itinérance », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 11, n° 1., p. 19-24.
- LABERGE, D., ROY, S. (2001). « Pour être, il faut être quelque part : la domiciliation comme condition d'accès à l'espace public », *Sociologie et sociétés*, vol. 33, n° 2, p. 115-131.
- LACOSTE, Y. (2004). De la géopolitique aux paysages, *Dictionnaire de la géographie*, Paris, A. Colin..
- LAMIZET, B. (1997). « Incertitudes des territoires : approche conceptuelle », *Quaderni*, vol. 34, n° 34, p. 57-68.
- LANDREVILLE, P., LABERGE, D., MORIN, D. (1998). « La criminalisation et l'incarcération des personnes itinérantes », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 11, n°1. p. 69-81.
- LARCENEUX, F. (2011). « J'habite donc je suis », *Études foncières*, p. 23-26. [En ligne] http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/65/98/77/PDF/j_habite_donc_je_suis.pdf. Page consultée le 15 mars 2013.
- LEFEBVRE, H. (1968). *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos.
- LEFEBVRE, H. (1974). *La production de l'espace*, Paris, Anthropos.
- LESEMANN, F. (2006). « Le travail des retraités : le retour en emploi des travailleurs âgés et l'évolution des systèmes de retraite en Amérique du Nord. » Conférence présentée lors du Colloque *État et régulation sociale*. Paris, 11-13 septembre 2006.
- LÉVY, J., LUSSAULT, M. (dirs.) (2003). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.
- MANSEAU, H., LEMETAYER, F., BLAIS, M., CÔTÉ, P.-B. (2007). « Vie et sexualité dans la rue : comprendre pour mieux intervenir auprès des jeunes », in Roy, S., Hurtubise, R. (dir.) *L'itinérance en question*. Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 57-76.
- MAYER, R., LAFOREST, M. (1990). « Problème social : le concept et les principales écoles théoriques », *Service social*, vol. 39, n°2, p. 13-43.
- MEDER-KLEIN, M. (2005). « L'espace relationnel et les territoires de l'intime », Journée d'étude « Les frontières de l'intime », *Le Furet*.

- MOLES, A., ROHMER, E. (1998). *Psychosociologie de l'espace*, Paris, l'Harmattan.
- MOORE, J. (2007). « Polarity or integration? Towards a fuller understanding of home and homelessness », *Journal of Architecture and Planning Research*, vol. 24, n° 2, p. 143-159.
- MYLES, J., PIERSON, P. (1999). « La réforme des États-providences "libéraux" au Canada et aux États-Unis, ou la revanche de Friedman ». *Lien social et Politiques*, n°42, automne 1999, p. 25-36.
- OLD BREWERY MISSION (OBM) (2009). « Rapport annuel 2008-2009 », Montréal, Québec.
- OUELLET, G. (2007). « Identité et itinérance : Les stratégies identitaires dans le processus de désinsertion sociale ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- PAQUETTE, C., ROY, E., PETIT, G., BOIVIN, J.-F. (2010) « Consommation de crack et comportements à risque : les jeunes de la rue n'y échappent pas », *Drogues, santé et société*, vol. 9, n° 2, p. 115-148.
- PARAZELLI, M. (2002). *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec.
- PAUGAM, S. (dir.) (1996). *L'exclusion, l'état des savoirs*. Paris, La découverte.
- POIRIER, M. (2007). « Santé mentale et itinérance : analyse d'une controverse », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 19, n° 2, p. 76-91.
- PORTEOUS, J. D. (1976). « Home : the territorial core », *Geographical Review*, vol. 66, n° 4, p. 383-390.
- POULIN, R. (2008). « Prostitution et traite des êtres humains : controverses et enjeux », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 45, p. 135-154.
- PROTH, B., JOSEPH, I. (2005). « La "mise en demeure" d'un aéroport parisien par trois SDF irréductibles », *L'Homme et la société*, n° 155, p. 157-180.
- QUIRION, B. (2000). *La sociologie des excès : une mise en ordre systématique des savoirs en matière de drogues et de toxicomanie au Canada*. Montréal, Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale.
- RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL (RAPSIM), (2008). « Itinérance. Montréal : Des responsabilités à assumer! », Étude publique sur l'itinérance présentée à la Ville de Montréal, Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie.
- RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL (RAPSIM), (2008b). « Sans-abris : 1000 ou 30000 à Montréal? », In *Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal*. [En ligne] http://www.rapsim.org/fr/default.aspx?sortcode=1.1.6&id_article=350&starting=&ending=. Page consultée le 25 mars 2013.

- RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL (RAPSIM), (2012). « L'itinérance : Une histoire et des actions pour en sortir », Montréal. [En ligne] <http://www.fleurdelysee.ca/web/rapsim/files/inc/564510355.pdf>. Page consultée le 28 mars 2013.
- ROSE, D. (2006). « Les atouts des quartiers en voie de gentrification : du discours municipal à celui des acheteurs », *Sociétés Contemporaines* vol. 3, n°63, p. 39-61.
- ROUAY-LAMBERT, S. (2001). « SDF et citoyens dans l'espace public », *Les Annales de la recherche urbaine*, septembre 2001 n°90, p. 165-172.
- ROUAY-LAMBERT, S. (2004). « Sur les traces des sans-abris – Le cas exemplaire de Joan », *Espaces et sociétés*, vol. 1, n° 116-117, p. 29-45.
- ROY, S. (1995). « L'itinérance : forme exemplaire d'exclusion sociale ? », *Lien social et Politiques*, automne 1995, n°34., p. 73-80.
- ROY, S., HURTUBISE, R. (dir.) (2007). *L'itinérance en question*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- ROY, S., MORIN, D., LEMÉTAYER, F., GRIMARD, C. (2006). *Itinérance et accès aux services : problèmes et enjeux*. Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, CRI-UQÀM.
- ROZIER, M., VANASSE, V. (2000). « Les mesures de réduction des méfaits : entre cadre pénal et pratiques d'intervention », in D. Laberge (dir.) *L'errance urbaine*, Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, p. 417-432.
- SCHL (2012). *Rapport sur le marché locatif - Faits saillants – Québec*. Diffusé au printemps 2012.
- SCOTT, K. (2005). « Le monde où nous vivons, vers une nouvelle architecture sociale », *Conseil canadien de développement social*, [En ligne], <http://www.ccsd.ca/francais/pubs/2005/monde/monde.pdf>. Page consultée le 10 mars 2011.
- SIMARD, P. (1990). *Le clochard de Montréal. Une histoire à coucher dehors*. Montréal, Éditions Saint-Martin.
- SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (s.d.). « En bref, tout sur la STM », In *Société de transport de Montréal*. [En ligne] <http://www.stm.info/en-bref/toutsurlaSTM.htm#q51>. Page consultée le 20 janvier 2013.
- SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) (2003). *Programme AccèsLogis Québec : Informations générales*, Direction de l'habitation communautaire, Direction du développement des programmes. [En ligne] <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/M16854.pdf>. Page consultée le 29 mars 2013.

- SOQUIJ (S.D.). « Décision », In *Société Québécoise d'information juridique*. [En ligne] http://www.jugements.qc.ca/php/decision.php?liste=67615186&doc=D40D5A8F5C0303762B1812CBEBE01F0CD33744DAF35CA27FF335A16D7C4C6BE1&page=1#_ftnref1. Page consultée le 21 mars 2013.
- STASZAK, J.-F. (2001). « L'espace domestique : pour une géographie de l'intérieur ». *Annales de Géographie*, vol. 110, n°620. p. 339-363.
- STATISTIQUE CANADA (2005). « Tableau 17, Seuils de faible revenu après impôt (base de 1992) pour les familles économiques et les personnes hors famille économique 2005 », Série de documents de recherche - Revenu, Les seuils de faible revenu de 2006 et les mesures de faible revenu de 2005, *catalogue de Statistique Canada*, n° 004. [En ligne], <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/dict/tables/table-tableau-17-fra.cfm>. Page consultée le 20 janvier 2013.
- STATISTIQUE CANADA (2012a). Montréal, Québec (Code 462) et Québec (Code 24) (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2011, produit n° 98-316-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 24 octobre 2012. [En ligne] <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>. Page consultée le 20 septembre 2013.
- STATISTIQUE CANADA (2012b). Montréal, Québec (Code 2466023) et Québec (Code 24) (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2011, produit n° 98-316-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 24 octobre 2012. [En ligne] <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>. Page consultée le 20 septembre 2013.
- TERROLLE, D. (dir) (1993). *Errances urbaines, recherche en ethnologie urbaine*. Paris, rapport pour le Ministère de l'équipement, Plan urbain.
- TERROLLE, D. (2004). « La ville dissuasive : l'envers de la solidarité avec les SDF », *Espaces et sociétés*, n°116-117, p. 143-157.
- TIZON, P. (2005). « Qu'est-ce que le territoire ? », in DI MÉO, G., (dir.), *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan, p. 17-34.
- TSEMBERIS, S., EISENBERG, R. (2000). « Pathways to housing : supported housing for street-dwelling homeless individuals with psychiatric disabilities », *Psychiatric services*, vol 51, n° 4, p. 487-493.
- ULYSSE, P.-J., LESEMAN, F., CRESPO, S., FONTAN, J.-M., MENDELL, M., BELLEAU, H. (2009). « Les "travailleurs pauvres", témoins et acteurs des mutations sociétales en cours », *Lien social et Politiques*, printemps 2009, n°61, p. 123-136.
- VAN DOORN, L. (2004). « Perception of time and space of (former) homeless people », *Dutch long paper*, workshop 4, London, p. 1-9.
- VASSART, S. (2006). « Habiter », *Pensée plurielle*, vol. 2, n° 12, p. 9-19.

- VESCHAMBRE, V. (2004). « Pour une approche dimensionnelle de l'espace ...et une géographie sociale de plain-pied avec les autres sciences sociales » Conférence présentée lors du colloque d'Espaces et sociétés aujourd'hui, Rennes, 21-22 octobre 2004.[En ligne] <http://eso.cnrs.fr/spip.php?article361>. Page consultée le
- VILLE DE MONTRÉAL (2005). « Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels », *Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine*, Montréal.
- VILLE DE MONTRÉAL (S.D.). « Itinérance », In *Ville de Montréal – Développement social et diversité – Description complète*. [En ligne] http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,90439624&_dad=portal&_schema=PORTAL. Page consultée le 28 mars 2013.
- VILLE DE MONTRÉAL (S.D.b). « Arrondissements », In *Ville de Montréal – Portail officiel – Arrondissements*. [En ligne] http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,85813661&_dad=portal&_schema=PORTAL. Page consultée le 21 mars 2013.
- VILLE DE MONTRÉAL (S.D.c). « RÉSO », In *Ville de Montréal – Arrondissement de Ville-Marie*. [En ligne], http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7317,79977650&_dad=portal&_schema=PORTAL. Page consultée le 13 mars 2013.
- VINOT, F. (2011). « Exclusion sociale et non-lieux : des espaces urbains à la pulsion », *Recherches en psychanalyse*, vol.2, n° 12, p. 140-148.
- ZENEIDI-HENRY, D. (2002). *Les SDF et la ville. Géographie du savoir survivre*. Rosny-sous-Bois, Bréal, d'autre part.